

BOLLETTINO UFFICIALE DELLA REGIONE AUTONOMA VALLE D'AOSTA

BULLETIN OFFICIEL DE LA RÉGION AUTONOME VALLÉE D'AOSTE



Région Autonome
Vallée d'Aoste
Regione Autonoma
Valle d'Aosta

Aosta, 8 ottobre 2024

Aoste, le 8 octobre 2024

DIREZIONE, REDAZIONE E AMMINISTRAZIONE:
Presidenza della Regione – Affari legislativi e aiuti di Stato
Bollettino Ufficiale, Piazza Deffeyes, 1 – 11100 AOSTA
Tel. (0165) 273305 - E-mail: bur@regione.vda.it
PEC: legislativo_legale@pec.regione.vda.it
Direttore responsabile: Dott.ssa Roberta Quattrocchio
Autorizzazione del Tribunale di Aosta n. 5/77 del 19.04.1977

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:
Présidence de la Région – Affaires législatives et aides d'État
Bulletin Officiel, 1 place Deffeyes – 11100 AOSTE
Tél. (0165) 273305 - E-mail: bur@regione.vda.it
PEC: legislativo_legale@pec.regione.vda.it
Directeur responsable : M.me Roberta Quattrocchio
Autorisation du Tribunal d'Aoste n° 5/77 du 19.04.1977

AVVISO

A partire dal 1° gennaio 2011 il Bollettino Ufficiale della Regione Valle d'Aosta è pubblicato esclusivamente in forma digitale. L'accesso ai fascicoli del BUR, disponibili sul sito Internet della Regione <http://www.regione.vda.it>, è libero, gratuito e senza limiti di tempo.

AVIS

À compter du 1^{er} janvier 2011, le Bulletin officiel de la Région autonome Vallée d'Aoste est exclusivement publié en format numérique. L'accès aux bulletins disponibles sur le site internet de la Région <http://www.regione.vda.it> est libre, gratuit et sans limitation de temps.

SOMMARIO

INDICE CRONOLOGICO da pag. 3571 a pag. 3573

PARTE PRIMA

Statuto Speciale e norme di attuazione —
Leggi e regolamenti —
Corte costituzionale —
Atti relativi ai referendum —

PARTE SECONDA

Atti del Presidente della Regione —
Atti degli Assessori regionali —
Atti del Presidente del Consiglio regionale —
Atti dei dirigenti regionali 3574
Deliberazione della Giunta e del Consiglio regionale 3576
Avvisi e comunicati —
Atti emanati da altre amministrazioni 3578

PARTE TERZA

Bandi e avvisi di concorsi 3728
Bandi e avvisi di gara —

SOMMAIRE

INDEX CHRONOLOGIQUE de la page 3571 à la page 3573

PREMIÈRE PARTIE

Statut Spécial et dispositions d'application —
Lois et règlements —
Cour constitutionnelle —
Actes relatifs aux référendums —

DEUXIÈME PARTIE

Actes du Président de la Région —
Actes des Assesseurs régionaux —
Actes du Président du Conseil régional —
Actes des dirigeants de la Région 3574
Délibérations du Gouvernement et du Conseil régional .. 3576
Avis et communiqués —
Actes émanant des autres administrations 3578

TROISIÈME PARTIE

Avis de concours 3728
Avis d'appel d'offres —

INDICE CRONOLOGICO

INDEX CHRONOLOGIQUE

PARTE SECONDA

DEUXIÈME PARTIE

**ATTI DEI DIRIGENTI
REGIONALI**

**ACTES DES DIRIGEANTS
DE LA RÉGION**

**ASSESSORATO AGRICOLTURA
E RISORSE NATURALI**

**ASSESSORAT DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES NATURELLES**

Provvedimento dirigenziale 12 settembre 2024, n. 4896.

Acte du dirigeant n° 4896 du 12 septembre 2024,

Autorizzazione all'arricchimento dei prodotti ottenuti dalla vendemmia 2024 dalle varietà idonee alla coltivazione in Valle d'Aosta.

portant autorisation d'enrichissement des produits issus de la vendange 2024 et obtenus des cépages autorisés pour la culture en Vallée d'Aoste.

pag. 3574

page 3574

**ASSESSORATO OPERE PUBBLICHE,
TERRITORIO E AMBIENTE**

**ASSESSORAT DES OUVRAGES PUBLICS,
DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Provvedimento dirigenziale 6 settembre 2024, n. 4778.

Acte du dirigeant n° 4778 du 6 septembre 2024,

Autorizzazione alla Società Cooperativa Elettrica Gignod, ai sensi della l.r. 8/2011, all'esercizio definitivo della cabina elettrica MT/BT sita in località Planet del comune di Gignod e della relativa linea elettrica di allacciamento (linea 511 Ampliamento), così come autorizzata con provvedimento dirigenziale n. 350 del 29/01/2019.

autorisant *Società Cooperativa Elettrica Gignod*, au sens de la loi régionale n° 8 du 28 avril 2011, à exploiter à titre définitif le poste MT/BT situé à Planet, dans la commune de Gignod, et la ligne de raccordement n° 511 (*Ampliamento*), autorisée par l'acte du dirigeant n° 350 du 29 janvier 2019.

pag. 3575

page 3575

**DELIBERAZIONI DELLA GIUNTA
E DEL CONSIGLIO REGIONALE**

**DÉLIBÉRATIONS DU GOUVERNEMENT
ET DU CONSEIL RÉGIONAL**

GIUNTA REGIONALE

GOUVERNEMENT RÉGIONAL

Deliberazione 26 agosto 2024, n. 995.

Délibération n° 995 du 26 août 2024,

Approvazione dei criteri applicativi per la concessione alle PMI operanti sul territorio regionale nel settore agricolo e dell'acquacoltura degli aiuti per l'organizzazione e la partecipazione a concorsi, fiere, esposizioni e manifestazioni finalizzate a valorizzare e promuovere il settore agricolo, il settore dell'acquacoltura e la cultura rurale, e per pubblicazioni destinate a sensibilizzare il grande pubblico sui prodotti agricoli ai sensi degli articoli 17, commi 1, lett. c) e 2 lett. b), e 17 bis della l.r. 17/2016. Revoca della DGR. 289/2021.

portant approbation des critères d'application des dispositions de la lettre c) du premier alinéa et de la lettre b) du deuxième alinéa de l'art. 17, ainsi que de l'art. 17 bis de la loi régionale n° 17 du 3 août 2016, en vue de l'octroi des aides aux petites et moyennes entreprises œuvrant sur le territoire régional dans les secteurs agricoles et de l'aquaculture, pour l'organisation de concours, de foires, d'expositions et de manifestations visant à valoriser et à promouvoir le secteur agricole, le secteur de l'aquaculture et la culture rurale, pour des publications destinées à sensibiliser le grand public au sujet des produits agricoles, ainsi que pour la participation à ces manifestations.

pag. 3576

page 3576

Deliberazione 16 settembre 2024, n. 1100.

Délibération n° 1100 du 16 septembre 2024,

Sdemanializzazione di reliquato idrico sito in località Pont Suaz nel comune di Charvensod e approvazione della relativa vendita, ai sensi dell'articolo 13, comma 10, della l.r. 12/1997.

portant désaffectation d'une section de cours d'eau située au Pont-Suaz, dans la commune de Charvensod, ainsi qu'approbation de la vente de celle-ci, au sens du dixième alinéa de l'art. 13 de la loi régionale n° 12 du 10

pag. 3577

Deliberazione 16 settembre 2024, n. 1133.

Modificazioni dell'allegato alla DGR 1329/2021, come modificato dalla DGR 731/2023, concernente la disciplina applicativa per la concessione dei contributi a sostegno dell'organizzazione di manifestazioni ed eventi sportivi in ambito regionale, di cui al capo V della legge regionale 3/2004.

pag. 3577

ATTI EMANATI DA ALTRE AMMINISTRAZIONI

AZIENDA USL DELLA VALLE D'AOSTA

Avviso di sorteggio di componenti della Commissione esaminatrice di n. 1 concorso pubblico, per titoli ed esami, per la copertura di posti di organico vacanti presso l'Azienda USL della Valle d'Aosta.

pag. 3578

INSTITUT VALDÔTAIN DE L'ARTISANAT DE TRADITION

Publication de la version française de l'annexe à la « Délibération n° 7 du 15 juin 2023, portant approbation des comptes 2022 » sans préjudice de l'entrée en vigueur et de tout autre effet découlant de la publication de la délibération en question au B.O. n° 32 du 18 juillet 2023.

page 3579

PARTE TERZA

BANDI E AVVISI DI CONCORSI

ASSESSORATO BENI E ATTIVITÀ CULTURALI,
SISTEMA EDUCATIVO E POLITICHE
PER LE RELAZIONI INTERGENERAZIONALI

Procedura concorsuale straordinaria.

pag. 3728

AGENZIA REGIONALE PER LA PROTEZIONE DELL'AMBIENTE - ARPA

Estratto del bando di concorso pubblico per esami finalizzato alla copertura di un posto a tempo pieno e indeterminato di collaboratore tecnico professionale – area dei professionisti della salute e funzionari - del CCNL del comparto sanità, nell'ambito dell'organico dell'Agenzia Regionale per la Protezione dell'Ambiente della Valle d'Aosta (ARPA).

pag. 3728

avril 1997.

page 3577

Délibération n° 1133 du 16 septembre 2024,

portant modification de l'annexe de la délibération du Gouvernement régional n° 1329 du 25 octobre 2021, telle qu'elle a été modifiée par la délibération du Gouvernement régional n° 731 du 23 juin 2023, relative aux dispositions d'application en vue de l'octroi des aides pour l'organisation de manifestations et d'événements sportifs dans la région visées au chapitre V de la loi régionale n° 3 du 1^{er} avril 2004.

page 3577

ACTES ÉMANANT DES AUTRES ADMINISTRATIONS

AGENCE USL DE LA VALLÉE D'AOSTE

Avis de tirage au sort des membres du jury d'un concours externe, sur titres et épreuves, organisé en vue de pourvoir des postes vacants dans le cadre de l'Agence USL de la Vallée d'Aoste.

page 3578

INSTITUT VALDÔTAIN DE L'ARTISANAT DE TRADITION

TROISIÈME PARTIE

AVIS DE CONCOURS

ASSESSORAT DES ACTIVITÉS ET DES BIENS
CULTURELS, DU SYSTÈME ÉDUCATIF
ET DES POLITIQUES DES RELATIONS
INTERGÉNÉRATIONNELLES

Concours extraordinaire.

page 3728

AGENCE REGIONALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VALLÉE D'AOSTE

Extrait de l'avis de concours externe, sur épreuves, en vue du recrutement, sous contrat à durée indéterminée et à temps plein, d'un collaborateur technique professionnel (Professionnels de la santé et fonctionnaires), au sens de la convention collective nationale du travail du secteur de la santé, dans le cadre de l'Agence régionale pour la protection de l'environnement (ARPE) de la Vallée d'Aoste.

page 3728

**UNITÉ DES COMMUNES VALDÔTAINES
VALDIGNE-MONT-BLANC**

Estratto del bando di procedura selettiva unica, per esami, per l'assunzione a tempo indeterminato di tre funzionari (cat/pos. D) nel profilo di Istruttore Tecnico da assegnare agli organici dell'Unité des Communes Valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc e dei comuni del comprensorio.

pag. 3730

Estratto del bando di procedura selettiva per esami, per l'assunzione a tempo indeterminato di n. 2 Operatori specializzati (cat. B – pos. B2s), profilo di Operatore Socio-Sanitario, nell'ambito dell'organico dell'Unité des Communes Valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc.

pag. 3732

**UNITÉ DES COMMUNES VALDÔTAINES
MONT-ROSE**

Estratto del bando di procedura selettiva per esami per l'assunzione a tempo indeterminato di 1 funzionario (CAT/POS D), nel profilo di istruttore tecnico, da assegnare al Comune di Pont-Saint-Martin.

pag. 3735

AZIENDA USL VALLE D'AOSTA

Graduatoria del concorso pubblico, per titoli ed esami, per l'assunzione, a tempo indeterminato, di n. 2 Dirigenti Medici - appartenenti all'Area chirurgica e delle specialità chirurgiche - Disciplina di Oftalmologia, da assegnare alla S.C. "Oculistica", presso l'Azienda USL della Valle d'Aosta.

pag. 3738

Graduatoria del concorso pubblico, per titoli ed esami, per l'assunzione, a tempo indeterminato, di n. 5 Dirigenti Medici, appartenenti all'area medica e delle specialità mediche - Disciplina di Neurologia, da assegnare alla S.C. "Neurologia", presso l'Azienda USL della Valle d'Aosta.

pag. 3739

Graduatoria provvisoria di specialistica ambulatoriale a valere per l'anno 2025 approvata con deliberazione del Direttore generale n. 457 del 13 settembre 2024 avente per oggetto "Approvazione, ai sensi dell'articolo 19 dell'Accordo collettivo nazionale reso esecutivo in data 4 aprile 2024, della graduatoria provvisoria di specialistica ambulatoriale a valere per l'anno 2025".

pag. 3739

**UNITÉ DES COMMUNES VALDÔTAINES
VALDIGNE-MONT-BLANC**

Avis de procédure unique de sélection, sur épreuves, en vue du recrutement, sous contrat à durée indéterminée et à temps plein, de trois instructeurs techniques (catégorie D – cadres), à affecter aux postes relevant de l'organigramme du ressort de l'Unité des Communes Valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc et de ses Communes.

page 3730

Extrait de l'avis de procédure de sélection, sur épreuves, en vue du recrutement, sous contrat à durée indéterminée, de deux opérateurs socio-sanitaires (catégorie B – position B2S : opérateurs spécialisés), à affecter à l'Unité des Communes Valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc.

page 3732

**UNITÉ DES COMMUNES VALDÔTAINES
MONT-ROSE**

Extrait de l'avis de procédure de sélection sur épreuves en vue du recrutement, sous contrat à durée indéterminée, de 1 instructeur technique (CAT/POS D), à affecter à la Commune de Pont-Saint-Martin.

page 3735

AGENCE USL DE LA VALLÉE D'AOSTE

Liste d'aptitude du concours externe, sur titres et épreuves, pour le recrutement, sous contrat à durée indéterminée, de deux médecins – dirigeants (secteur « Chirurgie et spécialités chirurgicales » – discipline « Ophtalmologie »), à affecter à la structure complexe « Ophtalmologie », dans le cadre de l'Agence USL de la Vallée d'Aoste.

page 3738

Listes d'aptitude du concours externe, sur titres et épreuves, pour le recrutement, sous contrat à durée indéterminée, de cinq médecins – dirigeants (secteur « Médecine et spécialités médicales » – discipline « Neurologie »), à affecter à la structure complexe Neurologie », dans le cadre de l'Agence USL de la Vallée d'Aoste.

page 3739

Classement provisoire 2025 des médecins spécialistes des dispensaires, approuvé par la délibération du directeur général n° 457 du 13 septembre 2024, aux termes de l'art. 19 de l'accord collectif national rendu applicable le 4 avril 2024.

page 3739

TESTO UFFICIALE
TEXTE OFFICIEL

PARTE SECONDA

**ATTI DEI DIRIGENTI
REGIONALI**

**ASSESSORATO AGRICOLTURA
E RISORSE NATURALI**

Provvedimento dirigenziale 12 settembre 2024, n. 4896.

Autorizzazione all'arricchimento dei prodotti ottenuti dalla vendemmia 2024 dalle varietà idonee alla coltivazione in Valle d'Aosta.

IL DIRIGENTE DELLA STRUTTURA CONSORZI
DI MIGLIORAMENTO FONDIARIO,
CONSORTERIE E PRODUZIONI VEGETALI

Omissis

decide

1. di autorizzare, in conformità al regolamento UE 1308/2013, l'arricchimento dei prodotti ottenuti dalla vendemmia 2024 dalle varietà idonee alla coltivazione in Valle d'Aosta (uve, mosti, vini per base spumante, vini, vini DOP), stabilendo l'aumento il titolo nel limite massimo di 1,5% vol.
2. di notificare il presente provvedimento al Ministero dell'agricoltura, della sovranità alimentare e delle foreste e all'Ispettorato Centrale per il controllo della qualità e repressione frodi dei prodotti agroalimentari (I.C.Q.R.F.) ufficio periferico di Torino;
3. di disporre la pubblicazione del presente provvedimento per estratto sul Bollettino Ufficiale della Regione autonoma Valle d'Aosta nonché sul sito istituzionale della Regione all'indirizzo www.regione.vda.it/agricoltura;
4. di dare atto che il presente atto non comporta spese a carico del bilancio regionale.

L'estenzore
Sophie GHIRARDI

Il Dirigente
Anaïs PICCOT

Allegati: omissis. I medesimi sono reperibili sul sito istituzionale della Regione all'indirizzo www.regione.vda.it/agricoltura.

DEUXIÈME PARTIE

**ACTES DES DIRIGEANTS
DE LA RÉGION**

**ASSESSORAT DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES NATURELLES**

Acte du dirigeant n° 4896 du 12 septembre 2024,

portant autorisation d'enrichissement des produits issus de la vendange 2024 et obtenus des cépages autorisés pour la culture en Vallée d'Aoste.

LA DIRIGEANTE DE LA STRUCTURE
« CONSORTIUMS D'AMÉLIORATION FONCIÈRE,
CONSORTERIES ET CULTURES »

Omissis

décide

1. Conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, l'enrichissement des produits issus de la vendange 2024 et obtenus des cépages autorisés pour la culture en Vallée d'Aoste (raisins, moûts, vins de base et vins avec ou sans appellation d'origine protégée - DOP) est autorisé par l'augmentation, jusqu'à 1,5 % vol., du titre alcoométrique volumique naturel.
2. Le présent acte est notifié au Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et des forêts et au siège de Turin de l'Inspection centrale de la protection de la qualité et de la répression des fraudes des produits agroalimentaires (ICQRF).
3. Le présent acte est publié par extrait au Bulletin officiel de la Région et sur le site institutionnel de celle-ci à l'adresse www.regione.vda.it/agricoltura.
4. Le présent acte n'entraîne aucune dépense à la charge du budget de la Région.

La rédactrice,
Sophie GHIRARDI

La dirigeante,
Anaïs PICCOT

Les annexes ne sont pas publiées au Bulletin officiel, mais sur le site institutionnel de la Région à l'adresse www.regione.vda.it/agricoltura.

**ASSESSORATO OPERE PUBBLICHE,
TERRITORIO E AMBIENTE**

Provvedimento dirigenziale 6 settembre 2024, n. 4778.

Autorizzazione alla Società Cooperativa Elettrica Gignod, ai sensi della l.r. 8/2011, all'esercizio definitivo della cabina elettrica MT/BT sita in località Planet del comune di Gignod e della relativa linea elettrica di allacciamento (linea 511 Ampliamento), così come autorizzata con provvedimento dirigenziale n. 350 del 29/01/2019.

IN VACANZA DEL DIRIGENTE DELLA STRUTTURA
VALUTAZIONI, AUTORIZZAZIONI AMBIENTALI
E QUALITÀ DELL'ARIA, IL COORDINATORE
DEL DIPARTIMENTO AMBIENTE

Omissis

decide

1. di autorizzare, ai sensi dell'art. 11 comma 8 della l.r. 8/2011, la Società Cooperativa Elettrica Gignod – fatti salvi i diritti di terzi – all'esercizio definitivo della linea elettrica n. 511 Ampliamento così come autorizzata con il provvedimento dirigenziale citato in premessa;
2. che l'autorizzazione di cui al punto 1. è subordinata alle seguenti condizioni e prescrizioni:
 - a) l'autorizzazione s'intende accordata con salvezza dei diritti di terzi e sotto l'osservanza di tutte le disposizioni vigenti in materia di linee elettriche di trasmissione e distribuzione di energia, nonché delle speciali prescrizioni delle singole Amministrazioni interessate;
 - b) in conseguenza la Società Cooperativa Elettrica Gignod assume la piena responsabilità per quanto riguarda i diritti di terzi e gli eventuali danni causati dall'esercizio delle linee elettriche, sollevando l'Amministrazione regionale da qualsiasi pretesa o molestia da parte di terzi che si ritenessero danneggiati;
 - c) la Società Cooperativa Elettrica Gignod dovrà eseguire le eventuali nuove opere o modifiche che, a norma di legge, venissero prescritte per la tutela dei pubblici e privati interessi, entro i termini che saranno all'uopo stabiliti e con le comminatorie di legge in caso di inadempimento, nonché effettuare, a fine esercizio, lo smantellamento ed il recupero delle linee con sistemazione ambientale delle aree interessate dagli scavi e dalla palificazione;
3. contro il presente provvedimento è ammesso ricorso gerarchico alla Giunta regionale da inoltrarsi, da parte del destinatario, entro trenta giorni dalla data di notificazione o in ogni caso dalla conoscenza avutane;
4. il presente provvedimento sarà pubblicato sul Bollettino ufficiale della Regione. Tutte le spese inerenti alla pre-

**ASSESSORAT DES OUVRAGES PUBLICS,
DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Acte du dirigeant n° 4778 du 6 septembre 2024,

autorisant Société Cooperative Elettrica Gignod, au sens de la loi régionale n° 8 du 28 avril 2011, à exploiter à titre définitif le poste MT/BT situé à Planet, dans la commune de Gignod, et la ligne de raccordement n° 511 (Ampliamento), autorisée par l'acte du dirigeant n° 350 du 29 janvier 2019.

LE COORDINATEUR DU DÉPARTEMENT
DE L'ENVIRONNEMENT, LE POSTE DE DIRIGEANT
DE LA STRUCTURE « ÉVALUATIONS,
AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES
ET QUALITÉ DE L'AIR » ÉTANT VACANT

Omissis

décide

1. Sans préjudice des droits des tiers et aux termes du huitième alinéa de l'art. 11 de la loi régionale n° 8 du 28 avril 2011, *Società Cooperativa Elettrica Gignod* est autorisée à exploiter à titre définitif la ligne électrique n° 511 (*Ampliamento*), telle qu'elle a été autorisée par l'acte du dirigeant visé au préambule.
2. L'autorisation visée au point 1 est subordonnée au respect des conditions et des prescriptions ci-après :
 - a) L'autorisation est réputée accordée dans le respect des droits des tiers et de toutes les dispositions en vigueur en matière de lignes électriques de transmission et de distribution d'énergie, ainsi que des prescriptions spéciales des différentes administrations intéressées ;
 - b) *Società Cooperativa Elettrica Gignod* se doit d'assumer toute responsabilité en ce qui concerne les droits des tiers et les dommages éventuellement causés par l'exploitation de la ligne électrique en question, en déchargeant l'Administration régionale de toute prétention ou poursuite de la part de tiers qui s'estimeraient lésés ;
 - c) *Società Cooperativa Elettrica Gignod* demeure dans l'obligation d'exécuter les travaux ou les modifications qui, en vertu de la loi, pourraient être prescrits en vue de la sauvegarde des intérêts publics et privés – et ce, dans les délais qui seront fixés à cet effet et avec les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation – et de procéder, à la fin de l'exploitation, au démantèlement et à la récupération de la ligne électrique, ainsi qu'à la remise en état des sites intéressés par les fouilles et par la pose des poteaux.
3. La destinataire peut introduire devant le Gouvernement régional un recours hiérarchique contre le présent acte dans les trente jours qui suivent la notification ou la prise de connaissance de celui-ci.
4. Le présent acte est publié au Bulletin officiel de la Région. Toutes les dépenses afférentes à l'autorisation

sente autorizzazione sono a carico della Società Cooperativa Elettrica Gignod;

5. di dare atto che il presente provvedimento non comporta oneri a carico del bilancio della regione.

L'estensore
Maria Rosa BETHAZ

Il Coordinatore
Luca FRANZOSO

DELIBERAZIONI DELLA GIUNTA E DEL CONSIGLIO REGIONALE

GIUNTA REGIONALE

Deliberazione 26 agosto 2024, n. 995.

Approvazione dei criteri applicativi per la concessione alle PMI operanti sul territorio regionale nel settore agricolo e dell'acquacoltura degli aiuti per l'organizzazione e la partecipazione a concorsi, fiere, esposizioni e manifestazioni finalizzate a valorizzare e promuovere il settore agricolo, il settore dell'acquacoltura e la cultura rurale, e per pubblicazioni destinate a sensibilizzare il grande pubblico sui prodotti agricoli ai sensi degli articoli 17, commi 1, lett. c) e 2 lett. b), e 17 bis della lr 17/2016. Revoca della DGR. 289/2021.

LA GIUNTA REGIONALE

Omissis

delibera

- 1) di approvare i criteri applicativi disciplinanti le modalità di concessione alle PMI, operanti sul territorio regionale nel settore agricolo e nel settore dell'acquacoltura, degli aiuti a fondo perduto o in natura, sotto forma di servizi agevolati che non comportino pagamenti diretti ai beneficiari, per l'organizzazione e la partecipazione a concorsi, fiere, esposizioni e manifestazioni finalizzate a valorizzare e promuovere il settore agricolo, il settore dell'acquacoltura e la cultura rurale, nonché per pubblicazioni destinate a sensibilizzare il grande pubblico in merito ai prodotti agricoli, ai sensi dell'articolo 17, comma 1, lettera c) e comma 2, lettera b) e dell'articolo 17bis della l.r. 17/2016, contenuti nell'Allegato A, parte integrante e sostanziale della presente deliberazione;
- 2) di revocare la deliberazione della Giunta regionale 289/2021;
- 3) di dare atto che le disposizioni applicative per gli aiuti di cui all'articolo 17, comma 1, lettera c) e comma 2, lettera b) hanno decorrenza dall'anno 2024 e che i gli aiuti medesimi trovano copertura sul capitolo U0025265 "Trasferimenti correnti a imprese per l'organizzazione e la partecipazione a eventi finalizzati alla valorizzazione e promozione del settore agricolo", del bilancio finan-

en cause sont à la charge de *Società Cooperativa Elettrica Gignod*.

5. Le présent acte n'entraîne aucune dépense à la charge du budget de la Région.

La rédactrice,
Maria Rosa BÉTHAZ

Le coordinateur,
Luca FRANZOSO

DÉLIBÉRATIONS DU GOUVERNEMENT ET DU CONSEIL RÉGIONAL

GOUVERNEMENT RÉGIONAL

Délibération n° 995 du 26 août 2024,

portant approbation des critères d'application des dispositions de la lettre c) du premier alinéa et de la lettre b) du deuxième alinéa de l'art. 17, ainsi que de l'art. 17 bis de la loi régionale n° 17 du 3 août 2016, en vue de l'octroi des aides aux petites et moyennes entreprises œuvrant sur le territoire régional dans les secteurs agricoles et de l'aquaculture, pour l'organisation de concours, de foires, d'expositions et de manifestations visant à valoriser et à promouvoir le secteur agricole, le secteur de l'aquaculture et la culture rurale, pour des publications destinées à sensibiliser le grand public au sujet des produits agricoles, ainsi que pour la participation à ces manifestations.

LE GOUVERNEMENT RÉGIONAL

Omissis

délibère

- 1) En vue de l'octroi aux petites et moyennes entreprises œuvrant sur le territoire régional dans les secteurs agricole et de l'aquaculture des aides à fonds perdus ou en nature, sous forme de services ne comportant pas de paiement direct aux bénéficiaires, pour l'organisation de concours, de foires, d'expositions et de manifestations visant à valoriser et à promouvoir les secteurs en cause et la culture rurale, pour des publications destinées à sensibiliser le grand public au sujet des produits agricoles, ainsi que pour la participation à ces manifestations, il est fait application des dispositions de la lettre c) du premier alinéa et de la lettre b) du deuxième alinéa de l'art. 17, ainsi que de l'art. 17 bis de la loi régionale n° 17 du 3 août 2016 comme il appert de l'annexe A faisant partie intégrante et substantielle de la présente délibération.
- 2) La délibération du Gouvernement régional n° 289 du 22 mars 2021 est retirée.
- 3) Les aides prévues par la lettre c) du premier alinéa et par la lettre b) du deuxième alinéa de l'art. 17 de la LR n° 17/2016 sont octroyées à compter de 2024 et sont couvertes par les crédits inscrits au chapitre U0025265 (Virement de crédits ordinaires aux entreprises pour l'organisation de manifestations visant à valoriser et à promouvoir le secteur agricole, ainsi que pour la partici-

ziario gestionale per il triennio 2024/2026 della Regione Autonoma Valle d'Aosta che presenta la necessaria disponibilità;

- 4) di dare atto che le disposizioni applicative per gli aiuti di cui all'articolo 17bis hanno decorrenza dall'anno 2024 e che i gli aiuti medesimi trovano copertura sul capitolo U0027663 "Trasferimenti correnti a imprese per l'organizzazione e la partecipazione a eventi finalizzati alla valorizzazione e promozione dell'acquacoltura", del bilancio finanziario gestionale per il triennio 2024/2026 della Regione Autonoma Valle d'Aosta che presenta la necessaria disponibilità;
- 5) di stabilire che la presente deliberazione venga pubblicata per estratto sul Bollettino Ufficiale della Regione Autonoma Valle d'Aosta, come stabilito dall'articolo 3, comma 2, della l.r. 17/2016, e sul sito istituzionale della Regione all'indirizzo www.regione.vda.it/agricoltura.

La delibera è reperibile al seguente link: https://consultazionedelibere.regione.vda.it/amministrazione/Delibere/default_i.aspx

Allegati omissis, reperibili sul sito istituzionale della Regione all'indirizzo: www.regione.vda.it/agricoltura nella sezione "l.r. 17/2016 "Nuova disciplina degli aiuti in materia di agricoltura e sviluppo rurale" – POST REVISIONE".

Deliberazione 16 settembre 2024, n. 1100.

Sdemanializzazione di reliquato idrico sito in località Pont Suaz nel comune di Charvensod e approvazione della relativa vendita, ai sensi dell'articolo 13, comma 10, della l.r. 12/1997.

Omissis

LA GIUNTA REGIONALE

Omissis

delibera

1. di dichiarare inservibile ai fini pubblici il reliquato idrico ubicato in località Pont Suaz del comune di Charvensod, identificato al foglio 1, nn. 616 e 617, sdemanializzarlo e trasferirlo dal demanio regionale al patrimonio disponibile della Regione autonoma Valle d'Aosta;

Omissis

Deliberazione 16 settembre 2024, n. 1133.

Modificazioni dell'allegato alla DGR 1329/2021, come modificato dalla DGR 731/2023, concernente la disciplina applicativa per la concessione dei contributi a sostegno dell'organizzazione di manifestazioni ed eventi sportivi in ambito regionale, di cui al capo V della legge

patron à celles-ci) du budget de gestion 2024/2026 de la Région, qui dispose des ressources nécessaires.

- 4) Les aides prévues par l'art. 17 bis de la LR n° 17/2016 sont octroyées à compter de 2024 et sont couvertes par les crédits inscrits au chapitre U0027663 (Virement de crédits ordinaires aux entreprises pour l'organisation de manifestations visant à valoriser et à promouvoir le secteur de l'aquaculture, ainsi que pour la participation à celles-ci) du budget de gestion 2024/2026 de la Région, qui dispose des ressources nécessaires.
- 5) La présente délibération est publiée par extrait au Bulletin officiel de la Région, au sens du deuxième alinéa de l'art. 31 de la LR n° 17/2016, et sur le site institutionnel de la Région à l'adresse www.regione.vda.it/agricoltura.

La présente délibération peut être consultée à l'adresse https://consultazionedelibere.regione.vda.it/amministrazione/Delibere/default_i.aspx.

Les annexes ne sont pas publiées au Bulletin officiel, mais sur le site institutionnel de la Région à l'adresse www.regione.vda.it, dans la section l.r. 17/2016 "Nuova disciplina degli aiuti in materia di agricoltura e sviluppo rurale" – POST REVISIONE.

Délibération n° 1100 du 16 septembre 2024,

portant désaffectation d'une section de cours d'eau située au Pont-Suaz, dans la commune de Charvensod, ainsi qu'approbation de la vente de celle-ci, au sens du dixième alinéa de l'art. 13 de la loi régionale n° 12 du 10 avril 1997.

Omissis

LE GOUVERNEMENT RÉGIONAL

Omissis

délibère

1. La section de cours d'eau située au Pont-Suaz, sur le territoire de la Commune de Charvensod, et inscrite sur la feuille 1, parcelles 616 et 617 du cadastre de ladite Commune, est déclarée inutilisable aux fins publiques, désaffectée et transférée du domaine au patrimoine aliénable de la Région autonome Vallée d'Aoste.

Omissis

Délibération n° 1133 du 16 septembre 2024,

portant modification de l'annexe de la délibération du Gouvernement régional n° 1329 du 25 octobre 2021, telle qu'elle a été modifiée par la délibération du Gouvernement régional n° 731 du 23 juin 2023, relative aux dispositions d'application en vue de l'octroi des aides pour

regionale 3/2004.

LA GIUNTA REGIONALE

Omissis

delibera

1) di approvare le modificazioni dell'Allegato alla DGR 1329/2021, come successivamente modificato dalle DGR 463/2022, 34/2023 e 731/2023, concernente la disciplina applicativa per la concessione dei contributi a sostegno dell'organizzazione di manifestazioni ed eventi sportivi in ambito regionale, di cui al capo V della l.r. 3/2004, come di seguito indicato:

1. il comma 4bis dell'articolo 8 (Modalità di presentazione delle istanze e documentazione) è soppresso;
2. i commi 1bis, 1ter e 1quater dell'articolo 9 (Concessione ed erogazione dei contributi) sono soppressi;
3. la lettera a) del comma 7 dell'articolo 10 (Liquidazione dei contributi e documentazione) è soppressa.

Omissis

**ATTI EMANATI DA ALTRE
AMMINISTRAZIONI**

AZIENDA USL DELLA VALLE D'AOSTA

Avviso di sorteggio di componenti della Commissione esaminatrice di n. 1 concorso pubblico, per titoli ed esami, per la copertura di posti di organico vacanti presso l'Azienda USL della Valle d'Aosta.

Avviso

Si rende noto che il giorno 8 novembre 2024 alle ore 9,00 ad Aosta, presso la sede dell'Ufficio Concorsi dell'Azienda USL della Valle d'Aosta - Via Saint Martin de Corleans, n. 248 (2° piano) - verrà effettuato, ai sensi e con le modalità previste dall'art. 6 del D.P.R. 10.12.1997, n. 483, il sorteggio di componenti della Commissione esaminatrice del sotto indicato concorso pubblico, per titoli ed esami, per la copertura di posti di organico vacanti presso l'Azienda USL della Valle d'Aosta, la cui composizione è prevista dal sopra richiamato D.P.R. 483/97 - art. 5:

- ore 9,00 concorso pubblico, per titoli ed esami, per l'assunzione, a tempo indeterminato, di n. 1 dirigente medico appartenente all'Area della Medicina Diagnostica e dei Servizi - Disciplina di Cure Palliative, da assegnare alla S.S.D. "Cure Palliative", presso l'Azienda USL del-

l'organisation de manifestations et d'événements sportifs dans la région visées au chapitre V de la loi régionale n° 3 du 1^{er} avril 2004.

LE GOUVERNEMENT RÉGIONAL

Omissis

délibère

1) L'annexe de la délibération du Gouvernement régional n° 1329 du 25 octobre 2021, telle qu'elle a été modifiée par les délibérations du Gouvernement régional n° 463 du 6 avril 2022, n° 34 du 23 janvier 2023 et n° 731 du 23 juin 2023, relative aux dispositions d'application en vue de l'octroi des aides pour l'organisation de manifestations et d'événements sportifs dans la région visées au chapitre V de la loi régionale n° 3 du 1^{er} avril 2004 est modifiée comme suit :

1. Le quatrième alinéa bis de l'art. 8 (*Modalità di presentazione delle istanze e documentazione*) est supprimé.
2. Le premier alinéa bis, le premier alinéa ter et le premier alinéa quater de l'art. 9 (*Concessione ed erogazione dei contributi*) sont supprimés.
3. La lettre a) du septième alinéa de l'art. 10 (*Liquidazione dei contributi e documentazione*) est supprimée.

Omissis

**ACTES ÉMANANT DES AUTRES
ADMINISTRATIONS**

AGENCE USL DE LA VALLÉE D'AOSTE

Avis de tirage au sort des membres du jury d'un concours externe, sur titres et épreuves, organisé en vue de pourvoir des postes vacants dans le cadre de l'Agence USL de la Vallée d'Aoste.

Avis

est donné du fait que le 8 novembre 2024, à 9 h, au Bureau des concours situé à Aoste, 248, rue Saint-Martin-de-Corléans (2^e étage), il sera procédé, aux termes de l'art. 6 du décret du président de la République n° 483 du 10 décembre 1997, au tirage au sort des membres du jury du concours externe, sur titres et épreuves, organisé en vue de pourvoir des postes vacants dans le cadre de l'Agence USL de la Vallée d'Aoste indiqué ci-après, jury dont la composition est prévue par l'art. 5 du DPR n° 483/1997 susmentionné :

- 9 h : concours externe, sur titres et épreuves, pour le recrutement, sous contrat à durée indéterminée, d'un médecin - dirigeant (secteur « Médecine diagnostique et des services » - discipline « Soins palliatifs »), à affecter à la structure simple départementale « Soins palliatifs »,

la Valle d'Aosta.

Si comunica inoltre che, ai sensi della Deliberazione del Commissario dell'Azienda USL della Valle d'Aosta n. 586 del 25/11/2021, le operazioni di sorteggio di cui sopra saranno attuate, oltre che in seduta aperta al pubblico, anche in diretta streaming, sul canale "Youtube" dell'Azienda USL della Valle d'Aosta, al seguente sito: <https://www.youtube.com/user/AUSLVDA>.

Il Direttore generale
Massimo UBERTI

**INSTITUT VALDÔTAIN
DE L'ARTISANAT DE TRADITION**

dans le cadre de l'Agence USL de la Vallée d'Aoste.

Aux termes de la délibération du commissaire de l'Agence USL de la Vallée d'Aoste n° 586 du 25 novembre 2021, les opérations de tirage au sort susmentionnées pourront être suivies par les intéressés dans une salle ouverte au public ou en direct streaming sur le canal Youtube de ladite Agence, à l'adresse <https://www.youtube.com/user/AUSLVDA>.

Le directeur général,
Massimo UBERTI

**INSTITUT VALDÔTAIN
DE L'ARTISANAT DE TRADITION**

Publication de la version française de l'annexe à la « Délibération n° 7 du 15 juin 2023, portant approbation des comptes 2022 » sans préjudice de l'entrée en vigueur et de tout autre effet découlant de la publication de la délibération en question au B.O. n° 32 du 18 juillet 2023.

IVAT Aoste

COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES RECETTES

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	RESTES À RECOUVRER AU 01/01/2022 (RS)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RR)		NOUVELLES CONSTATATIONS DES RESTES (R)		RESTES À RECOUVRER ISSUS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (EP =RS- RR+R)	
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (CP)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RC)		CONSTATATIONS (A)		RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE =A-CP	
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE (CS)		TOTAL RECOUVREMENTS (TR=RR+RC)		RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE =TR-CS		TOTAL RESTES À RECOUVRER DEVANT ÊTRE REPORTÉS (TR=EP+EC)	
	<i>FONDS PLURIANNUEL À AFFECTATION OBLIGATOIRE POUR LES DÉPENSES ORDINAIRES</i>	CP	0						
	<i>FONDS PLURIANNUEL À AFFECTATION OBLIGATOIRE POUR LES DÉPENSES EN CAPITAL</i>	CP	0						
	<i>UTILISATION DE L'EXCÉDENT</i>	CP	575.262,29						
	<i>- Utilisation du Fonds pour les avances de liquidités</i>	CP	0						
TITRE 2 : Virements ordinaires									
20101	Typologie 101 : Virements ordinaires des Administrations publiques	RS	42 250	RR	42 250	R	0	EP	0
		CP	1.043.489	RC	1.025.036,12	A	1.043.222,62	CP	-266,38
		CS	1 085 739	TR	1 067 286,12	CS	-18 452,88	TR	18 186,50
20103	Typologie 103 : Virements ordinaires des entreprises	RS	0	RR	0	R	0	EP	0
		CP	0	RC	0	A	0	CP	0
		CS	0	TR	0	CS	0	TR	0
20104	Typologie 104 : Virements ordinaires des institutions sociales privées	RS	0	RR	0	R	0	EP	0
		CP	0	RC	0	A	0	CP	0
		CS	0	TR	0	CS	0	TR	0
20000 Total TITRE 2 : Virements ordinaires		RS	42.250	RR	42.250	R	0	EP	0
		CP	1.043.489	RC	1 025 036,12	A	1 043 222,62	CP	-266,38
		CS	1 085 739	TR	1 067 286,12	CS	-18 452,88	TR	18 186,50
TITRE 3 : Recettes non fiscales									
30100	Typologie 100 : Vente de biens et de services et recettes découlant de la gestion	RS	24 208,76	RR	24 208,76	R	0	EP	0
		CP	450 000	RC	441 760,69	A	475 190,05	CP	25 190,05
								EC	33 429,36

3580

IVAT Aoste

COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES RECETTES

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

		RS	0	RR	0	R	0	EP	0		
30300	Typologie 300 : Intérêts créditeurs	CP	720	RC	0	A	2 150,70	CP	1 430,70	EC	2 150,70
		CP	720	RC	0	A	2 150,70	CP	1 430,70	EC	2 150,70
		RS	0	RR	0	R	0	EP			0
30500	Typologie 500 : Recouvrements et autres recettes ordinaires	CP	90 936,28	RC	59 886,08	A	70 564,36	CP	-20 371,92	EC	10 678,28
		CS	90 936,28	TR	59 886,08	CS	-31 050,20			TR	10 678,28
		RS	24 208,76	RR	24 208,76	R	0	EP			0
30000	Total TITRE 3 : Recettes non fiscales	CP	541 656,28	RC	501 646,77	A	547 905,11	CP	6 248,83	EC	46 258,34
		CS	565 865,04	TR	525 855,53	CS	-40 009,51			TR	46 258,34

IVAT Aoste

COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES RECETTES

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	RESTES À RECOUVRER AU 01/01/2022 (RS)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RR)	NOUVELLES CONSTATATIONS DES RESTES (R)	RESTES À RECOUVRER ISSUS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (EP =RS- RR+R)					
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (CP)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RC)	CONSTATATIONS (A)	RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE =A-CP	RESTES À RECOUVRER AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (EC=A-RC)				
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE (CS)		TOTAL RECOUVREMENTS (TR=RR+RC)	RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE =TR-CS	TOTAL RESTES À RECOUVRER DEVANT ÊTRE REPORTÉS (TR=EP+EC)					
TITRE 4 : Recettes en capital											
40200	Typologie 200 : Concours aux investissements	RS	0	RR	0	R	0	EP	0		
		CP	0	RC	0	A	0	CP	0	EC	0
		CS	0	TR	0	CS	0	TR	0		
40000 Total TITRE 4 : Recettes en capital		RS	0	RR	0	R	0	EP	0		
		CP	0	RC	0	A	0	CP	0	EC	0
		CS	0	TR	0	CS	0	TR	0		
TITRE 7 : Avances du trésorier/caissier											
70100	Typologie 100 : Avances du trésorier/caissier	RS	0	RR	0	R	0	EP	0		
		CP	97 000	RC	0	A	0	CP	-97 000	EC	0
		CS	97 000	TR	0	CS	-97 000	TR	0		
70000 Total TITRE 7 : Avances du trésorier/caissier		RS	0	RR	0	R	0	EP	0		
		CP	97 000	RC	0	A	0	CP	-97 000	EC	0
		CS	97 000	TR	0	CS	-97.000	TR	0		
TITRE 9 : Recettes pour le compte de tiers et mouvements d'ordre											
90100	Typologie 100 : Recettes pour mouvements d'ordre	RS	0	RR	0	R	0	EP	0		
		CP	2 000	RC	168 284,31	A	171 113,81	CP	-30 886,19	EC	2 829,50
		CS	202 000	TR	168 284,31	CS	-33 715,69	TR	2 829,50		
90000 Total TITRE 9 : Recettes pour le compte de tiers et mouvements d'ordre CP		RS	0	RR	0	R	0	EP	0		
		202 000	RC	168 284,31	A	171 113,81	CP	-30 886,19	EC	2 829,50	
		CS	202 000	TR	168 284,31	CS	-33 715,69	TR	2 829,50		

3582

IVAT Aoste

COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES RECETTES

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

	RS	66.458,76	RR	66.458,76	R	0	EP	0
<i>TOTAL TITRES</i>	CP	1 884 145,28	RC	1 694 967,20	A	1 762 241,54	CP	-121 03,74
	CS	1 950 604,04	TR	1 761 425,96	CS	-189 178,08	TR	67 274,34
	RS	66.458,76	RR	66.458,76	R	0	EP	0
<i>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</i>	CP	2 459 407,57	RC	1 694 967,20	A	1 762 241,54	CP	-121 03,74
	CS	1 950 604,04	TR	1 761 425,96	CS	-189 178,08	TR	67 274,34

IVAT Aoste

COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES DÉPENSES

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	RESTES À RECOUVRER AU 01/01/2022 (RS)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RR)		NOUVELLES CONSTATATIONS DES RESTES (R)		RESTES À RECOUVRER ISSUS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (EP =RS-RR+R)	
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (CP)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RC)		CONSTATATIONS (A)		RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE =A-CP	
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE (CS)		TOTAL RECOUVREMENTS (TR=RR+RC)		RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE =TR-CS		TOTAL RESTES À RECOUVRER DEVANT ÊTRE REPORTÉS (TR=EP+EC)	
DÉFICIT		CP	0						
DÉFICIT DÉCOULANT DES DETTES AUTORISÉES MAIS NON CONTRACTÉES		CP	0						
MISSION 01 - Services institutionnels, généraux et de gestion									
0101 Programme	01 Organes institutionnels								
Titre 1 Dépenses ordinaires RS	6 276,32	PR	4 674,54	R	0	EP	1 601,78		
		CP	31 520	PC	21 505,44	I	29 109,19	ECP	2 410,81
		CS	37 796,32	TP	26 179,98	FPV	0		TR
Total programme	01 Organes institutionnels	RS	6 276,32	PR	4 674,54	R	0		EP
		CP	31 520	PC	21 505,44	I	29 109,19	ECP	2 410,81
		CS	37 796,32	TP	26 179,98	FPV	0		TR
0103 Programme 03	Gestion économique et financière, programmation et inspection								

3584

IVAT Aoste

COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES DÉPENSES

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

Titre 1	Dépenses ordinaires	RS	68 605,61	PR	60 328,36	R	0		EP	7 089,45	
		CP	551 701,70	PC	482 546,81	I	531 474,55	ECP	20 227,15	EC	48 927,74
		CS	612 807,31	TP	542 875,17	FPV	0			TR	56 017,19
Titre 2	Dépenses en capital	RS	62 239,13	PR	58 561,33	R	0		EP	3 677,80	
		CP	1 881,76	PC	1 631,76	I	1 871,76	ECP	10	EC	240
		CS	64 120,89	TP	60 193,09	FPV	0			TR	3 917,80
Total programme 03	Gestion économique et financière, programmation et inspection	RS	130 844,74	PR	118 889,69	R	0		EP	10 767,25	
		CP	553 583,46	PC	484 178,57	I	533 346,31	ECP	20 237,15	EC	49 167,74
		CS	676 928,20	TP	603 068,26	FPV	0			TR	59 934,99

3585

IVAT Aoste

COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES DÉPENSES

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	RESTES À RECOUVRER AU 01/01/2022 (RS)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RR)		NOUVELLES CONSTATATIONS DES RESTES (R)		RESTES À RECOUVRER ISSUS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (EP =RS-RR+R)	
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (CP)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RC)		CONSTATATIONS (A)		RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE =A-CP	
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE (CS)		TOTAL RECOUVREMENTS (TR=RR+RC)		RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE =TR-CS		TOTAL RESTES À RECOUVRER DEVANT ÊTRE REPORTÉS (TR=EP+EC)	
TOTAL MISSION	01 Services institutionnels, généraux et de gestion	RS	137 121,06	PR	123 564,23	R	-1 187,80	EP	12 369,03
		CP	585 103,46	PC	505 684,01	I	562 455,50	ECP	22 647,96
		CS	714 724,52	TP	629 248,24	FPV	0	TR	69 140,52
MISSION	05 Protection et valorisation des biens et des activités culturelles								
0501 Programme	01 Valorisation des biens revêtant un intérêt historique								
Titre 1 Dépenses ordinaires	RS	0	PR	0	R	0	EP	0	
		CP	372 583,15	PC	303 004,12	I	349 239,22	ECP	23 343,93
		CS	368 583,15	TP	303 004,12	FPV	0	TR	46 235,10
Titre 2 Dépenses en capital	RS	0	PR	0	R	0	EP	0	
		CP	439 427,04	PC	413 907,04	I	439 427,04	ECP	0
		CS	439 427,04	TP	413 907,04	FPV	0	TR	25 520
Total programme	01 Valorisation des biens revêtant un intérêt historique	RS	0	PR	0	R	0	EP	0
		CP	812 010,19	PC	716 911,16	I	788 666,26	ECP	23 343,93
		CS	808 010,19	TP	716 911,16	FPV	0	TR	71 755,10
0502 Programme	02 Activités et actions diverses dans le secteur culturel								

3586

IVAT Aoste

COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES DÉPENSES

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

Titre 1 Dépenses ordinaires	RS	64 229,22	PR	60 426,04	R	-101,36	EP				3 701,82
		CP	130 119,70	PC	89 985,99	I	117 832,98	ECP	12 286,72	EC	27 846,99
		CS	188 848,92	TP	150 412,03	FPV	0			TR	31 548,81
Total programme	02 Activités et actions diverses dans le secteur culturel	RS	64 229,22	PR	60 426,04	R	-101,36			EP	3 701,82
		CP	130 119,70	PC	89 985,99	I	117 832,98	ECP	12 286,72	EC	27 846,99
		CS	188 848,92	TP	150 412,03	FPV	0			TR	31 548,81

IVAT Aoste

COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES DÉPENSES

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	RESTES À RECOUVRER AU 01/01/2022 (RS)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RR)		NOUVELLES CONSTATATIONS DES RESTES (R)		RESTES À RECOUVRER ISSUS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (EP =RS-RR+R)	
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (CP)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RC)		CONSTATATIONS (A)		RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE =A-CP	
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE (CS)		TOTAL RECOUVREMENTS (TR=RR+RC)		RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE =TR-CS		TOTAL RESTES À RECOUVRER DEVANT ÊTRE REPORTÉS (TR=EP+EC)	
TOTAL MISSION	05 Protection et valorisation des biens et des activités culturelles	RS	64 229,22	PR	60 426,04	R	-101,36	EP	3 701,82
		CP	942 129,89	PC	806 897,15	I	906 499,24	ECP	35 630,65
		CS	996 859,11	TP	867 323,19	FPV	0	EC	99 602,09
								TR	103 303,91
MISSION	14 Développement économique et compétitivité								
1401 Programme	01 Industrie, petites et moyennes entreprises et artisanat								
Titre 1 Dépenses ordinaires	RS	46 335,26	PR	37 461,96	R	-4 329,96	EP	4 543,34	
		CP	631 174,22	PC	560 199,26	I	603 716,32	ECP	27 457,90
		CS	677 509,48	TP	597 661,22	FPV	0	EC	43 517,06
								TR	48 060,40
Titre 2 Dépenses en capital	RS	0	PR	0	R	0	EP	0	
		CP	0	PC	0	I	0	ECP	0
		CS	0	TP	0	FPV	0	TR	0
Total Programme 01 Industrie, petites et moyennes entreprises et artisanat	RS	46 335,26	PR	37 461,96	R	-4.329,96		EP	4 543,34
	CP	631 174,22	PC	560 199,26	I	603 716,32	ECP	27 457,90	EC
	CS	677 509,48	TP	597 661,22	FPV	0		TR	48 060,40
TOTAL MISSION	14 Développement économique et compétitivité	RS	46 335,26	PR	37 461,96	R	-4 329,96	EP	4 543,34
		CP	631 174,22	PC	560 199,26	I	603 716,32	ECP	27 457,90
		CS	677 509,48	TP	597 661,22	FPV	0	EC	43 517,06
								TR	48 060,40

3588

IVAT Aoste	
COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES DÉPENSES	
Annexe n° 10 – Comptes de gestion	
<i>MISSION 20</i>	<i>Fonds et réserves</i>
2001 Programme	01 Fonds de réserve

IVAT Aoste

COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES DÉPENSES

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	RESTES À RECOUVRER AU 01/01/2022 (RS)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RR)		NOUVELLES CONSTATATIONS DES RESTES (R)				RESTES À RECOUVRER ISSUS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (EP =RS-RR+R)	
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (CP)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RC)		CONSTATATIONS (A)		RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE =A-CP		RESTES À RECOUVRER AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (EC=A-RC)	
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE (CS)		TOTAL RECOUVREMENTS (TR=RR+RC)		RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE =TR-CS				TOTAL RESTES À RECOUVRER DEVANT ÊTRE REPORTÉS (TR=EP+EC)	
Total programme	01 Fonds de réserve	RS	0	PR	0	R	0			EP	0
		CP	2 000	PC	0	I	0	ECP	2 000	EC	0
		CS	0	TP	0	FPV	0			TR	0
TOTAL MISSION	20 Fonds et réserves	RS	0	PR	0	R	0			EP	0
		CP	2 000	PC	0	I	0	ECP	2 000	EC	0
		CS	0	TP	0	FPV	0			TR	0
MISSION	50 Dette publique										
5002 Programme	02 Remboursement du capital des prêts et des emprunts obligataires										
Titre 4	Remboursement de prêts	RS	0	PR	0	R	0			EP	0
		CP	0	PC	0	I	0	ECP	0	EC	0
		CS	0	TP	0	FPV	0			TR	0
Total programme	02 Remboursement du capital des prêts et des emprunts obligataires	RS	0	PR	0	R	0			EP	0
		CP	0	PC	0	I	0	ECP	0	EC	0
		CS	0	TP	0	FPV	0			TR	0
TOTAL MISSION	50 Dette publique	RS	0	PR	0	R	0			EP	0
		CP	0	PC	0	I	0	ECP	0	EC	0
		CS	0	TP	0	FPV	0			TR	0

3590

IVAT Aoste

COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES DÉPENSES

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

<i>MISSION</i>	<i>60 Avances financières</i>
6001 Programme	01 Remboursement d'avances de trésorerie

IVAT Aoste

COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES DÉPENSES

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	RESTES À RECOUVRER AU 01/01/2022 (RS)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RR)		NOUVELLES CONSTATATIONS DES RESTES (R)		RESTES À RECOUVRER ISSUS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (EP =RS-RR+R)	
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (CP)		RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RC)		CONSTATATIONS (A)		RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE =A-CP	
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE (CS)		TOTAL RECOUVREMENTS (TR=RR+RC)		RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE =TR-CS		TOTAL RESTES À RECOUVRER DEVANT ÊTRE REPORTÉS (TR=EP+EC)	
Total programme	01 Remboursement d'avances de trésorerie	RS	0	PR	0	R	0	EP	0
		CP	97 000	PC	0	I	0	ECP	97 000
		CS	97 000	TP	0	FPV	0	TR	0
TOTAL MISSION	60 Avances financières	RS	0	PR	0	R	0	EP	0
		CP	97 000	PC	0	I	0	ECP	97 000
		CS	97 000	TP	0	FPV	0	TR	0
MISSION	99 Services pour le compte de tiers								
9901 Programme	01 Services pour le compte de tiers et mouvements d'ordre								
Titre 7	Dépenses pour le compte de tiers et mouvements d'ordre	RS	0	PR	0	R	0	EP	0
		CP	202 000	PC	168 284,31	I	171 113,81	ECP	30 886,19
		CS	202 000	TP	168 284,31	FPV	0	TR	2 829,50
Total Programme	01 Dépenses pour le compte de tiers - Mouvements d'ordre	RS	0	PR	0	R	0	EP	0
		CP	202 000	PC	168 284,31	I	171 113,81	ECP	30 886,19
		CS	202 000	TP	168 284,31	FPV	0	TR	2 829,50
TOTAL MISSION	99 Dépenses pour le compte de tiers	RS	0	PR	0	R	0	EP	0
		CP	202 000	PC	168 284,31	I	171 113,81	ECP	30 886,19
		CS	202 000	TP	168 284,31	FPV	0	TR	2 829,50

3592

IVAT Aoste

COMPTE BUDGÉTAIRE (Année 2022) – GESTION DES DÉPENSES

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	RESTES À RECOUVRER AU 01/01/2022 (RS)	RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RR)	NOUVELLES CONSTATATIONS DES RESTES (R)		RESTES À RECOUVRER ISSUS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (EP =RS- RR+R)
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (CP)	RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (RC)	CONSTATATIONS (A)	RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE =A-CP	RESTES À RECOUVRER AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (EC=A-RC)
		PRÉVISIONS DÉFINITIVES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE (CS)	TOTAL RECOUVREMENTS (TR=RR+RC)	RECETTES ACCRUES OU PERTES DE RECETTES AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE =TR-CS		TOTAL RESTES À RECOUVRER DEVANT ÊTRE REPORTÉS (TR=EP+EC)

TOTAL MISSIONS	RS	247 685,54	PR	221 452,23	R	-5 619,12		EP	20 614,19	
	CP	2 459 407,57	PC	2 041 064,73	I	2 243 784,87	ECP	215 622,70	EC	202 720,14
	CS	2 688 093,11	TP	2 262 516,96	FPV	0			TR	223 334,33
<hr/>										
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	RS	247 685,54	PR	221 452,23	R	-5 619,12		EP	20 614,19	
	CP	2 459 407,57	PC	2 041 064,73	I	2 243 784,87	ECP	215 622,70	EC	202 720,14
	CS	2 688 093,11	TP	2 262 516,96	FPV	0			TR	223 334,33

3593

IVAT Aoste

Récapitulatif général (Année 2022)

Annexe n° 10 – Comptes de gestion

RECETTES	CONSTATATIONS	RECouvreMENTS	DÉPENSES	ENGAGEMENTS	PAIEMENTS
Fonds de caisse au début de l'exercice		756 489,07			
Utilisation de l'excédent (1) <i>- utilisation du Fonds pour les avances de liquidités</i>	575 262,29 0		Déficit (3)	0	
Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au titre des recettes ordinaires (2)	0		Déficit découlant de dettes autorisées mais non contractées et compensé par la souscription de prêts (4)	0	
Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au titre des recettes en capital (2) Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au titre des recettes en capital financé par une dette	0 0				
Fonds pluriannuel à affectation obligatoire pour l'augmentation des produits des activités financières (2)	0				
Titre 1 – Recettes ordinaires de nature fiscale ou issues de cotisations ou de dispositifs de péréquation	1 043 222,62	1 067 286,12	Titre 1 – Dépenses ordinaires Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au titre des dépenses ordinaires (5)	1 631 372,26 0	1 620 132,5 2
Titre 2 – Virements ordinaires	0	0	Titre 2 - Dépenses en capital Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au titre des dépenses en capital (5)	441 298,80 0	474 100,1 3
Titre 3 – Recettes non fiscales	0	0	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au titre des dépenses en capital financé par une dette	0	0
Titre 4 – Recettes en capital	0	0	Titre 3 - Dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières Fonds pluriannuel à affectation obligatoire pour l'augmentation des produits des activités financières (5)	0 2 072 671,06	0 2 094 232,6
Titre 5 – Recettes découlant de la réduction des produits des activités financières	0	0	Total dépenses finales	0 0	0
Total recettes finales	0	0	Titre 4 – Prêts remboursés Fonds pour les avances de liquidités (6)	0	0
Titre 6 – Prêts souscrits	171 113,8 1	168 284,3 1	Titre 5 – Clôture Avances du trésorier/caissier	171 113,8 1	168 284,3 1
Titre 7 – Avances du trésorier/caissier	1 762 241,5	1 761 425,9	Titre 7 – Dépenses pour le compte de tiers et mouvements d'ordre	2 243 784,8	2 262 516,9
Titre 9 – Recettes pour le compte de tiers et mouvements d'ordre	2 337 503,8	2 517 915,0	Total dépenses de l'exercice TOTAL	2 243 784,8	2 262 516,9
Total recettes de l'exercice	0		GLOBAL DES DÉPENSES	93 718,9	255 398,0
TOTAL GLOBAL RECETTES DÉFICIT AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE <i>Déficit découlant de dettes autorisées mais non contractées (DANC) (7)</i>			EXCÉDENT/FONDS DE CAISSE		
TOTAL ÉQUILIBRE	2 337 503,8	2 517 915,0	TOTAL ÉQUILIBRE	2 337 503,8	2 517 915,0

3594

IVAT Aoste

Annexe a) Excédent

RÉCAPITULATIF DE L'EXCÉDENT (Année 2022)

		GESTION		
		RESTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE	TOTAL
Fonds de caisse au 1 ^{er} janvier 2022				756 489,07
RECouvreMENTS	(+)	66 458,76	1 694 967,20	1 761 425,96
PAIEMENTS)	221 452,23	2 041 064,73	2 262 516,96
FONDS DE CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 2022	(=)			255 398,07
PAIEMENTS pour des actions exécutoires non régularisées au 31 décembre 2022	(-)			0
FONDS DE CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 2022	(=)			255 398,07
RESTES À RECOUVRER <i>- constatations des contributions effectuées sur la base de l'estimation du Département des finances</i>	(+)	0	67 274,34	67 274,34
RESTES À PAYER	(-)	20 614,19	202 720,14	223 334,33
FONDS PLURIANNUEL À AFFECTATION OBLIGATOIRE POUR LES DÉPENSES ORDINAIRES	(-)			0
FONDS PLURIANNUEL À AFFECTATION OBLIGATOIRE POUR LES DÉPENSES EN CAPITAL	(-)			0
EXCÉDENT AU 31 DÉCEMBRE 2022 (A)	(=)			99 338,08

Composition de l'excédent au 31 décembre 2022 :

Crédits mis en réserve		
Fonds des créances difficilement recouvrables au 31/12/2022		0
Mise en réserve des restes périmés au 31/12/2022 (uniquement pour les Régions)		0
Fonds pour les avances de liquidités		0
Fonds pour les pertes des sociétés à participation publique		0
Fonds du contentieux		0
Autres réserves		0
Total crédits mis en réserve (B)		0
Crédits à affectation obligatoire		
Crédits à affectation obligatoire au sens des lois et des principes comptables		0
Crédits à affectation obligatoire issus de virements		0
Crédits à affectation obligatoire issus de la souscription de prêts		0
Crédits à affectation obligatoire formellement attribuée		0
Autres crédits à affectation obligatoire		0
Total crédits à affectation obligatoire (C)		0
Crédits destinés aux investissements		
Total crédits destinés aux investissements (D)		0
Total crédits disponibles (E=A-B-C-D)		
F) Déficit découlant des dettes autorisées mais non contractées		99 338,08
S'il est négatif, ce montant est inscrit au nombre des dépenses du budget prévisionnel en tant que déficit à compenser		0

IVAT Aoste

COMPOSITION PAR MISSIONS ET PAR PROGRAMMES DU FONDS PLURIANNUEL À AFFECTATION OBLIGATOIRE DE L'EXERCICE 2022

Annexe b) des comptes – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire

MISSIONS ET PROGRAMMES	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au 31 décembre de l'exercice 2021	Dépenses engagées au cours des exercices précédents, imputées à l'exercice 2022 et couvertes par le fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Nouvelle constatation des engagements visés à la lettre b) effectuée au cours de l'exercice 2022 (économies d'engagement)	Nouvelle constatation des engagements visés à la lettre b) effectuée au cours de l'exercice 2022 (économies d'engagement) sur les engagements pluriannuels financés par le fonds pluriannuel à affectation obligatoire et imputés aux exercices suivants	Credits du fonds pluriannuel à affectation obligatoire au 31 décembre 2021 et aux exercices suivants	Dépenses engagées au cours de l'exercice 2022, imputées à l'exercice 2022 et couvertes par le fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Dépenses engagées au cours de l'exercice 2022, imputées à l'exercice 2024 et couvertes par le fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Dépenses engagées au cours de l'exercice 2022, imputées à des exercices suivants et pris en compte dans le budget pluriannuel et couvertes par le fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au 31 décembre de l'exercice 2022
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = (a)-(b)+(c)+(d)	(f)	(g)	(h)	(i) = (e) + (f) + (g) + (h)
01 MISSION 1 – Services institutionnels, généraux et de gestion									
01 Organes institutionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Secrétariat général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Gestion économique et financière, programmation et inspection	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Gestion des recettes fiscales et services fiscaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Gestion des biens relevant du domaine et du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Bureau technique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Elections et consultations populaires – Registre de la population et état civil	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08 Statistiques et systèmes d'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0
09 Assistance technique et administrative au profit des collectivités locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 Autres services généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 Politique régionale unique pour les services institutionnels, généraux et de gestion (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 1 – Services institutionnels et généraux, de gestion et de contrôle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 MISSION 2 – Justice									
01 Bureaux de justice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Maison d'arrêt et autres services	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Politique régionale unique pour la justice (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 2 – Justice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 MISSION 3 – Ordre public et sécurité									
01 Police locale et administrative	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Système intégré de sécurité urbaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Politique régionale unique pour l'ordre public et la sécurité (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 3 – Ordre public et sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 MISSION 4 – Enseignement et droit à l'éducation									
01 Enseignement préscolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Enseignement scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Construction scolaire (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Enseignement universitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Enseignement technique supérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Services complémentaires à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Droit à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08 Politique régionale unique pour l'éducation et le droit à l'éducation (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 4 – Enseignement et droit à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 MISSION 5 – Protection et valorisation des biens et des activités culturelles									
01 Valorisation des biens revêtant un intérêt historique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Activités et actions diverses dans le secteur culturel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Politique régionale unique pour la protection des biens et des activités culturelles (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 5 – Protection et valorisation des biens et des activités culturelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 MISSION 6 – Politiques de la jeunesse, sports et loisirs									
01 Sports et loisirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Jeunesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Politique régionale unique pour la jeunesse, les sports et les loisirs (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 6 – Politiques de la jeunesse, sports et loisirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 MISSION 7 – Tourisme									
01 Développement et valorisation du tourisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Politique régionale unique pour le tourisme (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 7 – Tourisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08 MISSION 8 – Aménagement du territoire et construction résidentielle									
01 Urbanisme et aménagement du territoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Logements publics et locaux et plans de construction économique et populaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Politique régionale unique pour l'aménagement du territoire et la construction résidentielle (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 8 – Aménagement du territoire et construction résidentielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
09 MISSION 9 – Développement durable et protection du territoire et de l'environnement									
01 Protection du sol	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Protection, valorisation et récupération environnementales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Service hydrique intégré	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Espaces protégés, parcs naturels, protection écologique et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Protection et valorisation des ressources hydriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Développement durable Réintégrations, par des crédits du compte relatif au secteur de la santé, du compte de la Région relatif aux autres secteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08 Qualité de l'air et réduction de la pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0
09 Politique régionale unique pour le développement durable et la protection du territoire et de l'environnement (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 9 – Développement durable et protection du territoire et de l'environnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 MISSION 10 – Transports et droit à la mobilité									
01 Transport ferroviaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Transport public local	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Transport par voie d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Autres modalités de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Voirie et infrastructures routières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Politique régionale unique pour les transports et le droit à la mobilité (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 10 – Transports et droit à la mobilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 MISSION 11 – Secours civil									
01 Système de protection civile	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Mesures nécessaires du fait de calamités naturelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Politique régionale unique pour le secours et la protection civile (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 11 – Secours civil	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 MISSION 12 – Droits sociaux, politiques sociales et famille									

COMPOSITION PAR MISSIONS ET PAR PROGRAMMES DU FONDS PLURIANNUEL À AFFECTATION OBLIGATOIRE DE L'EXERCICE 2022
Annexe b) des comptes – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire

MISSIONS ET PROGRAMMES	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au 31 décembre de l'exercice 2021	Dépenses engagées au cours des exercices précédents, imputées à l'exercice 2022 et couvertes par le fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Nouvelle constatation des engagements visés à la lettre b) effectuée au cours de l'exercice 2022 (économies d'engagement)	Nouvelle constatation des engagements visés à la lettre b) effectuée au cours de l'exercice 2022 (économies d'engagement) sur les engagements pluriannuels financés par le fonds pluriannuel à affectation obligatoire et imputés aux exercices suivants	Crédits du fonds pluriannuel à affectation obligatoire au 31 décembre 2021 reportés à l'exercice 2023 et aux exercices suivants	Dépenses engagées au cours de l'exercice 2022, imputées à l'exercice 2023 et couvertes par le fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Dépenses engagées au cours de l'exercice 2022, imputées à l'exercice 2024 et couvertes par le fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Dépenses engagées au cours de l'exercice 2022, imputées à des exercices suivants ceux pris en compte dans le budget pluriannuel et couvertes par le fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au 31 décembre de l'exercice 2022
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = (a)-(b)-(c)-(d)	(f)	(g)	(h)	(i) = (e) + (f) + (g) + (h)
01 Mesures en faveur de l'enfance et des mineurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Mesures en faveur des personnes handicapées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Mesures en faveur des personnes âgées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Mesures en faveur des personnes à risque d'exclusion sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Mesures en faveur des familles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Mesures en faveur du droit au logement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 Programmation et gouvernance du réseau des services socio-sanitaires et d'aide sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 Coopératives et associations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 Services des autopsies et des cimetières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Politioane régionale unique pour les droits sociaux et la famille (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 12 – Droits sociaux, politiques sociales et ...	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 MISSION 13 – Protection de la santé									
01 Service sanitaire régional – Financement de la dépense ordinaire nécessaire pour assurer les LEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Service sanitaire régional – Financement supplémentaire de la dépense ordinaire nécessaire pour assurer des niveaux d'assistance supérieurs aux LEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Service sanitaire régional – Financement supplémentaire de la dépense ordinaire nécessaire pour la couverture du déficit budgétaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Service sanitaire régional – Compensation des déficits sanitaires relatifs à des exercices précédents	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Service sanitaire régional – Investissements en matière de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Service sanitaire régional – Restitution des recettes supplémentaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Dépenses supplémentaires en matière de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08 Politioane régionale unique pour la protection de la santé (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 13 – Protection de la santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 MISSION 14 – Développement économique et compétitivité									
01 Industrie, petites et moyennes entreprises et artisanat	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Commerce – Réseaux de distribution – Protection des	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 Recherche et innovation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 Réseaux et autres services d'utilité publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Politioane régionale unique pour le développement économique et la (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 14 – Développement économique et compétitivité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 MISSION 15 – Politiques du travail et de la formation									
01 Services d'aide au développement du marché du travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Aide à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Politioane régionale unique pour le travail et la formation (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 15 – Politiques du travail et de la formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 MISSION 16 – Agriculture, politiques agro-alimentaires et pêche									
01 Développement du secteur agricole et du système agro-alimentaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Politioane régionale unique pour l'agriculture, les systèmes agro-alimentaires, la chasse et la pêche (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 16 – Agriculture, politiques agro-alimentaires et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17 MISSION 17 – Énergie et diversification des sources énergétiques									
1 Sources énergétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Politioane régionale unique pour l'énergie et la diversification des sources énergétiques (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 17 – Énergie et diversification des sources énergétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 MISSION 18 – Relations avec les autres Autonomies territoriales et									
01 Relations financières avec les autres Autonomies territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Politioane régionale unique pour les relations avec les autres territoriales et locales (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 18 – Relations avec les autres Autonomies territoriales et locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19 MISSION 19 – Relations internationales									
01 Relations internationales et coopération au développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Coopération territoriale (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 19 – Relations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IVAT Aoste							
Annexe c) - Fonds des créances difficilement recouvrables							
COMPOSITION DES RÉSERVES DU FONDS DES CRÉANCES DIFFICILEMENT RECOUVRABLES ET DU FONDS DE DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES (Année 2022)							
	DÉNOMINATION	RESTES À RECOUVRER GÉNÉRÉS AU COURS DE L'EXERCICE AUQUEL LES COMPTES SE RAPPORTENT (a)	RESTES À RECOUVRER DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (b)	TOTAL RESTES À RECOUVRER (c) = (a) + (b)	MONTANT MINIMAL DU FONDS (d)	FONDS DES CRÉANCES DIFFICILEMENT RECOUVRABLES (e)	% de crédits mis en réserve sur le fonds des créances difficilement recouvrables (f) = (e) / (c)
	RECETTES ORDINAIRES DE NATURE FISCALE OU ISSUES DE COTISATIONS OU DE DISPOSITIFS DE PÉREQUATION						
1010100	Typologie 101 : Impôts, taxes et recettes assimilées Constatés au titre de la comptabilité de caisse sur la base du principe comptable 3.7	0	0	0	0	0	0,00%
1010200	Typologie 101 : Impôts, taxes et recettes assimilées non constatés au titre de la comptabilité de caisse	0	0	0	0	0	0,00%
1010300	Typologie 102 : Contributions destinées au financement du secteur de la santé (uniquement pour les Régions) Constatés au titre de la comptabilité de caisse sur la base du principe comptable 3.7	0	0	0	0	0	0,00%
1010400	Typologie 102 : Contributions destinées au financement du secteur de la santé non constatés au titre de la comptabilité de caisse	0	0	0	0	0	0,00%
1010400	Typologie 103 : Contributions dévolues et liquidées aux autonomes spéciales (uniquement pour les Régions) Constatés au titre de la comptabilité de caisse sur la base du principe comptable 3.7	0	0	0	0	0	0,00%
1030100	Typologie 103 : Contributions dévolues et liquidées aux autonomes spéciales non constatés au titre de la comptabilité de caisse	0	0	0	0	0	0,00%
1030200	Typologie 301 : Fonds de péréquation versés par les Administrations centrales	0	0	0	0	0	0,00%
1030200	Typologie 302 : Fonds de péréquation versés par la Région ou la Province autonome (uniquement pour les collectivités locales)	0	0	0	0	0	0,00%
1000000	TOTAL TITRE 1	0	0	0	0	0	0,00%
	VIREMENTS ORDINAIRES						
2010100	Typologie 101 : Virements ordinaires des Administrations publiques	18 186,50	0	18 186,50	0	0	0,00%
2010200	Typologie 102 : Virements ordinaires des familles	0	0	0	0	0	0,00%
2010300	Typologie 103 : Virements ordinaires des entreprises	0	0	0	0	0	0,00%
2010400	Typologie 104 : Virements ordinaires des institutions sociales privées	0	0	0	0	0	0,00%
2010500	Typologie 105 : Virements ordinaires de l'Union européenne et du reste du monde Virements ordinaires de l'Union européenne Virements ordinaires du reste du monde	0	0	0	0	0	0,00%
2000000	TOTAL TITRE 2	18 186,50	0	18 186,50	0	0	0,00%
	RECETTES NON FISCALES						
3010000	Typologie 100 : Vente de biens et de services et recettes découlant de la gestion des biens	33 429,36	0	33 429,36	0	0	0,00%
3020000	Typologie 200 : Recettes découlant de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus	0	0	0	0	0	0,00%
3030000	Typologie 300 : Intérêts créditeurs	2 150,70	0	2 150,70	0	0	0,00%
3040000	Typologie 400 : Autres recettes découlant des revenus de capitaux	0	0	0	0	0	0,00%
3050000	Typologie 500 : Recouvrements et autres recettes ordinaires	10 678,28	0	10 678,28	0	0	0,00%
3000000	TOTAL TITRE 3	46 258,34	0	46 258,34	0	0	0,00%
	RECETTES EN CAPITAL						
4010000	Typologie 100 : Contributions en capital	0	0	0	0	0	0,00%
4020000	Typologie 200 : Concours aux investissements Concours des Administrations publiques aux investissements Concours de l'UE aux investissements	0	0	0	0	0	0,00%
4030000	Typologie 200 : Concours aux investissements, déduction faite de ceux des Administrations publiques et de l'UE	0	0	0	0	0	0,00%
4030000	Typologie 300 : Autres virements en capital Autres virements en capital des Administrations publiques Autres virements en capital de l'UE	0	0	0	0	0	0,00%
4040000	Typologie 300 : Autres virements en capital, déduction faite de ceux des Administrations publiques et de l'UE	0	0	0	0	0	0,00%
4040000	Typologie 400 : Recettes découlant de l'aliénation de biens matériels et immatériels	0	0	0	0	0	0,00%
4050000	Typologie 500 : Autres recettes en capital	0	0	0	0	0	0,00%
4000000	TOTAL TITRE 4	0	0	0	0	0	0,00%
	RECETTES DÉCOULANT DE LA RÉDUCTION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES						
5010000	Typologie 100 : Aliénation de produits des activités financières	0	0	0	0	0	0,00%
5020000	Typologie 200 : Recouvrement de crédits à court terme	0	0	0	0	0	0,00%
5030000	Typologie 300 : Recouvrement de crédits à moyen/long terme	0	0	0	0	0	0,00%
5040000	Typologie 400 : Autres recettes découlant de la réduction des produits des activités financières	0	0	0	0	0	0,00%
5000000	TOTAL TITRE 5	0	0	0	0	0	0,00%
	TOTAL GÉNÉRAL	64 444,84	0	64 444,84	0	0	0,00%
	FONDS DES CRÉANCES DIFFICILEMENT RECOUVRABLES	0	0	0	0	0	0,00%
	FONDS DES CRÉANCES DIFFICILEMENT RECOUVRABLES	64 444,84	0	64 444,84	0	0	0,00%

CONFRONTATION FONDS DES CRÉANCES DIFFICILEMENT RECOUVRABLES - FONDS DE DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES	TOTAL CRÉANCES	FONDS DE DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES
RESTES À RECOUVRER DANS LE COMPTE BUDGÉTAIRE TITRES DE 1 À 5	64 444,84	0
CRÉANCES ÉLIMINÉES DU COMPTE BUDGÉTAIRE	0	0
CONSTATATIONS IMPUTÉES AUX EXERCICES SUIVANT CELUI AUQUEL LES COMPTES SE RAPPORTENT	0	0
TOTAL	64 444,84	0

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	CONSTATATIONS	Recettes constatées non récurrentes	RECOURVEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE	RECOURVEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES
	RECETTES ORDINAIRES DE NATURE FISCALE OU ISSUES DE COTISATIONS OU DE DISPOSITIFS DE PÉRÉQUATION				
1010100	Typologie 101 : Impôts, taxes et recettes assimilées				
1010106	Impôt unique communal	0	0	0	0
1010108	Impôt communal sur les immeubles (ICI)	0	0	0	0
1010116	Impôt communal additionnel à l'IRPEF	0	0	0	0
1010139	Impôt sur les assurances RC autos	0	0	0	0
1010140	Impôt sur l'inscription au registre public des véhicules automobiles (PRA)	0	0	0	0
1010141	Taxe de séjour	0	0	0	0
1010149	Taxes sur les concessions communales	0	0	0	0
1010150	Taxe de circulation des véhicules à moteur (taxe automobile)	0	0	0	0
1010151	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0	0
1010152	Taxe d'occupation des aires et espaces publics	0	0	0	0
1010153	Impôt communal sur la publicité et droits d'affichage	0	0	0	0
1010154	Impôt communal secondaire	0	0	0	0
1010160	Contribution pour l'exercice des fonctions de sauvegarde, de protection et d'hygiène de l'environnement	0 0	0 0	0 0	0 0
1010161	Taxe communale sur les déchets et les services	0	0	0	0
1010164	Droits relatifs aux abattoirs	0	0	0	0
1010165	Droits des organismes provinciaux du tourisme	0	0	0	0
1010168	Impôt régional additionnel aux redevances pour les eaux publiques	0	0	0	0
1010170	Recettes issues de la Maison de jeu	0	0	0	0
1010176	Contribution pour les services indivisibles (TASI)	0	0	0	0
1010195	Autres retenues ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
1010196	Autres recettes issues du loto, des loteries et des autres activités ludiques ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
1010197	Autres accises ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
1010198	Autres impôts de substitution ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
1010199	Autres impôts, taxes et recettes assimilées ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
1010100	Total Typologie 101 : Impôts, taxes et recettes assimilées				
1010400	Typologie 104 : Participations aux contributions	0	0	0	0
1010405	Participations des Communes à l'IVA	0	0	0	0
1010406	Participations des Communes à l'IRPEF	0	0	0	0
1010407	Participations des Provinces à l'IRPEF	0	0	0	0
1010408	Contribution provinciale à la mise en décharge des déchets solides	0	0	0	0
1010498	Autres participations des Provinces	0	0	0	0
1010499	Autres participations des Communes	0	0	0	0
1010400	Total Typologie 104 : Participations aux contributions				
1030100	Typologie 301 : Fonds de péréquation versés par les Administrations centrales	0 0	0 0	0 0	0 0
1030101	Fonds de péréquation versés par l'État				
1030100	Total Typologie 301 : Fonds de péréquation versés par les Administrations centrales	0 0	0 0	0 0	0 0
1030200	Typologie 302 : Fonds de péréquation versés par la Région ou la Province autonome	0	0	0	0
1030201	Fonds de péréquation versés par la Région ou la Province autonome				
1030200	Total Typologie 302 : Fonds de péréquation versés par la Région ou la Province autonome				
1000000	TOTAL TITRE 1				

IVAT Aoste

RÉCAPITULATIF DES RECETTES RÉPARTIES PAR TITRES, PAR TYPOLOGIES ET PAR CATÉGORIES (Année 2022)
Annexe d) des comptes – Recettes réparties par catégories

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	CONSTATATIONS	Recettes constatées non récurrentes	RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE	RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES
	VIREMENTS ORDINAIRES				
2010100	Typologie 101 : Virements ordinaires des Administrations publiques				
2010101	Virements ordinaires des Administrations centrales	0	0	0	0
2010102	Virements ordinaires des Administrations locales	1 031 489	0	1 013 302,50	42 250
2010103	Virements ordinaires des organismes de prévoyance	11 733,62	0	11 733,62	0
2010104	Virements ordinaires des structures internes et/ou des unités locales de l'organisme	0	0	0	0
2010100	Total Typologie 101 : Virements ordinaires des Administrations publiques	1 043 222,62	0	1 025 036,12	42 250
2010200	Typologie 102 : Virements ordinaires des familles				
2010201	Virements ordinaires des familles	0	0	0	0
2010200	Total Typologie 102 : Virements ordinaires des familles	0	0	0	0
2010300	TYPOLOGIE 103 : Virements ordinaires des entreprises				
2010301	Sponsorisations par des entreprises	0	0	0	0
2010302	Autres virements ordinaires des entreprises	0	0	0	0
2010300	Total Typologie 103 : Virements ordinaires des entreprises	0	0	0	0
2010400	Typologie 104 : Virements ordinaires des institutions sociales privées				
2010401	Virements ordinaires des institutions sociales privées	0	0	0	0
2010400	Total Typologie 104 : Virements ordinaires des institutions sociales privées	0	0	0	0
2010500	Typologie 105 : Virements ordinaires de l'Union européenne et du reste du monde				
2010501	Virements ordinaires de l'Union européenne	0	0	0	0
2010502	Virements ordinaires du reste du monde	0	0	0	0
2010500	Total Typologie 105 : Virements ordinaires de l'Union européenne et du reste du monde	0	0	0	0
2000000	TOTAL TITRE 2	1 043 222,62	0	1 025 036,12	42 250

IVAT Aoste

RÉCAPITULATIF DES RECETTES RÉPARTIES PAR TITRES, PAR TYPOLOGIES ET PAR CATÉGORIES (Année 2022)
Annexe d) des comptes – Recettes réparties par catégories

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	CONSTATATIONS	Recettes constatées non récurrentes	RECouvreMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE	RECouvreMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES
	RECETTES NON FISCALES				
3010000	Typologie 100 : Vente de biens et de services et recettes découlant de la gestion des biens				
3010100	Vente de biens	456 233,71	0	425 732,72	24 208,76
3010200	Recettes découlant de la vente et de la fourniture de services	18 956,34	0	16 027,97	0
3010300	Recettes découlant de la gestion des biens	0	0	0	0
3010000	Total Typologie 100 : Vente de biens et de services et recettes découlant de la gestion des biens	475 190,05	0	441 760,69	24 208,76
3020000	Typologie 200 : Recettes découlant de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus				
3020100	Recettes provenant des Administrations publiques à la suite de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus	0	0	0	0
3020200	Recettes provenant des familles à la suite de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus	0	0	0	0
3020300	Recettes provenant des entreprises à la suite de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus	0	0	0	0
3020400	Recettes provenant des institutions sociales privées à la suite de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus	0	0	0	0
3020000	Total Typologie 200 : Recettes découlant de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus	0	0	0	0
3030000	Typologie 300 : Intérêts créditeurs				
3030100	Intérêts créditeurs relatifs aux titres ou financements à court terme. Intérêts	0	0	0	0
3030200	créditeurs relatifs aux titres obligataires à moyen/long terme	0	0	0	0
3030300	Autres intérêts créditeurs	2 150,70	0	0	0
3030000	Total Typologie 300 : Intérêts créditeurs	2 150,70	0	0	0
3040000	Typologie 400 : Autres recettes découlant des revenus de capitaux				
3040100	Rendements des fonds communs d'investissement	0	0	0	0
3040200	Recettes découlant de la distribution de dividendes	0	0	0	0
3040300	Recettes découlant de la distribution de bénéfices et d'excédents	0	0	0	0
3049900	Autres recettes découlant des revenus de capitaux ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
3040000	Total Typologie 400 : Autres recettes découlant des revenus de capitaux	0	0	0	0
3050000	Typologie 500 : Recouvrements et autres recettes ordinaires				
3050100	Indemnités d'assurance	0	0	0	0
3050200	Remboursements en recettes	70 564,36	0	59 886,08	0
3059900	Autres recettes ordinaires ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
3050000	Total Typologie 500 : Recouvrements et autres recettes ordinaires	70 564,36	0	59 886,08	0
3000000	TOTAL TITRE 3	547 905,11	0	501 646,77	24 208,76

IVAT Aoste

RÉCAPITULATIF DES RECETTES RÉPARTIES PAR TITRES, PAR TYPOLOGIES ET PAR CATÉGORIES (Année 2022)
Annexe d) des comptes – Recettes réparties par catégories

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	CONSTATATIONS	Recettes constatées non récurrentes	RECOURVEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE	RECOURVEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES
	RECETTES EN CAPITAL				
4010000	Typologie 100 : Contributions en capital				
4010100	Impôts perçus à la suite de régularisations et d'amnisties	0	0	0	0
4010200	Autres impôts en capital	0	0	0	0
4010000	Total Typologie 100 : Contributions en capital	0	0	0	0
4020000	Typologie 200 : Concours aux investissements				
4020100	Concours des Administrations publiques aux investissements	0	0	0	0
4020200	Concours des familles aux investissements	0	0	0	0
4020300	Concours des entreprises aux investissements	0	0	0	0
4020400	Concours des institutions sociales privées aux investissements	0	0	0	0
4020500	Concours de l'Union européenne et du reste du monde aux investissements	0	0	0	0
4020600	Concours aux investissements directement destinés au remboursement de prêts Administration publiques	0	0	0	0
4020000	Total Typologie 200 : Concours aux investissements	0	0	0	0
4030000	Typologie 300 : Autres virements en capital				
4030100	Virements en capital pour la prise en charge de dettes de l'organisme par des Administrations publiques	0	0	0	0
4030200	Virements en capital pour la prise en charge de dettes de l'organisme par des entreprises	0	0	0	0
4030300	Virements en capital pour la prise en charge de dettes de l'organisme par l'Union européenne et le reste du monde	0	0	0	0
4030400	Virements en capital des Administrations publiques pour la couverture de dettes de l'organisme	0	0	0	0
4030500	Virements en capital des entreprises pour la couverture de dettes de l'organisme	0	0	0	0
4030600	Virements en capital de l'Union européenne et du reste du monde pour la couverture de dettes de l'organisme	0	0	0	0
4030700	Virement en capital des Administrations publiques pour la compensation des d	0	0	0	0
4030800	Virement en capital des entreprises pour la compensation des déficits précédents	0	0	0	0
4030900	Virement en capital de l'Union européenne et du reste du monde pour la Europea e dal Resto del Mondo	0	0	0	0
4031000	Autres virements en capital des Administration publiques	0	0	0	0
4031100	Autres virements en capital des familles	0	0	0	0
4031200	Autres virements en capital des entreprises	0	0	0	0
4031300	Autres virements en capital des institutions sociales privées	0	0	0	0
4031400	Autres virements en capital de l'Union européenne et du reste du monde	0	0	0	0
4030000	Total Typologie 300 : Autres virements en capital	0	0	0	0
4040000	Typologie 400 : Recettes découlant de l'aliénation de biens matériels et immatériels				
4040100	Aliénation de biens matériels	0	0	0	0
4040200	Cession de terrains et de biens matériels non produits	0	0	0	0
4040300	Aliénation de biens immatériels	0	0	0	0
4040000	Total Typologie 400 : Recettes découlant de l'aliénation de biens matériels et immatériels	0	0	0	0
4050000	Typologie 500 : Autres recettes en capital				
4050100	Permis de construire	0	0	0	0
4050200	Recettes découlant de l'attribution d'immeubles à des fonds immobiliers	0	0	0	0
4050300	Recettes en capital découlant du remboursement, du recouvrement et de la indues ou encaissées en trop	0	0	0	0
4050400	Autres recettes en capital ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0

IVAT Aoste

RÉCAPITULATIF DES RECETTES RÉPARTIES PAR TITRES, PAR TYPOLOGIES ET PAR CATÉGORIES (Année 2022)
Annexe d) des comptes – Recettes réparties par catégories

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	CONSTATATIONS	Recettes constatées non récurrentes	RECouvreMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITE D'EXERCICE	RECouvreMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITE DES RESTES
4050400	Autres recettes en capital ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
4050000	Total Typologie 500 : Autres recettes en capital	0	0	0	0
4000000	TOTAL TITRE 4	0	0	0	0

IVAT Aoste

RÉCAPITULATIF DES RECETTES RÉPARTIES PAR TITRES, PAR TYPOLOGIES ET PAR CATÉGORIES (Année 2022)
Annexe d) des comptes – Recettes réparties par catégories

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	CONSTATATIONS	Recettes constatées non récurrentes	RECOURS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE	RECOURS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES
	RECETTES DÉCOULANT DE LA RÉDUCTION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES				
5010000	Typologie 100 : Aliénation de produits des activités financières				
5010100	Aliénation de participations	0	0	0	0
5010200	Aliénation de parts de fonds communs d'investissement	0	0	0	0
5010300	Aliénation de titres obligataires à court terme	0	0	0	0
5010400	Aliénation de titres obligataires à moyen/long terme	0	0	0	0
5010000	Total Typologie 100 : Aliénation de produits des activités financières	0	0	0	0
5020000	Typologie 200 : Recouvrement de crédits à court terme				
5020100	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux Administrations publiques	0	0	0	0
5020200	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux familles	0	0	0	0
5020300	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux entreprises	0	0	0	0
5020400	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux institutions privées	0	0	0	0
5020500	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
5020600	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux publiques	0	0	0	0
5020700	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux familles	0	0	0	0
5020800	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux entreprises	0	0	0	0
5020900	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux institutions privées	0	0	0	0
5021000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés à l'Union et au reste du monde	0	0	0	0
5020000	Total Typologie 200 : Recouvrement de crédits à court terme	0	0	0	0
5030000	Typologie 300 : Recouvrement de crédits à moyen/long terme				
5030100	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux Administration publiques	0	0	0	0
5030200	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux familles	0	0	0	0
5030300	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux entreprises	0	0	0	0
5030400	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux institutions sociales privées	0	0	0	0
5030500	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
5030600	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux Administration publiques	0	0	0	0
5030700	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux familles	0	0	0	0
5030800	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux	0	0	0	0
5030900	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux sociales privées	0	0	0	0
5031000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
5031100	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des Administration publiques	0	0	0	0
5031200	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des familles	0	0	0	0
5031300	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des entreprises	0	0	0	0
5031400	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des institutions sociales privées	0	0	0	0
5031500	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur de l'Union européenne et du reste du monde	0	0	0	0

IVAT Aoste

RÉCAPITULATIF DES RECETTES RÉPARTIES PAR TITRES, PAR TYPOLOGIES ET PAR CATÉGORIES (Année 2022)

Annexe d) des comptes – Recettes réparties par catégories

5030000	Total Typologie 300 : Recouvrement de crédits à moyen/long terme	0	0	0	0
---------	--	---	---	---	---

IVAT Aoste

RÉCAPITULATIF DES RECETTES RÉPARTIES PAR TITRES, PAR TYPOLOGIES ET PAR CATÉGORIES (Année 2022)
Annexe d) des comptes – Recettes réparties par catégories

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	CONSTATATION S	Recettes constatées non récurrentes	RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE	RECOUVREMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES
5040000	Typologie 400 : Autres recettes découlant de la réduction des produits des activités financières				
5040100	Réduction des produits d'autres activités financières relatives aux Administrations publiques	0	0	0	0
5040200	Réduction des produits d'autres activités financières relatives aux familles	0	0	0	0
5040300	Réduction des produits d'autres activités financières relatives aux entreprises	0	0	0	0
5040400	Réduction des produits d'autres activités financières relatives aux institutions sociales privées	0	0	0	0
5040500	Réduction des produits d'autres activités financières relatives à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
5040600	Prélèvements sur des comptes de la Trésorerie de l'État autres que ceux de la Trésorerie unique	0	0	0	0
5040700	Prélèvements de dépôts bancaires	0	0	0	0
5040800	Recettes des contrats dérivés arrivés à échéance	0	0	0	0
5040000	Total Typologie 400 : Recettes découlant de la réduction des produits des activités financières	0	0	0	0
5000000	TOTAL TITRE 5	0	0	0	0

IVAT Aoste

RÉCAPITULATIF DES RECETTES RÉPARTIES PAR TITRES, PAR TYPOLOGIES ET PAR CATÉGORIES (Année 2022)
Annexe d) des comptes – Recettes réparties par catégories

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	CONSTATATIONS	Recettes constatées non récurrentes	RECouvreMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE	RECouvreMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES
	SOUSCRIPTION DE PRÊTS				
6010000	Typologie 100 : Émission de titres obligataires				
6010100	Émission de titres obligataires à court terme	0	0	0	0
6010200	Émission de titres obligataires à moyen/long terme	0	0	0	0
6010000	Total Typologie 100 : Émission de titres obligataires	0	0	0	0
6020000	Typologie 200 : Souscription de prêts à court terme				
6020100	Financements à court terme	0	0	0	0
6020200	Avances	0	0	0	0
6020000	Total Typologie 200 : Souscription de prêts à court terme	0	0	0	0
6030000	Typologie 300 : Souscription de prêts et d'autres financements à moyen/long terme				
6030100	Financements à moyen/long terme	0	0	0	0
6030200	Souscription de prêts à la suite de l'actualisation des financements	0	0	0	0
6030300	pluriannuels Souscription de prêts à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
6030000	Total Typologie 300 : Souscription de prêts et d'autres financements à moyen/long terme	0	0	0	0
6040000	Typologie 400 : Autres formes d'endettement				
6040200	Souscription de prêts – Crédit-bail financier	0	0	0	0
6040300	Souscription de prêts – Opérations de titrisation	0	0	0	0
6040400	Souscription de prêts – Contrats dérivés	0	0	0	0
6040000	Total Typologie 400 : Autres formes d'endettement	0	0	0	0
6000000	TOTAL TITRE 6	0	0	0	0

IVAT Aoste

RÉCAPITULATIF DES RECETTES RÉPARTIES PAR TITRES, PAR TYPOLOGIES ET PAR CATÉGORIES (Année 2022)
Annexe d) des comptes – Recettes réparties par catégories

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	CONSTATATIONS	Recettes constatées non récurrentes	RECouvreMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE	RECouvreMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES
	AVANCES DU TRÉSORIER/CAISSIER				
7010000	Typologie 100 : Avances du trésorier/caissier				
7010100	Avances du trésorier/caissier	0	0	0	0
7010000	Total Typologie 100 : Avances du trésorier/caissier	0	0	0	0
7000000	TOTAL TITRE 7	0	0	0	0
	RECETTES POUR LE COMPTE DE TIERS ET MOUVEMENTS D'ORDRE				
9010000	Typologie 100 : Recettes pour mouvements d'ordre				
9010100	Autres retenues	0	0	0	0
9010200	Retenues relatives aux revenus du travail salarié	147 254,27	147 254,27	147 254,27	0
9010300	Retenues relatives aux revenus du travail indépendant	16 030,04	16 030,04	16 030,04	0
9010400	Financement du compte de la gestion sanitaire par les crédits du compte de la gestion ordinaire de la Région	0	0	0	0
9019900	Autres recettes pour mouvements d'ordre	7 829,50	7 829,50	5 000	0
9010000	Total Typologie 100 : Recettes pour mouvements d'ordre	171 113,81	171 113,81	168 284,31	0
9020000	Typologie 200 : Recettes pour le compte de tiers				
9020100	Recouvrements pour l'achat de biens et de services pour le compte de tiers	0	0	0	0
9020200	Virements des Administrations publiques pour des opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0
9020300	Virements d'autres secteurs pour des opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0
9020400	Dépôts de tiers/auprès de tiers	0	0	0	0
9020500	Recouvrement d'impôts et de contributions pour le compte de tiers	0	0	0	0
9029900	Autres recettes pour le compte de tiers	0	0	0	0
9020000	Total Typologie 200 : Recettes pour le compte de tiers	0	0	0	0
9000000	TOTAL TITRE 9	171 113,81	171 113,81	168 284,31	0
	TOTAL TITRES	1 762 241,54	171 113,81	1 694 967,20	66 458,76

IVAT Aoste

Annexe E) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR TITRES ET PAR
MACRO-AGRÉGATS (Année 2022)
ENGAGEMENTS**

TITRES ET MACRO-AGRÉGATS DE DÉPENSE		Total	Dépenses non récurrentes
TITRE 1 – Dépenses ordinaires			
101	Revenus du travail salarié	761 156,83	0
102	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	49 442,24	0
103	Achat de biens et de services	715 701,69	0
104	Virements ordinaires	599,60	0
105	Virements de contributions (uniquement pour les Régions)	0	0
106	Fonds de péréquation (uniquement pour les Régions)	0	0
107	Intérêts débiteurs	0	0
108	Autres recettes découlant des revenus de capitaux	0	0
109	Remboursements et corrections des recettes	0	0
110	Autres dépenses ordinaires	104 471,90	0
100	Total TITRE 1	1 631 372,26	0
TITRE 2 - Dépenses en capital			
201	Contributions en capital à la charge de l'organisme	0	0
202	Investissements fixes bruts et achat de terrains	441 298,80	0
203	Concours aux investissements	0	0
204	Autres virements en capital	0	0
205	Autres dépenses en capital	0	0
200	Total TITRE 2	441 298,80	0
TITRE 3 - Dépenses pour l'augmentation des produits des activités			
301	Acquisition de produits des activités financières	0	0
302	Octroi de crédits à court terme	0	0
303	Octroi de crédits à moyen/long terme	0	0
304	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	0	0
300	Total TITRE 3	0	0
TITRE 4 – Remboursement de prêts			
401	Remboursement de titres obligataires	0	0
402	Remboursement de prêts à court terme	0	0
403	Remboursement de prêts et d'autres financements à moyen/long terme	0	0
404	Remboursement d'autres formes d'endettement	0	0
405	Fonds pour le remboursement de prêts	0	0
400	Total TITRE 4	0	0
Titre 5 – Clôture Avances du trésorier/caissier			
501	Clôture Avances du trésorier/caissier	0	0
500	Total TITRE 5	0	0
TITRE 7 - Dépenses pour le compte de tiers et mouvements d'ordre			
701	Dépenses pour mouvements d'ordre	171 113,81	0
702	Dépenses pour le compte de tiers	0	0
700	Total TITRE 7	171 113,81	0
TOTAL ENGAGEMENTS		2 243 784,87	0

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macroagrégats
 DÉPENSES ORDINAIRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (Année 2022)**

MISSIONS ET PROGRAMMES/MAGROAGRÉGATS		Revenus du travail salarié	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	Achat de biens et de services	Virements ordinaires	Intérêts débiteurs	Autres dépenses découlant des revenus de capitaux	Remboursements et corrections des recettes	Autres dépenses ordinaires	Total
		101	102	103	104	107	108	109	110	100
01	MISSION 1 – Services institutionnels, généraux et de gestion									
01	Organes institutionnels	0	0	21 505,44	0	0	0	0	0	21 505,44
02	Secrétariat général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Gestion économique et financière, programmation et inspection	246 388,19	46 250	89 970,39	20	0	0	0	99 918,23	482 546,81
04	Gestion des recettes fiscales et services fiscaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	Gestion des biens relevant du domaine et du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06	Bureau technique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07	Élections et consultations populaires – Registre de la population et état civil	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08	Statistique et systèmes d'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0
09	Assistance technique et administrative au profit des collectivités locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Autres services généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	Politique régionale unique pour les services institutionnels, généraux et de gestion (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 1 – Services institutionnels, généraux et de gestion	246 388,19	46 250	111 475,83	20	0	0	0	99 918,23	504 052,25
02	MISSION 2 – Justice									
01	Bureaux de justice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Maison d'arrêt et autres services	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 2 – Justice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	MISSION 3 – Ordre public et sécurité									
01	Police locale et administrative	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Système intégré de sécurité urbaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 3 – Ordre public et sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES ORDINAIRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (Année 2022)**

MISSIONS ET PROGRAMMES/MAGROAGRÉGATS	Revenus du travail salarié	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	Achat de biens et de services	Virements ordinaires	Intérêts débiteurs	Autres dépenses découlant des revenus de capitaux	Remboursements et corrections des recettes	Autres dépenses ordinaires	Total
	101	102	103	104	107	108	109	110	100
04 MISSION 4 – Enseignement et droit à l'éducation									
01 Enseignement préscolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Enseignement scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Enseignement universitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Enseignement technique supérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Services complémentaires à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Droit à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 4 – Enseignement et droit à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 MISSION 05 - Protection et valorisation des biens et des activités culturelles									
01 Valorisation des biens revêtant un intérêt historique	251 910,06	274,87	50 819,19	0	0	0	0	0	303 004,12
02 Activités et actions diverses dans le secteur culturel	0	1 107,37	88 878,62	0	0	0	0	0	89 985,99
TOTAL MISSION 5 – Protection et valorisation des biens et des activités culturelles	251 910,06	1 382,24	139 697,81	0	0	0	0	0	392 990,11
06 MISSION 6 – Politiques de la jeunesse, sports et loisirs									
01 Sports et loisirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Jeunesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 6 – Politiques de la jeunesse, sports et loisirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 MISSION 7 – Tourisme									
01 Développement et valorisation du tourisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 7 – Tourisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08 MISSION 8 – Aménagement du territoire et construction résidentielle									
01 Urbanisme et aménagement du territoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3611

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES ORDINAIRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (Année 2022)**

MISSIONS ET PROGRAMMES/MAGROAGRÉGATS		Revenus du travail salarié	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	Achat de biens et de services	Virements ordinaires	Intérêts débiteurs	Autres dépenses découlant des revenus de capitaux	Remboursements et corrections des recettes	Autres dépenses ordinaires	Total
		101	102	103	104	107	108	109	110	100
02	Logements publics et locaux et plans de construction économique et populaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 8 – Aménagement du territoire et résidentielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
09	MISSION 9 – Développement durable et protection du et de l'environnement									
01	Protection du sol	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Protection, valorisation et récupération environnementales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	Service hydrique intégré	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	Espaces protégés, parcs naturels, protection écologique et	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06	Protection et valorisation des ressources hydriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07	Développement durable dans les zones de montagne – petites communes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08	Qualité de l'air et réduction de la pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 9 – Développement durable et territoire et de l'environnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	MISSION 10 – Transports et droit à la mobilité									
01	Transport ferroviaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Transport public local	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Transport par voie d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	Autres modalités de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	Voirie et infrastructures routières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 10 - Transports et droit à la mobilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	MISSION 11 – Secours civil									
01	Système de protection civile	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3612

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES ORDINAIRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (Année 2022)**

MISSIONS ET PROGRAMMES/MAGROAGRÉGATS	Revenus du travail salarié	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	Achat de biens et de services	Virements ordinaires	Intérêts débiteurs	Autres dépenses découlant des revenus de capitaux	Remboursements et corrections des recettes	Autres dépenses ordinaires	Total
	101	102	103	104	107	108	109	110	100
02 Mesures nécessaires du fait de calamités naturelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 11 – Secours civil	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 MISSION 12 – Droits sociaux, politiques sociales et famille									
01 Mesures en faveur de l'enfance, des mineurs et des crèches	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Mesures en faveur des personnes handicapées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Mesures en faveur des personnes âgées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Mesures en faveur des personnes à risque d'exclusion sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Mesures en faveur des familles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Mesures en faveur du droit au logement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Programmation et gouvernance du réseau des services socio-sanitaires et d'aide sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08 Coopératives et associations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
09 Services des autopsies et des cimetières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 12 – Droits sociaux, politiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 MISSION 13 – Protection de la santé									
01 Service sanitaire régional – Financement de la dépense ordinaire nécessaire pour assurer les LEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Service sanitaire régional – Financement supplémentaire de la dépense ordinaire pour assurer des niveaux d'assistance supérieurs aux LEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Service sanitaire régional – Financement supplémentaire de la dépense ordinaire pour la couverture du déficit	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Service sanitaire régional – Compensation de déficits relatifs à des exercices précédents	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Service sanitaire régional – Investissements en matière de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Service sanitaire régional – Restitution de recettes SSN	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3613

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES ORDINAIRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (Année 2022)**

MISSIONS ET PROGRAMMES/MAGROAGRÉGATS		Revenus du travail salarié	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	Achat de biens et de services	Virements ordinaires	Intérêts débiteurs	Autres dépenses découlant des revenus de capitaux	Remboursements et corrections des recettes	Autres dépenses ordinaires	Total
		101	102	103	104	107	108	109	110	100
07	Dépenses supplémentaires en matière de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 13 – Protection de la santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	MISSION 14 – Développement économique et compétitivité									
01	Industrie, petites et moyennes entreprises et artisanat	218 420	1 110	340 669,26	0	0	0	0	0	560 199,26
02	Commerce – Réseaux de distribution – Protection des consommateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Recherche et innovation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	Réseaux et autres services d'utilité publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	MISSION 14 – Développement économique et compétitivité	218 420	1 110	340 669,26	0	0	0	0	0	560 199,26
15	MISSION 15 – Politiques du travail et de la formation professionnelle									
01	Services d'aide au développement du marché du travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Aide à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 15 - Politiques du travail et de la formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	MISSION 16 – Agriculture, politiques agro-alimentaires pêche									
01	Développement du secteur agricole et du système agro-alimentaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 16 – Agriculture, politiques agro-alimentaires et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	MISSION 17 – Énergie et diversification des sources énergétiques									
01	Sources énergétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 17 – Énergie et diversification des sources énergétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3614

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES ORDINAIRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (Année 2022)**

MISSIONS ET PROGRAMMES/MAGROAGRÉGATS		Revenus du travail salarié	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	Achat de biens et de services	Virements ordinaires	Intérêts débiteurs	Autres dépenses découlant des revenus de capitaux	Remboursements et corrections des recettes	Autres dépenses ordinaires	Total
		101	102	103	104	107	108	109	110	100
18	MISSION 18 – Relations avec les autres Autonomies territoriales et locales									
01	Relations financières avec les autres Autonomies territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 18 – Relations avec les autres Autonomies territoriales et locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	MISSION 19 – Relations internationales									
01	Relations internationales et coopération au développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 19 – Relations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	MISSION 20 – Fonds et réserves									
01	Fonds de réserve	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Fonds des créances difficilement recouvrables	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Autres fonds	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 20 – Fonds et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
50	MISSION 50 – Dette publique									
01	Parts des intérêts pour le remboursement des emprunts et	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 50 – Dette publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60	MISSION 60 – Avances financières									
01	Restitution d'avances de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 60 – Avances financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MACRO-AGRÉGATS	716 718,25	48 742,24	591 842,90	20	0	0	0	99 918,23	1 457 241,62

3615

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macroagrégats
DÉPENSES EN CAPITAL ET DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ**

MISSIONS ET PROGRAMMES/MAGROAGRÉGATS	Contributions en capital à la charge de l'organisme	Investissements fixes bruts et achat de terrains	Concours aux investissements	Autres virements en capital	Autres dépenses en capital	Total DÉPENSES EN CAPITAL	Acquisition de produits des activités financières	Octroi de crédits à court terme	Octroi de crédits à moyen/long terme	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	Total DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
	201	202	203	204	205	200	301	302	303	304	300
01 MISSION 1 – Services institutionnels, généraux et de gestion											
01 Organes institutionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Secrétariat général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Gestion économique et financière, programmation et inspection	0	1 631,76	0	0	0	1 631,76	0	0	0	0	0
04 Gestion des recettes fiscales et services fiscaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Gestion des biens relevant du domaine et du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Bureau technique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Élections et consultations populaires – Registre de la population et état civil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08 Statistique et systèmes d'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
09 Assistance technique et administrative collectivités locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 Autres services généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 Politique régionale unique pour les institutionnels, généraux et de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 1 – Services institutionnels, généraux et de gestion	0	1 631,76	0	0	0	1 631,76	0	0	0	0	0
02 MISSION 2 – Justice											
01 Bureaux de justice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Maison d'arrêt et autres services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 2 – Justice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 MISSION 3 – Ordre public et sécurité											
01 Police locale et administrative	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3616

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macroagrégats
DÉPENSES EN CAPITAL ET DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ**

MISSIONS ET PROGRAMMES/MAGROAGRÉGATS		Contributions en capital à la charge de l'organisme	Investissements fixes bruts et achat de terrains	Concours aux investissements	Autres virements en capital	Autres dépenses en capital	Total DÉPENSES EN CAPITAL	Acquisition de produits des activités financières	Octroi de crédits à court terme	Octroi de crédits à moyen/long terme	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	Total DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
		201	202	203	204	205	200	301	302	303	304	300
02	Système intégré de sécurité urbaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 3 – Ordre public et sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	MISSION 4 – Enseignement et droit à l'éducation											
01	Enseignement préscolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Enseignement scolaire universitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	Enseignement universitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	Enseignement technique supérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06	Services complémentaires à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07	Droit à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 4 – Enseignement et droit à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	MISSION 5 – Protection et des biens et des activités culturelles											
01	Valorisation des biens revêtant un intérêt historique	0	413 907,04	0	0	0	413 907,04	0	0	0	0	0
02	Activités et actions diverses dans le secteur culturel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 5 – Protection et valorisation des biens et des activités culturelles	0	413 907,04	0	0	0	413 907,04	0	0	0	0	0
06	MISSION 6 – Politiques de la jeunesse, sports et loisirs											
01	Sports et loisirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Jeunesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 6 – Politiques de la jeunesse, sports et loisirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07	MISSION 7 – Tourisme											

3617

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macroagrégats
DÉPENSES EN CAPITAL ET DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ**

MISSIONS ET PROGRAMMES/MAGROAGRÉGATS	Contributions en capital à la charge de l'organisme	Investissements fixes bruts et achat de terrains	Concours aux investissements	Autres virements en capital	Autres dépenses en capital	Total DÉPENSES EN CAPITAL	Acquisition de produits des activités financières	Octroi de crédits à court terme	Octroi de crédits à moyen/long terme	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	Total DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
	201	202	203	204	205	200	301	302	303	304	300
01 Développement et valorisation du tourisme TOTAL MISSION 7 – Tourisme	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
08 MISSION 8 - Aménagement du construction résidentielle											
01 Urbanisme et aménagement du territoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Logements publics et locaux et plans de construction économique et populaire TOTAL MISSION 8 – Aménagement territoire et construction résidentielle	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
09 MISSION 9 – Développement durable protection du territoire et de l'environnement											
01 Protection du sol	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Protection, valorisation et récupération environnementales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Service hydrique intégré	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Espaces protégés, parcs naturels, protection écologique et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Protection et valorisation des ressources hydriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Développement durable dans les zones de montagne – petites communes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08 Qualité de l'air et réduction de la pollution TOTAL MISSION 9 – Développement durable et protection du territoire et de l'environnement	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
10 MISSION 10 - Transports et droit à la mobilité											
01 Transport ferroviaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Transport public local	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3618

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macroagrégats
DÉPENSES EN CAPITAL ET DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ**

MISSIONS ET PROGRAMMES/MAGROAGRÉGATS	Contributions en capital à la charge de l'organisme	Investissements fixes bruts et achat de terrains	Concours aux investissements	Autres virements en capital	Autres dépenses en capital	Total DÉPENSES EN CAPITAL	Acquisition de produits des activités financières	Octroi de crédits à court terme	Octroi de crédits à moyen/long terme	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	Total DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
	201	202	203	204	205	200	301	302	303	304	300
03 Transport par voie d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Autres modalités de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Voirie et infrastructures routières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 10 – Transports et droit à la mobilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 MISSION 11 - Secours civil											
01 Système de protection civile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Mesures nécessaires du fait de calamités naturelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 11 – Secours civil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 MISSION 12 – Droits sociaux, politiques sociales et famille											
01 Mesures en faveur de l'enfance, des	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Mesures en faveur des personnes handicapées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Mesures en faveur des personnes âgées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Mesures en faveur des personnes à d'exclusion sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Mesures en faveur des familles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Mesures en faveur du droit au logement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Programmation et gouvernance du socio-sanitaires et d'aide sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08 Coopératives et associations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
09 Services des autopsies et des cimetières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 12 – Droits sociaux, politiques sociales et familles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 MISSION 13 – Protection de la santé											

3619

IVAT Aoste

RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macroagrégats
DÉPENSES EN CAPITAL ET DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ

MISSIONS ET PROGRAMMES/MAGROAGRÉGATS	Contributions en capital à la charge de l'organisme	Investissements fixes bruts et achat de terrains	Concours aux investissements	Autres virements en capital	Autres dépenses en capital	Total DÉPENSES EN CAPITAL	Acquisition de produits des activités financières	Octroi de crédits à court terme	Octroi de crédits à moyen/long terme	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	Total DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
	201	202	203	204	205	200	301	302	303	304	300
04 Service sanitaire régional – déficits sanitaires relatifs à des exercices précédents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Service sanitaire régional – Investissement en matière de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Dépenses supplémentaires en matière de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 13 - Protection de la santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 MISSION 14 – Développement compétitivité											
01 Industrie, petites et moyennes entreprises et artisanat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Commerce – Réseaux de distribution – consommateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Recherche et innovation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Réseaux et autres services d'utilité publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 14 – Développement économique et compétitivité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 MISSION 15 – Politiques du travail et de la formation professionnelle											
01 Services d'aide au développement du marché du travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Aide à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 15 – Politiques du travail et de la formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 TOTAL MISSION 16 – Agriculture, agro-alimentaires et pêche											
01 Développement du secteur agricole et du système agro-alimentaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 16 – Agriculture, politiques agro-alimentaires et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3620

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macroagrégats
DÉPENSES EN CAPITAL ET DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ**

MISSIONS ET PROGRAMMES/MAGROAGRÉGATS	Contributions en capital à la charge de l'organisme	Investissements fixes bruts et achat de terrains	Concours aux investissements	Autres virements en capital	Autres dépenses en capital	Total DÉPENSES EN CAPITAL	Acquisition de produits des activités financières	Octroi de crédits à court terme	Octroi de crédits à moyen/long terme	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	Total DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
	201	202	203	204	205	200	301	302	303	304	300
17 MISSION 17 – Énergie et diversification des sources énergétiques											
01 Sources énergétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 17 – Énergie et diversification des sources énergétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 MISSION 18 – Relations avec les Autonomies territoriales et locales											
01 Relations financières avec les autres Autonomies territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 18 – Relations avec les autres Autonomies territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19 MISSION 19 – Relations internationales											
01 Relations internationales et coopération	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 19 – Relations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 MISSION 20 – Fonds et réserves											
01 Fonds de réserve	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Fonds des créances difficilement recouvrables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Autres fonds	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 20 – Fonds et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MACRO-AGRÉGATS	0	415 538,80	0	0	0	415 538,80	0	0	0	0	0

3621

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES ORDINAIRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (Année 2022)**

MISSION ET PROGRAMME/ MACRO-AGRÉGATS		Revenus du travail salarie	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	Achat de biens et de services	Virements ordinaires	Intérêts débiteurs	Autres recettes découlant des revenus de capitaux	Remboursements et corrections des recettes	Autres dépenses ordinaires	Total
		101	102	103	104	107	108	109	110	100
01	MISSION 1 – Services institutionnels, généraux et de gestion									
	01 Organes institutionnels	0	0	4 674,54	0	0	0	0	0	4 674,54
	02 Secrétariat général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	03 Gestion économique et financière, programmation et inspection	6 260,99	10 231,74	40 028,16	200	0	0	0	3 607,47	60 328,36
	04 Gestion des recettes fiscales et services fiscaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	05 Gestion des biens relevant du domaine et du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	06 Bureau technique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	07 Élections et consultations populaires – Registre de la population et état civil	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	08 Statistique et systèmes d'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	09 Assistance technique et administrative au profit des collectivités locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	10 Ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	11 Autres services généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	12 Politique régionale unique pour les services institutionnels, généraux et de gestion (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 1 - Services institutionnels, généraux de gestion	6 260,99	10 231,74	44 702,70	200	0	0	0	3 607,47	65 002,90
02	MISSION 2 – Justice									
	01 Bureaux de justice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	02 Maison d'arrêt et autres services	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 2 – Justice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	MISSION 3 – Ordre public et sécurité									
	01 Police locale et administrative	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	02 Système intégré de sécurité urbaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 3 – Ordre public et sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3622

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES ORDINAIRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (Année 2022)**

MISSION ET PROGRAMME/ MACRO-AGRÉGATS		Revenus du travail salarié	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	Achat de biens et de services	Virements ordinaires	Intérêts débiteurs	Autres recettes découlant des revenus de capitaux	Remboursements et corrections des recettes	Autres dépenses ordinaires	Total
		101	102	103	104	107	108	109	110	100
04	MISSION 4 – Enseignement et droit à l'éducation									
01	Enseignement préscolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Enseignement scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	Enseignement universitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	Enseignement technique supérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06	Services complémentaires à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07	Droit à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 4 - Enseignement et droit à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	MISSION 5 - Protection et valorisation des biens et des activités culturelles									
01	Valorisation des biens revêtant un intérêt historique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Activités et actions diverses dans le secteur culturel	19 209,80	98,63	41 117,61	0	0	0	0	0	60 426,04
	TOTAL MISSION 5 - Protection et valorisation des biens et des activités culturelles	19 209,80	98,63	41 117,61	0	0	0	0	0	60 426,04
06	MISSION 6 – Politiques de la jeunesse, sports et loisirs									
01	Sports et loisirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Jeunesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 6 – Politiques de la jeunesse, sports et loisirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07	MISSION 7 – Tourisme									
01	Développement et valorisation du tourisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 7 – Tourisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08	MISSION 8 – Aménagement du territoire et construction résidentielle									
01	Urbanisme et aménagement du territoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3623

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES ORDINAIRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (Année 2022)**

MISSION ET PROGRAMME/ MACRO-AGRÉGATS		Revenus du travail salarié	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	Achat de biens et de services	Virements ordinaires	Intérêts débiteurs	Autres recettes découlant des revenus de capitaux	Remboursements et corrections des recettes	Autres dépenses ordinaires	Total
		101	102	103	104	107	108	109	110	100
02	Logements publics et locaux et plans de construction économique et populaire TOTAL MISSION 8 – Aménagement du territoire et résidentielle	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
09	MISSION 9 – Développement durable et protection du et de l'environnement									
01	Protection du sol	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Protection, valorisation et récupération environnementales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	Service hydrique intégré	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	Espaces protégés, parcs naturels, protection écologique et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06	Protection et valorisation des ressources hydriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07	Développement durable dans les zones de montagne – petites communes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08	Qualité de l'air et réduction de la pollution TOTAL MISSION 9 – Développement durable et territoire et de l'environnement	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
10	MISSION 10 – Transports et droit à la mobilité									
01	Transport ferroviaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Transport public local	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Transport par voie d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	Autres modalités de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	Voirie et infrastructures routières TOTAL MISSION 10 - Transports et droit à la mobilité	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
11	MISSION 11 – Secours civil									
01	Système de protection civile	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3624

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES ORDINAIRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (Année 2022)**

MISSION ET PROGRAMME/ MACRO-AGRÉGATS		Revenus du travail salarié	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	Achat de biens et de services	Virements ordinaires	Intérêts débiteurs	Autres recettes découlant des revenus de capitaux	Remboursements et corrections des recettes	Autres dépenses ordinaires	Total
		101	102	103	104	107	108	109	110	100
02	Mesures nécessaires du fait de calamités naturelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 11 – Secours civil	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	MISSION 12 – Droits sociaux, politiques sociales et famille									
01	Mesures en faveur de l'enfance, des mineurs et des crèches	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Mesures en faveur des personnes handicapées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Mesures en faveur des personnes âgées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	Mesures en faveur des personnes à risque d'exclusion sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	Mesures en faveur des familles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06	Mesures en faveur du droit au logement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07	Programmation et gouvernance du réseau des services socio-sanitaires et d'aide sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08	Coopératives et associations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
09	Services des autopsies et des cimetières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 12 - Droits sociaux, politiques sociales et famille	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	MISSION 13 – Protection de la santé									
01	Service sanitaire régional – Financement de la dépense ordinaire nécessaire pour assurer les LEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Service sanitaire régional – Financement supplémentaire de la dépense ordinaire pour assurer des niveaux d'assistance supérieurs aux LEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Service sanitaire régional – Financement supplémentaire de la dépense ordinaire pour la couverture du déficit	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	Service sanitaire régional – Compensation de déficits relatifs à des exercices précédents	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	Service sanitaire régional – Investissements en matière de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06	Service sanitaire régional – Restitution de recettes SSN	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3625

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES ORDINAIRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (Année 2022)**

MISSION ET PROGRAMME/ MACRO-AGRÉGATS		Revenus du travail salarié	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	Achat de biens et de services	Virements ordinaires	Intérêts débiteurs	Autres recettes découlant des revenus de capitaux	Remboursements et corrections des recettes	Autres dépenses ordinaires	Total
		101	102	103	104	107	108	109	110	100
07	Dépenses supplémentaires en matière de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 13 – Protection de la santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	MISSION 14 – Développement économique et compétitivité									
01	Industrie, petites et moyennes entreprises et artisanat	6 626,38	0	30 835,58	0	0	0	0	0	37 461,96
02	Commerce – Réseaux de distribution – Protection des consommateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Recherche et innovation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	Réseaux et autres services d'utilité publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	MISSION 14 – Développement économique et compétitivité	6 626,38	0	30 835,58	0	0	0	0	0	37 461,96
15	MISSION 15 – Politiques du travail et de la formation professionnelle									
01	Services d'aide au développement du marché du travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Aide à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 15 – Politiques du travail et de la formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	MISSION 16 – Agriculture, politiques agro-alimentaires pêche									
01	Développement du secteur agricole et du système agro-alimentaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 16 – Agriculture, politiques agro-alimentaires et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	MISSION 17 – Énergie et diversification des sources énergétiques									
01	Sources énergétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 17 – Énergie et diversification des sources énergétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3626

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES ORDINAIRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES (Année 2022)**

MISSION ET PROGRAMME/ MACRO-AGRÉGATS		Revenus du travail salarié	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	Achat de biens et de services	Virements ordinaires	Intérêts débiteurs	Autres recettes découlant des revenus de capitaux	Remboursements et corrections des recettes	Autres dépenses ordinaires	Total
		101	102	103	104	107	108	109	110	100
18	MISSION 18 – Relations avec les autres Autonomies territoriales et locales									
01	Relations financières avec les autres Autonomies territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 18 – Relations avec les autres Autonomies territoriales et locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	MISSION 19 – Relations internationales									
01	Relations internationales et coopération au développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 19 – Relations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	MISSION 20 - Fonds et réserves									
01	Fonds de réserve	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Fonds des créances difficilement recouvrables	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Autres fonds	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 20 - FONDS ET RÉSERVES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
50	MISSION 50 - Dette publique									
01	Parts des intérêts pour le remboursement des emprunts et des prêts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 50 - Dette publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60	MISSION 60 – Avances financières									
01	Restitution d'avances de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 60 - Avances financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MACRO-AGRÉGATS	32 097,17	10 330,37	116 655,89	200	0	0	0	3 607,47	162 890,90

3627

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES EN CAPITAL ET DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES**

MISSION ET PROGRAMME/ MACRO-AGRÉGATS	Contributions en capital à la charge de l'organisme	Investissements fixes bruts et achat de terrains	Concours aux investissements	Autres virements en capital	Autres dépenses en capital	Total DÉPENSES EN CAPITAL	Acquisition de produits des activités financières	Octroi de crédits à court terme	Octroi de crédits à moyen/long terme	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	Total DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
	201	202	203	204	205	200	301	302	303	304	300
01 MISSION 1 – Services institutionnels, généraux et de gestion											
01 Organes institutionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Secrétariat général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Gestion économique et financière, programmation et inspection	0	58 561,33	0	0	0	58 561,33	0	0	0	0	0
04 Gestion des recettes fiscales et services fiscaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Gestion des biens relevant du domaine et du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Bureau technique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Élections et consultations populaires – Registre de la population et état civil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08 Statistique et systèmes d'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
09 Assistance technique et administrative aux collectivités locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 Autres services généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 Politique régionale unique pour les services institutionnels, généraux et de gestion (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 1 – Services institutionnels, généraux et de gestion	0	58 561,33	0	0	0	58 561,33	0	0	0	0	0
02 MISSION 2 – Justice											
01 Bureaux de justice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Maison d'arrêt et autres services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 2 – Justice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 MISSION 3 – Ordre public et sécurité											
01 Police locale et administrative	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3628

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES EN CAPITAL ET DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES**

MISSION ET PROGRAMME/ MACRO-AGRÉGATS	Contributions en capital à la charge de l'organisme	Investissements fixes bruts et achat de terrains	Concours aux investissements	Autres virements en capital	Autres dépenses en capital	Total DÉPENSES EN CAPITAL	Acquisition de produits des activités financières	Octroi de crédits à court terme	Octroi de crédits à moyen/long terme	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	Total DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
	201	202	203	204	205	200	301	302	303	304	300
02 Système intégré de sécurité urbaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 3 – Ordre public et sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 MISSION 4 – Enseignement et droit à l'éducation											
01 Enseignement préscolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Enseignement scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Enseignement universitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Enseignement technique supérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Services complémentaires à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Droit à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 4 – Enseignement et droit à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 MISSION 5 – Protection et des biens et des activités culturelles											
01 Valorisation des biens revêtant un intérêt historique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Activités et actions diverses dans le secteur culturel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 5 – Protection et valorisation des biens et des activités culturelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 MISSION 6 – Politiques de la jeunesse, sports et loisirs											
01 Sports et loisirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Jeunesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 6 - Politiques de la jeunesse, sports et loisirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 MISSION 7 – Tourisme											

3629

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES EN CAPITAL ET DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES**

MISSION ET PROGRAMME/ MACRO-AGRÉGATS	Contributions en capital à la charge de l'organisme	Investissements fixes bruts et achat de terrains	Concours aux investissements	Autres virements en capital	Autres dépenses en capital	Total DÉPENSES EN CAPITAL	Acquisition de produits des activités financières	Octroi de crédits à court terme	Octroi de crédits à moyen/long terme	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	Total DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
	201	202	203	204	205	200	301	302	303	304	300
01 Développement et valorisation du tourisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 7 – Tourisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08 MISSION 8 - Aménagement du construction résidentielle											
01 Urbanisme et aménagement du territoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Logements publics et locaux et plans de construction économique et populaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 8 – Aménagement territoire et construction résidentielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
09 MISSION 9 – Développement durable protection du territoire et de l'environnement											
01 Protection du sol	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Protection, valorisation et récupération environnementales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Service hydrique intégré	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Espaces protégés, parcs naturels, écologique et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Protection et valorisation des ressources hydriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Développement durable dans les zones petites communes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08 Qualité de l'air et réduction de la pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 9 – Développement durable et protection du territoire et de l'environnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 MISSION 10 - Transports et droit à la mobilité											
01 Transport ferroviaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Transport public local	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3630

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES EN CAPITAL ET DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES**

MISSION ET PROGRAMME/ MACRO-AGRÉGATS		Contributions en capital à la charge de l'organisme	Investissements fixes bruts et achat de terrains	Concours aux investissements	Autres virements en capital	Autres dépenses en capital	Total DÉPENSES EN CAPITAL	Acquisition de produits des activités financières	Octroi de crédits à court terme	Octroi de crédits à moyen/long terme	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	Total DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
		201	202	203	204	205	200	301	302	303	304	300
03	Transport par voie d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	Autres modalités de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	Voirie et infrastructures routières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 10 – Transports et droit à la mobilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	MISSION 11 – Secours civil											
01	Système de protection civile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Mesures nécessaires du fait de calamités naturelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 11 – Secours civil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	MISSION 12 – Droits sociaux, politiques sociales et famille											
01	Mesures en faveur de l'enfance, des	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Mesures en faveur des personnes handicapées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Mesures en faveur des personnes âgées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04	Mesures en faveur des personnes à d'exclusion sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	Mesures en faveur des familles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06	Mesures en faveur du droit au logement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07	Programmation et gouvernance du socio-sanitaires et d'aide sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08	Coopératives et associations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
09	Services des autopsies et des cimetières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 12 – Droits sociaux, politiques sociales et familles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	MISSION 13 – Protection de la santé											

3631

IVAT Aoste

RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES EN CAPITAL ET DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES

MISSION ET PROGRAMME/ MACRO-AGRÉGATS	Contributions en capital à la charge de l'organisme	Investissements fixes bruts et achat de terrains	Concours aux investissements	Autres virements en capital	Autres dépenses en capital	Total DÉPENSES EN CAPITAL	Acquisition de produits des activités financières	Octroi de crédits à court terme	Octroi de crédits à moyen/long terme	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	Total DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
	201	202	203	204	205	200	301	302	303	304	300
04 Service sanitaire régional – déficits sanitaires relatifs à des exercices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05 Service sanitaire régional – Investissement en matière de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07 Dépenses supplémentaires en matière de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 13 - Protection de la santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 MISSION 14 – Développement compétitivité											
01 Industrie, petites et moyennes entreprises et artisanat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Commerce – Réseaux de distribution – consommateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Recherche et innovation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04 Réseaux et autres services d'utilité publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 14 - Développement économique et compétitivité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 MISSION 15 - Politiques du travail et la formation professionnelle											
01 Services d'aide au développement du	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03 Aide à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 15 – Politiques du travail et de la formation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 TOTAL MISSION 16 – Agriculture, agro-alimentaires et pêche											
01 Développement du secteur agricole et du	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 16 - Agriculture, politiques agro-alimentaires et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3632

IVAT Aoste

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES RÉPARTIES PAR MISSIONS, PAR PROGRAMMES ET PAR MACRO-AGRÉGATS – Annexe e) des comptes – Dépenses réparties par macro-agrégats
DÉPENSES EN CAPITAL ET DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PAIEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ DES RESTES**

MISSION ET PROGRAMME/ MACRO-AGRÉGATS		Contributions en capital à la charge de l'organisme	Investissements fixes bruts et achat de terrains	Concours aux investissements	Autres virements en capital	Autres dépenses en capital	Total DÉPENSES EN CAPITAL	Acquisition de produits des activités financières	Octroi de crédits à court terme	Octroi de crédits à moyen/long terme	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	Total DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
		201	202	203	204	205	200	301	302	303	304	300
17	MISSION 17 – Énergie et diversification des sources énergétiques											
01	Sources énergétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 17 – Énergie et diversification des sources énergétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	MISSION 18 – Relations avec les Autonomies territoriales et locales											
01	Relations financières avec les autres Autonomies territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 18 – Relations avec les autres Autonomies territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	MISSION 19 – Relations internationales											
01	Relations internationales et coopération	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 19 - Relations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	MISSION 20 – Fonds et réserves											
01	Fonds de réserve	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	Fonds des créances difficilement recouvrables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03	Autres fonds	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 20 – Fonds et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL MACRO-AGRÉGATS	0	58 561,33	0	0	0	58 561,33	0	0	0	0	0

3633

IVAT AOSTE – Réf.0001318 du 29 juin 2023 Titre I C1 Dossier

IVAT Aoste

IVAT Aoste					
Annexe f) des comptes – Constatations pluriannuelles					
CONSTATATIONS EFFECTUÉES AU COURS DE L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE ET DES EXERCICES PRÉCÉDENTS ET IMPUTÉES À L'ANNÉE SUIVANT CELLE À LAQUELLE LES COMPTES SE RAPPORTENT ET AUX ANNÉES SUIVANTES (ANNÉE 2022)					
TITRES ET TYPOLOGIES DE RECETTES	Année 2023		Année 2024		Années suivantes
	Prévisions au titre de la comptabilité d'exercice	Constatations	Prévisions au titre de la comptabilité d'exercice du budget pluriannuel	Constatations	Constatations
TITRE 1 - Recettes ordinaires de nature fiscale ou issues de cotisations ou de dispositifs de péréquation					
10101 Typologie 101 – Impôts, taxes et recettes assimilées	0	0	0	0	0
10102 Typologie 102 – Contributions destinées au financement du secteur de la santé (<i>uniquement pour les Régions</i>)	0	0	0	0	0
10103 Typologie 103 – Contributions dévolues et liquidées aux autonomies spéciales (<i>uniquement pour les Régions</i>)	0	0	0	0	0
10104 Typologie 104 – Participations aux contributions	0	0	0	0	0
10301 Typologie 301 – Fonds de péréquation versés par les Administrations centrales	0	0	0	0	0
10302 Typologie 302 – Fonds de péréquation versés par la Région ou la Province autonome (<i>uniquement pour les collectivités locales</i>)	0	0	0	0	0
10000 Total TITRE 1	0	0	0	0	0
TITRE 2 – Virements ordinaires					
20101 Typologie 101 – Virements ordinaires des Administrations publiques	972 000	0	972 000	0	0
20102 Typologie 102 – Virements ordinaires des familles	0	0	0	0	0
20103 Typologie 103 – Virements ordinaires des entreprises	0	0	0	0	0
20104 Typologie 104 – Virements ordinaires des institutions sociales privées	0	0	0	0	0
20105 Typologie 105 – Virements ordinaires de l'Union européenne et du reste du monde	0	0	0	0	0
20000 Total TITRE 2	972 000	0	972 000	0	0
TITRE 3 – Recettes non fiscales					
30100 Typologie 100 – Vente de biens et de services et recettes découlant de la gestion des biens	430 000	0	430 000	0	0
30200 Typologie 200 – Recettes découlant de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus	0	0	0	0	0
30300 Typologie 300 – Intérêts créditeurs	100	0	100	0	0
30400 Typologie 400 – Autres recettes en capital	0	0	0	0	0
30500 Typologie 500 – Recouvrements et autres recettes ordinaires	50 500	87,00	50 500	0	0
30000 Total TITRE 3	480 600	87,00	480 600	0	0
TITRE 4 – Recettes en capital					
40100 Typologie 100 – Contributions en capital	0	0	0	0	0
40200 Typologie 200 – Concours aux investissements	0	0	0	0	0
40300 Typologie 300 – Autres virements en capital	0	0	0	0	0
40400 Typologie 400 – Recettes découlant de l'aliénation de biens matériels et immatériels	0	0	0	0	0
40500 Typologie 500 – Autres recettes en capital	0	0	0	0	0
40000 Total TITRE 4	0	0	0	0	0
TITRE 5 – Recettes découlant de la réduction des produits des activités financières					
50100 Typologie 100 – Aliénation de produits des activités financières	0	0	0	0	0
50200 Typologie 200 – Recouvrement de crédits à court terme	0	0	0	0	0
50300 Typologie 300 – Recouvrement de crédits à moyen/long terme	0	0	0	0	0
50400 Typologie 400 – Autres recettes découlant de la réduction des produits des activités financières	0	0	0	0	0
50000 Total TITRE 5	0	0	0	0	0
TITRE 6 – Souscription de prêts					
60100 Typologie 100 – Émission de titres obligataires	0	0	0	0	0
60200 Typologie 200 – Souscription de prêts à court terme	0	0	0	0	0
60300 Typologie 300 – Souscription de prêts et d'autres financements à moyen/long terme	0	0	0	0	0
60400 Typologie 400 – Autres formes d'endettement	0	0	0	0	0
60000 Total TITRE 6	0	0	0	0	0
TITRE 9 – Recettes pour le compte de tiers et mouvements d'ordre					
90100 Typologie 100 – Recettes pour mouvements d'ordre	191 000,00	0	191 000,00	0	0
90200 Typologie 200 – Recettes pour le compte de tiers	0	0	0	0	0
90000 Total TITRE 9	191 000	0	191 000	0	0
CIOVE Siscom					
TOTAL CONSTATATIONS	1 643 600	87,00	1 643 600	0	0

IVAT AOSTE – Réf.0001318 du 29 juin 2023 Titre I C1 Dossier

IVAT Aoste

Annexe g) des comptes – Engagements pluriannuels

CONSTATATIONS EFFECTUÉES AU COURS DE L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE ET DES EXERCICES PRÉCÉDENTS ET IMPUTÉES À L'ANNÉE SUIVANT CELLE À LAQUELLE LES COMPTES SE RAPPORTENT ET AUX ANNÉES SUIVANTES (Année 2022)

TITRES ET MACRO-AGRÉGATS DE DÉPENSE	Année 2023		Année 2024		Années suivantes
	Prévisions au titre de la comptabilité d'exercice	Engagements	Prévisions au titre de la comptabilité d'exercice du budget pluriannuel	Engagements	Engagements
TITRE 1 – Dépenses ordinaires					
101 Revenus du travail salarié	710 500	0	710 500	0	0
102 Impôts et taxes à la charge de l'organisme	47 905	186,00	47 905	0	0
103 Achat de biens et de services	588 395	124 883,30	588 395	34 390,24	0
104 Virements ordinaires	800	0	800	0	0
105 Virements de contributions (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0
106 Fonds de péréquation (uniquement pour les Régions)	0	0	0	0	0
107 Intérêts débiteurs	500	0	500	0	0
108 Autres dépenses découlant des revenus de capitaux	0	0	0	0	0
109 Remboursements et corrections des recettes	0	0	0	0	0
110 Autres dépenses ordinaires	99 500	16 348,82	99 500	0	0
100 Total TITRE 1	1 447 600	141 418,12	1 447 600	34 390,24	0
TITRE 2 Dépenses en capital					
201 Contributions en capital à la charge de l'organisme	0	0	0	0	0
202 Investissements fixes bruts et achat de terrains	5 000	0	5 000	0	0
203 Concours aux investissements	0	0	0	0	0
204 Autres virements en capital	0	0	0	0	0
205 Autres dépenses en capital	0	0	0	0	0
200 Total TITRE 2	5 000	0	5 000	0	0
TITRE 3 - Dépenses pour l'augmentation des produits des activités					
301 Acquisition de produits des activités financières	0	0	0	0	0
302 Octroi de crédits à court terme	0	0	0	0	0
303 Octroi de crédits à moyen/long terme	0	0	0	0	0
304 Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités	0	0	0	0	0
300 Total TITRE 3	0	0	0	0	0
TITRE 4 – Remboursement de prêts					
401 Remboursement de titres obligataires	0	0	0	0	0
402 Remboursement de prêts à court terme	0	0	0	0	0
403 Remboursement de prêts et d'autres financements à moyen/long terme	0	0	0	0	0
404 Remboursement d'autres formes d'endettement	0	0	0	0	0
405 Fonds pour le remboursement de prêts	0	0	0	0	0
400 Total TITRE 4	0	0	0	0	0
Titre 5 – Clôture Avances du trésorier/caissier					
501 Clôture Avances du trésorier/caissier	97 000	0	97 000	0	0
500 Total TITRE 5	97 000	0	97 000	0	0
TITRE 7 – Dépenses pour le compte de tiers et mouvements d'ordre					
701 Dépenses pour mouvements d'ordre	191 000	0	191 000	0	0
702 Dépenses pour le compte de tiers	0	0	0	0	0
700 Total TITRE 7	191 000	0	191 000	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS	1 740 600	141 418,12	1 740 600	34 390,24	0

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	PRÉVISIONS	RÉSULTATS
E.1.00.00.00.000	RECETTES				
	RECETTES ORDINAIRES DE NATURE FISCALE OU ISSUES DE COTISATIONS OU DE DISPOSITIFS DE PÉRÉQUATION	0	0	0	0
E.1.01.00.00.000	Contributions	0	0	0	0
E.1.01.01.00.000	Impôts, taxes et recettes assimilées	0	0	0	0
E.1.01.01.06.000	Impôt unique communal	0	0	0	0
E.1.01.01.08.000	Impôt communal sur les immeubles (ICI)	0	0	0	0
E.1.01.01.16.000	Impôt communal additionnel à l'IRPEF	0	0	0	0
E.1.01.01.17.000	Impôt régional additionnel à l'IRPEF ne concernant pas le secteur de la santé	0	0	0	0
E.1.01.01.20.000	Impôt régional sur les activités productives (IRAP) ne concernant pas le secteur de la santé	0	0	0	0
E.1.01.01.31.000	Impôt régional sur l'essence pour véhicules à moteur	0	0	0	0
E.1.01.01.39.000	Impôt sur les assurances RC autos	0	0	0	0
E.1.01.01.40.000	Impôt sur l'inscription au registre public des véhicules automobiles (PRA)	0	0	0	0
E.1.01.01.41.000	Taxe de séjour	0	0	0	0
E.1.01.01.42.000	Impôt régional sur les concessions de l'État relatives à des biens du domaine maritime	0	0	0	0
E.1.01.01.43.000	Impôt régional sur les concessions de l'État relatives à des biens du patrimoine inaliénable	0	0	0	0
E.1.01.01.44.000	Impôt régional sur les émissions sonores des aéronefs	0	0	0	0
E.1.01.01.46.000	Taxe universitaire régionale	0	0	0	0
E.1.01.01.47.000	Taxe sur la concession relative à la chasse et à la pêche	0	0	0	0
E.1.01.01.48.000	Taxes sur les concessions régionales	0	0	0	0
E.1.01.01.49.000	Taxes sur les concessions communales	0	0	0	0
E.1.01.01.50.000	Taxe de circulation des véhicules à moteur (taxe automobile)	0	0	0	0
E.1.01.01.51.000	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0	0
E.1.01.01.52.000	Taxe d'occupation des aires et des espaces publics	0	0	0	0
E.1.01.01.53.000	Impôt communal sur la publicité et droits d'affichage	0	0	0	0
E.1.01.01.54.000	Impôt communal secondaire	0	0	0	0
E.1.01.01.55.000	Taxe d'habilitation à l'exercice d'une activité professionnelle	0	0	0	0
E.1.01.01.59.000	Taxe spéciale pour la mise en décharge des déchets solides	0	0	0	0
E.1.01.01.60.000	Contribution pour l'exercice des fonctions de sauvegarde, de protection et d'hygiène de l'environnement	0	0	0	0
E.1.01.01.61.000	Contribution communale sur les déchets et les services	0	0	0	0
E.1.01.01.64.000	Droits relatifs aux abattoirs	0	0	0	0
E.1.01.01.65.000	Droits des organismes provinciaux du tourisme	0	0	0	0
E.1.01.01.68.000	Impôt régional additionnel aux redevances pour les eaux publiques	0	0	0	0
E.1.01.01.70.000	Recettes issues des maisons de jeu	0	0	0	0
E.1.01.01.76.000	Contribution relative aux services indivisibles (TASI)	0	0	0	0
E.1.01.01.77.000	Impôt régional additionnel sur le gaz naturel	0	0	0	0

3636

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	PRÉVISIONS	RÉSULTATS
E.1.01.01.95.000	Autres retenues ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.1.01.01.96.000	Autres recettes issues du loto, des loteries et des autres activités ludiques ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.1.01.01.97.000	Autres accises ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.1.01.01.98.000	Autres impôts de substitution ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
E.1.01.01.99.000	Autres impôts, taxes et recettes assimilables ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
E.1.01.02.00.000	Contributions destinées au financement du secteur de la santé	0	0	0	0
E.1.01.02.01.000	Impôt régional sur les activités productives (IRAP) – Secteur de la santé	0	0	0	0
E.1.01.02.02.000	Impôt régional sur les activités productives (IRAP) concernant le secteur de la santé et découlant d'une manœuvre	0	0	0	0
E.1.01.02.03.000	Participation à l'IVA – Secteur de la santé	0	0	0	0
E.1.01.02.04.000	Impôt additionnel à l'IRPEF – Secteur de la santé	0,00	0	0	0
E.1.01.02.05.000	Impôt additionnel à l'IRPEF concernant le secteur de la santé et découlant d'une manœuvre fiscale régionale	0	0	0	0
E.1.01.02.06.000	Accise sur l'essence pour véhicules à moteur – Secteur de la santé	0	0	0	0
E.1.01.02.99.000	Autres contributions destinées au financement de la dépense sanitaire ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.1.01.03.00.000	Contributions dévolues et liquidées aux Autonomies spéciales	0	0	0	0
E.1.01.03.01.000	Impôt sur le revenu des personnes physiques (ancien IRPEF)	0	0	0	0
E.1.01.03.02.000	Impôt sur le revenu des sociétés (ancien IRPEG)	0	0	0	0
E.1.01.03.03.000	Impôt de substitution de l'IRPEF et des droits d'enregistrement et de timbre sur la location d'immeubles destinés à l'habitation (cedolare secca)	0	0	0	0
E.1.01.03.04.000	Impôts de substitution sur l'épargne gérée	0	0	0	0
E.1.01.03.05.000	Impôt de substitution en matière d'apport d'actifs, de fusions et de scissions d'entreprises	0	0	0	0
E.1.01.03.07.000	Impôt communal unique – Part réservée au fisc	0	0	0	0
E.1.01.03.09.000	Impôt patrimonial sur la valeur des immeubles situés à l'étranger	0	0	0	0
E.1.01.03.10.000	Impôt sur les provisions mathématiques des entreprises d'assurance	0	0	0	0
E.1.01.03.11.000	Impôt sur la valeur des activités financières à l'étranger des personnes physiques résidant sur le territoire de l'État	0	0	0	0
E.1.01.03.12.000	Impôt sur la plus-value issue de la cession des produits des activités financières	0	0	0	0
E.1.01.03.13.000	Impôt de substitution des impôts sur les revenus relatifs à la plus-value issue de la cession, à titre onéreux, participations	0	0	0	0
E.1.01.03.14.000	Impôts sur les assurances-vie	0	0	0	0
E.1.01.03.15.000	Impôt sur les aéronefs privés	0	0	0	0
E.1.01.03.18.000	Retenues sur les intérêts et sur d'autres revenus de capitaux	0	0	0	0
E.1.01.03.19.000	Retenues et impôts de substitution sur les bénéfices distribués par les sociétés de capitaux	0	0	0	0
E.1.01.03.21.000	Impôt sur la valeur ajoutée (IVA) sur les échanges internes	0	0	0	0
E.1.01.03.22.000	Impôt sur la valeur ajoutée (IVA) sur les importations	0	0	0	0
E.1.01.03.23.000	Impôt sur les assurances	0	0	0	0
E.1.01.03.24.000	Accise sur les tabacs	0	0	0	0

3637

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS		RÉSULTATS	
E.1.01.03.25.000	Accise sur l'alcool et les boissons alcooliques	0	0	0	0
E.1.01.03.26.000	Accise sur l'électricité	0	0	0	0
E.1.01.03.27.000	Accise sur les produits énergétiques	0	0	0	0
E.1.01.03.28.000	Accise sur l'essence pour véhicules à moteur ne concernant pas le secteur de la santé	0	0	0	0
E.1.01.03.29.000	Accise sur le gazole	0	0	0	0
E.1.01.03.30.000	Impôt sur le gaz naturel	0	0	0	0
E.1.01.03.32.000	Impôt de consommation sur les huiles lubrifiantes et les bitumes de pétrole	0	0	0	0
E.1.01.03.33.000	Droit d'enregistrement	0	0	0	0
E.1.01.03.34.000	Droit de timbre	0	0	0	0
E.1.01.03.35.000	Impôt hypothécaire	0	0	0	0
E.1.01.03.36.000	Impôt unique sur les concours de pronostic et les paris	0	0	0	0
E.1.01.03.37.000	Recettes découlant du loto, des loteries et des autres jeux	0	0	0	0
E.1.01.03.38.000	Impôt sur les divertissements	0	0	0	0
E.1.01.03.45.000	Taxe sur les concessions gouvernementales	0	0	0	0
E.1.01.03.50.000	Taxe de circulation des véhicules à moteur (taxe automobile)	0	0	0	0
E.1.01.03.56.000	Taxe sur les émissions d'anhydride sulfureux	0	0	0	0
E.1.01.03.58.000	Redevance du service public de radiotélévision	0	0	0	0
E.1.01.03.62.000	Droits cadastraux	0	0	0	0
E.1.01.03.71.000	Recettes découlant de la vente de dénaturants et de marques fiscales	0	0	0	0
E.1.01.03.72.000	Recettes diverses des monopoles d'État	0	0	0	0
E.1.01.03.74.000	Impôts sur les successions et les dons	0	0	0	0
E.1.01.03.95.000	Autres accises ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.1.01.03.96.000	Autres recettes issues du loto, des loteries et des autres jeux ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.1.01.03.97.000	Autres retenues ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.1.01.03.98.000	Autres impôts de substitution ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
E.1.01.03.99.000	Autres contributions dévolues et liquidées aux Autonomies spéciales ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.1.01.04.00.000	Participations aux contributions	0	0	0	0
E.1.01.04.01.000	Participations des Régions à l'IVA – Secteurs autres que la santé	0	0	0	0
E.1.01.04.02.000	Impôt régional additionnel relatif à la participation à l'IVA	0	0	0	0
E.1.01.04.03.000	Participation à la taxe automobile	0	0	0	0
E.1.01.04.04.000	Participation à l'accise sur le gazole	0	0	0	0
E.1.01.04.05.000	Participation des Communes à l'IVA	0	0	0	0
E.1.01.04.06.000	Participation des Communes à l'IRPEF	0	0	0	0
E.1.01.04.07.000	Participation des Provinces à l'IRPEF	0	0	0	0
E.1.01.04.08.000	Contribution provinciale à la mise en décharge des déchets solides	0	0	0	0

3638

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	PRÉVISIONS	RÉSULTATS
E.1.01.04.09.000	Participations aux accises sur l'essence et le gazole destinées à alimenter le Fonds national des transports visé à l'art. 16 du décret-loi n° 95/2012	0	0	0	0
E.1.01.04.97.000	Autres participations des Régions aux impôts non destinés au financement de la dépense sanitaire	0	0	0	0
E.1.01.04.98.000	Autres participations des Provinces ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.1.01.04.99.000	Autres participations des Communes ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.1.03.00.00.000	Fonds de péréquation	0	0	0	0
E.1.03.01.00.000	Fonds de péréquation versés par les Administrations centrales	0	0	0	0
E.1.03.01.01.000	Fonds de péréquation versés par l'État	0	0	0	0
E.1.03.01.02.000	Fonds de péréquation versés par l'État – Secteur de la santé	0	0	0	0
E.1.03.02.00.000	Fonds de péréquation versés par la Région ou la Province autonome	0	0	0	0
E.1.03.02.01.000	Fonds de péréquation versés par la Région ou la Province autonome	0	0	0	0
E.2.00.00.00.000	VIREMENTS ORDINAIRES	1 043 489,00	1 043 222,62	1 085 739,00	1 067 286,12
E.2.01.00.00.000	Virements ordinaires	1 043 489,00	1 043 222,62	1 085 739,00	1 067 286,12
E.2.01.01.00.000	Virements ordinaires des Administrations publiques	1 043 489,00	1 043 222,62	1 085 739,00	1 067 286,12
E.2.01.01.01.000	Virements ordinaires des Administrations centrales	0	0	0	0
E.2.01.01.02.000	Virements ordinaires des Administrations locales	1 031 489	1 031 489	1 073 739	1 055 552,50
E.2.01.01.03.000	Virements ordinaires des organismes de prévoyance	12 000	11 733,62	12 000	11 733,62
E.2.01.01.04.000	Virements ordinaires des structures internes et/ou des unités locales de l'organisme	0	0	0	0
E.2.01.02.00.000	Virements ordinaires des familles	0	0	0	0
E.2.01.02.01.000	Virements ordinaires des familles	0	0	0	0
E.2.01.03.00.000	Virements ordinaires des entreprises	0	0	0	0
E.2.01.03.01.000	Sponsorisations par des entreprises	0	0	0	0
E.2.01.03.02.000	Autres virements ordinaires des entreprises	0	0	0	0
E.2.01.04.00.000	Virements ordinaires des institutions sociales privées	0	0	0	0
E.2.01.04.01.000	Virements ordinaires des institutions sociales privées	0	0	0	0
E.2.01.05.00.000	Virements ordinaires de l'Union européenne et du reste du monde	0	0	0	0
E.2.01.05.01.000	Virements ordinaires de l'Union européenne	0	0	0	0
E.2.01.05.02.000	Virements ordinaires du reste du monde	0	0	0	0
E.3.00.00.00.000	RECETTES NON FISCALES	541 656,28	547 905,11	565 865,04	525 855,53
E.3.01.00.00.000	Vente de biens et de services et recettes découlant de la gestion des biens	450 000	475 190,05	474 208,76	465 969,45
E.3.01.01.00.000	Vente de biens	430 000	456 233,71	452 890,76	448 623,48
E.3.01.01.01.000	Vente de biens	430 000	456 233,71	452 890,76	448 623,48
E.3.01.02.00.000	Recettes découlant de la vente et de la fourniture de services	20 000	18 956,34	21 318,00	17 345,97
E.3.01.02.01.000	Recette découlant de la vente de services	20 000	18 956,34	21 318	17 345,97
E.3.01.03.00.000	Recettes découlant de la gestion des biens	0	0	0	0

3639

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	RÉSULTATS	RÉSULTATS
E.3.01.03.01.000	Redevances, concessions et droits réels de jouissance	0	0	0	0
E.3.01.03.02.000	Locations et baux	0	0	0	0
E.3.02.00.00.000	Recettes découlant de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus	0	0	0	0
E.3.02.01.00.000	Recettes provenant des Administrations publiques à la suite de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus	0	0	0	0
E.3.02.01.01.000	Recettes découlant de contraventions, d'amendes, de sanctions et de paiements volontaires	0	0	0	0
E.3.02.01.02.000	Recettes découlant du remboursement des dommages causés par les Administrations publiques	0	0	0	0
E.3.02.01.99.000	Autres recettes découlant de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus des Administrations publiques ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.3.02.02.00.000	Recettes provenant des familles à la suite de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus	0	0	0	0
E.3.02.02.01.000	Recettes découlant de contraventions, d'amendes, de sanctions et de paiements volontaires à la charge des familles	0	0	0	0
E.3.02.02.02.000	Recettes découlant du remboursement des dommages causés par les familles	0	0	0	0
E.3.02.02.99.000	Autres recettes découlant de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus des familles ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.3.02.03.00.000	Recettes provenant des entreprises à la suite de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus	0	0	0	0
E.3.02.03.01.000	Recettes découlant de contraventions, d'amendes, de sanctions et de paiements volontaires à la charge des entreprises	0	0	0	0
E.3.02.03.02.000	Recettes découlant du remboursement des dommages causés par les entreprises	0	0	0	0
E.3.02.03.99.000	Autres recettes découlant de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus des entreprises ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.3.02.04.00.000	Recettes provenant des institutions sociales privées à la suite de l'activité de contrôle et de répression des abus	0	0	0	0
E.3.02.04.01.000	Recettes découlant de contraventions, d'amendes, de sanctions et de paiements volontaires à la charge des institutions sociales privées	0	0	0	0
E.3.02.04.02.000	Recettes découlant du remboursement des dommages causés par les institutions sociales privées	0	0	0	0
E.3.02.04.99.000	Autres recettes découlant de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus des institutions sociales privées ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.3.03.00.00.000	Intérêts créditeurs	720,00	2 150,70	720,00	0
E.3.03.01.00.000	Intérêts créditeurs découlant de titres obligataires ou de financements à court terme	0	0	0	0
E.3.03.01.01.000	Intérêts créditeurs découlant de titres obligataires à court terme	0	0	0	0
E.3.03.01.02.000	Intérêts créditeurs découlant de financements à court terme	0	0	0	0
E.3.03.02.00.000	Intérêts créditeurs découlant de titres ou de financements à moyen/long terme	0	0	0	0
E.3.03.02.01.000	Intérêts créditeurs découlant de titres obligataires à moyen/long terme	0	0	0	0
E.3.03.02.02.000	Intérêts créditeurs découlant de prêts et d'autres financements à moyen/long terme	0	0	0	0
E.3.03.03.00.000	Autres intérêts créditeurs	720	2 150,70	720	0
E.3.03.03.01.000	Intérêts créditeurs découlant des produits dérivés	0	0	0	0
E.3.03.03.02.000	Intérêts créditeurs moratoires	0	0	0	0
E.3.03.03.03.000	Intérêts créditeurs découlant de comptes de la Trésorerie de l'État ou d'autres Administrations publiques	0	0	0	0
E.3.03.03.04.000	Intérêts créditeurs découlant de dépôts bancaires ou postaux	720	2 150,70	720	0

3640

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

E.3.03.03.99.000	Autres intérêts créditeurs	0	0	0	0
------------------	----------------------------	---	---	---	---

3641

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	PRÉVISIONS	RÉSULTATS
E.3.04.00.00.000	Autres recettes découlant des revenus de capitaux	0	0	0	0
E.3.04.01.00.000	Rendements des fonds communs d'investissement	0	0	0	0
E.3.04.01.01.000	Rendements des fonds immobiliers	0	0	0	0
E.3.04.01.02.000	Rendements d'autres fonds communs d'investissement	0	0	0	0
E.3.04.02.00.000	Recettes découlant de la distribution de dividendes	0	0	0	0
E.3.04.02.01.000	Recettes découlant de la distribution de dividendes des entreprises relevant des Administrations centrales	0	0	0	0
E.3.04.02.02.000	Recettes découlant de la distribution de dividendes des entreprises relevant des Administrations locales	0	0	0	0
E.3.04.02.03.000	Recettes découlant de la distribution de dividendes des autres entreprises	0	0	0	0
E.3.04.03.00.000	Recettes découlant de la distribution de bénéfices et d'excédents	0	0	0	0
E.3.04.03.01.000	Recettes découlant de la distribution de bénéfices et d'excédents	0	0	0	0
E.3.04.99.00.000	Autres recettes découlant des revenus de capitaux	0	0	0	0
E.3.04.99.01.000	Recettes découlant du remboursement anticipé de prêts	0	0	0	0
E.3.04.99.99.000	Autres recettes dérivant des revenus de capitaux et ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.3.05.00.00.000	Recouvrements et autres recettes ordinaires	90 936,28	70 564,36	90 936,28	59 886,08
E.3.05.01.00.000	Indemnités d'assurance	50	0	500	0
E.3.05.01.01.000	Indemnités d'assurance-dommages	500	0	500	0
E.3.05.01.99.000	Autres indemnités d'assurance ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.3.05.02.00.000	Remboursements en recettes	90 436,28	70 564,36	90 436,28	59 886,08
E.3.05.02.01.000	Recettes découlant du remboursement de dépenses de personnel (détachement, mise à disposition, mise hors cadre,	33 858,28	33 858,28	33 858,28	23 180,00
E.3.05.02.02.000	Recettes découlant du remboursement d'impôts	36 578	36 578	36 578	36 578
E.3.05.02.03.000	Recettes découlant du remboursement, du recouvrement et de la restitution d'indus ou de trop-perçus	20 000	128,08	20 000	128,08
E.3.05.02.04.000	Recouvrements pour imputation de frais à des tiers	0	0	0	0
E.3.05.99.00.000	Autres recettes ordinaires ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.3.05.99.02.000	Fonds d'encouragement des personnels (art. 113 du décret législatif n° 50/2016)	0	0	0	0
E.3.05.99.03.000	Recettes découlant de la suspension de l'autoliquidation de l'IVA (reverse charge)	0	0	0	0
E.3.05.99.99.000	Autres recettes ordinaires ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.4.00.00.00.000	RECETTES EN CAPITAL	0	0	0	0
E.4.01.00.00.000	Contributions en capital	0	0	0	0
E.4.01.01.00.000	Impôts perçus à la suite de régularisations et d'amnisties	0	0	0	0
E.4.01.01.01.000	Amnisties en matière de construction et régularisation d'ouvrages abusifs	0	0	0	0
E.4.01.01.99.000	Autres impôts en capital relatifs aux amnisties et aux régularisations ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
E.4.01.02.00.000	Autres impôts en capital	0	0	0	0
E.4.01.02.99.000	Autres impôts en capital ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
E.4.02.00.00.000	Concours aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.01.00.000	Concours des Administrations publiques aux investissements	0	0	0	0

3642

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	RÉSULTATS	RÉSULTATS
E.4.02.01.01.000	Concours des Administrations centrales aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.01.02.000	Concours des Administrations locales aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.01.03.000	Concours des organismes de prévoyance aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.01.04.000	Concours des structures internes et/ou des unités locales de l'organisme aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.02.00.000	Concours des familles aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.02.01.000	Concours des familles aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.03.00.000	Concours des entreprises aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.03.01.000	Concours des entreprises contrôlées aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.03.02.000	Concours des autres entreprises à participation publique aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.03.03.000	Concours des autres entreprises aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.04.00.000	Concours des institutions sociales privées aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.04.01.000	Concours des institutions sociales privées aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.05.00.000	Concours de l'Union européenne et du reste du monde aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.05.01.000	Fonds européen agricole de développement rural (FEADER)	0	0	0	0
E.4.02.05.02.000	Fonds européen pour la pêche (FEP)	0	0	0	0
E.4.02.05.03.000	Fonds européen de développement régional (FEDER)	0	0	0	0
E.4.02.05.04.000	Fonds social européen (FSE)	0	0	0	0
E.4.02.05.05.000	Fonds européen agricole d'orientation et de garantie	0	0	0	0
E.4.02.05.06.000	Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP)	0	0	0	0
E.4.02.05.07.000	Concours du reste du monde aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.05.99.000	Autres concours de l'Union européenne aux investissements	0	0	0	0
E.4.02.06.00.000	Concours aux investissements directement destinés au remboursement de prêts accordés par les	0	0	0	0
E.4.02.06.01.000	Concours aux investissements directement destinés au remboursement de prêts accordés par les Administration	0	0	0	0
E.4.02.06.02.000	Concours aux investissements directement destinés au remboursement de prêts accordés par les Administration	0	0	0	0
E.4.02.06.03.000	Concours aux investissements directement destinés au remboursement de prêts accordés par les organismes de	0	0	0	0
E.4.02.06.04.000	Concours aux investissements directement destinés au remboursement de prêts accordés par les structures internes de l'organisme	0	0	0	0
E.4.03.00.00.000	Autres virements en capital	0	0	0	0
E.4.03.01.00.000	Virements en capital pour la prise en charge des dettes de l'organisme par les Administrations publiques	0	0	0	0
E.4.03.01.01.000	Virements en capital pour la prise en charge des dettes de l'organisme par les Administrations centrales	0	0	0	0
E.4.03.01.02.000	Virements en capital pour la prise en charge des dettes de l'organisme par les Administrations locales	0	0	0	0
E.4.03.01.03.000	Virements en capital pour la prise en charge des dettes de l'organisme par les organismes de prévoyance	0	0	0	0
E.4.03.01.04.000	Virements en capital pour la prise en charge des dettes de l'organisme par les structures internes et/ou les unités locales de celui-ci	0	0	0	0

3643

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS		RÉSULTATS	
E.4.03.02.00.000	Virements en capital pour la prise en charge des dettes de l'organisme par les entreprises	0	0	0	0
E.4.03.02.01.000	Virements en capital pour la prise en charge des dettes de l'organisme par les entreprises contrôlées	0	0	0	0
E.4.03.02.02.000	Virements en capital pour la prise en charge des dettes de l'organisme par les autres entreprises à participation publique	0	0	0	0
E.4.03.02.99.000	Virements en capital pour la prise en charge des dettes de l'organisme par les autres entreprises	0	0	0	0
E.4.03.03.00.000	Virements en capital pour la prise en charge des dettes de l'organisme par l'Union européenne et le reste du monde	0	0	0	0
E.4.03.03.01.000	Virements en capital pour la prise en charge des dettes de l'organisme par l'Union européenne	0	0	0	0
E.4.03.03.02.000	Virements en capital pour la prise en charge des dettes de l'organisme par le reste du monde	0	0	0	0
E.4.03.04.00.000	Virements en capital des Administrations publiques pour la couverture des dettes de l'organisme	0	0	0	0
E.4.03.04.01.000	Virements en capital des Administrations centrales pour la couverture des dettes de l'organisme	0	0	0	0
E.4.03.04.02.000	Virements en capital des Administrations locales pour la couverture des dettes de l'organisme	0	0	0	0
E.4.03.04.03.000	Virements en capital des organismes de prévoyance pour la couverture des dettes de l'organisme	0	0	0	0
E.4.03.04.04.000	Virements en capital des structures internes et/ou des unités locales de l'organisme pour la couverture des dettes de celui-ci	0	0	0	0
E.4.03.05.00.000	Virements en capital des entreprises pour la couverture des dettes de l'organisme	0	0	0	0
E.4.03.05.01.000	Virements en capital des entreprises contrôlées pour la couverture des dettes de l'organisme	0	0	0	0
E.4.03.05.02.000	Virements en capital des autres entreprises pour la couverture des dettes de l'organisme	0	0	0	0
E.4.03.05.99.000	Virements en capital des autres entreprises pour la couverture des dettes de l'organisme	0	0	0	0
E.4.03.06.00.000	Virements en capital de l'Union européenne et du reste du monde pour la couverture des dettes de l'organisme	0	0	0	0
E.4.03.06.01.000	Virements en capital de l'Union européenne pour la couverture des dettes de l'organisme	0	0	0	0
E.4.03.06.02.000	Virements en capital du reste du monde pour la couverture des dettes de l'organisme	0	0	0	0
E.4.03.07.00.000	Virements en capital des Administrations publiques pour la compensation des déficits précédents	0	0	0	0
E.4.03.07.01.000	Virements en capital des Administrations centrales pour la compensation des déficits précédents	0	0	0	0
E.4.03.07.02.000	Virements en capital des Administrations locales pour la compensation des déficits précédents	0	0	0	0
E.4.03.07.03.000	Virements en capital des organismes de prévoyance pour la compensation des déficits précédents	0	0	0	0
E.4.03.07.04.000	Virements en capital des structures internes et/ou des unités locales de l'organisme pour la compensation des déficits précédents	0	0	0	0
E.4.03.08.00.000	Virements en capital des entreprises pour la compensation des déficits précédents	0	0	0	0
E.4.03.08.01.000	Virements en capital des entreprises contrôlées pour la compensation des déficits précédents	0	0	0	0
E.4.03.08.02.000	Virements en capital des autres entreprises à participation publique pour la compensation des déficits précédents	0	0	0	0
E.4.03.08.99.000	Virements en capital des autres entreprises pour la compensation des déficits précédents	0	0	0	0

3644

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS		RÉSULTATS	
E.4.03.09.00.000	Virements en capital de l'Union européenne et du reste du monde pour la compensation des déficits	0	0	0	0
E.4.03.09.01.000	Virements en capital de l'Union européenne pour la compensation des déficits précédents	0	0	0	0
E.4.03.09.02.000	Virements en capital du reste du monde pour la compensation des déficits précédents	0	0	0	0
	Autres virements en capital des Administrations publiques	0	0	0	0
E.4.03.10.01.000	Autres virements en capital des Administrations centrales	0	0	0	0
E.4.03.10.02.000	Autres virements en capital des Administrations locales	0	0	0	0
E.4.03.10.03.000	Autres virements en capital des organismes de prévoyance	0	0	0	0
E.4.03.10.04.000	Autres virements en capital des structures internes et/ou des unités locales de l'organisme	0	0	0	0
E.4.03.11.00.000	Autres virements en capital des familles	0	0	0	0
E.4.03.11.01.000	Autres virements en capital des familles	0	0	0	0
E.4.03.12.00.000	Autres virements en capital des entreprises	0	0	0	0
E.4.03.12.01.000	Autres virements en capital des entreprises contrôlées	0	0	0	0
E.4.03.12.02.000	Autres virements en capital des autres entreprises à participation publique	0	0	0	0
E.4.03.12.99.000	Autres virements en capital des autres entreprises	0	0	0	0
E.4.03.13.00.000	Autres virements en capital des institutions sociales privées	0	0	0	0
E.4.03.13.01.000	Autres virements en capital des institutions sociales privées	0	0	0	0
E.4.03.14.00.000	Autres virements en capital de l'Union européenne et du reste du monde	0	0	0	0
E.4.03.14.01.000	Autres virements en capital de l'Union européenne	0	0	0	0
E.4.03.14.02.000	Autres virements en capital du reste du monde	0	0	0	0
E.4.04.00.00.000	Recettes découlant de l'aliénation de biens matériels et immatériels	0	0	0	0
E.4.04.01.00.000	Aliénation de biens matériels	0	0	0	0
E.4.04.01.01.000	Aliénation de moyens de transport pour l'usage civil, la sécurité et l'ordre public	0	0	0	0
E.4.04.01.03.000	Aliénation de mobilier	0	0	0	0
E.4.04.01.04.000	Aliénation d'installations et de machines	0	0	0	0
E.4.04.01.05.000	Aliénation d'équipements	0	0	0	0
E.4.04.01.06.000	Aliénation de machines de bureau	0	0	0	0
E.4.04.01.07.000	Aliénation de matériel informatique	0	0	0	0
E.4.04.01.08.000	Aliénation de biens immeubles	0	0	0	0
E.4.04.01.09.000	Aliénation d'objets de valeur	0	0	0	0
E.4.04.01.10.000	Aliénation de droits réels	0	0	0	0
E.4.04.01.99.000	Aliénation d'autres biens matériels	0	0	0	0
E.4.04.02.00.000	Cession de terrains et de biens matériels non produits	0	0	0	0
E.4.04.02.01.000	Cession de terrains	0	0	0	0
E.4.04.02.02.000	Cession de biens du patrimoine naturel non produits	0	0	0	0

3645

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	RÉSULTATS	RÉSULTATS
E.4.04.03.00.000	Aliénation de biens immatériels	0	0	0	0
E.4.04.03.01.000	Aliénation de logiciels	0	0	0	0
E.4.04.03.02.000	Aliénation de brevets	0	0	0	0
E.4.04.03.03.000	Aliénation d'œuvres de l'esprit et de droits d'auteur	0	0	0	0
E.4.04.03.99.000	Aliénation d'autres biens immatériels ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
E.4.05.00.00.000	Autres recettes en capital	0	0	0	0
E.4.05.01.00.000	Permis de construire	0	0	0	0
E.4.05.01.01.000	Permis de construire	0	0	0	0
E.4.05.02.00.000	Recettes découlant de l'attribution d'immeubles à des fonds immobiliers	0	0	0	0
E.4.05.02.01.000	Recettes découlant de l'attribution d'immeubles à des fonds immobiliers	0	0	0	0
E.4.05.03.00.000	Recettes en capital découlant du remboursement et de la restitution d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
E.4.05.03.01.000	Recettes en capital découlant du remboursement et de la restitution d'indus ou de trop-perçus par les Administrations centrales	0	0	0	0
E.4.05.03.02.000	Recettes en capital découlant du remboursement et de la restitution d'indus ou de trop-perçus par les Administrations locales	0	0	0	0
E.4.05.03.03.000	Recettes en capital découlant du remboursement et de la restitution d'indus ou de trop-perçus par les organismes de prévoyance	0	0	0	0
E.4.05.03.04.000	Recettes en capital découlant du remboursement et de la restitution d'indus ou de trop-perçus par les familles	0	0	0	0
E.4.05.03.05.000	Recettes en capital découlant du remboursement et de la restitution d'indus ou de trop-perçus par les entreprises	0	0	0	0
E.4.05.03.06.000	Recettes en capital découlant du remboursement et de la restitution d'indus ou de trop-perçus par les institutions sociales privées	0	0	0	0
E.4.05.04.00.000	Autres recettes en capital ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.4.05.04.99.000	Autres recettes en capital ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.5.00.00.00.000	RECETTES DÉCOULANT DE LA RÉDUCTION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	0	0	0	0
E.5.01.00.00.000	Aliénation de produits des activités financières	0	0	0	0
E.5.01.01.00.000	Aliénation de participations	0	0	0	0
E.5.01.01.01.000	Aliénation de participations dans des entreprises relevant des Administrations centrales	0	0	0	0
E.5.01.01.02.000	Aliénation de participations dans des entreprises relevant des Administrations locales	0	0	0	0
E.5.01.01.03.000	Aliénation de participations dans les autres entreprises	0	0	0	0
E.5.01.01.04.000	Aliénation de participations dans des institutions sociales privées	0	0	0	0
E.5.01.01.05.000	Aliénation de participations dans des PA relevant des Administrations locales	0	0	0	0
E.5.01.02.00.000	Aliénation de parts de fonds communs d'investissement	0	0	0	0
E.5.01.02.01.000	Aliénation de parts de fonds immobiliers	0	0	0	0
E.5.01.02.99.000	Aliénation de parts d'autres fonds communs d'investissement	0	0	0	0

3646

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	RÉSULTATS	RÉSULTATS
E.5.01.03.00.000	Aliénation de titres obligataires à court terme	0	0	0	0
E.5.01.03.01.000	Aliénation de titres obligataires à court terme émis par les Administrations centrales	0	0	0	0
E.5.01.03.02.000	Aliénation de titres obligataires à court terme émis par les Administrations locales	0	0	0	0
E.5.01.03.03.000	Aliénation de titres obligataires à court terme émis par d'autres acteurs résidents	0	0	0	0
E.5.01.03.04.000	Aliénation de titres obligataires à court terme émis par des acteurs non résidents	0	0	0	0
E.5.01.04.00.000	Aliénation de titres obligataires à moyen/long terme	0	0	0	0
E.5.01.04.01.000	Aliénation de titres obligataires à moyen/long terme émis par les Administrations centrales	0	0	0	0
E.5.01.04.02.000	Aliénation de titres obligataires à moyen/long terme émis par les Administrations locales	0	0	0	0
E.5.01.04.03.000	Aliénation de titres obligataires à court terme émis par d'autres acteurs résidents	0	0	0	0
E.5.01.04.04.000	Aliénation de titres obligataires à court terme émis par des acteurs non résidents	0	0	0	0
E.5.02.00.00.000	Recouvrement de crédits à court terme	0	0	0	0
E.5.02.01.00.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux Administration publiques	0	0	0	0
E.5.02.01.01.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux Administration centrales	0	0	0	0
E.5.02.01.02.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux Administration locales	0	0	0	0
E.5.02.01.03.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux organismes de prévoyance	0	0	0	0
E.5.02.01.04.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux structures internes et/ou aux unités locales de l'organisme	0	0	0	0
E.5.02.02.00.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux familles	0	0	0	0
E.5.02.02.01.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux familles	0	0	0	0
E.5.02.03.00.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux entreprises	0	0	0	0
E.5.02.03.01.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux entreprises contrôlées	0	0	0	0
E.5.02.03.02.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux autres entreprises à participation publique	0	0	0	0
E.5.02.03.03.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés à la <i>Cassa Depositi e Prestiti</i>	0	0	0	0
E.5.02.03.99.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux autres entreprises	0	0	0	0
E.5.02.04.00.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux institutions sociales privées	0	0	0	0
E.5.02.04.01.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés aux institutions sociales privées	0	0	0	0
E.5.02.05.00.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
E.5.02.05.01.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés à l'Union européenne	0	0	0	0
E.5.02.05.02.000	Recouvrement de crédits bonifiés à court terme accordés au reste du monde	0	0	0	0
E.5.02.06.00.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux Administrations publiques	0	0	0	0
E.5.02.06.01.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux Administration centrales	0	0	0	0
E.5.02.06.02.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux Administration locales	0	0	0	0
E.5.02.06.03.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux organismes de prévoyance	0	0	0	0
E.5.02.06.04.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux structures internes et/ou aux unités locales de l'organisme	0	0	0	0
E.5.02.07.00.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux familles	0	0	0	0

3647

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS		RÉSULTATS	
E.5.02.07.01.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux familles	0	0	0	0
E.5.02.08.00.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux entreprises	0	0	0	0
E.5.02.08.01.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux entreprises contrôlées	0	0	0	0
E.5.02.08.02.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux autres entreprises à participation publique	0	0	0	0
E.5.02.08.03.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés à la <i>Cassa Depositi e Prestiti</i>	0	0	0	0
E.5.02.08.99.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux autres entreprises	0	0	0	0
E.5.02.09.00.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux institutions sociales privées	0	0	0	0
E.5.02.09.01.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés aux institutions sociales privées	0	0	0	0
E.5.02.10.00.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
E.5.02.10.01.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés à l'Union européenne	0	0	0	0
E.5.02.10.02.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à court terme accordés au reste du monde	0	0	0	0
E.5.03.00.00.000	Recouvrement de crédits à moyen/long terme	0	0	0	0
E.5.03.01.00.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux Administrations publiques	0	0	0	0
E.5.03.01.01.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux Administrations centrales	0	0	0	0
E.5.03.01.02.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux Administrations locales	0	0	0	0
E.5.03.01.03.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux organismes de prévoyance	0	0	0	0
E.5.03.01.04.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux structures internes et/ou aux unités locales de l'organisme	0	0	0	0
E.5.03.02.00.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux familles	0	0	0	0
E.5.03.02.01.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux familles	0	0	0	0
E.5.03.03.00.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux entreprises	0	0	0	0
E.5.03.03.01.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux entreprises contrôlées	0	0	0	0
E.5.03.03.02.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux autres entreprises à participation publique	0	0	0	0
E.5.03.03.03.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés à la <i>Cassa Depositi e Prestiti</i>	0	0	0	0
E.5.03.03.99.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux autres entreprises	0	0	0	0
E.5.03.04.00.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux institutions sociales privées	0	0	0	0
E.5.03.04.01.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés aux institutions sociales privées	0	0	0	0
E.5.03.05.00.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
E.5.03.05.01.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés à l'Union européenne	0	0	0	0
E.5.03.05.02.000	Recouvrement de crédits bonifiés à moyen/long terme accordés au reste du monde	0	0	0	0
E.5.03.06.00.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux Administrations publiques	0	0	0	0
E.5.03.06.01.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux Administrations centrales	0	0	0	0
E.5.03.06.02.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux Administrations locales	0	0	0	0
E.5.03.06.03.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux organismes de prévoyance	0	0	0	0
E.5.03.06.04.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux structures internes et/ou aux unités locale l'organisme	0	0	0	0

3648

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	RÉSULTATS	RÉSULTATS
E.5.03.07.00.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux familles	0	0	0	0
E.5.03.07.01.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux familles	0	0	0	0
E.5.03.08.00.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux entreprises	0	0	0	0
E.5.03.08.01.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux entreprises contrôlées	0	0	0	0
E.5.03.08.02.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés aux autres entreprises à participation publique	0	0	0	0
E.5.03.08.03.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés à la <i>Cassa Depositi e Prestiti</i>	0	0	0	0
E.5.03.08.99.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long accordés aux autres entreprises	0	0	0	0
E.5.03.09.00.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long accordés aux institutions sociales privées	0	0	0	0
E.5.03.09.01.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long accordés aux institutions sociales privées	0	0	0	0
E.5.03.10.00.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
E.5.03.10.01.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long accordés à l'Union européenne	0	0	0	0
E.5.03.10.02.000	Recouvrement de crédits non bonifiés à moyen/long terme accordés au reste du monde	0	0	0	0
E.5.03.11.00.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des Administrations publiques	0	0	0	0
E.5.03.11.01.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des Administrations centrales	0	0	0	0
E.5.03.11.02.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des Administrations locales	0	0	0	0
E.5.03.11.03.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des organismes de prévoyance	0	0	0	0
E.5.03.12.00.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des familles	0	0	0	0
E.5.03.12.01.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des familles	0	0	0	0
E.5.03.13.00.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des entreprises	0	0	0	0
E.5.03.13.01.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des entreprises contrôlées	0	0	0	0
E.5.03.13.02.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des autres entreprises à participation publique	0	0	0	0
E.5.03.13.03.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur de la <i>Cassa Depositi e Prestiti SpA</i>	0	0	0	0
E.5.03.13.99.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des autres entreprises	0	0	0	0
E.5.03.14.00.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des institutions sociales privées	0	0	0	0
E.5.03.14.01.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur des institutions sociales privées	0	0	0	0
E.5.03.15.00.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur de l'Union européenne et du reste du monde	0	0	0	0
E.5.03.15.01.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur de l'Union européenne	0	0	0	0
E.5.03.15.02.000	Recouvrement de créances issues de la discussion d'une caution en faveur du reste du monde	0	0	0	0
E.5.04.00.00.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits des activités financières	0	0	0	0
E.5.04.01.00.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives aux	0	0	0	0
E.5.04.01.01.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives aux Administrations	0	0	0	0
E.5.04.01.02.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives aux Administrations	0	0	0	0
E.5.04.01.03.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives aux organismes de	0	0	0	0
E.5.04.02.00.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives aux familles	0	0	0	0

3649

IVAT Aoste

LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS		RÉSULTATS	
E.5.04.02.01.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives aux familles	0	0	0	0
E.5.04.03.00.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives aux entreprises	0	0	0	0
E.5.04.03.01.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives aux entreprises	0	0	0	0
E.5.04.03.02.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives aux autres entreprises	0	0	0	0
E.5.04.03.03.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives à la <i>Cassa Depositi e Prestiti</i>	0	0	0	0
E.5.04.03.99.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives aux autres entreprises	0	0	0	0
E.5.04.04.00.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives aux institutions sociales privées	0	0	0	0
E.5.04.04.01.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives aux institutions	0	0	0	0
E.5.04.05.00.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
E.5.04.05.01.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives à l'Union européenne	0	0	0	0
E.5.04.05.02.000	Autres recettes découlant de la réduction des produits d'autres activités financières relatives au reste du monde	0	0	0	0
E.5.04.06.00.000	Prélèvements sur des comptes de la Trésorerie de l'État autres que les comptes de la Trésorerie unique	0	0	0	0
E.5.04.06.01.000	Prélèvements sur des comptes de la Trésorerie de l'État autres que les comptes de la Trésorerie unique	0	0	0	0
E.5.04.07.00.000	Prélèvements sur les dépôts bancaires	0	0	0	0
E.5.04.07.01.000	Prélèvements sur les dépôts bancaires	0	0	0	0
E.5.04.08.00.000	Recettes issues de contrats dérivés arrivés à échéance	0	0	0	0
E.5.04.08.01.000	Recettes issues de contrats dérivés arrivés à échéance	0	0	0	0
E.6.00.00.00.000	SOUSCRIPTION DE PRÊTS	0	0	0	0
E.6.01.00.00.000	Émission de titres obligataires	0	0	0	0
E.6.01.01.00.000	Émission de titres obligataires à court terme	0	0	0	0
E.6.01.01.01.000	Émission de titres obligataires à court terme en devise nationale	0	0	0	0
E.6.01.01.02.000	Émission de titres obligataires à court terme en devise étrangère	0	0	0	0
E.6.01.02.00.000	Émission de titres obligataires à moyen/long terme	0	0	0	0
E.6.01.02.01.000	Émission de titres obligataires à moyen/long terme en devise nationale	0	0	0	0
E.6.01.02.02.000	Émission de titres obligataires à moyen/long terme en devise étrangère	0	0	0	0
E.6.02.00.00.000	Souscription de prêts à court terme	0	0	0	0
E.6.02.01.00.000	Financements à court terme	0	0	0	0
E.6.02.01.01.000	Financements à court terme accordés par les Administrations centrales	0	0	0	0
E.6.02.01.02.000	Financements à court terme accordés par les Administrations locales	0	0	0	0
E.6.02.01.03.000	Financements à court terme accordés par les organismes de prévoyance	0	0	0	0
E.6.02.01.04.000	Financements à court terme accordés par les entreprises	0	0	0	0
E.6.02.01.99.000	Financements à court terme accordés par d'autres acteurs	0	0	0	0
E.6.02.02.00.000	Avances	0	0	0	0
E.6.02.02.01.000	Avances à titre onéreux	0	0	0	0
E.6.02.02.02.000	Avances à titre non onéreux	0	0	0	0

3650

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	PRÉVISIONS	RÉSULTATS
E.6.03.00.00.000	Souscription de prêts et d'autres financements à moyen/long terme	0	0	0	0
E.6.03.01.00.000	Financements à moyen/long terme	0	0	0	0
E.6.03.01.01.000	Souscription de prêts et d'autres financements à moyen/long terme accordés par les Administrations centrales	0	0	0	0
E.6.03.01.02.000	Souscription de prêts et d'autres financements à moyen/long terme accordés par les Administrations locales	0	0	0	0
E.6.03.01.03.000	Souscription de prêts et d'autres financements à moyen/long terme accordés par les organismes de prévoyance	0	0	0	0
E.6.03.01.04.000	Souscription de prêts et d'autres financements à moyen/long terme accordés par les entreprises	0	0	0	0
E.6.03.01.05.000	Souscription de prêts et d'autres financements à moyen/long terme accordés par d'autres acteurs ayant une contrepartie résidente	0	0	0	0
E.6.03.01.06.000	Souscription de prêts et d'autres financements à moyen/long terme accordés par d'autres acteurs ayant une contrepartie non résidente	0	0	0	0
E.6.03.02.00.000	Souscription de prêts à la suite de l'actualisation des financements pluriannuels	0	0	0	0
E.6.03.02.01.000	Souscription de prêts à la suite de l'actualisation des financements pluriannuels	0	0	0	0
E.6.03.03.00.000	Souscription de prêts à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
E.6.03.03.01.000	Souscription de prêts à la suite de la discussion d'une caution accordés par les Administrations centrales	0	0	0	0
E.6.03.03.02.000	Souscription de prêts à la suite de la discussion d'une caution accordés par les Administrations locales	0	0	0	0
E.6.03.03.03.000	Souscription de prêts à la suite de la discussion d'une caution accordés par les organismes de prévoyance	0	0	0	0
E.6.03.03.04.000	Souscription de prêts à la suite de la discussion d'une caution accordés par les entreprises	0	0	0	0
E.6.03.03.99.000	Souscription de prêts à la suite de la discussion d'une caution accordés par d'autres acteurs	0	0	0	0
E.6.04.00.00.000	Autres formes d'endettement	0	0	0	0
E.6.04.02.00.000	Souscription de prêts – Crédit-bail financier	0	0	0	0
E.6.04.02.01.000	Souscription de prêts – Crédit-bail financier	0	0	0	0
E.6.04.03.00.000	Souscription de prêts – Opérations de titrisation	0	0	0	0
E.6.04.03.01.000	Souscription de prêts – Opérations de titrisation financière	0	0	0	0
E.6.04.03.02.000	Souscription de prêts – Opérations de titrisation immobilière	0	0	0	0
E.6.04.04.00.000	Souscription de prêts – Contrats dérivés	0	0	0	0
E.6.04.04.01.000	Souscription de prêts – Contrats dérivés	0	0	0	0
E.7.00.00.00.000	AVANCES DU TRÉSORIER/CAISSIER	97 000	0	97 000	0
E.7.01.00.00.000	Avances du trésorier/caissier	97 000	0	97 000	0
E.7.01.01.00.000	Avances du trésorier/caissier	97 000	0	97 000	0
E.7.01.01.01.000	Avances du trésorier/caissier	97 000	0	97 000	0
E.9.00.00.00.000	RECETTES POUR LE COMPTE DE TIERS ET MOUVEMENTS D'ORDRE	202 000	171 113,81	202 000	168 284,31
E.9.01.00.00.000	Recettes pour mouvements d'ordre	202 000	171 113,81	202 000	168 284,31
E.9.01.01.00.000	Autres retenues	0	0	0	0
E.9.01.01.01.000	Retenue de 4 % sur les financements publics	0	0	0	0
E.9.01.01.02.000	Retenues pour paiement fractionné de l'IVA (<i>split payment</i>)	0	0	0	0
E.9.01.01.99.000	Autres retenues ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
E.9.01.02.00.000	Retenues relatives aux revenus du travail salarié	152 000	147 254,27	152 000	147 254,27

3651

IVAT Aoste

LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS		RÉSULTATS	
E.9.01.02.01.000	Retenues fiscales sur les revenus du travail salarié pour le compte de tiers	100 000	96 083,96	100 000	96 083,96
E.9.01.02.02.000	Retenues sociales (prévoyance et assistance) sur les revenus du travail salarié pour le compte de tiers	51 000	50 879,42	51 000	50 879,42
E.9.01.02.99.000	Autres retenues à la charge des personnels pour le compte de tiers	1 000	290,89	1 000	290,89
E.9.01.03.00.000	Retenues sur les revenus du travail indépendant	20 000	16 030,04	20 000	16 030,04
E.9.01.03.01.000	Retenues fiscales sur les revenus du travail indépendant pour le compte de tiers	15 000	14 463,32	15 000	14 463,32
E.9.01.03.02.000	Retenues sociales (prévoyance et assistance) sur les revenus du travail indépendant pour le compte de tiers	5 000	1 566,72	5 000	1 566,72
E.9.01.03.99.000	Autres retenues à la charge des personnels sous contrat de travail indépendant pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.01.04.00.000	Financement du compte de la gestion sanitaire par les crédits du compte de la gestion ordinaire de la Région	0	0	0	0
E.9.01.04.01.000	Financement régional complémentaire (secteur de la santé) à des fins d'équilibrage du système	0	0	0	0
E.9.01.04.02.000	Financement régional complémentaire (secteur de la santé) – manœuvre à des fins d'équilibrage du système	0	0	0	0
E.9.01.04.99.000	Financement régional complémentaire (secteur de la santé) ne pouvant être classé autrement	0	0	0	0
E.9.01.99.00.000	Autres recettes pour mouvements d'ordre	30 000	7 829,50	30 000	5 000
E.9.01.99.01.000	Recettes découlant de dépenses non menées à bonne fin	10 000	0	10 000	0
E.9.01.99.02.000	Avances de la Trésorerie de l'État (secteur de la santé)	0	0	0	0
E.9.01.99.03.000	Recouvrement de sommes relatives au fonds de caisse de l'Économat et aux cartes de crédits d'entreprise	5 000	5 000	5 000	5 000
E.9.01.99.04.000	Réintégration, par des crédits du compte relatif au secteur de la santé, du compte de la Région relatif aux autres secteurs	0	0	0	0
E.9.01.99.05.000	Réintégration du compte relatif au secteur de la santé par des crédits du compte de la Région relatif aux autres secteurs	0	0	0	0
E.9.01.99.06.000	Recettes découlant de la gestion des crédits à destination obligatoire encaissés par les collectivités locales	0	0	0	0
E.9.01.99.99.000	Autres recettes pour mouvements d'ordre divers	15 000	2 829,50	15 000	0
E.9.02.00.00.000	Recettes pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.01.00.000	Recouvrements relatifs à l'achat de biens et de services pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.01.01.000	Recouvrements relatifs à l'achat de biens pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.01.02.000	Recouvrements relatifs à l'achat de services pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.02.00.000	Virements des Administrations publiques au titre des opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.02.01.000	Virements des Administrations centrales au titre des opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.02.02.000	Virements des Administrations locales au titre des opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.02.03.000	Virements des organismes de prévoyance au titre des opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.03.00.000	Virements d'autres secteurs au titre des opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.03.01.000	Virements des familles au titre des opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.03.02.000	Virements des entreprises au titre des opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0
	Virements des institutions sociales privées au titre des opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.03.04.000	Virements de l'Union européenne et du reste du monde au titre des opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.04.00.000	Dépôts de tiers/auprès de tiers	0	0	0	0
E.9.02.04.01.000	Constitution de cautionnements ou de garanties contractuelles par des tiers	0	0	0	0
E.9.02.04.02.000	Recouvrement de cautionnements ou de garanties contractuelles constitués auprès des tiers	0	0	0	0

3652

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Recettes
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	PRÉVISIONS	RÉSULTATS
E.9.02.05.00.000	Recouvrement d'impôts et de contributions pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.05.01.000	Recouvrement d'impôts pour le compte de tiers au titre de la comptabilité ordinaire	0	0	0	0
E.9.02.05.02.000	Recouvrement d'impôts en capital pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.99.00.000	Autres recettes pour le compte de tiers	0	0	0	0
E.9.02.99.99.000	Autres recettes pour le compte de tiers	0	0	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	1 884 145,28	1 762 241,54	1 950 604,04	1 761 425,96

3653

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	PRÉVISIONS	RÉSULTATS
	DÉPENSES				
U.1.00.00.00.000	DÉPENSES ORDINAIRES	1 719 098,77	1 631 372,26	1 885 545,18	1 620 132,52
U.1.01.00.00.000	Revenus du travail salarié	762 969,29	761 156,83	795 209,27	748 815,42
U.1.01.01.00.000	Rémunérations brutes	599 180,99	597 599,35	627 711,81	589 867,48
U.1.01.01.01.000	Rémunérations en argent	585 880,99	585 880,99	610 079,90	576 825,13
U.1.01.01.02.000	Autres dépenses de personnel	13 300	11 718,36	17 631,91	13 042,35
U.1.01.02.00.000	Cotisations à la charge de l'organisme	163 788,30	163 557,48	167 497,46	158 947,94
U.1.01.02.01.000	Cotisations sociales effectives à la charge	163 788,30	163 557,48	167 497,46	158 947,94
U.1.01.02.02.000	de l'organisme Autres cotisations sociales	0	0	0	0
U.1.02.00.00.000	Impôts et taxes à la charge de l'organisme	49 534,24	49 442,24	49 632,87	48 840,87
U.1.02.01.00.000	Impôts, taxes et recettes assimilées à la charge de l'organisme	49 534,24	49 442,24	49 632,87	48 840,87
U.1.02.01.01.000	Impôt régional sur les activités productives (IRAP)	1 768	1 676	1 768	1 676
U.1.02.01.02.000	Droits d'enregistrement et de timbre	3 600	3 600	3 600	3 380
U.1.02.01.03.000	Impôt communal sur la publicité et droits d'affichage	309	309	309	309
U.1.02.01.04.000	Taxe spéciale pour la mise en décharge des déchets solides	0	0	0	0
U.1.02.01.05.000	Contribution aux fonctions de sauvegarde et de protection de l'environnement	0	0	0	0
U.1.02.01.06.000	Taxe et/ou tarif pour le traitement des déchets solides urbains	3 322,37	3 322,37	3 421	2 941
U.1.02.01.07.000	Taxe et/ou redevance pour l'occupation des aires et des espaces publics	500	500	500	500
U.1.02.01.08.000	Taxe sur les émissions d'anhydride sulfureux	0	0	0	0
U.1.02.01.09.000	Taxe de circulation des véhicules à moteur (taxe automobile)	34,87	34,87	34,87	34,87
U.1.02.01.10.000	Impôt sur le revenu des personnes juridiques (ancien IRPEG)	40 000	40 000	40 000	40 000
U.1.02.01.11.000	Impôt communal sur les immeubles (ICI)	0	0	0	0
U.1.02.01.12.000	Impôt unique communal	0	0	0	0
U.1.02.01.13.000	Impôt sur la plus-value issue de la cession de produits des activités financières	0	0	0	0
U.1.02.01.14.000	Contributions sur les successions et les dons	0	0	0	0
U.1.02.01.99.000	Impôts, taxes et recettes assimilées à la charge de l'organisme ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.1.03.00.00.000	Achat de biens et de services	795 138,39	715 701,69	915 766,98	708 498,79
U.1.03.01.00.000	Achat de biens	333 289	314 502,07	377 160,02	328 390,79
U.1.03.01.01.000	Journaux, revues et publications	0	0	0	0
U.1.03.01.02.000	Autres biens de consommation	333 289	314 502,07	377 160,02	328 390,79
U.1.03.01.03.000	Flore et faune	0	0	0	0
U.1.03.01.04.000	Armes et matériel pour l'usage militaire, l'ordre public et la sécurité	0	0	0	0
U.1.03.01.05.000	Médicaments et autres biens de consommation médicaux	0	0	0	0
U.1.03.02.00.000	Achat de services	461 849,39	401 199,62	538 606,96	380 108
U.1.03.02.01.000	Organes et mandats institutionnels de l'organisme	30 620	29 109,19	36 896,32	26 179,98

3654

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	PRÉVISIONS	RÉSULTATS
U.1.03.02.02.000	Organisation d'événements, publicité et services relatifs aux déplacements	35 627,46	19 728,33	36 145,08	16 187,19
U.1.03.02.03.000	Agios de recouvrement	0	0	0	0
U.1.03.02.04.000	Achat de services pour la formation et l'apprentissage des personnels de l'organisme	570,60	570,60	570,60	507,60
U.1.03.02.05.000	Factures et redevances	118 144,06	96 357,75	115 565,39	85 652,02
U.1.03.02.06.000	Redevances pour projets en partenariat public-privé	0	0	0	0
U.1.03.02.07.000	Utilisation de biens de tiers	52 324,59	52 324,59	53 414,82	52 732,94
U.1.03.02.08.000	Crédit-bail opérationnel	0	0	0	0
U.1.03.02.09.000	Entretien ordinaire et réparations	22 417,88	22 407,88	41 197,88	16 259,88
U.1.03.02.10.000	Conseils	0	0	0	0
U.1.03.02.11.000	Prestations professionnelles et spécialisées	125 042	104 854,64	140 345,50	100 654,30
U.1.03.02.12.000	Travail flexible, travail d'utilité sociale et achat de services de travail intérimaire	5 060,25	5 060,25	22 587,09	22 587,09
U.1.03.02.13.000	Services auxiliaires pour le fonctionnement de l'organisme	14 211,11	14 211,11	19 071,40	18 029,40
U.1.03.02.14.000	Services de restauration	0	0	0	0
U.1.03.02.15.000	Contrats de service public	0	0	0	0
U.1.03.02.16.000	Services administratifs	3 100	3 087,22	3 100	3 087,22
U.1.03.02.17.000	Services financiers	4 250	3 985,77	4 940,35	3 904,90
U.1.03.02.18.000	Services sanitaires	0	0	0	0
U.1.03.02.19.000	Services informatiques et de télécommunications	30 000	29 020,85	34 620	24 166,39
U.1.03.02.99.000	Autres services	20 481,44	20 481,44	30 152,53	10 159,09
U.1.04.00.00.000	Virements ordinaires	600	599,60	2 240	220
U.1.04.01.00.000	Virements ordinaires aux Administrations publiques	600	599,60	2 240	220
U.1.04.01.01.000	Virements ordinaires aux Administrations centrales	0	0	0	0
U.1.04.01.02.000	Virements ordinaires aux Administrations locales	600	599,60	2 240	220
U.1.04.01.03.000	Virements ordinaires aux organismes de prévoyance	0	0	0	0
U.1.04.01.04.000	Virements ordinaires aux structures internes et/ou aux unités locales de l'organisme	0	0	0	0
U.1.04.02.00.000	Virements ordinaires aux familles	0	0	0	0
U.1.04.02.01.000	Mesures de prévoyance	0	0	0	0
U.1.04.02.02.000	Mesures d'assistance	0	0	0	0
U.1.04.02.03.000	Bourses d'études, doctorats de recherche et contrats de formation spécialisée (secteur médical)	0	0	0	0
U.1.04.02.04.000	Virements ordinaires aux familles pour les gains	0	0	0	0
U.1.04.02.05.000	Autres virements aux familles	0	0	0	0
U.1.04.03.00.000	Virements ordinaires aux entreprises	0	0	0	0
U.1.04.03.01.000	Virements ordinaires aux entreprises contrôlées	0	0	0	0
U.1.04.03.02.000	Virements ordinaires aux autres entreprises à participation publique	0	0	0	0
U.1.04.03.99.000	Virements ordinaires aux autres entreprises	0	0	0	0

3655

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	RÉSULTATS	RÉSULTATS
U.1.04.04.00.000	Virements ordinaires aux institutions sociales privées	0	0	0	0
U.1.04.04.01.000	Virements ordinaires aux institutions sociales privées	0	0	0	0
U.1.04.05.00.000	Virements ordinaires à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
U.1.04.05.04.000	Autres virements ordinaires au reste du monde	0	0	0	0
U.1.04.05.99.000	Autres virements ordinaires à l'UE	0	0	0	0
U.1.05.00.00.000	Virements de contributions	0	0	0	0
U.1.05.01.00.000	Virements de contributions à titre de dévolution	0	0	0	0
U.1.05.01.01.000	Impôt sur la valeur ajoutée (IVA) sur les échanges internes	0	0	0	0
U.1.05.01.02.000	Impôt sur la valeur ajoutée (IVA) sur les importations	0	0	0	0
U.1.05.01.03.000	Accise sur l'électricité	0	0	0	0
U.1.05.01.04.000	Accise sur les produits énergétiques	0	0	0	0
U.1.05.01.05.000	Droit d'enregistrement	0	0	0	0
U.1.05.01.06.000	Droit de timbre	0	0	0	0
U.1.05.01.07.000	Impôt hypothécaire	0	0	0	0
U.1.05.01.08.000	Accise sur l'alcool et les boissons alcooliques	0	0	0	0
U.1.05.01.09.000	Accise sur les tabacs	0	0	0	0
U.1.05.01.10.000	Impôt de consommation sur les huiles lubrifiantes et les bitumes de pétrole	0	0	0	0
U.1.05.01.11.000	Impôt unique sur les concours de pronostic et les paris	0	0	0	0
U.1.05.01.12.000	Recettes issues du loto, des loteries et des autres jeux	0	0	0	0
U.1.05.01.13.000	Impôt régional additionnel aux redevances pour les eaux publiques	0	0	0	0
U.1.05.01.14.000	Autres impôts de substitution ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.1.05.01.15.000	Retenues sur les intérêts et sur d'autres revenus de capitaux	0	0	0	0
U.1.05.01.16.000	Retenues et impôts de substitution sur les bénéfices distribués par les sociétés de capitaux	0	0	0	0
U.1.05.01.17.000	Autres retenues ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
U.1.05.01.18.000	Impôts sur le revenu des personnes physiques	0	0	0	0
U.1.05.01.19.000	Impôts sur le revenu des sociétés (ancien <i>IRPEG</i>)	0	0	0	0
U.1.05.01.99.000	Autres contributions transférées à titre de dévolution	0	0	0	0
U.1.05.02.00.000	Participations des Administrations locales aux contributions non destinées au financement de la dépense sanitaire	0	0	0	0
U.1.05.02.01.000	Participation des Régions à l'IVA – Secteurs autres que la santé	0	0	0	0
U.1.05.02.02.000	Participation des Provinces à la taxe automobile	0	0	0	0
U.1.05.02.03.000	Participation des Communes à l'IVA	0	0	0	0
U.1.05.02.04.000	Participation des Communes à l' <i>IRPEF</i>	0	0	0	0
U.1.05.02.05.000	Contribution provinciale à la mise en décharge des déchets solides	0	0	0	0
U.1.05.02.98.000	Autres participations des Provinces	0	0	0	0

3656

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS		RÉSULTATS	
U.1.05.02.99.000	Autres participations des Communes	0	0	0	0
U.1.06.00.00.000	Fonds de péréquation	0	0	0	0
U.1.06.01.00.000	Fonds de péréquation	0	0	0	0
U.1.06.01.01.000	Virements aux Administrations locales – Fonds de péréquation	0	0	0	0
U.1.07.00.00.000	Intérêts débiteurs	0	0	0	0
U.1.07.01.00.000	Intérêts débiteurs découlant de titres obligataires à court terme	0	0	0	0
U.1.07.01.01.000	Intérêts débiteurs découlant de titres obligataires à court terme en devise nationale	0	0	0	0
U.1.07.02.00.000	Intérêts débiteurs découlant de titres obligataires à moyen/long terme	0	0	0	0
U.1.07.02.01.000	Intérêts débiteurs découlant de titres obligataires à moyen/long terme en devise nationale	0	0	0	0
U.1.07.02.02.000	Intérêts débiteurs découlant de titres obligataires à moyen/long terme en devise étrangère	0	0	0	0
U.1.07.04.00.000	Intérêts découlant de financements à court terme	0	0	0	0
U.1.07.04.01.000	Intérêts débiteurs dus aux Administrations centrales sur des financements à court terme	0	0	0	0
U.1.07.04.02.000	Intérêts débiteurs dus aux Administrations locales sur des financements à court terme	0	0	0	0
U.1.07.04.03.000	Intérêts débiteurs dus aux organismes de prévoyance sur des financements à court terme	0	0	0	0
U.1.07.04.04.000	Intérêts débiteurs dus aux entreprises sur des financements à court terme	0	0	0	0
U.1.07.04.05.000	Intérêts débiteurs dus à d'autres acteurs sur des financements à court terme	0	0	0	0
U.1.07.05.00.000	Intérêts sur les prêts et les autres financements à moyen/long terme	0	0	0	0
U.1.07.05.01.000	Intérêts débiteurs dus aux Administrations centrales sur les prêts et les autres financements à moyen/long terme	0	0	0	0
U.1.07.05.02.000	Intérêts débiteurs dus aux Administrations locales sur les prêts et les autres financements à moyen/long terme	0	0	0	0
U.1.07.05.03.000	Intérêts débiteurs dus aux organismes de prévoyance sur les prêts et les autres financements à moyen/long terme	0	0	0	0
U.1.07.05.04.000	Intérêts débiteurs dus aux entreprises sur les financements à moyen/long terme	0	0	0	0
U.1.07.05.05.000	Intérêts débiteurs dus à d'autres acteurs sur les prêts et les autres financements à moyen/long terme	0	0	0	0
U.1.07.05.06.000	Intérêts débiteurs découlant de l'actualisation des financements pluriannuels	0	0	0	0
U.1.07.06.00.000	Autres intérêts débiteurs	0	0	0	0
U.1.07.06.01.000	Intérêts relatifs aux contrats dérivés	0	0	0	0
U.1.07.06.02.000	Intérêts moratoires	0	0	0	0
U.1.07.06.03.000	Intérêts sur les comptes de la Trésorerie de l'État ou des autres Administrations publiques	0	0	0	0
U.1.07.06.04.000	Intérêts débiteurs sur les avances de trésorerie des trésoriers/caissiers	0	0	0	0
U.1.07.06.05.000	Intérêts débiteurs sur les opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.1.07.06.06.000	Intérêts débiteurs relatifs aux opérations de titrisation	0	0	0	0
U.1.07.06.99.000	Autres intérêts débiteurs	0	0	0	0
U.1.08.00.00.000	Autres dépenses découlant des revenus de capitaux	0	0	0	0
U.1.08.02.00.000	Droits réels de jouissance et servitudes onéreuses	0	0	0	0
U.1.08.02.01.000	Droits réels de jouissance et servitudes onéreuses	0	0	0	0
U.1.08.99.00.000	Autres dépenses découlant des revenus de capitaux ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	PRÉVISIONS	RÉSULTATS
U.1.08.99.01.000	Dépenses découlant du remboursement anticipé de prêts	0	0	0	0
U.1.08.99.99.000	Autres dépenses découlant des revenus de capitaux ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
U.1.09.00.00.000	Remboursements et corrections des recettes	0	0	0	0
U.1.09.01.00.000	Remboursements de dépenses de personnel (détachement, mise à disposition, mise hors cadre, conventions,	0	0	0	0
U.1.09.01.01.000	Remboursements de dépenses de personnel (détachement, mise à disposition, mise hors cadre, conventions, etc.)	0	0	0	0
U.1.09.02.00.000	Remboursements d'impôts en dépenses	0	0	0	0
U.1.09.02.01.000	Remboursements d'impôts et de taxes au titre de la comptabilité ordinaire	0	0	0	0
U.1.09.02.02.000	Remboursements d'impôts en capital et en dépenses	0	0	0	0
U.1.09.03.00.000	Remboursements de virements à l'Union européenne	0	0	0	0
U.1.09.03.01.000	Remboursements de virements à l'Union européenne	0	0	0	0
U.1.09.99.00.000	Autres remboursements, au titre de la comptabilité ordinaire, d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.1.09.99.01.000	Remboursements aux Administrations centrales, au titre de la comptabilité ordinaire, d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.1.09.99.02.000	Remboursements aux Administrations locales, au titre de la comptabilité ordinaire, d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.1.09.99.03.000	Remboursements aux organismes de prévoyance, au titre de la comptabilité ordinaire, d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.1.09.99.04.000	Remboursements aux familles, au titre de la comptabilité ordinaire, d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.1.09.99.05.000	Remboursements aux entreprises, au titre de la comptabilité ordinaire, d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.1.09.99.06.000	Remboursements aux institutions sociales privées, au titre de la comptabilité ordinaire, d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.1.09.99.07.000	Remboursements à l'Union européenne et au reste du monde, au titre de la comptabilité ordinaire, d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.1.10.00.00.000	Autres dépenses ordinaires	110 856,85	104 471,90	122 696,06	113 757,44
U.1.10.01.00.000	Fonds de réserve et autres réserves	2 000	0	0	0
U.1.10.01.01.000	Fonds de réserve	2 000	0	0	0
U.1.10.01.02.000	Fonds spéciaux	0	0	0	0
U.1.10.01.03.000	Fonds des créances difficilement recouvrables au titre de la comptabilité ordinaire	0	0	0	0
U.1.10.01.04.000	Fonds pour le renouvellement des conventions collectives	0	0	0	0
U.1.10.01.05.000	Crédits mis en réserve sur le fonds pour couvrir les pertes des sociétés et des organismes à participation publique	0	0	0	0
U.1.10.01.06.000	Fonds de garantie pour les dettes commerciales	0	0	0	0
U.1.10.01.99.000	Autres fonds et réserves	0	0	0	0
U.1.10.02.00.000	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire	0	0	0	0
U.1.10.02.01.000	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire	0	0	0	0
U.1.10.03.00.000	Versements de l'IVA	93 000	88 973,88	103 231,74	94 651,95
U.1.10.03.01.000	Versement de l'IVA dû pour les gestions commerciales	93 000	88 973,88	103 231,74	94 651,95
U.1.10.04.00.000	Primes d'assurance	15 386	15 027,17	15 386	15 027,17
U.1.10.04.01.000	Primes d'assurance contre les dommages	15 386	15 027,17	15 386	15 027,17
U.1.10.04.99.000	Autres primes d'assurance ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.1.10.05.00.000	Dépenses découlant de sanctions, de dédommagements et d'indemnités	470,85	470,85	4 078,32	4 078,32

3658

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	PRÉVISIONS	RÉSULTATS
U.1.10.05.01.000	Dépenses pour des sanctions	470,85	470,85	470,85	470,85
U.1.10.05.02.000	Dépenses pour des dédommagements	0	0	0	0
U.1.10.05.03.000	Dépenses pour des indemnités	0	0	0	0
U.1.10.05.04.000	Dépenses de contentieux	0	0	3 607,47	3 607,47
U.1.10.05.99.000	Autres dépenses découlant d'irrégularités et d'abus ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
U.1.10.99.00.000	Autres dépenses ordinaires ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
U.1.10.99.99.000	Autres dépenses ordinaires ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
U.2.00.00.00.000	DÉPENSES EN CAPITAL	441 308,80	441 298,80	503 547,93	474 100,13
U.2.01.00.00.000	Contributions en capital à la charge de l'organisme	0	0	0	0
U.2.01.01.00.000	Contributions en capital à la charge de l'organisme	0	0	0	0
U.2.01.01.01.000	Contributions en capital à la charge de l'organisme	0	0	0	0
U.2.01.99.00.000	Autres contributions en capital	0	0	0	0
U.2.01.99.01.000	Autres contributions en capital ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
U.2.02.00.00.000	Investissements fixes bruts et achat de terrains	441 308,80	441 298,80	503 547,93	474 100,13
U.2.02.01.00.000	Biens matériels	393 477,80	393 467,80	424 879,93	420 748,13
U.2.02.01.01.000	Moyens de transport pour l'usage civil, la sécurité et l'ordre public	0	0	0	0
U.2.02.01.03.000	Mobilier	4 300	4 300	4 300	4 300
U.2.02.01.04.000	Installations et machines	102 515,45	102 515,45	102 515,45	102 311,45
U.2.02.01.05.000	Équipements	92 055,58	92 055,58	92 055,58	92 055,58
U.2.02.01.06.000	Machines de bureau	0	0	0	0
U.2.02.01.07.000	Matériel informatique	1 881,76	1 871,76	8 283,89	4 356,09
U.2.02.01.08.000	Armes	0	0	0	0
U.2.02.01.09.000	Biens immeubles	0	0	0	0
U.2.02.01.10.000	Biens immeubles revêtant un intérêt culturel, historique et artistique	0	0	0	0
U.2.02.01.11.000	Objets de valeur	0	0	25 000	25 000
U.2.02.01.99.000	Autres biens matériels	192 725,01	192 725,01	192 725,01	192 725,01
U.2.02.02.00.000	Terrains et biens matériels non produits	0	0	0	0
U.2.02.02.01.000	Terrains	0	0	0	0
U.2.02.02.02.000	Patrimoine naturel non produit	0	0	0	0
U.2.02.03.00.000	Biens immatériels	47 831	47 831	78 668	53 352
U.2.02.03.01.000	Mise en place	0	0	0	0
U.2.02.03.02.000	Logiciels	0	0	885	885
U.2.02.03.03.000	Brevets	0	0	0	0
U.2.02.03.04.000	Œuvres de l'esprit et droits d'auteur	0	0	0	0
U.2.02.03.05.000	Mandats professionnels pour la réalisation d'investissements	47 831	47 831	77 783	52 467

3659

IVAT Aoste

LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	RÉSULTATS	RÉSULTATS
U.2.02.03.06.000	Entretien extraordinaire de biens appartenant à des tiers	0	0	0	0
U.2.02.03.99.000	Dépenses d'investissement pour des biens immatériels ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
U.2.02.04.00.000	Biens matériels acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.04.01.000	Moyens de transport pour l'usage civil, la sécurité et l'ordre public acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.04.03.000	Mobilier acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.04.04.000	Installations et machines acquises au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.04.05.000	Équipements acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.04.06.000	Machines de bureau acquises au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.04.07.000	Matériel informatique acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.04.08.000	Armes acquises au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.04.09.000	Biens immeubles acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.04.10.000	Objets de valeur acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.04.99.000	Autres biens matériels acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.05.00.000	Terrains et biens matériels non produits acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.05.01.000	Terrains acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.06.00.000	Biens immatériels acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.06.01.000	Logiciels acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.06.02.000	Brevets acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.06.03.000	Œuvres de l'esprit et droits d'auteur acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.02.06.99.000	Biens immatériels ne pouvant être classés autrement et acquis au moyen d'opérations de crédit-bail financier	0	0	0	0
U.2.03.00.00.000	Concours aux investissements	0	0	0	0
U.2.03.01.00.000	Concours aux investissements des Administrations publiques	0	0	0	0
U.2.03.01.01.000	Concours aux investissements des Administrations centrales	0	0	0	0
U.2.03.01.02.000	Concours aux investissements des Administrations locales	0	0	0	0
U.2.03.01.03.000	Concours aux investissements des organismes de prévoyance	0	0	0	0
U.2.03.01.04.000	Concours aux investissements des structures internes et/ou des unités locales de l'organisme	0	0	0	0
U.2.03.02.00.000	Concours aux investissements des familles	0	0	0	0
U.2.03.02.01.000	Concours aux investissements des familles	0	0	0	0
U.2.03.03.00.000	Concours aux investissements des entreprises	0	0	0	0
U.2.03.03.01.000	Concours aux investissements des entreprises contrôlées	0	0	0	0
U.2.03.03.02.000	Concours aux investissements des autres entreprises à participation publique	0	0	0	0
U.2.03.03.03.000	Concours aux investissements des autres entreprises	0	0	0	0
U.2.03.04.00.000	Concours aux investissements des institutions sociales privées	0	0	0	0
U.2.03.04.01.000	Concours aux investissements des institutions sociales privées	0	0	0	0

3660

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	RÉSULTATS	RÉSULTATS
U.2.03.05.00.000	Concours aux investissements de l'Union européenne et du reste du monde	0	0	0	0
U.2.03.05.01.000	Concours aux investissements de l'Union européenne	0	0	0	0
U.2.03.05.02.000	Concours aux investissements du reste du monde	0	0	0	0
U.2.04.00.00.000	Autres virements en capital	0	0	0	0
U.2.04.01.00.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes des Administrations publiques	0	0	0	0
U.2.04.01.01.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes des Administrations centrales	0	0	0	0
U.2.04.01.02.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes des Administrations locales	0	0	0	0
U.2.04.01.03.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes des organismes de prévoyance	0	0	0	0
U.2.04.01.04.000	Virement en capital pour la prise en charge de dettes des structures internes et/ou des unités locales de l'organisme	0	0	0	0
U.2.04.02.00.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes des familles	0	0	0	0
U.2.04.02.01.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes des familles	0	0	0	0
U.2.04.03.00.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes des entreprises	0	0	0	0
U.2.04.03.01.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes des entreprises contrôlées	0	0	0	0
U.2.04.03.02.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes des autres entreprises à participation publique	0	0	0	0
U.2.04.03.03.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes des autres entreprises	0	0	0	0
U.2.04.04.00.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes des institutions sociales privées	0	0	0	0
U.2.04.04.01.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes des institutions sociales privées	0	0	0	0
U.2.04.05.00.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes de l'Union européenne et du reste du monde	0	0	0	0
U.2.04.05.01.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes de l'Union européenne	0	0	0	0
U.2.04.05.02.000	Autres virements en capital pour la prise en charge de dettes du reste du monde	0	0	0	0
U.2.04.11.00.000	Autres virements en capital aux Administrations publiques à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.11.01.000	Autres virements en capital aux Administrations centrales à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.11.02.000	Autres virements en capital aux Administrations locales à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.11.03.000	Autres virements en capital aux organismes de prévoyance à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.11.04.000	Autres virements en capital aux structures internes et/ou des unités locales de l'organisme à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.12.00.000	Autres virements en capital aux familles à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.12.01.000	Autres virements en capital aux familles à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.13.00.000	Autres virements en capital aux entreprises à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.13.01.000	Autres virements en capital aux entreprises contrôlées à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.13.02.000	Autres virements en capital aux autres entreprises à participation publique à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.13.03.000	Autres virements en capital aux autres entreprises à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.14.00.000	Autres virements en capital aux institutions sociales privées à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.14.01.000	Autres virements en capital aux institutions sociales privées à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.15.00.000	Autres virements en capital à l'Union européenne et au reste du monde à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0

3661

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	RÉSULTATS	RÉSULTATS
U.2.04.15.01.000	Autres virements en capital à l'Union européenne à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.15.02.000	Autres virements en capital au reste du monde à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.2.04.16.00.000	Virements en capital aux Administrations publiques pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.16.01.000	Virements en capital aux Administrations centrales pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.16.02.000	Virements en capital aux Administrations locales pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.16.03.000	Virements en capital aux organismes de prévoyance pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.16.99.000	Virements en capital aux structures internes et/ou aux unités locales de l'organisme pour la compensation de de l'organisme	0	0	0	0
U.2.04.17.00.000	Virements en capital aux familles pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.17.01.000	Virements en capital aux familles pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.18.00.000	Virements en capital aux entreprises pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.18.01.000	Virements en capital aux entreprises contrôlées pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.18.02.000	Virements en capital aux autres entreprises à participation publique pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.18.03.000	Virements en capital aux autres entreprises pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.19.00.000	Virements en capital aux institutions sociales privées pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.19.01.000	Virements en capital aux institutions sociales privées pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.20.00.000	Virements en capital à l'Union européenne et au reste du monde pour la compensation de déficits	0	0	0	0
U.2.04.20.01.000	Virements en capital à l'Union européenne pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.20.02.000	Virements en capital au reste du monde pour la compensation de déficits précédents	0	0	0	0
U.2.04.21.00.000	Autres virements en capital aux Administration publiques ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.04.21.01.000	Autres virements en capital aux Administration centrales ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.04.21.02.000	Autres virements en capital aux Administration locales ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.04.21.03.000	Autres virements en capital aux organismes de prévoyance ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.04.21.99.000	Virements en capital aux structures internes et/ou des unités locales de l'organisme ne pouvant être classés	0	0	0	0
U.2.04.22.00.000	Autres virements en capital aux familles ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.04.22.01.000	Autres virements en capital aux familles ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.04.23.00.000	Autres virements en capital aux entreprises ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.04.23.01.000	Autres virements en capital aux entreprises contrôlées ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.04.23.02.000	Autres virements en capital aux autres entreprises à participation publique ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.04.23.03.000	Autres virements en capital aux autres entreprises ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.04.24.00.000	Autres virements en capital aux institutions sociales privées ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.04.24.01.000	Autres virements en capital aux institutions sociales privées ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.04.25.00.000	Autres virements en capital à l'Union européenne et au reste du monde ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.04.25.01.000	Autres virements en capital à l'Union européenne ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0

3662

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS		RÉSULTATS	
U.2.04.25.02.000	Autres virements en capital au reste du monde ne pouvant être classés autrement	0	0	0	0
U.2.05.00.00.000	Autres dépenses en capital	0	0	0	0
U.2.05.01.00.000	Fonds de réserve et autres réserves en capital	0	0	0	0
U.2.05.01.01.000	Fonds de réserve en capital	0	0	0	0
U.2.05.01.02.000	Fonds spéciaux en capital	0	0	0	0
U.2.05.01.99.000	Autres réserves en capital	0	0	0	0
U.2.05.02.00.000	Fonds pluriannuels à affectation obligatoire en capital	0	0	0	0
U.2.05.02.01.000	Fonds pluriannuels à affectation obligatoire en capital	0	0	0	0
U.2.05.03.00.000	Fonds des créances difficilement recouvrables en capital	0	0	0	0
U.2.05.03.01.000	Fonds des créances difficilement recouvrables en capital	0	0	0	0
U.2.05.04.00.000	Autres remboursements en capital d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.2.05.04.01.000	Remboursements en capital aux Administrations centrales d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.2.05.04.02.000	Remboursements en capital aux Administrations locales d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.2.05.04.03.000	Remboursements en capital aux organismes de prévoyance d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.2.05.04.04.000	Remboursements en capital aux familles d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.2.05.04.05.000	Remboursements en capital aux entreprises d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.2.05.04.06.000	Remboursements en capital aux institutions sociales privées d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.2.05.04.07.000	Remboursements en capital à l'Union européenne et au reste du monde d'indus ou de trop-perçus	0	0	0	0
U.2.05.99.00.000	Autres dépenses en capital ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
U.2.05.99.99.000	Autres dépenses en capital ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
U.3.00.00.00.000	DÉPENSES POUR L'AUGMENTATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	0	0	0	0
U.3.01.00.00.000	Acquisition de produits des activités financières	0	0	0	0
U.3.01.01.00.000	Prises de participations et apports de capitaux	0	0	0	0
U.3.01.01.01.000	Prises de participations et apports de capitaux dans des entreprises relevant des Administrations centrales	0	0	0	0
U.3.01.01.02.000	Prises de participations et apports de capitaux dans des entreprises relevant des Administrations locales	0	0	0	0
U.3.01.01.03.000	Prises de participations et apports de capitaux dans les autres entreprises	0	0	0	0
U.3.01.01.04.000	Prises de participations et apports de capitaux dans les institutions sociales privées	0	0	0	0
U.3.01.01.05.000	Prises de participations et apports de capitaux dans des PA relevant des Administrations locales	0	0	0	0
U.3.01.02.00.000	Acquisitions de parts d'autres fonds communs d'investissement	0	0	0	0
U.3.01.02.01.000	Acquisitions de parts de fonds immobiliers	0	0	0	0
U.3.01.02.02.000	Acquisitions de parts d'autres fonds communs d'investissement	0	0	0	0
U.3.01.03.00.000	Acquisition de titres obligataires à court terme	0	0	0	0
U.3.01.03.01.000	Acquisition de titres obligataires à court terme émis par les Administrations centrales	0	0	0	0
U.3.01.03.02.000	Acquisition de titres obligataires à court terme émis par les Administrations locales	0	0	0	0
U.3.01.03.03.000	Acquisition de titres obligataires à court terme émis par les entreprises résidentes	0	0	0	0

3663

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	RÉSULTATS	RÉSULTATS
U.3.01.03.04.000	Acquisition de titres obligataires à court terme émis par des acteurs non résidents	0	0	0	0
U.3.01.04.00.000	Acquisition de titres obligataires à moyen/long terme	0	0	0	0
U.3.01.04.01.000	Acquisition de titres obligataires à moyen/long terme émis par les Administrations centrales	0	0	0	0
U.3.01.04.02.000	Acquisition de titres obligataires à moyen/long terme émis par les Administrations locales	0	0	0	0
U.3.01.04.03.000	Acquisition de titres obligataires à moyen/long terme émis par d'autres acteurs résidents	0	0	0	0
U.3.01.04.04.000	Aliénation de titres obligataires à moyen/long terme émis par des acteurs non résidents	0	0	0	0
U.3.02.00.00.000	Octroi de crédits à court terme	0	0	0	0
U.3.02.01.00.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme aux Administration publiques	0	0	0	0
U.3.02.01.01.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme aux Administration centrales	0	0	0	0
U.3.02.01.02.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme aux Administration locales	0	0	0	0
U.3.02.01.03.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme aux organismes de prévoyance	0	0	0	0
U.3.02.01.04.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux structures internes et/ou aux unités locales de l'organisme	0	0	0	0
U.3.02.02.00.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme aux familles	0	0	0	0
U.3.02.02.01.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme aux familles	0	0	0	0
U.3.02.03.00.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme aux entreprises	0	0	0	0
U.3.02.03.01.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme aux entreprises contrôlées	0	0	0	0
U.3.02.03.02.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme aux autres entreprises à participation publique	0	0	0	0
U.3.02.03.03.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme à la <i>Cassa Depositi e Prestiti SpA</i>	0	0	0	0
U.3.02.03.04.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme aux autres entreprises	0	0	0	0
U.3.02.04.00.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme aux institutions sociales privées	0	0	0	0
U.3.02.04.01.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme aux institutions sociales privées	0	0	0	0
U.3.02.05.00.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
U.3.02.05.01.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme à l'Union européenne	0	0	0	0
U.3.02.05.02.000	Octroi de crédits bonifiés à court terme au reste du monde	0	0	0	0
U.3.02.06.00.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux Administrations publiques	0	0	0	0
U.3.02.06.01.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux Administrations centrales	0	0	0	0
U.3.02.06.02.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux Administrations locales	0	0	0	0
U.3.02.06.03.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux organismes de prévoyance	0	0	0	0
U.3.02.06.04.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux structures internes et/ou aux unités locales de l'organisme	0	0	0	0
U.3.02.07.00.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux familles	0	0	0	0
U.3.02.07.01.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux familles	0	0	0	0
U.3.02.08.00.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux entreprises	0	0	0	0
U.3.02.08.01.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux entreprises contrôlées	0	0	0	0
U.3.02.08.02.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux autres entreprises à participation publique	0	0	0	0

3664

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	RÉSULTATS	RÉSULTATS
U.3.02.08.03.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme à la <i>Cassa Depositati e Prestiti SpA</i>	0	0	0	0
U.3.02.08.04.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux autres entreprises	0	0	0	0
U.3.02.09.00.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux institutions sociales privées	0	0	0	0
U.3.02.09.01.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme aux institutions sociales privées	0	0	0	0
U.3.02.10.00.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
U.3.02.10.01.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme à l'Union européenne	0	0	0	0
U.3.02.10.02.000	Octroi de crédits non bonifiés à court terme au reste du monde	0	0	0	0
U.3.03.00.00.000	Octroi de crédits à moyen/long terme	0	0	0	0
U.3.03.01.00.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme aux Administrations publiques	0	0	0	0
U.3.03.01.01.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme aux Administrations centrales	0	0	0	0
U.3.03.01.02.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme aux Administrations locales	0	0	0	0
U.3.03.01.03.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme aux organismes de prévoyance	0	0	0	0
U.3.03.01.04.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme aux structures internes et/ou aux unités locales de l'organisme	0	0	0	0
U.3.03.02.00.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme aux familles	0	0	0	0
U.3.03.02.01.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme aux familles	0	0	0	0
U.3.03.03.00.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme aux entreprises	0	0	0	0
U.3.03.03.01.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme aux entreprises contrôlées	0	0	0	0
U.3.03.03.02.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme aux autres entreprises à participation publique	0	0	0	0
U.3.03.03.03.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme à la <i>Cassa Depositati e Prestiti SpA</i>	0	0	0	0
U.3.03.03.04.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme aux autres entreprises	0	0	0	0
U.3.03.04.00.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme aux institutions sociales privées	0	0	0	0
U.3.03.04.01.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme aux institutions sociales privées	0	0	0	0
U.3.03.05.00.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
U.3.03.05.01.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme à l'Union européenne	0	0	0	0
U.3.03.05.02.000	Octroi de crédits bonifiés à moyen/long terme au reste du monde	0	0	0	0
U.3.03.06.00.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme aux Administrations publiques	0	0	0	0
U.3.03.06.01.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme aux Administrations centrales	0	0	0	0
U.3.03.06.02.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme aux Administrations locales	0	0	0	0
U.3.03.06.03.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme aux organismes de prévoyance	0	0	0	0
U.3.03.06.04.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme aux structures internes et/ou aux unités locales de l'organisme	0	0	0	0
U.3.03.07.00.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme aux familles	0	0	0	0
U.3.03.07.01.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme aux familles	0	0	0	0
U.3.03.08.00.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme aux entreprises	0	0	0	0
U.3.03.08.01.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme aux entreprises contrôlées	0	0	0	0

3665

IVAT Aoste

LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	RÉSULTATS	RÉSULTATS
U.3.03.08.02.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme aux autres entreprises à participation publique	0	0	0	0
U.3.03.08.03.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme à la <i>Cassa Depositi e Prestiti SpA</i>	0	0	0	0
U.3.03.08.04.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme aux autres entreprises	0	0	0	0
U.3.03.09.00.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme aux institutions sociales privées	0	0	0	0
U.3.03.09.01.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme aux institutions sociales privées	0	0	0	0
U.3.03.10.00.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
U.3.03.10.01.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme à l'Union européenne	0	0	0	0
U.3.03.10.02.000	Octroi de crédits non bonifiés à moyen/long terme au reste du monde	0	0	0	0
U.3.03.11.00.000	Octroi de crédits aux Administrations publiques à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.11.01.000	Octroi de crédits aux Administrations centrales à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.11.02.000	Octroi de crédits aux Administrations locales à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.11.03.000	Octroi de crédits aux organismes de prévoyance à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.12.00.000	Octroi de crédits aux familles à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.12.01.000	Octroi de crédits aux familles à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.13.00.000	Octroi de crédits aux entreprises à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.13.01.000	Octroi de crédits aux entreprises contrôlées à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.13.02.000	Octroi de crédits aux autres entreprises à participation publique à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.13.03.000	Octroi de crédits à la <i>Cassa Depositi e Prestiti SpA</i> à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.13.04.000	Octroi de crédits aux autres entreprises à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.14.00.000	Octroi de crédits aux institutions sociales privées à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.14.01.000	Octroi de crédits aux institutions sociales privées à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.15.00.000	Octroi de crédits à l'Union européenne et au reste du monde à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.15.01.000	Octroi de crédits à l'Union européenne à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.03.15.02.000	Octroi de crédits au reste du monde à la suite de la discussion d'une caution	0	0	0	0
U.3.04.00.00.000	Autres dépenses pour l'augmentation des produits des activités financières	0	0	0	0
U.3.04.01.00.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives aux Administrations publiques	0	0	0	0
U.3.04.01.01.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives aux Administrations centrales	0	0	0	0
U.3.04.01.02.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives aux Administrations locales	0	0	0	0
U.3.04.01.03.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives aux organismes de prévoyance	0	0	0	0
U.3.04.02.00.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives aux familles	0	0	0	0
U.3.04.02.01.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives aux familles	0	0	0	0
U.3.04.03.00.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives aux entreprises	0	0	0	0
U.3.04.03.01.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives aux entreprises contrôlées	0	0	0	0
U.3.04.03.02.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives aux autres entreprises à participation publique	0	0	0	0

3666

IVAT Aoste

LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS		RÉSULTATS	
U.3.04.03.03.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives à la <i>Cassa Depositi e Prestiti SpA</i>	0	0	0	0
U.3.04.03.04.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives aux autres entreprises	0	0	0	0
U.3.04.04.00.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives aux institutions sociales privées	0	0	0	0
U.3.04.04.01.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives aux institutions sociales privées	0	0	0	0
U.3.04.05.00.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
U.3.04.05.01.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives à l'Union européenne	0	0	0	0
U.3.04.05.02.000	Augmentation des produits d'autres activités financières relatives au reste du monde	0	0	0	0
U.3.04.06.00.000	Versements sur les comptes de la Trésorerie de l'État (de la part d'acteurs non soumis au système de unique)	0	0	0	0
U.3.04.06.01.000	Versements sur les comptes de la Trésorerie de l'État (de la part d'acteurs non soumis au système de trésorerie unique)	0	0	0	0
U.3.04.07.00.000	Versements sur les dépôts bancaires	0	0	0	0
U.3.04.07.01.000	Versements sur les dépôts bancaires	0	0	0	0
U.3.04.08.00.000	Dépenses découlant de contrats dérivés arrivés à échéance	0	0	0	0
U.3.04.08.01.000	Dépenses découlant de contrats dérivés arrivés à échéance	0	0	0	0
U.3.04.09.00.000	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire pour les activités financières	0	0	0	0
U.3.04.09.01.000	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire pour les activités financières	0	0	0	0
U.4.00.00.00.000	REMBOURSEMENT DE PRÊTS	0	0	0	0
U.4.01.00.00.000	Remboursement de titres obligataires	0	0	0	0
U.4.01.01.00.000	Remboursement de titres obligataires à court terme	0	0	0	0
U.4.01.01.01.000	Remboursement de titres obligataires à court terme en devise nationale	0	0	0	0
U.4.01.01.02.000	Remboursement de titres obligataires à court terme en devise étrangère	0	0	0	0
U.4.01.02.00.000	Remboursement de titres obligataires à moyen/long terme	0	0	0	0
U.4.01.02.01.000	Remboursement de titres obligataires à moyen/long terme en devise nationale	0	0	0	0
U.4.01.02.02.000	Remboursement de titres obligataires à moyen/long terme en devise étrangère	0	0	0	0
U.4.02.00.00.000	Remboursement de prêts à court terme	0	0	0	0
U.4.02.01.00.000	Remboursement de financements à court terme	0	0	0	0
U.4.02.01.01.000	Remboursement de financements à court terme accordés par les Administrations centrales	0	0	0	0
U.4.02.01.02.000	Remboursement de financements à court terme accordés par les Administrations locales	0	0	0	0
U.4.02.01.03.000	Remboursement de financements à court terme accordés par les organismes de prévoyance	0	0	0	0
U.4.02.01.04.000	Remboursement de financements à court terme accordés par les entreprises	0	0	0	0
U.4.02.01.05.000	Remboursement de financements à court terme accordés par d'autres acteurs	0	0	0	0
U.4.02.02.00.000	Clôture Avances	0	0	0	0
U.4.02.02.01.000	Clôture Avances à titre onéreux	0	0	0	0
U.4.02.02.02.000	Clôture Avances à titre non onéreux	0	0	0	0
U.4.03.00.00.000	Remboursement de prêts et d'autres financements à moyen/long terme	0	0	0	0

3667

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS		RÉSULTATS	
U.4.03.01.00.000	Remboursement de prêts et d'autres financements à moyen/long terme	0	0	0	0
U.4.03.01.01.000	Remboursement de prêts et d'autres financements à moyen/long terme accordés par les Administrations centrales	0	0	0	0
U.4.03.01.02.000	Remboursement de prêts et d'autres financements à moyen/long terme accordés par les Administrations locales	0	0	0	0
U.4.03.01.03.000	Remboursement de prêts et d'autres financements à moyen/long terme accordés par les organismes de prévoyance	0	0	0	0
U.4.03.01.04.000	Remboursement de prêts et d'autres financements à moyen/long terme accordés par les entreprises	0	0	0	0
U.4.03.01.05.000	Remboursement de prêts et d'autres financements à moyen/long terme accordés par d'autres acteurs ayant une contrepartie résidente	0	0	0	0
U.4.03.01.06.000	Remboursement de prêts et d'autres financements à moyen/long terme accordés par d'autres acteurs ayant une contrepartie non résidente	0	0	0	0
U.4.03.02.00.000	Remboursement de prêts à la suite de l'actualisation des financements pluriannuels	0	0	0	0
U.4.03.02.01.000	Remboursement de prêts à la suite de l'actualisation des financements pluriannuels	0	0	0	0
U.4.04.00.00.000	Remboursement d'autres formes d'endettement	0	0	0	0
U.4.04.02.00.000	Remboursement de prêts – Crédit-bail financier	0	0	0	0
U.4.04.02.01.000	Remboursement de prêts – Crédit-bail financier	0	0	0	0
U.4.04.03.00.000	Remboursement de prêts – Opérations de titrisation	0	0	0	0
U.4.04.03.01.000	Remboursement de prêts – Opérations de titrisation	0	0	0	0
U.4.04.04.00.000	Remboursement de prêts – Contrats dérivés	0	0	0	0
U.4.04.04.01.000	Remboursement de prêts – Contrats dérivés	0	0	0	0
U.4.05.00.00.000	Fonds pour le remboursement de prêts	0	0	0	0
U.4.05.01.00.000	Fonds pour l'application du DL n° 35/2013	0	0	0	0
U.4.05.01.01.000	Fonds pour l'application du DL n° 35/2013	0	0	0	0
U.4.05.99.00.000	Autres fonds pour le remboursement de prêts	0	0	0	0
U.4.05.99.99.000	Autres fonds pour le remboursement de prêts	0	0	0	0
U.5.00.00.00.000	CLÔTURE AVANCES REÇUES DU TRÉSORIER/CAISSIER	97 000	0	97 000	0
U.5.01.00.00.000	Clôture avances reçues du trésorier/caissier	97 000	0	97 000	0
U.5.01.01.00.000	Clôture avances reçues du trésorier/caissier	97 000	0	97 000	0
U.5.01.01.01.000	Clôture avances reçues du trésorier/caissier	97 000	0	97 000	0
U.7.00.00.00.000	DÉPENSES POUR LE COMPTE DE TIERS ET MOUVEMENTS D'ORDRE	202 000	171 113,81	202 000	168 284,31
U.7.01.00.00.000	Dépenses pour mouvements d'ordre	202 000	171 113,81	202 000	168 284,31
U.7.01.01.00.000	Versement d'autres retenues	0	0	0	0
U.7.01.01.01.000	Versement de la retenue de 4 % sur les financements publics	0	0	0	0
U.7.01.01.02.000	Versement des retenues pour paiement fractionné de l'IVA (<i>split payment</i>)	0	0	0	0
U.7.01.01.99.000	Versement d'autres retenues ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
U.7.01.02.00.000	Versement des retenues sur les revenus du travail salarié	152 000	147 254,27	152 000	147 254,27
U.7.01.02.01.000	Versement des retenues fiscales sur les revenus du travail salarié recouvrées pour le compte de tiers	100 000	96 083,96	100 000	96 083,96
U.7.01.02.02.000	Versement des retenues sociales (prévoyance et assistance) sur les revenus du travail salarié recouvrées pour le compte de tiers	51 000	50 879,42	51 000	50 879,42
U.7.01.02.99.000	Versement d'autres retenues à la charge des personnels pour le compte de tiers	1 000	290,89	1 000	290,89

3668

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	PRÉVISIONS	RÉSULTATS
U.7.01.03.00.000	Versement des retenues sur les revenus du travail indépendant	20 000	16 030,04	20 000	16 030,04
U.7.01.03.01.000	Versement des retenues fiscales sur les revenus du travail indépendant pour le compte de tiers	15 000	14 463,32	15 000	14 463,32
U.7.01.03.02.000	Versement des retenues sociales (prévoyance et assistance) sur les revenus du travail indépendant pour le compte de tiers	5 000	1 566,72	5 000	1 566,72
U.7.01.03.99.000	Versement d'autres retenues à la charge des personnels sous contrat de travail indépendant pour le compte de tiers	0	0	0	0
U.7.01.04.00.000	Virement de ressources du compte de la gestion ordinaire au compte de la gestion du secteur de la santé de la Région	0	0	0	0
	Affectation de ressources régionales pour le financement complémentaire du secteur de la santé à des fins d'équilibrage du système	0	0	0	0
U.7.01.04.02.000	Affectation de ressources régionales pour le financement complémentaire du secteur de la santé – manœuvre à des fins d'équilibrage du système	0	0	0	0
U.7.01.04.99.000	Affectation de ressources régionales pour le financement complémentaire du secteur de la santé ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
U.7.01.99.00.000	Autres dépenses pour mouvements d'ordre	30 000	7 829,50	30 000	5 000
U.7.01.99.01.000	Dépenses non menées à bonne fin	10 000	0	10 000	0
U.7.01.99.02.000	Clôture avances de la Trésorerie de l'État (secteur de la santé)	0	0	0	0
U.7.01.99.03.000	Constitution de fonds de caisse de l'Économat et cartes de crédits d'entreprise	5 000	5 000	5 000	5 000
U.7.01.99.04.000	Réintégration, par des crédits du compte relatif au secteur de la santé, du compte de la Région relatif aux autres secteurs	0	0	0	0
U.7.01.99.05.000	Réintégration du compte relatif au secteur de la santé par des crédits du compte de la Région relatif aux autres secteurs	0	0	0	0
U.7.01.99.06.000	Dépenses découlant de la gestion des crédits à affectation obligatoire encaissés par les collectivités locales	0	0	0	0
U.7.01.99.99.000	Autres dépenses pour mouvements d'ordre ne pouvant être classées autrement	15 000	2 829,50	15 000	0
U.7.02.00.00.000	Dépenses pour le compte de tiers	0	0	0	0
U.7.02.01.00.000	Achat de biens et de services pour le compte de tiers	0	0	0	0
U.7.02.01.01.000	Achat de biens pour le compte de tiers	0	0	0	0
U.7.02.01.02.000	Achat de services pour le compte de tiers	0	0	0	0
U.7.02.02.00.000	Virements pour le compte de tiers aux Administrations publiques	0	0	0	0
U.7.02.02.01.000	Virements pour le compte de tiers aux Administrations centrales	0	0	0	0
U.7.02.02.02.000	Virements pour le compte de tiers aux Administrations locales	0	0	0	0
U.7.02.02.03.000	Virements pour le compte de tiers aux organismes de prévoyance	0	0	0	0
U.7.02.03.00.000	Virements pour le compte de tiers à d'autres secteurs	0	0	0	0
U.7.02.03.01.000	Virements pour le compte de tiers aux familles	0	0	0	0
U.7.02.03.02.000	Virements pour le compte de tiers aux entreprises	0	0	0	0
U.7.02.03.03.000	Virements pour le compte de tiers aux institutions sociales privées	0	0	0	0
U.7.02.03.04.000	Virements pour le compte de tiers à l'Union européenne et au reste du monde	0	0	0	0
U.7.02.04.00.000	Dépôts de tiers/auprès de tiers	0	0	0	0
U.7.02.04.01.000	Constitution de cautionnements ou de garanties contractuelles auprès de tiers	0	0	0	0
U.7.02.04.02.000	Restitution de cautionnements ou de garanties contractuelles constitués par des tiers	0	0	0	0
U.7.02.05.00.000	Versements d'impôts et de taxes recouvrés pour le compte de tiers	0	0	0	0
U.7.02.05.01.000	Versements d'impôts et de taxes au titre de la comptabilité ordinaires recouvrés pour le compte de tiers	0	0	0	0

3669

IVAT Aoste

**LISTE DES PRÉVISIONS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ET DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE
SUIVANT LA STRUCTURE DU PLAN DES COMPTES (Année 2022) – Dépenses
(IV^e niveau au moins)**

CODE DU PLAN DES COMPTES	DÉNOMINATION POSTE DU PLAN DES COMPTES	COMPTABILITÉ D'EXERCICE		COMPTABILITÉ DE CAISSE	
		PRÉVISIONS	RÉSULTATS	PRÉVISIONS	RÉSULTATS
U.7.02.05.02.000	Versements d'impôts en capital recouvrés pour le compte de tiers	0	0	0	0
U.7.02.99.00.000	Autres dépenses pour le compte de tiers	0	0	0	0
U.7.02.99.99.000	Autres dépenses pour le compte de tiers ne pouvant être classées autrement	0	0	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	2 459 407,57	2 243 784,87	2 688 093,11	2 262 516,96

3670

IVAT Aoste

COMPTES DU TRÉSORIER
RÉCAPITULATIF DE LA GESTION DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE

DESCRIPTION	COMPTABILITÉ		TOTAL
	RESTES	EXERCICE	
FONDS DE CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 2022	0	0	756 489,07
RECouvreMENTS (+)	66 458,76	1 694 967,20	1 761 425,96
PAIEMENTS (-)	221 452,23	2 041 064,73	2 262 516
DIFFÉRENCE			255 398,07
RECouvreMENTS À RÉGULARISER PAR DES ORDRES DE RECOURRER (+)			0
PAIEMENTS À RÉGULARISER PAR DES MANDATS DE PAIEMENT			0
PAIEMENTS POUR DES ACTIONS EXÉCUTOIRES (-)			0
FONDS DE CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 2022			255 398,07
CONCORDANCE AVEC LA TRÉSORERIE PROVINCIALE			0
FONDS DE CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 2022			0
			(-)
			0
			(+)
			0
CRÉDITS DISPONIBLES AUPRÈS DE LA TRÉSORERIE PROVINCIALE			0

SITUATION DES CRÉDITS DU FONDS DE CAISSE À AFFECTATION OBLIGATOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2022, AU SENS DU TROISIÈME ALINÉA BIS DE L'ART. 209 DU DÉCRET LÉGISLATIF N° 267/2000 (UNIQUEMENT POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES=

FONDS DE CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 2022	255 398,07
CRÉDITS DU FONDS DE CAISSE À AFFECTATION OBLIGATOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (A)	0
CRÉDITS À AFFECTATION OBLIGATOIRE UTILISÉS POUR LES DÉPENSES ORDINAIRES ET NON RÉINTÉGRÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022 (B)	0
TOTAL CRÉDITS À AFFECTATION OBLIGATOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (A) + (B)	0

IL EST DÉCLARÉ QUE LES LIMITES IMPOSÉES PAR LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE TRÉSORERIE UNIQUE ONT ÉTÉ RESPECTÉES AU COURS DE 2022
FAIT À SONDRIO, LE 31 DÉCEMBRE 2022.

LE TRÉSORIER
BANCA POPOLARE DI SONDRIO

IVAT Aoste

LISTE DES RESTES À RECOUVRER À TRANSMETTRE AU TRÉSORIER (ANNÉE 2023)

TITRE TYPOLOGIE	DÉNOMINATION	RESTES À RECOUVRER AU 01/01/2023
TITRE 2 :	Virements ordinaires	
20101	Typologie 101 : Virements ordinaires des Administrations publiques	18 186,50
20000	TOTAL TITRE 2 : Virements ordinaires	18 186,50
TITRE 3 :	Recettes non fiscales	
30100	Typologie 100 : Vente de biens et de services et recettes découlant de la gestion des biens	33 429,36
30300	Typologie 300 : Intérêts créditeurs	2 150,70
30500	Typologie 500 : Recouvrements et autres recettes ordinaires	10 678,28
30000	TOTAL TITRE 3 : Recettes non fiscales	46 258,34
TITRE 7 :	Avances du trésorier/caissier	
70100	Typologie 100 : Avances du trésorier/caissier	0
70000	TOTAL TITRE 7 : Avances du trésorier/caissier	0
TITRE 9 :	Recettes pour le compte de tiers et mouvements d'ordre	
90100	Typologie 100 : Recettes pour mouvements d'ordre	2 829,50
90000	TOTAL TITRE 9 : Recettes pour le compte de tiers et mouvements d'ordre	2 829,50
	TOTAL RECETTES	67 274,34

IVAT AOSTE – Réf.0001318 du 29 juin 2023 Titre I CI Dossier

IVAT Aoste

LISTE DES RESTES À PAYER À TRANSMETTRE AU TRÉSORIER (ANNÉE 2023)

MISSION, PROGRAMME, TITRE	DÉNOMINATION	RESTES À PAYER AU 01/01/2023
MISSION 01	Services institutionnels, généraux et de gestion	
0101 Programme 01	Organes institutionnels	
Titre 1	Dépenses ordinaires	9 205,53
Total Programme 01	Organes institutionnels	9 205,53
0103 Programme 03	Gestion économique et financière, programmation et inspection	
Titre 1	Dépenses ordinaires	56 017,19
Titre 2	Dépenses en capital	3 917,80
Total Programme 03	Gestion économique et financière, programmation et inspection	59 934,99
TOTAL MISSION 01	Services institutionnels, généraux et de gestion	69 140,52
MISSION 05	Protection et valorisation des biens et des activités culturelles	
0501 Programme 01	Valorisation des biens revêtant un intérêt historique	
Titre 1	Dépenses ordinaires	46 235,10
Titre 2	Dépenses en capital	25 520
Total Programme 01	Valorisation des biens revêtant un intérêt historique	71 755,10
0502 Programme 02	Activités et actions diverses dans le secteur culturel	
Titre 1	Dépenses ordinaires	31 548,81
Total Programme 02	Activités et actions diverses dans le secteur culturel	31 548,81
TOTAL MISSION 05	Protection et valorisation des biens et des activités culturelles	103 303,91
MISSION 14	Développement économique et compétitivité	
1401 Programme 01	Industrie, petites et moyennes entreprises et artisanat	
Titre 1	Dépenses ordinaires	48 060,40
Total Programme 01	Industrie, petites et moyennes entreprises et artisanat	48 060,40
TOTAL MISSION 14	Développement économique et compétitivité	48 060,40
MISSION 20	Fonds et réserves	
2001 Programme 01	Fonds de réserve	
Titre 1	Dépenses ordinaires	0

IVAT Aoste

LISTE DES RESTES À RECOUVRER À TRANSMETTRE AU TRÉSORIER (ANNÉE 2023)

MISSION, PROGRAMME, TITRE	DÉNOMINATION	RESTES À PAYER AU 01/01/2023
Total Programme 01	Fonds de réserve	0
TOTAL MISSION 20	Fonds et réserves	0
MISSION 60	Avances financières	
6001 Programme 01	Restitution d'avances de trésorerie	
Titre 5	Clôture avances reçues du trésorier/caissier	0
Total Programme 01	Restitution d'avances de trésorerie	0
TOTAL MISSION 60	Avances financières	0
MISSION 99	Services pour le compte de tiers	
9901 PROGRAMME 01	Services pour le compte de tiers et mouvements d'ordre	
Titre 7	Dépenses pour le compte de tiers et mouvements d'ordre	2 829,50
Total Programme 01	Services pour le compte de tiers et mouvements d'ordre	2 829,50
TOTAL MISSION 99	Services pour le compte de tiers	2 829,50
	TOTAL DÉPENSE	223 334,33

IVAT Aoste

TYPE D'INDICATEUR		DÉFINITION	VALEUR DE L'INDICATEUR
			2022
1 Rigidité structurelle du budget			
1.1	Incidence des dépenses rigides (compensation du déficit, personnel et dettes) sur les recettes ordinaires	[Compensation du déficit à la charge de l'exercice + Engagements (Macro-agrégats 1.1 « Revenus au titre du travail salarié » + Pdc 1.02.01.01.000 « IRAP » concernant le macro-agrégat 1.1 + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire pour le personnel sortant 1.1 + 1.7 « Intérêts débiteurs » + Titre 4 Remboursement de prêts] / (Constatation de recettes et virements en capital pour la compensation de déficits précédents)	47,94
2 Recettes ordinaires			
2.1	Incidence des constatations de gestion ordinaire sur les prévisions initiales de ladite gestion	Total des constatations des trois premiers titres de la partie Recettes / Enveloppes initiales au titre de la comptabilité d'exercice des trois premiers titres de la partie Recettes	108,58
2.2	Incidence des constatations de gestion ordinaire sur les prévisions définitives de ladite gestion	Total des constatations des trois premiers titres de la partie Recettes / Enveloppes définitives au titre de la comptabilité d'exercice des trois premiers titres de la partie Recettes	100,38
2.3	Incidence des constatations des recettes propres sur les prévisions initiales de la gestion ordinaire	Total des constatations (Pdc E.1.01.00.00.000 « Contributions » – (Participations aux contributions » E.1.01.04.00.000 + E.3.00.00.00.000 « Recettes découlant des enveloppes initiales au titre de la comptabilité d'exercice des trois premiers titres de la partie Recettes »	37,39
2.4	Incidence des constatations des recettes propres sur les prévisions définitives de la gestion ordinaire	Total des constatations (Pdc E.1.01.00.00.000 « Contributions » – (Participations aux contributions » E.1.01.04.00.000 + E.3.00.00.00.000 « Recettes découlant des enveloppes initiales au titre de la comptabilité d'exercice des trois premiers titres de la partie Recettes »	34,56
2.5	Incidence des encaissements des recettes ordinaires sur les prévisions initiales de la gestion ordinaire	Total des encaissements au titre de la comptabilité d'exercice et des restes des trois premiers titres de la partie Recettes / Enveloppes initiales au titre de la comptabilité de caisse des trois premiers titres de la partie Recettes	103,99
2.6	Incidence des encaissements des recettes ordinaires sur les prévisions définitives de la gestion ordinaire	Total des encaissements au titre de la comptabilité d'exercice et des restes des trois premiers titres de la partie Recettes / Enveloppes définitives au titre de la comptabilité de caisse des trois premiers titres de la partie Recettes	96,46
2.7	Incidence des encaissements des recettes propres sur les prévisions initiales de la gestion ordinaire	Total des encaissements au titre de la comptabilité d'exercice et des restes (Pdc E.1.01.00.00.000 « Contributions » – « Participations aux contributions » E.1.01.04.00.000 + E.3.00.00 « Recettes non fiscales » / Enveloppes initiales au titre de la comptabilité de caisse des trois premiers titres de la partie Recettes	34,33
2.8	Incidence des encaissements des recettes propres sur les prévisions définitives de la gestion ordinaire	Total des encaissements au titre de la comptabilité d'exercice et des restes (Pdc E.1.01.00.00.000 « Contributions » – « Participations aux contributions » E.1.01.04.00.000 + E.3.00.00 « Recettes non fiscales » / Enveloppes définitives au titre de la comptabilité de caisse des trois premiers titres de la partie Recettes	31,84
3 Avances du trésorier			
3.1	Utilisation moyenne des avances de trésorerie	Somme des utilisations journalières des avances au cours de l'exercice / (365 x maximum prévu par les dispositions en vigueur)	0
3.2	Avances clôturées uniquement du point de vue comptable	Avance de trésorerie au début de l'exercice suivant / Maximum prévu par les dispositions en vigueur	0
4 Dépenses de personnel			
4.1	Incidence des dépenses de personnel sur les dépenses ordinaires	Engagements (Macro-agrégat 1.1 « Revenus au titre du travail salarié » + Pdc 1.02.01.01.000 « IRAP » + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire pour les personnels sortants – Crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire perdus et concernant le macro-agrégat 1.1) / (Engagements des dépenses ordinaires – Fonds des créances difficilement recouvrables de la gestion ordinaire + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire concernant le macro-agrégat 1.1 – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au titre des recettes concernant le macro-agrégat 1.1)	46,76

3675

**Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Comptes de l'exercice 2022 – Indicateurs synthétiques**

TYPE D'INDICATEUR	DÉFINITION	VALEUR DE L'INDICATEUR	
		2022	
4.2	Incidence du traitement accessoire et du salaire de résultat sur le total des dépenses de personnel. Poids des éléments relatifs à la négociation décentralisée de l'IVAT par rapport au total des revenus au titre du travail salarié	Engagements (Pdc 1.01.01.004 + 1.01.01.008 « Indemnités et autres rémunérations en faveur des personnels sous contrat à durée indéterminée et déterminée » + Pdc 1.01.01.0 « Heures supplémentaires des personnels sous contrat à durée indéterminée et déterminée » + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au titre des dépenses concernant le macro-agrégat 1.1 – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au titre des recettes concernant le macro-agrégat 1.1) / Engagements (Macro-agrégat 1.1 « Revenus au titre du travail salarié » + Pdc U.1.02.01.01.000 « IRAP » + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au titre des dépenses concernant le macro-agrégat 1.1 – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au titre des recettes concernant le macro-agrégat 1.1)	5,98
4.3	Incidence des dépenses de personnel flexible par rapport au total des dépenses de personnel. Modalités selon lesquelles les organismes satisfont leurs besoins en ressources humaines, au moyen des différents contrats de travail prévus par les conventions collectives, plus ou moins contraignants (personnels salariés ou travail flexible)	Engagements (Pdc U.1.03.02.010.000 « Conseils » + Pdc U.1.03.02.12.000 « Travail flexible/travail d'utilité sociale/travail intérimaire » + Pdc U.1.03.02.11.0 « Prestations professionnelles et spécialisées ») / Engagements (Macro-agrégat 1.1 « Revenus au titre du travail salarié » + Pdc U.1.02.01.01.000 « IRAP » + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au titre des dépenses concernant le macro-agrégat 1.1 – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire au titre des recettes concernant le macro-agrégat 1.1)	14,41
5 Intérêts débiteurs			
5.1	Incidence des intérêts débiteurs sur les recettes ordinaires	Engagements macro-agrégat 1.7 « Intérêts débiteurs » / Constatations relatives aux trois premiers titres de la partie Recettes (« Recettes ordinaires »)	0
5.2	Incidence des intérêts débiteurs relatifs aux avances sur le total des dépenses pour les intérêts débiteurs	Engagements au titre du poste du Pdc U.1.07.06.04.000 « Intérêts débiteurs sur les avances de trésorerie » / Engagements relatifs au macro-agrégat 1.7 « Intérêts débiteurs »	0
5.3	Incidence des intérêts moratoires sur le total des dépenses pour les intérêts débiteurs	Engagements au titre du poste du Pdc U.1.07.06.02.000 « Intérêts moratoires » / Engagements relatifs au macro-agrégat 1.7 « Intérêts débiteurs »	0
6 Investissements			
6.1	Incidence des investissements sur le total des dépenses ordinaires et en capital	Engagements (Macro-agrégat 2.2 « Investissements fixes bruts et achat de terrains » + Macro-agrégat 2.3 « Contributions aux investissements ») / Total	21,29
6.2	Part des investissements globaux financée par les économies ordinaires	Marge de gestion ordinaire au titre de la comptabilité d'exercice / [Engagements + Fonds prévisionnels à affectation obligatoire y afférents (Macro-agrégat 2.2 « Investissements fixes bruts et achat de terrains » + Macro-agrégat « Concours aux investissements »)] (9)	0
6.3	Part des investissements globaux financée par le solde actif des opérations financières	Solde actif des opérations financières / [Engagements + Fonds prévisionnels à affectation obligatoire y afférents (Macro-agrégat 2.2 « Investissements fixes bruts et achat de terrains » + « Concours aux investissements »)] (9)	0
6.4	Part des investissements globaux financée par la dette	Constatations (Titre 6 « Souscription de prêts » – Catégorie 6.02.02 « Avances » – Catégorie 6.03.03 « Souscription de prêts à la suite de la discussion d'une caution – Souscription de prêts à l'issue de renégociations) / [Engagements + Fonds prévisionnels à affectation obligatoire y afférents (Macro-agrégats 2.2 « Investissements fixes bruts et achat de terrains » et 2.3 « Concours aux investissements »)] (9)	0
7 Analyse des restes			
7.1	Incidence des nouveaux restes à payer de la gestion ordinaire sur le stock des restes à payer de ladite gestion	Total des restes à payer relatif au titre 1 (comptabilité d'exercice) / Total des restes à payer relatif au titre 1 au 31 décembre	91,14
7.2	Incidence des nouveaux restes à payer de la gestion en capital sur le stock des restes à payer de ladite gestion au 31 décembre	Total des restes à payer relatif au titre 2 (comptabilité d'exercice) / Total des restes à payer relatif au titre 2 au 31 décembre	87,51
7.3	Incidence des nouveaux restes à payer découlant de l'augmentation des produits des activités financières sur le stock des restes à payer découlant de l'augmentation des produits des activités financières au 31 décembre	Total des restes à payer relatif au titre 3 (comptabilité d'exercice) / Total des restes à payer relatif au titre 3 au 31 décembre	0

3676

**Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Comptes de l'exercice 2022 – Indicateurs synthétiques**

TYPE D'INDICATEUR		DÉFINITION	VALEUR DE L'INDICATEUR
			2022
7.4	Incidence des nouveaux restes à recouvrer de la gestion ordinaire sur le stock des restes à recouvrer de ladite gestion	Total des restes à recouvrer relatifs aux titres 1, 2 et 3 (comptabilité d'exercice) / Total des restes à recouvrer relatifs aux titres 1, 2 et 3 au 31 décembre	100
7.5	Incidence des nouveaux restes à recouvrer de la gestion en capital sur le stock des restes à recouvrer de ladite gestion	Total des restes à recouvrer relatif au titre 4 (comptabilité d'exercice) / Total des restes à recouvrer relatif au titre 4 au 31 décembre	0
7.6	Incidence des nouveaux restes à recouvrer découlant de la réduction des produits des activités financières sur le stock des restes à recouvrer découlant de la réduction des produits des activités financières	Total des restes à recouvrer relatif au titre 5 (comptabilité d'exercice) / Total des restes à recouvrer relatif au titre 5 au 31 décembre	0
8 Remboursement de dettes non financières			
8.1	Remboursement de dettes commerciales contractées au cours de l'exercice	Paiements au titre de la comptabilité d'exercice (Macro-agrégats 1.3 « Achat de biens et de services » + 2.2 « Investissements fixes bruts et achat de terrains ») / Engagements (Macro-agrégats 1.3 « Achat de biens et de services » + 2.2 « Investissements fixes bruts et achat de terrains »)	87,07
8.2	Remboursement de dettes commerciales contractées au cours des exercices précédents	Paiements au titre de la comptabilité des restes (Macro-agrégats 1.3 « Achat de biens et de services » + 2.2 « Investissements fixes bruts et achat de terrains ») / Stock des restes (Macro-agrégats 1.3 « Achat de biens et de services » + 2.2 « Investissements fixes bruts et achat de terrains »)	87,67
8.3	Remboursement de dettes avec d'autres Administrations publiques contractées au cours de l'exercice	Paiements au titre de la comptabilité d'exercice [Virements ordinaires aux Administrations publiques (U.1.04.01.00.000) + Virements de contributions (U.1.05.0.0 Fonds de péréquation) (U.1.06.00.00.000) + Concours aux investissements des Administrations publiques (U.2.03.01.00.000) + Autres virements (U.2.04.01.00.000 + U.2.04.11.00.000 + U.2.04.16.00.000 + U.2.04.21.00.000)] / Engagements au titre de la comptabilité d'exercice [Virements ordinaires aux Administrations publiques (U.1.04.01.00.000) + Virements de contributions (U.1.05.00.00.000) + Fonds de péréquation (U.1.06.00.00.000) + Contributions aux investissements des Administrations publiques (U.2.03.01.00.000) + Autres virements en capital (U.2.04.01.00.000 + U.2.04.11.00.000 + U.2.04.1 U.2.04.21.00.0000)]	3,34
8.4	Remboursement de dettes avec d'autres Administrations publiques contractées au cours des exercices précédents	Paiements au titre de la comptabilité des restes [Virements ordinaires aux Administrations publiques (U.1.04.01.00.000) + Virements de contributions (U.1.05.00.0 Fonds de péréquation) (U.1.06.00.00.000) + Concours aux investissements des Administrations publiques (U.2.03.01.00.000) + Autres virements (U.2.04.01.00.000 + U.2.04.11.00.000 + U.2.04.16.00.000 + U.2.04.21.00.000)] / Stock des restes au 1 ^{er} janvier [Virements ordinaires aux Administrations publiques (U.1.04.01.00.000) + Virements de contributions (U.1.05.00.00.000) + Fonds de péréquation (U.1.06.00.00.000) + Contributions aux investissements des Administrations publiques (U.2.03.01.00.000) + Autres virements en capital (U.2.04.01.00.000 + U.2.04.11.00.000 + U.2.04.1 U.2.04.21.00.0000)]	12,20
8.5	Indicateur annuel de rapidité des paiements visé au premier alinéa de l'art. 9 du DPCM du 22 septembre 2014	Nombre de jours effectifs entre la date d'expiration d'une facture ou d'une requête de paiement valant facture et la date de paiement du montant dû aux fournisseurs, compte tenu de la somme des montants payés pendant la période de référence	0
9 Dettes financières			
9.1	Incidence des remboursements anticipés de dettes financières	Engagements pour remboursements anticipés / Dette découlant de financements au 31 décembre de l'année précédente (2)	0
9.2	Incidence des remboursements ordinaires de dettes financières	(Total des engagements relatifs au titre 4 de la partie Dépenses – Engagements relatifs aux remboursements anticipés) / Dette découlant de financements au 31 décembre de l'année précédente (2)	0

3677

**Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Comptes de l'exercice 2022 – Indicateurs synthétiques**

TYPE D'INDICATEUR		DÉFINITION	VALEUR DE L'INDICATEUR
			2022
9.3	Soutenabilité des dettes financières	[Engagements (Total 1.7 « Intérêts débiteurs » – « Intérêts moratoires » (U.1.07.06.02.000) – « Intérêts pour avances de prêts » (U.1.07.06.04.0 Dépenses – Remboursements anticipés) – (Constatations recettes catégorie E.4.02.06.00.000 « Aides aux investissements directement destinés aux Administrations publiques ») + Virements en capital pour la prise en charge de dettes de l'organisme par les Administrations publiques (E.4.03.01.00.000) + Virements en capital des Administrations publiques pour la couverture des dettes de l'organisme (E.4.03.04.00.000)] / Constatations relatives aux titres 1, 2 et 3	0
10 Composition de l'excédent (4)			
10.1	Incidence des crédits de l'excédent sans affectation obligatoire de la gestion ordinaire	Crédits de l'excédent sans affectation obligatoire de la gestion ordinaire / Excédent (5)	100
10.2	Incidence des crédits de l'excédent sans affectation obligatoire de la gestion en capital	Crédits de l'excédent sans affectation obligatoire de la gestion en capital / Excédent (6)	0
10.3	Incidence des crédits de l'excédent mis en réserve	Crédits de l'excédent mis en réserve / Excédent (7)	0
10.4	Incidence des crédits de l'excédent à affectation obligatoire	Crédits de l'excédent à affectation obligatoire / Excédent (8)	0
11 Déficit			
11.1	Part du déficit compensée au cours de l'exercice	Déficit de l'exercice précédent – Déficit de l'exercice en cours / Total du déficit de l'exercice précédent	0
11.2	Augmentation du déficit par rapport à l'exercice précédent	Déficit de l'exercice en cours – Déficit de l'exercice précédent / Total du déficit de l'exercice précédent	0
11.3	Soutenabilité du déficit au niveau patrimonial	Total du déficit (3) / Patrimoine net (1)	0
11.4	Soutenabilité de la dette effectivement à la charge de l'exercice	Déficit inscrit au titre des dépenses du compte budgétaire / Constatations relatives aux titres 1, 2 et 3 de la partie Recettes et virements en capital pour la compensation de déficits précédents	0
12 Dettes hors budget			
12.1	Dettes reconnues et financées	Montant des dettes reconnues et financées / Total des engagements relatifs au titre 1 et au titre 2	0
12.2	Dettes en cours de reconnaissance	Montant des dettes hors budget en cours de reconnaissance / Total des constatations des recettes des titres 1, 2 et 3	0
12.3	Dettes reconnues et en cours de financement	Montant des dettes hors budget reconnues et en cours de financement / Total des constatations des recettes des titres 1, 2 et 3	0

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Comptes de l'exercice 2022 – Indicateurs synthétiques

TYPE D'INDICATEUR	DÉFINITION	VALEUR DE L'INDICATEUR
		2022
13 Fonds pluriannuel à affectation obligatoire		
13.1 Utilisation du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire	(Fonds pluriannuel à affectation obligatoire de la gestion ordinaire et de la gestion en capital inscrit dans la partie Recettes – Part du fonds de la gestion ordinaire et de la gestion en capital relative à l'exercice en cours et reportée sur les exercices suivants) / Fonds pluriannuel à affectation obligatoire de la gestion ordinaire et de la gestion en capital inscrit dans la partie Recettes (Pour le Fonds pluriannuel à affectation obligatoire, faire référence aux valeurs indiquées dans l'annexe des comptes concernant ledit Fonds, total des colonnes a) et c)	0
14 Mouvements d'ordre et pour le compte de tiers		
14.1 Incidence des mouvements d'ordre et pour le compte de tiers au titre de recettes	Total des constatations des recettes pour le compte de tiers et les mouvements d'ordre / Total des constatations des trois premiers titres de la partie Recettes (déduction faite des opérations relatives aux fonds de caisse à affectation obligatoire)	10,75
14.2 Incidence des mouvements d'ordre et pour le compte de tiers au titre des dépenses	Total des engagements de dépenses pour le compte de tiers et des mouvements d'ordre / Total des engagements du titre 1 de la partie Dépenses (déduction faite des opérations relatives à la gestion des fonds de caisse à affectation obligatoire)	10,49

- (1) Le patrimoine net correspond au montant figurant à la lettre A) de l'état du patrimoine (passif) Les collectivités locales des Autonomies spéciales qui appliquent le décret législatif n° 118/2011 à compter de 2016 et les collectivités locales ayant une population inférieure à 5 000 habitants doivent élaborer l'indicateur en cause à compter de 2017.
- (2) La dette issue des financements correspond au montant figurant à la lettre D1) de l'état du patrimoine (passif). Les collectivités locales des Autonomies spéciales qui appliquent le décret législatif n° 118/2011 à compter de 2016 et les collectivités locales ayant une population inférieure à 5 000 habitants doivent élaborer l'indicateur en cause à compter de 2017.
- (3) Indicateur à calculer uniquement en cas de déficit. Le montant du déficit correspond au montant indiqué à la lettre E) de l'annexe des comptes concernant l'excédent de l'exercice de référence.
- (4) À remplir uniquement si le montant indiqué à la lettre E) de l'annexe des comptes concernant l'excédent est positif ou égal à zéro.
- (5) Le montant des crédits de l'excédent à affectation non obligatoire de la gestion ordinaire correspond au montant indiqué à la lettre E) de l'annexe a) des comptes. Le montant de l'excédent correspond au montant indiqué à la lettre A) de ladite annexe a).
- (6) Le montant des crédits de l'excédent à affectation non obligatoire de la gestion en capital correspond au montant indiqué à la lettre D) de l'annexe a) des comptes. Le montant de l'excédent correspond au montant indiqué à la lettre A) de ladite annexe a).
- (7) Le montant des crédits de l'excédent mis en réserve correspond au montant indiqué à la lettre B) de l'annexe a) des comptes. Le montant de l'excédent correspond au montant indiqué à la lettre A) de ladite annexe a).
- (8) Le montant des crédits de l'excédent à affectation obligatoire de la gestion en capital correspond au montant indiqué à la lettre C) de l'annexe a) des comptes. Le montant de l'excédent correspond au montant indiqué à la lettre A) de ladite annexe a).
- (9) Indiquer, au numérateur, uniquement la part du financement destinée à la couverture d'investissements et exclure, au dénominateur, les investissements qui, au cours de l'exercice de référence, sont financés par le Fonds pluriannuel à affectation obligatoire.

3679

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Comptes de l'exercice 2022 Indicateurs analytiques concernant la composition des recettes et la capacité réelle de recouvrement

Titre Typologie	DÉFINITION	Composition des recettes (données en pourcentage)			Pourcentage de recouvrement				
		Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice / Total des prévisions initiales au titre de ladite comptabilité	Prévisions définitives au titre de la comptabilité d'exercice / Total des prévisions définitives au titre de ladite comptabilité	Constatations / Total des constatations	% de recouvrement prévu par le budget prévisionnel initial : Prévisions initiales au titre de la comptabilité de caisse / (Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice + Restes)	% de recouvrement prévu par les prévisions définitives : Prévisions définitives au titre de la comptabilité de caisse / (Prévisions définitives au titre de la comptabilité d'exercice + Restes)	% global de recouvrement : (Recouvrements au titre de la comptabilité d'exercice + Recouvrements au titre de la comptabilité des restes) / (Constatations + Restes définitifs initiaux)	% de recouvrement des créances exigibles au cours de l'exercice : Recouvrements au titre de la comptabilité d'exercice / Constatations au titre de ladite comptabilité	% de recouvrement des créances exigibles au cours des exercices précédents : Recouvrements au titre de la comptabilité des restes / Restes définitifs initiaux
Titre 1	Recettes ordinaires de nature fiscale ou issues de cotisations ou de dispositifs de péréquation								
10101	Typologie 101 : Impôts, taxes et recettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0
10104	Typologie 104 : Participations aux contributions	0	0	0	0	0	0	0	0
10301	Typologie 301 : Fonds de péréquation versés par les Administrations centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
10302	Typologie 302 : Fonds de péréquation versés par la Région ou la Province autonome	0	0	0	0	0	0	0	0
10000	Total TITRE 1 Recettes ordinaires de nature fiscale ou issues de cotisations ou de dispositifs de péréquation	0	0	0	0	0	0	0	0
Titre 2	Virements ordinaires								
20101	Typologie 101 : Virements ordinaires des Administrations publiques	56,74	55,38	59,20	100	100	98,32	98,26	100
20102	Typologie 102 : Virements ordinaires des familles	0	0	0	0	0	0	0	0
20103	Typologie 103 : Virements ordinaires des entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
20104	Typologie 104 : Virements ordinaires des institutions sociales privées	0	0	0	0	0	0	0	0
20105	Typologie 105 : Virements ordinaires de l'Union européenne et du reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
20000	Total TITRE 2 Virements ordinaires	56,74	55,38	59,20	100	100	98,32	98,26	100
Titre 3	Recettes non fiscales								
30100	Typologie 100 : Vente de biens et de services et recettes découlant de la gestion des biens	23,95	23,88	26,97	100	100	93,31	92,97	100
30200	Typologie 200 : Recettes découlant de l'activité de contrôle et de répression des irrégularités et des abus	0	0	0	0	0	0	0	0
30300	Typologie 300 : Intérêts créditeurs	0,01	0,04	0,12	100	100	0	0	0

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Comptes de l'exercice 2022 Indicateurs analytiques concernant la composition des recettes et la capacité réelle de recouvrement

Titre Typologie	DÉFINITION	Composition des recettes (données en pourcentage)			Pourcentage de recouvrement				
		Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice / Total des prévisions initiales au titre de ladite comptabilité	Prévisions définitives au titre de la comptabilité d'exercice / Total des prévisions définitives au titre de ladite comptabilité	Constatactions / Total des constatactions	% de recouvrement prévu par le budget prévisionnel initial : Prévisions initiales au titre de la comptabilité de caisse / (Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice + Restes)	% de recouvrement prévu par les prévisions définitives : Prévisions définitives au titre de la comptabilité de caisse / (Prévisions définitives au titre de la comptabilité d'exercice + Restes)	% global de recouvrement : (Recouvrements au titre de la comptabilité d'exercice + Recouvrements au titre de la comptabilité des restes) / (Constatactions + Restes définitifs initiaux)	% de recouvrement des créances exigibles au cours de l'exercice : Recouvrements au titre de la comptabilité d'exercice / Constatactions au titre de ladite comptabilité	% de recouvrement des créances exigibles au cours des exercices précédents : Recouvrements au titre de la comptabilité des restes / Restes définitifs initiaux
30400	Typologie 400 : Autres recettes découlant des revenus de capitaux	0	0	0	0	0	0	0	0
30500	Typologie 500 : Recouvrements et autres recettes ordinaires	2,88	4,83	4	100	100	84,87	84,87	0
30000	Total TITRE 3 Recettes non fiscales	26,84	28,75	31,09	100	100	91,91	91,56	100
Titre 4	Recettes en capital								
40100	Typologie 100 : Contributions en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
40200	Typologie 200 : Concours aux investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
40300	Typologie 300 : Autres virements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
40400	Typologie 400 : Recettes découlant de l'aliénation de biens matériels et immatériels	0	0	0	0	0	0	0	0
40500	Typologie 500 : Autres recettes en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
40000	Total TITRE 4 Recettes en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Titre 5	Recettes découlant de la réduction des produits des activités financières								
50100	Typologie 100 : Aliénation de produits des activités financières	0	0	0	0	0	0	0	0
50200	Typologie 200 : Recouvrement de crédits à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
50300	Typologie 300 : Recouvrement de crédits à moyen/long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
50400	Typologie 400 : Autres recettes découlant de la réduction des produits des activités financières	0	0	0	0	0	0	0	0
50000	Total TITRE 5 Recettes découlant de la réduction des produits des activités financières	0	0	0	0	0	0	0	0
Titre 6	Souscription de prêts								
60100	Typologie 100 : Émission de titres obligataires	0	0	0	0		0	0	0

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Comptes de l'exercice 2022 Indicateurs analytiques concernant la composition des recettes et la capacité réelle de recouvrement

Titre Typologie	DÉFINITION	Composition des recettes (données en			Pourcentage de recouvrement				
		Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice / Total des prévisions initiales au titre de ladite comptabilité	Prévisions définitives au titre de la comptabilité d'exercice / Total des prévisions définitives au titre de ladite comptabilité	Constatations / Total des constatations	% de recouvrement prévu par le budget prévisionnel initial : Prévisions initiales au titre de la comptabilité de caisse / (Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice + Restes)	% de recouvrement prévu par les prévisions définitives : Prévisions définitives au titre de la comptabilité de caisse / (Prévisions définitives au titre de la comptabilité d'exercice + Restes)	% global de recouvrement : (Recouvrements au titre de la comptabilité d'exercice + Recouvrements au titre de la comptabilité des restes) /(Constatations + Restes définitifs initiaux)	% de recouvrement des créances exigibles au cours de l'exercice : Recouvrements au titre de la comptabilité d'exercice / Constatations au titre de ladite comptabilité	% de recouvrement des créances exigibles au cours des exercices précédents : Recouvrements au titre de la comptabilité des restes / Restes définitifs initiaux
60200	Typologie 200 : Souscription de prêts à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
60300	Typologie 300 : Souscription de prêts et d'autres financements à moyen/long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
60400	Typologie 400 : Autres formes d'endettement	0	0	0	0	0	0	0	0
60000	Total TITRE 6 Souscription de prêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Titre 7	Avances du trésorier/caissier								
70100	Typologie 100 : Avances du trésorier/caissier	5,53	5,15	0	100	100	0	0	0
70000	Total TITRE 7 Avances du trésorier/caissier	5,53	5,15	0	100	100	0	0	0
Titre 9	Recettes pour le compte de tiers et mouvements d'ordre								
90100	Typologie 100 : Recettes pour mouvements d'ordre	10,89	10,72	9,71	100	100	98,35	98,35	0
90200	Typologie 200 : Recettes pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0
90000	Total TITRE 9 Recettes pour le compte de tiers et mouvements d'ordre	10,89	10,72	9,71	100	100	98,35	98,35	0
TOTAL RECETTES		100	100	100	100	100	96,32	96,18	100

3682

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs analytiques concernant la composition des dépenses réparties par missions et par programmes Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		COMPOSITION DES DÉPENSES PAR MISSIONS ET PAR PROGRAMMES (données en pourcentage)						
		Prévisions initiales		Prévisions définitives		Données des comptes		
		Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence mission/programme : (Engagements + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire) / (Total des engagements + Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Incidence des économies : Économies au titre de la comptabilité d'exercice / Total des économies au titre de la comptabilité d'exercice
Mission 01 Services institutionnels, généraux et de gestion	01 Organes institutionnels	1,42	0	1,28	0	1,30	0	1,12
	02 Secrétariat général	0	0	0	0	0	0	0
	03 Gestion économique et financière, programmation et inspection	23,69	0	22,51	0	23,77	0	9,39
	04 Gestion des recettes fiscales et services fiscaux	0	0	0	0	0	0	0
	05 Gestion des biens relevant du domaine et du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0
	06 Bureau technique	0	0	0	0	0	0	0
	07 Élections et consultations populaires – Registre de la population et	0	0	0	0	0	0	0
	08 Statistique et systèmes d'information	0	0	0	0	0	0	0
	09 Assistance technique et administrative au profit des collectivités locales	0	0	0	0	0	0	0
	10 Ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0
	11 Autres services généraux	0	0	0	0	0	0	0

3683

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs analytiques concernant la composition des dépenses réparties par missions et par programmes Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		COMPOSITION DES DÉPENSES PAR MISSIONS ET PAR PROGRAMMES (données en pourcentage)						
		Prévisions initiales		Prévisions définitives		Données des comptes		
		Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence mission/programme : (Engagements + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire) / (Total des engagements + Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Incidence des économies : Économies au titre de la comptabilité d'exercice / Total des économies au titre de la comptabilité d'exercice
	Total Mission 01 Services institutionnels, généraux et de gestion	25,11	0	23,79	0	25,07	0	10,51
Mission 02 Justice	01 Bureaux de justice	0	0	0	0	0	0	0
	02 Maison d'arrêt et autres services	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 02 Justice	0	0	0	0	0	0	0
Mission 03 Ordre public et sécurité	01 Police locale et administrative	0	0	0	0	0	0	0
	02 Système intégré de sécurité urbaine	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 03 Ordre public et sécurité	0	0	0	0	0	0	0
Mission 04 Enseignement et droit à l'éducation	01 Enseignement préscolaire	0	0	0	0	0	0	0
	02 Enseignement scolaire	0	0	0	0	0	0	0
	04 Enseignement universitaire	0	0	0	0	0	0	0
	05 Enseignement technique supérieur	0	0	0	0	0	0	0
	06 Services complémentaires à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0

3684

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs analytiques concernant la composition des dépenses réparties par missions et par programmes Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		COMPOSITION DES DÉPENSES PAR MISSIONS ET PAR PROGRAMMES (données en pourcentage)						
		Prévisions initiales		Prévisions définitives		Données des comptes		
		Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence mission/programme : (Engagements + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire) / (Total des engagements + Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Incidence des économies : Économies au titre de la comptabilité d'exercice / Total des économies au titre de la comptabilité d'exercice
	07 Droit à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 04 Enseignement et droit à l'éducation	0	0	0	0	0	0	0
Mission 05 Protection et valorisation des biens et des activités culturelles	01 Valorisation des biens revêtant un intérêt historique	30,99	0	33,03	0	35,14	0	10,83
	02 Activités et actions diverses dans le secteur culturel	5,61	0	5,29	0	5,25	0	5,70
	Total Mission 05 Protection et valorisation des biens et des activités culturelles	36,60	0	38,32	0	40,39	0	16,53
Mission 06 Politiques de la jeunesse, sports et loisirs	01 Sports et loisirs	0	0	0	0	0	0	0
	02 Jeunesse	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 06 Politiques de la jeunesse, sports et loisirs	0	0	0	0	0	0	0
Mission 07 Tourisme	01 Développement et valorisation du tourisme	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 07 Tourisme	0	0	0	0	0	0	0

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs analytiques concernant la composition des dépenses réparties par missions et par programmes Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		COMPOSITION DES DÉPENSES PAR MISSIONS ET PAR PROGRAMMES (données en pourcentage)						
		Prévisions initiales		Prévisions définitives		Données des comptes		
		Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence mission/programme : (Engagements + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire) / (Total des engagements + Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Incidence des économies : Économies au titre de la comptabilité d'exercice / Total des économies au titre de la comptabilité d'exercice
Mission 08 Aménagement du territoire et construction résidentielle	01 Urbanisme et aménagement du territoire	0	0	0	0	0	0	0
	02 Logements publics et locaux et plans de construction économique et populaire	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 08 Aménagement du territoire et construction	0	0	0	0	0	0	0
Mission 09 Développement durable et protection du territoire et de l'environnement	01 Protection du sol	0	0	0	0	0	0	0
	02 Protection, valorisation et récupération environnementales	0	0	0	0	0	0	0
	03 Déchets	0	0	0	0	0	0	0
	04 Service hydrique intégré	0	0	0	0	0	0	0
	05 Espaces protégés, parcs naturels, protection écologique et forêts	0	0	0	0	0	0	0
	06 Protection et valorisation des ressources hydriques	0	0	0	0	0	0	0
	07 Développement durable dans les zones de montagne – petites	0	0	0	0	0	0	0

3686

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs analytiques concernant la composition des dépenses réparties par missions et par programmes Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		COMPOSITION DES DÉPENSES PAR MISSIONS ET PAR PROGRAMMES (données en pourcentage)						
		Prévisions initiales		Prévisions définitives		Données des comptes		
		Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence mission/programme : (Engagements + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire) / (Total des engagements + Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Incidence des économies : Économies au titre de la comptabilité d'exercice / Total des économies au titre de la comptabilité d'exercice
	08 Qualité de l'air et réduction de la pollution	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 09 Développement durable et protection du territoire et de	0	0	0	0	0	0	0
Mission 10 Transports et droit à la mobilité	01 Transport ferroviaire	0	0	0	0	0	0	0
	02 Transport public local	0	0	0	0	0	0	0
	03 Transport par voie d'eau	0	0	0	0	0	0	0
	04 Autres modalités de transport	0	0	0	0	0	0	0
	05 Voirie et infrastructures routières	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 10 Transports et droit à la mobilité	0	0	0	0	0	0	0
Mission 11 Secours civil	01 Système de protection civile	0	0	0	0	0	0	0
	02 Mesures nécessaires du fait de calamités naturelles	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 11 – Secours civil	0	0	0	0	0	0	0

3687

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs analytiques concernant la composition des dépenses réparties par missions et par programmes Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		COMPOSITION DES DÉPENSES PAR MISSIONS ET PAR PROGRAMMES (données en pourcentage)					
		Prévisions initiales		Prévisions définitives		Données des comptes	
		Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence mission/programme : (Engagements + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire) / (Total des engagements + Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire
Mission 12 Droits sociaux, politiques sociales et famille	01 Mesures en faveur de l'enfance, des mineurs et des crèches	0	0	0	0	0	0
	02 Mesures en faveur des personnes handicapées	0	0	0	0	0	0
	03 Mesures en faveur des personnes âgées	0	0	0	0	0	0
	04 Mesures en faveur des personnes à risque d'exclusion sociale	0	0	0	0	0	0
	05 Mesures en faveur des familles	0	0	0	0	0	0
	06 Mesures en faveur du droit au logement	0	0	0	0	0	0
	07 Programmation et gouvernance du réseau des services socio-sanitaires et d'aide sociale	0	0	0	0	0	0
	08 Coopératives et associations	0	0	0	0	0	0
	09 Services des autopsies et des cimetières	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 12 Droits sociaux, politiques sociales et	0	0	0	0	0	0
Mission 13 Protection de la santé	01 Service sanitaire régional – Financement de la dépense ordinaire nécessaire pour assurer les LEA	0	0	0	0	0	0

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs analytiques concernant la composition des dépenses réparties par missions et par programmes Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		COMPOSITION DES DÉPENSES PAR MISSIONS ET PAR PROGRAMMES (données en pourcentage)						
		Prévisions initiales		Prévisions définitives		Données des comptes		
		Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence mission/programme : (Engagements + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire) / (Total des engagements + Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Incidence des économies : Économies au titre de la comptabilité d'exercice / Total des économies au titre de la comptabilité d'exercice
	02 Service sanitaire régional – Financement supplémentaire de la dépense ordinaire nécessaire pour assurer des niveaux d'assistance	0	0	0	0	0	0	0
	03 Service sanitaire régional - Financement complémentaire pour la compensation du déficit de la gestion ordinaire	0	0	0	0	0	0	0
	04 Service sanitaire régional – Compensation des déficits sanitaires relatifs à des exercices précédents	0	0	0	0	0	0	0
	05 Service sanitaire régional – Investissements en matière de santé	0	0	0	0	0	0	0
	06 Service sanitaire régional – Versement des recettes supplémentaires	0	0	0	0	0	0	0
	07 Dépenses supplémentaires en matière de santé	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 13 Protection de la santé	0	0	0	0	0	0	0
Mission 14 Développement économique et compétitivité	01 Industrie, petites et moyennes entreprises et artisanat	26,11	0	25,66	0	26,91	0	12,73
	02 Commerce – Réseaux de distribution – Protection des	0	0	0	0	0	0	0

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs analytiques concernant la composition des dépenses réparties par missions et par programmes Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		COMPOSITION DES DÉPENSES PAR MISSIONS ET PAR PROGRAMMES (données en pourcentage)					
		Prévisions initiales		Prévisions définitives		Données des comptes	
		Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence mission/programme : (Engagements + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire) / (Total des engagements + Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire
	03 Recherche et innovation	0	0	0	0	0	0
	04 Réseaux et autres services d'utilité publique	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 14 Développement économique et compétitivité	26,11	0	25,66	0	26,91	0
Mission 15 Politiques du travail et de la formation professionnelle	01 Services d'aide au développement du marché du travail	0	0	0	0	0	0
	02 Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
	03 Aide à l'emploi	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 15 Politiques du travail et de la formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
Mission 16 Agriculture, politiques agro-alimentaires et pêche	01 Développement du secteur agricole et du système agro-alimentaire	0	0	0	0	0	0
	02 Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 16 Agriculture, politiques agro-alimentaires et pêche	0	0	0	0	0	0

3690

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs analytiques concernant la composition des dépenses réparties par missions et par programmes Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		COMPOSITION DES DÉPENSES PAR MISSIONS ET PAR PROGRAMMES (données en pourcentage)						
		Prévisions initiales		Prévisions définitives		Données des comptes		
		Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence mission/programme : (Engagements + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire) / (Total des engagements + Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Incidence des économies : Économies au titre de la comptabilité d'exercice / Total des économies au titre de la comptabilité d'exercice
Mission 17 Énergie et diversification des sources énergétiques	01 Sources énergétiques	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 17 Énergie et diversification des sources énergétiques	0	0	0	0	0	0	0
Mission 18 Relations avec les autres Autonomies territoriales et locales	01 Relations financières avec les autres Autonomies territoriales	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 18 Relations avec les autres Autonomies territoriales et locales	0	0	0	0	0	0	0
Mission 19 Relations internationales	01 Relations internationales et coopération au	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 19 Relations internationales	0	0	0	0	0	0	0
Mission 20 Fonds et réserves	01 Fonds de réserve	0,13	0	0,08	0	0	0	0,93
	02 Fonds des créances difficilement recouvrables	0	0	0	0	0	0	0
	03 Autres fonds	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 20 Fonds et réserves	0,13	0	0,08	0	0	0	0,93
Mission 50 Dette publique	01 Parts des intérêts pour le remboursement des emprunts et des prêts obligataires	0	0	0	0	0	0	0

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs analytiques concernant la composition des dépenses réparties par missions et par programmes Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		COMPOSITION DES DÉPENSES PAR MISSIONS ET PAR PROGRAMMES (données en pourcentage)						
		Prévisions initiales		Prévisions définitives		Données des comptes		
		Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence missions/programmes : Prévisions crédits / Total prévisions missions	Incidence Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Prévision crédits du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Prévision dudit Fonds Total	Incidence mission/programme : (Engagements + Fonds pluriannuel à affectation obligatoire) / (Total des engagements + Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Fonds pluriannuel à affectation obligatoire : Fonds pluriannuel à affectation obligatoire / Total du Fonds pluriannuel à affectation obligatoire	Incidence des économies : Économies au titre de la comptabilité d'exercice / Total des économies au titre de la comptabilité d'exercice
	02 Parts du capital pour le remboursement des emprunts et des prêts	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 50 Dette publique	0	0	0	0	0	0	0
Mission 60 Avances financières	01 Restitution d'avances de trésorerie	4,06	0	3,94	0	0	0	44,98
	Total Mission 60 Avances financières	4,06	0	3,94	0	0	0	44,98
Mission 99 Services pour le compte de tiers	01 Services pour le compte de tiers - Mouvements d'ordre	7,99	0	8,21	0	7,63	0	14,32
	02 Avances pour le financement du Système sanitaire national	0	0	0	0	0	0	0
	Total Mission 99 Services pour le compte	7,99	0	8,21	0	7,63	0	14,32

3692

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs relatifs à la capacité de paiement des dépenses réparties par missions et par programmes
Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		CAPACITÉ DE PAYER LES DÉPENSES AU COURS DE L'EXERCICE 2022 (Données en pourcentage)				
		Capacité de paiement – Budget prévisionnel initial Prévvisions initiales au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévvisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Prévvisions définitives Prévvisions définitives au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévvisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Comptes (Paiements au titre de la comptabilité de caisse + Paiements au titre de la comptabilité des restes) /(Engagements + Restes définitifs initiaux)	Capacité de payer les dépenses au cours de l'exercice concerné : Paiements au titre de la comptabilité d'exercice / Engagements	Capacité de payer les dépenses exigibles au cours des exercices précédents : Paiements au titre de la comptabilité des restes / Restes définitifs initiaux
Mission 01 Services institutionnels, généraux et de gestion	01 Organes institutionnels	100	100	73,99	73,88	74,48
	02 Secrétariat général	0	0	0	0	0
	03 Gestion économique et financière, programmation et inspection	97,23	98,90	90,80	90,78	90,86
	04 Gestion des recettes fiscales et services fiscaux	0	0	0	0	0
	05 Gestion des biens relevant du domaine et du patrimoine	0	0	0	0	0
	06 Bureau technique	0	0	0	0	0
	07 Élections et consultations populaires – Registre de la population et	0	0	0	0	0
	08 Statistique et systèmes d'information	0	0	0	0	0
	09 Assistance technique et administrative au profit des collectivités locales	0	0	0	0	0
	10 Ressources humaines	0	0	0	0	0
	11 Autres services généraux	0	0	0	0	0
Total Mission 01 Services institutionnels, généraux et de gestion	97,38	98,96	89,95	89,91	90,11	

3693

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs relatifs à la capacité de paiement des dépenses réparties par missions et par programmes
Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		CAPACITÉ DE PAYER LES DÉPENSES AU COURS DE L'EXERCICE 2022 (Données en pourcentage)				
		Capacité de paiement – Budget prévisionnel initial Prévisions initiales au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Prévisions définitives Prévisions définitives au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Comptes (Paiements au titre de la comptabilité de caisse + Paiements au titre de la comptabilité des restes) / (Engagements + Restes définitifs initiaux)	Capacité de payer les dépenses au cours de l'exercice concerné : Paiements au titre de la comptabilité d'exercice / Engagements	Capacité de payer les dépenses exigibles au cours des exercices précédents : Paiements au titre de la comptabilité des restes / Restes définitifs initiaux
Mission 02 Justice	01 Bureaux de justice	0	0	0	0	0
	02 Maison d'arrêt et autres services	0	0	0	0	0
	Total Mission 02 Justice	0	0	0	0	0
Mission 03 Ordre public et sécurité	01 Police locale et administrative	0	0	0	0	0
	02 Système intégré de sécurité urbaine	0	0	0	0	0
	Total Mission 03 Ordre public et sécurité	0	0	0	0	0
Mission 04 Enseignement et droit à l'éducation	01 Enseignement préscolaire	0	0	0	0	0
	02 Enseignement scolaire	0	0	0	0	0
	04 Enseignement universitaire	0	0	0	0	0
	05 Enseignement technique supérieur	0	0	0	0	0
	06 Services complémentaires à l'éducation	0	0	0	0	0
	07 Droit à l'éducation	0	0	0	0	0
	Total Mission 04 Enseignement et droit à l'éducation	0	0	0	0	0

3694

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs relatifs à la capacité de paiement des dépenses réparties par missions et par programmes
Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		CAPACITÉ DE PAYER LES DÉPENSES AU COURS DE L'EXERCICE 2022 (Données en pourcentage)				
		Capacité de paiement – Budget prévisionnel initial Prévvisions initiales au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévvisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Prévvisions définitives Prévvisions définitives au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévvisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Comptes (Paiements au titre de la comptabilité de caisse + Paiements au titre de la comptabilité des restes) / (Engagements + Restes définitifs initiaux)	Capacité de payer les dépenses au cours de l'exercice concerné : Paiements au titre de la comptabilité d'exercice / Engagements	Capacité de payer les dépenses exigibles au cours des exercices précédents : Paiements au titre de la comptabilité des restes / Restes définitifs initiaux
Mission 05 Protection et valorisation des biens et des activités culturelles	01 Valorisation des biens revêtant un intérêt historique	100	99,51	90,90	90,90	0
	02 Activités et actions diverses dans le secteur culturel	100	97,17	82,62	76,37	94,08
	Total Mission 05 Protection et valorisation des biens et des activités culturelles	100	99,06	89,35	89,01	94,08
Mission 06 Politiques de la jeunesse, sports et loisirs	01 Sports et loisirs	0	0	0	0	0
	02 Jeunesse	0	0	0	0	0
	Total Mission 06 Politiques de la jeunesse, sports et loisirs	0	0	0	0	0
Mission 07 Tourisme	01 Développement et valorisation du tourisme	0	0	0	0	0
	Total Mission 07 Tourisme	0	0	0	0	0
Mission 08 Aménagement du territoire et construction résidentielle	01 Urbanisme et aménagement du territoire	0	0	0	0	0
	02 Logements publics et locaux et plans de construction économique et populaire	0	0	0	0	0
	Total Mission 08 Aménagement du territoire et construction	0	0	0	0	0

3695

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs relatifs à la capacité de paiement des dépenses réparties par missions et par programmes
Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		CAPACITÉ DE PAYER LES DÉPENSES AU COURS DE L'EXERCICE 2022 (Données en pourcentage)				
		Capacité de paiement – Budget prévisionnel initial Prévvisions initiales au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévvisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Prévvisions définitives Prévvisions définitives au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévvisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Comptes (Paiements au titre de la comptabilité de caisse + Paiements au titre de la comptabilité des restes) /(Engagements + Restes définitifs initiaux)	Capacité de payer les dépenses au cours de l'exercice concerné : Paiements au titre de la comptabilité d'exercice / Engagements	Capacité de payer les dépenses exigibles au cours des exercices précédents : Paiements au titre de la comptabilité des restes / Restes définitifs initiaux
Mission 09 Développement durable et protection du territoire et de l'environnement	01 Protection du sol	0	0	0	0	0
	02 Protection, valorisation et récupération environnementales	0	0	0	0	0
	03 Déchets	0	0	0	0	0
	04 Service hydrique intégré	0	0	0	0	0
	05 Espaces protégés, parcs naturels, protection écologique et forêts	0	0	0	0	0
	06 Protection et valorisation des ressources hydriques	0	0	0	0	0
	07 Développement durable dans les zones de montagne – petites communes	0	0	0	0	0
	08 Qualité de l'air et réduction de la pollution	0	0	0	0	0
	Total Mission 09 Développement durable et protection du territoire et de	0	0	0	0	0
Mission 10 Transports et droit à la mobilité	01 Transport ferroviaire	0	0	0	0	0
	02 Transport public local	0	0	0	0	0

3696

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs relatifs à la capacité de paiement des dépenses réparties par missions et par programmes
Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		CAPACITÉ DE PAYER LES DÉPENSES AU COURS DE L'EXERCICE 2022 (Données en pourcentage)				
		Capacité de paiement – Budget prévisionnel initial Prévisions initiales au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Prévisions définitives Prévisions définitives au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Comptes (Paiements au titre de la comptabilité de caisse + Paiements au titre de la comptabilité des restes) / (Engagements + Restes définitifs initiaux)	Capacité de payer les dépenses au cours de l'exercice concerné : Paiements au titre de la comptabilité d'exercice / Engagements	Capacité de payer les dépenses exigibles au cours des exercices précédents : Paiements au titre de la comptabilité des restes / Restes définitifs initiaux
	03 Transport par voie d'eau	0	0	0	0	0
	04 Autres modalités de transport	0	0	0	0	0
	05 Voirie et infrastructures routières	0	0	0	0	0
	Total Mission 10 Transports et droit à la mobilité	0	0	0	0	0
Mission 11 Secours civil	01 Système de protection civile	0	0	0	0	0
	02 Mesures nécessaires du fait de calamités naturelles	0	0	0	0	0
	Total Mission 11 – Secours civil	0	0	0	0	0
Mission 12 Droits sociaux, politiques sociales et famille	01 Mesures en faveur de l'enfance, des mineurs et des crèches	0	0	0	0	0
	02 Mesures en faveur des personnes handicapées	0	0	0	0	0
	03 Mesures en faveur des personnes âgées	0	0	0	0	0
	04 Mesures en faveur des personnes à risque d'exclusion sociale	0	0	0	0	0
	05 Mesures en faveur des familles	0	0	0	0	0
	06 Mesures en faveur du droit au logement	0	0	0	0	0

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs relatifs à la capacité de paiement des dépenses réparties par missions et par programmes
Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		CAPACITÉ DE PAYER LES DÉPENSES AU COURS DE L'EXERCICE 2022 (Données en pourcentage)				
		Capacité de paiement – Budget prévisionnel initial Prévisions initiales au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Prévisions définitives Prévisions définitives au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Comptes (Paiements au titre de la comptabilité de caisse + Paiements au titre de la comptabilité des restes) / (Engagements + Restes)	Capacité de payer les dépenses au cours de l'exercice concerné : Paiements au titre de la comptabilité d'exercice / Engagements	Capacité de payer les dépenses exigibles au cours des exercices précédents : Paiements au titre de la comptabilité des restes / Restes définitifs initiaux
	07 Programmation et gouvernance du réseau des services socio-sanitaires et	0	0	0	0	0
	08 Coopératives et associations	0	0	0	0	0
	09 Services des autopsies et des cimetières	0	0	0	0	0
	Total Mission 12 Droits sociaux, politiques sociales et	0	0	0	0	0
Mission 13 Protection de la santé	01 Service sanitaire régional – Financement de la dépense ordinaire nécessaire pour assurer les LEA	0	0	0	0	0
	02 Service sanitaire régional – Financement supplémentaire de la dépense ordinaire nécessaire pour	0	0	0	0	0
	03 Service sanitaire régional - Financement complémentaire pour la compensation du déficit de la gestion ordinaire	0	0	0	0	0
	04 Service sanitaire régional – Compensation des déficits sanitaires relatifs à des	0	0	0	0	0
	05 Service sanitaire régional – Investissements en matière de santé	0	0	0	0	0

3698

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs relatifs à la capacité de paiement des dépenses réparties par missions et par programmes
Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		CAPACITÉ DE PAYER LES DÉPENSES AU COURS DE L'EXERCICE 2022 (Données en pourcentage)				
		Capacité de paiement – Budget prévisionnel initial Prévisions initiales au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Prévisions définitives Prévisions définitives au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Comptes (Paiements au titre de la comptabilité de caisse + Paiements au titre de la comptabilité des restes) / (Engagements + Restes définitifs initiaux)	Capacité de payer les dépenses au cours de l'exercice concerné : Paiements au titre de la comptabilité d'exercice / Engagements	Capacité de payer les dépenses exigibles au cours des exercices précédents : Paiements au titre de la comptabilité des restes / Restes définitifs initiaux
	06 Service sanitaire régional – Versement des recettes supplémentaires au profit du	0	0	0	0	0
	07 Dépenses supplémentaires en matière de santé	0	0	0	0	0
	Total Mission 13 Protection de la santé	0	0	0	0	0
Mission 14 – Développement économique et compétitivité	01 Industrie, petites et moyennes entreprises et artisanat	86,77	100	91,94	92,79	80,85
	02 Commerce – Réseaux de distribution – Protection des consommateurs	0	0	0	0	0
	03 Recherche et innovation	0	0	0	0	0
	04 Réseaux et autres services d'utilité publique	0	0	0	0	0
	Total Mission 14 Développement économique et compétitivité	86,77	100	91,94	92,79	80,85
Mission 15 Politiques du travail et de la formation professionnelle	01 Services d'aide au développement du marché du travail	0	0	0	0	0
	02 Formation professionnelle	0	0	0	0	0
	03 Aide à l'emploi	0	0	0	0	0
	Total Mission 15 Politiques du travail et de la formation professionnelle	0	0	0	0	0

3699

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs relatifs à la capacité de paiement des dépenses réparties par missions et par programmes
Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		CAPACITÉ DE PAYER LES DÉPENSES AU COURS DE L'EXERCICE 2022 (Données en pourcentage)				
		Capacité de paiement – Budget prévisionnel initial Prévisions initiales au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Prévisions définitives Prévisions définitives au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Comptes (Paiements au titre de la comptabilité de caisse + Paiements au titre de la comptabilité des restes) / (Engagements + Restes définitifs initiaux)	Capacité de payer les dépenses au cours de l'exercice concerné : Paiements au titre de la comptabilité d'exercice / Engagements	Capacité de payer les dépenses exigibles au cours des exercices précédents : Paiements au titre de la comptabilité des restes / Restes définitifs initiaux
Mission 16 Agriculture, politiques agro- alimentaires et pêche	01 Développement du secteur agricole et du système agro-alimentaire	0	0	0	0	0
	02 Chasse et pêche	0	0	0	0	0
	Total Mission 16 Agriculture, politiques agro-alimentaires et	0	0	0	0	0
Mission 17 Énergie et diversification des sources énergétiques	01 Sources énergétiques	0	0	0	0	0
	Total Mission 17 Énergie et diversification des sources énergétiques	0	0	0	0	0
Mission 18 Relations avec les autres Autonomies territoriales et locales	01 Relations financières avec les autres Autonomies territoriales	0	0	0	0	0
	Total Mission 18 Relations avec les autres Autonomies territoriales et locales	0	0	0	0	0
Mission 19 Relations internationales	01 Relations internationales et coopération au développement	0	0	0	0	0
	Total Mission 19 Relations internationales	0	0	0	0	0
Mission 20 Fonds et réserves	01 Fonds de réserve	0	0	0	0	0

3700

Plan des indicateurs de budget des organismes opérationnels des collectivités locales et des autres organismes
Indicateurs relatifs à la capacité de paiement des dépenses réparties par missions et par programmes
Comptes de l'exercice 2022

MISSIONS ET PROGRAMMES		CAPACITÉ DE PAYER LES DÉPENSES AU COURS DE L'EXERCICE 2022 (Données en pourcentage)				
		Capacité de paiement – Budget prévisionnel initial Prévisions initiales au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Prévisions définitives Prévisions définitives au titre de la comptabilité de caisse (Restes + Prévisions initiales au titre de la comptabilité d'exercice – Fonds pluriannuel à affectation obligatoire)	Capacité de paiement – Comptes (Paiements au titre de la comptabilité de caisse + Paiements au titre de la comptabilité des restes) / (Engagements + Restes définitifs initiaux)	Capacité de payer les dépenses au cours de l'exercice concerné : Paiements au titre de la comptabilité d'exercice / Engagements	Capacité de payer les dépenses exigibles au cours des exercices précédents : Paiements au titre de la comptabilité des restes / Restes définitifs initiaux
	02 Fonds des créances difficilement recouvrables	0	0	0	0	0
	03 Autres fonds	0	0	0	0	0
	Total Mission 20 Fonds et réserves	0	0	0	0	0
Mission 50 Dette publique	01 Parts des intérêts pour le remboursement des emprunts et des prêts	0	0	0	0	0
	02 Parts du capital pour le remboursement des emprunts et des prêts	0	0	0	0	0
	Total Mission 50 Dette publique	0	0	0	0	0
Mission 60 Avances financières	01 Restitution d'avances de trésorerie	100	100	0	0	0
	Total Mission 60 Avances financières	100	100	0	0	0
Mission 99 Services pour le compte de tiers	01 Services pour le compte de tiers - Mouvements d'ordre	100	100	98,35	98,35	0
	02 Avances pour le financement du Système sanitaire national	0	0	0	0	0
	Total Mission 99 Services pour le compte de tiers	100	100	98,35	98,35	0

3701

Comptes 2022

Rapport sur la gestion

(au sens du sixième alinéa de l'art. 11 du décret législatif n° 118 du 23 juin 2011)

**IVAT – Institut valdôtain
de l'artisanat de tradition**

Services généraux
95, rue de Chambéry –
11100 AOSTE
+39 01 65 18 35 100

**Aire « Développement
des entreprises
artisanales »**
+39 01 65 18 35 110

**Aire « Culture »
MAV – Musée de l'artisanat
valdôtain de tradition**
86, hameau de Chez-Sapin
11020 Fénis (Vallée d'Aoste)
+39 01 65 18 35 110

Code fiscal et n°
d'immatriculation IVA
00467130076

www.lartisana.vda.it
info@lartisana.vda.it
info@pec.lartisana.vda.it

Préambule

À compter du 1^{er} janvier 2017, IVAT est tenu d'assurer l'harmonisation des systèmes comptables et des schémas de budget conformément au décret législatif n° 118 du 23 juin 2011 et en application du premier alinéa de l'art. 1^{er} de ce dernier, au sens duquel il tombe sous le coup desdites dispositions en tant qu'organisme opérationnel de la Région autonome Vallée d'Aoste, comme le prévoit le deuxième alinéa de l'art. 1^{er} de la loi régionale n° 10 du 24 mai 2007.

Dans ce contexte et au sens des dispositions du sixième alinéa de l'art. 11 du décret législatif n° 118/2011, le rapport sur la gestion est un document annexé aux comptes qui illustre la gestion de l'organisme, ainsi que les faits importants qui se sont produits après la clôture de l'exercice concerné et toute information utile à une meilleure compréhension des données comptables.

Le sixième alinéa de l'art. 11 du décret législatif susmentionné définit de manière précise les contenus du rapport sur la gestion.

Critères d'évaluation utilisés

Les montants figurant dans les comptes concernent les opérations enregistrées et imputées dans le respect de la comptabilité d'exercice visée au point 2 de l'annexe 4/2 (Principe comptable appliqué concernant la comptabilité financière) du décret législatif n° 118/2011.

Conformément au principe comptable appliqué concernant la comptabilité économique et patrimoniale visé à l'annexe 4/3 du décret législatif susmentionné, le solde budgétaire de l'exercice a été établi compte tenu également des éléments non pris en considération dans la comptabilité financière, tels que :

- les échéances de remboursement relatives aux immobilisations matérielles et immatérielles utilisées ;
- les éventuels crédits mis en réserve sur les fonds de risque et pour les dépenses futures ;
- les éventuelles pertes de créances et les crédits mis en réserve sur le fonds de dépréciation des créances ;
- les modifications du patrimoine concernant les exercices précédents et ayant généré des charges/coûts et des revenus/produits au cours de l'exercice de référence, ainsi que toute autre composante économique devant être comptabilisée dans le respect du principe de la comptabilité d'exercice et de la prudence (par exemple, les augmentations ou les diminutions des éléments patrimoniaux).

Les informations comptables représentent fidèlement et de manière véridique les opérations effectuées et les faits survenus pendant l'exercice concerné et enregistrés, du point de vue comptable, en fonction de leur nature financière, économique ou patrimoniale, conformément à leur substance effective et, par conséquent, à la réalité économique qui les a générés et aux contenus de celle-ci et non seulement suivant les règles et les normes en vigueur en matière de comptabilisation formelle.

Critère général d'attribution des valeurs comptables

Les comptes, tout comme les annexes officielles, ont été rédigés suivant les principes comptables énoncés au décret législatif n° 118/2011. En particulier :

- les documents du système du budget relatifs aux comptes ont attribués les constatations en recettes et les engagements en dépenses aux exercices respectifs de la comptabilité d'exercice renforcée, chaque exercice coïncidant avec l'année solaire (respect du principe général n° 1, soit le principe de l'annualité) ;
- le budget de l'IVAT, tout comme les comptes y afférents, est unique, étant donné qu'il se réfère

à une administration caractérisée par le fait d'être une personne morale unique ; par conséquent, l'ensemble des recettes a financé la totalité des dépenses ; uniquement dans les cas où des dérogations sont expressément prévues par la loi, certaines recettes ont été destinées à la couverture de dépenses spécifiques (respect du principe général n° 2, soit le principe de l'unité) ;

- pour ce qui est des comptes, le système y afférent comprend toutes les finalités et tous les résultats de la gestion, ainsi que les valeurs financières, économiques et patrimoniales relatives à l'IVAT, de manière à fournir une représentation véridique et correcte de la complexe activité administrative prévue et réalisée au cours de l'exercice concerné (respect du principe général n° 3, soit le principe de l'universalité) ;
- toutes les recettes, avec les constatations y afférentes, ont été inscrites au budget sans déduction des dépenses supportées pour leur recouvrement ni des autres charges qui y sont liées ; pareillement, toutes les dépenses, avec les engagements y afférents, ont été indiquées sans déduction des recettes qui y sont liées (respect du principe général n° 4, soit le principe de l'intégralité).

Comptes

Le compte budgétaire (ou comptes) est le document attestant les résultats finaux de la gestion financière, eu égard aux autorisations prévues dans le cadre de celle-ci. Il met en évidence les dépenses engagées, les paiements, les recettes constatées et les encaissements par rapport aux prévisions du budget prévisionnel, tant au titre de la comptabilité d'exercice que de la comptabilité des restes.

Le compte budgétaire, dont la structure est conforme à celle du budget prévisionnel, contient les données suivantes :

- la prévision définitive au titre de la comptabilité d'exercice ;
- les restes à recouvrer et les restes à payer découlant des comptes de l'année précédente ;
- les constatations et les engagements au titre de la comptabilité d'exercice ;
- les restes à recouvrer et les restes à payer découlant des comptes de l'année précédente et constatés de nouveau à la fin de l'exercice ;
- les recouvrements et les paiements, répartis par comptabilité d'exercice et comptabilité des restes ;
- les encaissements et les paiements effectués par le trésorier au cours de l'exercice ;
- les restes à recouvrer et les restes à payer au cours de l'exercice suivant, répartis par comptabilité d'exercice et comptabilité des restes ;
- la différence entre la prévision définitive et les constatations/engagements effectués au titre de la comptabilité d'exercice ;
- la différence entre les restes à recouvrer et les restes à payer découlant des comptes de l'année précédente et constatés de nouveau à la fin de l'exercice ;
- les restes à payer au cours de l'exercice suivant, répartis par comptabilité d'exercice et comptabilité des restes.

Le compte budgétaire s'achève par une série de tableaux faisant référence au récapitulatif général de la gestion financière, qui indique le solde budgétaire.

Les restes à recouvrer et les restes à payer figurant dans ledit récapitulatif ont fait l'objet d'une nouvelle constatation, par la décision du directeur de l'IVAT n° 90 du 25 mai 2023, consistant dans la révision des raisons du maintien, total ou partiel, de chaque reste.

Le solde budgétaire tient compte tant des crédits de caisse que des restes existant à la fin de l'exercice, y compris ceux découlant des années précédentes.

En revanche, le solde de gestion fait référence à la partie de la gestion obtenue en prenant en compte uniquement les opérations financières relatives à l'exercice en cours, à l'exclusion donc de celles générées par des faits qui se sont produits les années précédentes et sont encore en cours. Cette valeur, si elle est positive, met en évidence la capacité de l'organisme de gérer de manière avisée les ressources disponibles. Par contre, un résultat négatif porte à conclure que l'organisme a effectué des dépenses supérieures aux ressources collectées ; si ces dépenses ne sont pas suffisamment compensées dans le cadre de la comptabilité des restes, elles peuvent causer un problème de continuité entrepreneuriale. Une gestion attentive devrait aboutir à un résultat positif ou d'équilibre, prouvant la capacité de l'organisme de repérer un flux adéquat de ressources (en sus de l'éventuel excédent appliqué) en mesure d'assurer la couverture financière des engagements de dépenses pris.

La répartition entre gestion ordinaire et gestion en capital du solde de gestion 2022, complétée par l'excédent de l'exercice précédent inscrit au budget, figure dans les documents ci-après :

- compte budgétaire (année 2022) – gestion des recettes ;
- compte budgétaire (année 2022) – gestion des dépenses.

Excédent

Au cours des trois dernières années, l'excédent a fait l'objet des évolutions suivantes :

	2020	2021	2022
Excédent, dont :	167 886,80 €	575 262,29 €	99 338,08 €
- crédits mis en réserve	-	-	-
- crédits à affectation obligatoire	-	* 449 250 €	-
- crédits destinés aux	-	-	-
- crédits disponibles	167 886,80 €	126 012,29 €	99 338,08 €

* dont 407 000 euros accordés par l'Assessorat de l'essor économique, de la formation et du travail de la Région autonome Vallée d'Aoste, à titre d'aide extraordinaire à la conception et à la réalisation des travaux nécessaires au réaménagement du MAV de Fénis, et 42 250 euros versés par la Région au titre du projet PRIMO – Persévérance, Réussite, Insertion, Motivation – Alliance Éducative transfrontalière pour la prévention du décrochage scolaire, financé dans le cadre du projet de coopération transfrontalière France-Italie Alcotra 2014/2020.

Excédent

Au cours des dernières années, une attention particulière a été accordée au suivi de la situation de caisse.

À cette fin, le modèle du budget issu de l'harmonisation a introduit l'obligation de prévoir, en sus des crédits au titre de la comptabilité d'exercice (sommes que l'on prévoit de constater et d'engager au cours de l'exercice), les crédits au titre de la comptabilité de caisse (sommes que l'on prévoit de recouvrer et de payer au cours de l'exercice) ; les comptes font état des résultats correspondants, tant au titre de la comptabilité d'exercice que de la comptabilité de caisse.

Le résultat de cette gestion coïncide avec le fonds de caisse à la fin de l'exercice (ou avec l'avance de trésorerie, si le résultat est négatif) indiqué dans le compte rendu du trésorier.

Vérification des objectifs de finances publiques

L'IVAT ne relève pas des organismes tenus au respect des objectifs de finances publiques établis par le sept cent neuvième alinéa de l'art. 1^{er} de la loi n° 208 du 28 décembre 2015.

Organismes opérationnels et sociétés que l'IVAT contrôle ou dont il détient des parts

L'IVAT détient 500 actions de *INVA SpA* d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour un montant global de 500 euros, soit 0,0098 % du total des actions de ladite société. À la fin de l'exercice 2022, il n'existe aucune dette ni aucune créance envers *INVA SpA*.

Autres données

Les tableaux ci-après indiquent les résultats de l'exercice 2022, comparés à ceux des années précédentes :

Revenus issus de la vente de produits manufacturés

Canal de vente	Siège	2020	2021	2022
Boutique	Aoste	101 960,59 €	136 611,38 €	147 578,88 €
	Ayas	45 602,25 €	49 333,35 €	54 774,60 €
	Cogne	65 534,84 €	83 665,76 €	89 774,75 €
	Courmayeur	49 722,43 €	65 774,58 €	82 833,52 €
Librairie-	MAV – Fénis	1 211,20 €	-	1 398,50 €
	<i>Skyway Monte Bianco</i>	12 064,34 €	10 882,31 €	3 445,43 €
Corner	<i>Les Dentellières de Cogne</i>	386,80 €	313,60 €	1 720,79 €
	<i>Association Forte di Bard</i>	2 100,42 €	2 213,63 €	7 895,72 €
	<i>Cofruits - Saint-Pierre</i>	21 198,43 €	27 598,82 €	28 510,04 €
	<i>La Boutique Gourmande</i>	-	-	2 244,64 €
	<i>Al Giacumet</i>	-	3 714,35 €	7 600,79 €
	<i>Les Gal</i>	-	1 329,76 €	13 347,79 €
Divers	<i>Alpine Lands</i>	12,38 €	383,25 €	38,25 €
	Foires, commerce électronique	3 617,54 €	32 591,70 €	13 307,28 €
	Marché Vert Noël	-	10 281,69 €	1 792,73 €
Total		303 411,22 €	424 694,18 €	456 233,71 €

Revenus issus des activités culturelles

Description	2020	2021	2022
Encaissements relatifs aux entrées	5 790 €	-	6 375,80 €
Encaissements relatifs aux ventes à la librairie-	175 €	-	137,80 €
Encaissements relatifs à la vente de gadgets et de	360 €	240 €	233 €
Encaissements relatifs aux spectacles de récit	-	575 €	20 €
Encaissements relatifs aux activités pédagogiques	4 068,72 €	4 742,07 €	12 069,74 €
Encaissements relatifs aux centres aérés	-	630 €	-
Encaissements de factures diverses	255,60 €	-	120 €
Total	10 649,32 €	6 187,07 €	18 956,34 €

Dépenses de personnel

Aire	Poste de dépense	2020	2021	2022
Services généraux	Rémunérations en argent	181 495,82 €	163 455,97 €	201 350 €
	Cotisations à la charge de	54 890,59 €	50 171,65 €	64 160,96 €
	Autres cotisations sociales	2 881,56 €	-	-
	Total partiel	239 267,97 €	213 627,62 €	265 510,96 €
Culture	Rémunérations en argent	143 173,38 €	159 490,53 €	212 230,99 €
	Cotisations à la charge de	37 922,27 €	44 592,92 €	54 796,52 €
	Autres cotisations sociales	7 121 €	3 362,98 €	-
	Total partiel	188 216,65 €	207 446,43 €	267 027,51 €
Développement des entreprises artisanales	Rémunérations en argent	155 884,21 €	144 885,18 €	172 300 €
	Cotisations à la charge de	42 504,41 €	40 425,49 €	44 600 €
	Autres cotisations sociales	867,06 €	2 855,82 €	-
	Total partiel	199 255,68 €	188 166,49 €	216 900 €
Total		626 740,30 €	609 240,54 €	749 438,47 €

Engagements relatifs à l'achat de produits manufacturés

Type de contrat	2020	2021	2022
Contrat de vente (artisans professionnels)	158 034,28 €	207 072,03 €	211 108,57 €
Contrat de commission (artisans professionnels)	50 422,02 €	75 173,73 €	8 737,74 €
Contrat estimatoire (artisans professionnels)	-	-	65 764,88 €
Contrat de vente (artisans non professionnels)	-	-	4 174,81 €
Contrat de vente (artisans non professionnels) pour des initiatives spéciales	947,54 €	20 527,37 €	1 230 €
Total	209 403,84 €	302 773,13 €	291 016, €

Les dépenses relatives à l'achat de produits manufacturés concernent exclusivement la partie imposable car, à compter du 1^{er} juillet 2017, l'IVA est versée par paiement fractionné (*split payment*) ; partant, les factures reçues n'indiquent pas ce poste ni les paiements au profit des artisans ayant fourni les produits.

Les données indiquées mettent en évidence l'impact de l'épidémie de SARS-CoV-2 sur les résultats économiques à compter de 2020 : l'activité de l'IVAT, tant dans l'aire « Culture » que dans l'aire « Développement des entreprises artisanales », a été fortement conditionnée, entre le mois de mars 2020 et le début de 2022, par les restrictions imposées aux fins de la prévention de la diffusion du virus, restrictions qui ont entraîné une perte de recettes et une diminution des dépenses. En 2021, le MAV n'a carrément pas ouvert, du fait des difficultés opérationnelles causées par les confinements continus. Cette fermeture a fourni l'occasion pour un réaménagement du musée, qui a rouvert ses portes à la fin du mois de juin 2022. L'année 2022 marque le retour à la normalité pour toutes les activités de l'IVAT et les données économiques y afférentes ont été comparables à celles des années précédant la pandémie. En particulier, en 2021 déjà et malgré les fermetures des activités commerciales décidées dans le but de limiter la contagion, les revenus des ventes des produits manufacturés ont dépassé ceux de 2019 et ont encore augmenté de 7,4 % entre 2021 et 2022.

Les dépenses de personnel ont augmenté en 2022, couvertes par les crédits mis en réserve pour le versement des arriérés découlant du renouvellement de la convention collective 2019/2021, tant dans le cadre du statut unique de la Vallée d'Aoste que dans le cadre de *Federculture*. En raison de la forte inflation, le renouvellement des conventions au titre de la période susdite et de la période suivante (2022/2024) entraînera, à compter de 2023, une hausse remarquable des dépenses de l'IVAT.

Aoste, le 1^{er} juin 2023.

Le président,
Bruno DOMAINE

IVAT AOSTE - Réf. 0001318 du 29 juin 2023 Titre I C1
Dossier

INSTITUT VALDÔTAIN DE L'ARTISANAT DE TRADITION
Siège : 95, rue de Chambéry – 11100 AOSTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs,

Le projet de comptes au 31 décembre 2022 qui vous est soumis à des fins d'examen et d'approbation a été analysé et contrôlé par le commissaire aux comptes.

Les comptes se composent de la situation patrimoniale et du compte de résultat.

Partie I – Activité propre du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes a rempli son mandat en s'inspirant des règles de conduite du Conseil de surveillance, recommandées par le Conseil national des experts comptables.

Le commissaire aux comptes, qui a été confirmé dans son mandat à la fin de l'exercice 2022, a notamment :

- veillé au respect de la loi et des statuts de l'IVAT, ainsi que des principes de gestion correcte ;
- pris connaissance de l'organisation de l'IVAT et veillé à l'adéquation de celle-ci, entre autres, par la collecte d'information chez le président et les responsables de la gestion ;
- évalué le système administratif et comptable et veillé à l'adéquation et à la fiabilité de ce dernier du point de vue de la représentation correcte des faits de la gestion.

L'activité de contrôle n'a fait ressortir aucun fait significatif nécessitant une mention dans le présent rapport.

Le solde budgétaire, correspondant à un excédent de 99 338,08 euros, est confirmé dans le récapitulatif général, qui représente la gestion pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Gestion financière

Pour ce qui est de la gestion financière, l'organe de révision atteste ce qui suit :

- 712 ordres de recouvrer et 2 251 mandats de paiements ont été émis ;
- les mandats de paiement ont été émis en vertu d'actes d'exécution et ont été régulièrement liquidés ;
- il a été fait recours à l'endettement dans le respect de l'art. 119 de la Constitution et des art. 203 et 204 du texte unique sur les collectivités locales, dans les limites prévues par le premier alinéa dudit art. 204 ;
- les paiements et les recouvrements, tant au titre de la comptabilité d'exercice que de la comptabilité des restes, coïncident avec les données figurant sur les comtes du trésorier (*Banca Popolare di Sondrio SpA*) rendus le 30 avril 2022 et se compensent comme suit :

COMPTES DE LA GESTION

I – RECETTES	
– Fonds de caisse au 1 ^{er} janvier 2022	756 489,07 €
Ordres de recouvrer enregistrés par le trésorier	1 761 425,96 €
Ordres de recouvrer encaissés	1 761 425,96 €
Ordres de recouvrer devant être encaissés ou régularisés	0 €

IVAT AOSTE - Réf. 0001318 du 29 juin 2023 Titre I C1
Dossier

Recettes devant être régularisées	0 €
– Total des recettes	2 517 915,03 €
II – DÉPENSES	
Mandats enregistrés par le trésorier	2 262 516,96 €
Mandats payés	2 262 516,96 €
Mandats à payer/régulariser	0 €
Dépenses à régulariser	0 €
– Restes à recouvrer	- 67 274,34 €
– Restes à payer	223 334,33 €
– Solde au 31 décembre 2022	255 398,07 €
– Total équilibre	2 517 915,03 €

Résultat de la comptabilité d'exercice

Le résultat de la comptabilité d'exercice fait état d'un excédent de **99 338,08** euros, comme il appert ci-après :

DÉTAIL DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (en euros)		
	5	2022
Fonds de caisse au 1 ^{er} janvier 2022	(+)	756 489,07
Recouvrements	(+)	1 761 425,96
Paievements	(-)	2 262 516,96
Fonds de caisse au 31 décembre 2020	[A]	255 398,07
Fonds pluriannuel à affectation obligatoire – recettes	(+)	0
Fonds pluriannuel à affectation obligatoire – dépenses	(-)	0
<i>Différence</i>	[B]	255 398,07
Restes à recouvrer	(+)	67 274,34
Restes à payer	(-)	223 334,33
<i>Différence</i>	[C]	-156 059,99
Solde – excédent		99 338,08

Pour ce qui est des comptes comparés, présentés selon la forme classique de situation patrimoniale et compte de résultat, le tableau ci-après compare les valeurs au 31 décembre 2022 avec celles au 31 décembre 2021.

SITUATION PATRIMONIALE

<u>Activités</u>	2021	2022
	1 362 995 €	878 993 €
Liquidités immédiates	843 473 €	362 467 €
Créances expirant sous 12 mois	63 387 €	63 434 €
Restes finaux	0 €	274 538 €
Produits à recevoir et produits constatés	0 €	0 €
Créances envers le fisc	0 €	0 €
Immobilisations financières	500 €	500 €
Immobilisations matérielles	125 945 €	170 998 €
Immobilisations immatérielles	7 963 00 €	7 056 00 €

IVAT AOSTE - Réf. 0001207 du 13 juin 2023 Titre I Cl

Passif	1 362 995 €	878 993 €
Bénéfices reportés à nouveau	656 665 €	706 483 €
Bénéfice d'exercice	49 818 €	-95 021 €
Fonds pour les indemnités de départ	90 342 €	110 632 €
Dettes expirant sous 12 mois	110 705	120 025 €
Dettes envers le fisc	25 844 €	2 049 €
Dettes envers les organismes de prévoyance	0 €	0 €
Dettes diverses	1 020 €	7 904 €
Fonds d'amortissement	0 €	0 €
Charges à payer et charges constatées d'avance	428 602 €	26 921 €

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits	2021	2022
Produits des ventes et des prestations	388 402 €	413 308 €
Rectification des restes	0 €	0 €
Autres produits et revenus	7 861 €	11 510 €
Contributions au titre de la comptabilité d'exercice	970 000 €	1 055 553 €
Revenus financiers	0 €	0 €
Revenus extraordinaires	0 €	0 €
Valeur de la production	1 366 262 €	1 480 370 €

COÛTS

Rectification des restes	31 763 €	47 189 €
Achat de marchandises et de biens divers	327 197 €	316 588 €
Coûts pour les collaborateurs	0 €	0 €
Dépenses pour les services	290 158 €	313 102 €
Dépenses pour l'utilisation de biens de tiers	61 973 €	86 777 €
Coût du travail salarié	441 169 €	571 934 €
Charges sociales	131 080 €	143 074 €
Indemnité de départ des personnels	15 175 €	32 962 €
Dépenses commerciales diverses	32 182 €	22 260 €
Remboursements	13 278 €	13 962 €
Frais divers de gestion	14 521 €	21 170 €
Coûts de la production	1 294 968 €	1 569 018 €
Différence entre la valeur et les coûts de la production	71 294 €	-88 647 €
Charges financières	5 103 €	-6 374 €
Résultat avant le paiement des impôts	66 192 €	-95 021 €
Impôts de l'exercice	16 374 €	0 €
Bénéfice d'exercice	49 818 €	-95 021 €

Partie II – Activité de contrôle comptable

Comme il l'a déjà été anticipé, le commissaire aux comptes a procédé à la révision comptable des comptes de l'IVAT relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2022. La responsabilité de la rédaction des comptes revient au Conseil de direction, alors que le commissaire aux comptes formule un jugement professionnel sur ceux-ci, à l'issue de l'activité de révision comptable.

Le contrôle a été effectué suivant les principes de la révision comptable prévus. Conformément auxdits principes, la révision a été planifiée et effectuée dans le but de collecter tous les éléments nécessaires pour

IVAT AOSTE - Réf. 0001207 du 13 juin 2023 Titre I Cl

établir si les comptes contenaient des erreurs significatives et si, dans leur ensemble, ils étaient fiables.

La procédure de révision comprend l'examen, sur la base de vérifications au hasard, des éléments de preuve relatifs aux soldes et des informations contenues dans les comptes, ainsi que l'évaluation de l'adéquation, de la correction des principes comptables utilisés et du bien-fondé des estimations effectuées par l'organe administratif.

Il est estimé que le travail effectué fournit une base raisonnable sur laquelle appuyer le jugement professionnel.

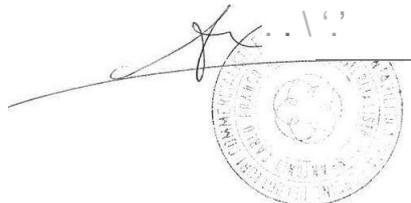
Le commissaire aux comptes a ensuite vérifié la conformité entre les comptes et les faits et informations dont il a pris connaissance après l'exercice des tâches de son ressort et n'a aucune observation à formuler à ce propos.

Selon le commissaire aux comptes, les comptes de l'IVAT dans leur ensemble ont été rédigés de manière claire et représentent de manière véridique et correcte la situation patrimoniale et financière ainsi que le solde budgétaire de l'IVAT au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, conformément aux dispositions législatives en vigueur en la matière.

Partant, le commissaire aux comptes exprime un avis favorable quant à l'approbation des comptes au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été soumis par l'organe administratif.

Fait à Aoste, le 12 juin 2023.

Le commissaire aux comptes

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. ...'. Below the signature is a circular official stamp. The stamp contains text in Italian, including 'REGIONE AUTONOMA VALLE D'AOSTA' and 'COMMISSARIO AI CONTI'. The center of the stamp features a globe.

IVAT AOSTE - Réf. 0001207 du 13 juin 2023 Titre I Cl

INSTITUT VALDÔTAIN DE L'ARTISANAT DE TRADITION		
95, rue de Chambéry – 11100 AOSTE		
N° d'immatriculation IVA 00467130076 Code fiscal 00467130076		
COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2022	31/12/2021
A) VALEUR DE LA PRODUCTION		
1) Produits des ventes et revenus des prestations	413 308	388 402
5) Autres produits et revenus		
Autres produits et revenus	11 510	7 861
Contributions au titre de la comptabilité de caisse	1 055 553	970 000
TOTAL DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION	1 480 370	1 366 263
B) COÛTS DE LA PRODUCTION		
6) Pour les matières premières, auxiliaires et de consommation	316 588	327 197
7) Pour les services	313 102	290 158
8) Pour l'utilisation des biens des tiers	86 777	61 973
9) Pour les personnels :		
a) Salaires et traitements	571 934	441 169
b) Charges sociales	143 074	131 080
c) Indemnités de départ	32 962	15 175
e) Autres coûts	22 260	32 182
Total des coûts de personnel	770 230	619 605
10) Remboursements et dépréciations		
a) Remboursement des immobilisations immatérielles	1 609	2 124
b) Remboursement des immobilisations matérielles	12 353	11 154
11) Rectification des restes des matières premières, auxiliaires et de consommation	47 189	-31 763
13) Autres réserves	0	0
14) Frais divers de gestion	21 170	14 521
TOTAL DES COÛTS DE LA PRODUCTION	1 569 018	1 294 969
DIFFÉRENCE ENTRE LA VALEUR ET LES COÛTS DE LA PRODUCTION	-88 647	71 294
C) REVENUS ET CHARGES FINANCIÈRES		
16) Autres revenus financiers		
d) Revenus autres que les précédents	0	0
17) Intérêts et autres charges financières		
Intérêts et autres charges financières	6 374	5 103
TOTAL DES REVENUS ET DES CHARGES FINANCIÈRES (C) (16-17)	-6 374	-5 103
RÉSULTAT AVANT LE PAIEMENT DES IMPÔTS (A-B+-C+-D+-E)	-95 021	66 191
22) Impôts ordinaires, différés et anticipés sur les revenus au titre de l'exercice	0	16 374
23) BÉNÉFICE (PERTES) DE L'EXERCICE	-95 021	49 817

IVAT AOSTE - Réf. 0001207 du 13 juin 2023 Titre I Cl

INSTITUT VALDÔTAIN DE L'ARTISANAT DE TRADITION		
95, rue de Chambéry – 11100 AOSTE		
N° d'immatriculation IVA 00467130076 Code fiscal 00467130076		
SITUATION DU PATRIMOINE		
ACTIVITÉS		
Données au 31 décembre 2022	31/12/2022	31/12/2021
A) CRÉANCES ENVERS LES ASSOCIÉS POUR DES VERSEMENTS NON ENCORE EFFECTUÉS	0	0
B) IMMOBILISATIONS		
I. Immobilisations immatérielles		
3) Droit de brevet industriel et d'utilisation des œuvres de l'esprit	5 037	6 646
7) Autres immobilisations immatérielles	2 018	1 317
Total des immobilisations immatérielles	7 056	7 963
II. Immobilisations matérielles		
2) Installations et équipements	5 337	505
3) Équipements industriels et commerciaux	6 875	2 074
4) Autres biens	158 786	123 366
Total des immobilisations matérielles	170 998	125 945
III. Immobilisations financières		
1) Participations		
2) Créances :		
Créances exigibles au-delà de l'exercice suivant		
d) Envers d'autres acteurs	500	500
Total des créances exigibles au-delà de l'exercice suivant	500	500
Total des immobilisations financières	500	500
Total des immobilisations (B)	178 554	134 408
C) ACTIF CIRCULANT		
I. Restes		
1) Matières premières, auxiliaires et de consommation	1 712	5 455
4) Produits finis et marchandises	272 825	316 272
Total des restes	274 537	321 727
II. Créances :		
Créances exigibles avant la fin de l'exercice suivant		
1) Envers des clients	19 007	18 623
2) Envers d'autres acteurs	44 427	44 765
Total des créances exigibles avant la fin de l'exercice suivant	63 434	63 388
Créances exigibles au-delà de l'exercice suivant		
5) Envers d'autres acteurs	-	0
Total des créances exigibles au-delà de l'exercice suivant	0	0
III. Activités financières ne constituant pas des immobilisations		
IV. Liquidités :		
1) Dépôts bancaires et postaux	346 650	834 876
3) Argent et valeurs en caisse	15 818	8 597
Total des liquidités	362 467	842 473
Total de l'actif circulant (C)	700 439	1 228 588
D) PRODUITS À RECEVOIR ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	0	0
Total des produits à recevoir et des produits constatés d'avance (D)	0	0

IVAT AOSTE - Réf. 0001207 du 13 juin 2023 Titre I Cl

TOTAL DE L'ACTIF	878 993	1 362 995
PASSIF		
A) PATRIMOINE NET		
Réserve après la rédaction des comptes en euros (CEE)		
VIII. Bénéfices (pertes) reportés à nouveau	706 483	656 665
IX. Bénéfice (pertes de l'exercice)	-95 021	49 818
Total du patrimoine (A)	611 462	706 483
B) FONDS POUR LES RISQUES ET LES CHARGES		
Fonds pour les dépenses de restructuration	0	0
Total du fonds pour les risques et les charges (B)	0	0
C) INDEMNITÉS DE DÉPART DES TRAVAILLEURS SALARIÉS		
Total des indemnités de départ (C)	110 632	90 342
D) DETTES		
Dettes à régler avant la fin de l'exercice suivant		
4) Dettes envers les banques	0	0
7) Dettes envers les fournisseurs	120 025	110 704
12) Dettes fiscales	2 049	25 844
13) Dettes envers les organismes de prévoyance et de sécurité sociale	0	-
14) Autres dettes	7 904	1 020
	129 978	137 568
E) CHARGES À PAYER ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		
Charges à payer	26 921	428 602
Total des charges à payer et des charges constatées d'avance	26 921	428 602
TOTAL DU PASSIF NET	878 993	1 362 995

IVAT AOSTE - Réf. 0001207 du 13 juin 2023 Titre I Cl

INSTITUT VALDÔTAIN DE L'ARTISANAT DE TRADITION

95, rue de Chambéry – 11100 AOSTE

Code fiscal 00467130076

NOTE COMPLÉMENTAIRE AU BUDGET AU 31 DÉCEMBRE 2022

PRÉAMBULE

Critères de rédaction et structure du budget

Les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 sont rédigés suivant les dispositions de l'art. 2423 et des art. suivants du code civil, complétées par les principes comptables élaborés par l'Organisme italien de comptabilité.

Il a notamment été respecté les clauses générales de construction du budget (art. 2423 du code civil), les principes de rédaction y afférents (art. 2423 bis) et les critères d'évaluation établis pour chaque poste (art. 2426) et aucune des dérogations prévues par le quatrième alinéa de l'art. 2423 n'a été appliquée.

La situation patrimoniale et le compte d'exercice sont rédigés suivant les modèles obligatoires prévus par le code civil, dans la version résultant des modifications apportées par le décret législatif n° 6 du 17 janvier 2003 et par d'autres actes, jusqu'au décret législatif n° 139 du 18 août 2015.

Les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 sont rédigés en unités d'euro.

Les présents comptes sont rédigés de manière abrégée, sur la base des modèles prévus par les art. 2424 et 2425 du code civil, comme le prévoit le troisième alinéa de l'art. 2435 de celui-ci.

Il a été exclusivement tenu compte des revenus et des charges au titre de la comptabilité d'exercice, indépendamment de la date de recouvrement et de paiement, et des risques et pertes au titre de ladite comptabilité, même constatés après la clôture de l'exercice ; il est, par ailleurs, précisé que pendant la période allant de la date de clôture de l'exercice à celle de rédaction des comptes aucun fait significatif n'a eu lieu dans le cadre de la gestion de l'IVAT.

La présente note complémentaire, qui fait partie intégrante des comptes, a été rédigée de manière abrégée, les conditions prévues par l'art. 2435 bis du code civil étant réunies.

Comparaison avec l'exercice précédent

Conformément aux dispositions de l'art. 2423 ter du code civil, il a été indiqué, pour chaque poste de la situation patrimoniale et du compte d'exercice, le montant du poste correspondant de l'exercice précédent.

Comptabilisation de l'activité institutionnelle et de l'activité muséale

Afin de mieux définir et de tenir séparées les caractéristiques comptables des deux activités de l'IVAT, à savoir l'activité institutionnelle avec promotion commerciale et l'activité muséale, il a été adopté une méthode de comptabilisation spécifique pour chaque activité, avec imputation séparée des produits et des coûts respectifs.

1. CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation des postes a été effectuée sur la base des principes généraux de la prudence et de la comptabilité d'exercice, dans une perspective de poursuite de l'activité et compte tenu de la fonction économique de chacun des éléments de l'actif et du passif.

IVAT AOSTE - Réf. 0001207 du 13 juin 2023 Titre I Cl

Les critères d'évaluation adoptés pour les différents postes des comptes sont conformes aux dispositions de l'art. 2426 du code civil et aux nouveaux principes comptables établis par l'Organisme italien de comptabilité.

Il est signalé notamment que, dans le respect des nouvelles dispositions, les produits et les coûts extraordinaires ont été inscrits respectivement dans la partie relative aux produits et dans la partie relative aux coûts de production.

Les critères adoptés sont les suivants :

Immobilisations immatérielles

Elles sont représentées par les dépenses pour les logiciels et par celles pour l'amélioration de biens appartenant à des tiers et sont inscrites selon le prix d'achat, comprenant les coûts accessoires devant être imputés directement ; elles se rapportent à des coûts ayant une utilité pluriannuelle prouvée et indiqués dans l'actif des comptes déduction faite des amortissements y afférents.

Les dépenses de réaménagement du MAV, qui ont fait l'objet d'un financement de 407 000 euros, ont été comptabilisées selon la méthode directe, prévue par les principes comptables nationaux. Suivant cette méthode, les coûts supportés sont directement réduits des montants obtenus à titre d'aide, de manière à appliquer aux différents exercices des amortissements réduits. Ci-après, le tableau relatif aux dépenses compensées avec le financement régional.

Facture n° FT000272 du 31/03/2022	Facture IMP.ELECTRIC SRL	22 760
Facture n° 0024027810 du 04/05/2022	Facture ERCO ILLUMINAZIONE SRL	8 615,59
Facture n° 0024027834 du 16/05/2022	Facture ERCO ILLUMINAZIONE SRL	1 811,25
Facture n° 0024027847 du 23/05/2022	Facture ERCO ILLUMINAZIONE SRL	18 708,74
Facture n° 0024027861 du 31/05/2022	Facture ERCO ILLUMINAZIONE SRL	24 150
Facture n° FT000458 du 15/06/2022	Facture IMP.ELECTRIC SRL	34 140
Facture n° 46 du 22/06/2022	Facture CBT S.N.C. (Démantèlement d'installations existantes et pose de nouveaux systèmes anti-intrusion, de vidéosurveillance et d'incendie)	26 564,43
Facture n° SP/11 du 14/07/2022	Facture FARGO FILM SRL (Réaménagement global)	117 972,35
Facture n° 18 du 05/07/2022	Facture OFFICINA DELLE IDEE S.R.L. (conception)	29 952
Facture n° 148 du 25/07/2022	Facture EMMETI SAS (leds et luminaires)	12 900
Facture n° 5-PA du 28/09/2022	Facture STUDIO SPE (conception)	4 762,80
Facture n° 65 du 03/10/2022	Facture CBT S.N.C. (alarme)	6 641,11
Facture n° FT000692 du 28/09/2022	Facture IMP.ELECTRIC SRL	7 970,41
Facture n° 448/F du 28/10/2022	Facture IMAGE SAS (panneaux et accessoires)	18 800
Facture n° 9/PA du 30/09/2022	Facture FAMÀ LINOLEUM SNC (planchers)	64 000
Facture n° SP/22 du 21/11/2022	Facture FARGO FILM SRL (réaménagement global)	7 952,66
		407 701,34

Immobilisations matérielles

Elles sont constituées par les dépenses supportées pour l'acquisition d'installations générales, d'équipements, de machines de bureau électroniques et de mobilier et sont inscrites selon le coût d'acquisition, majoré des coûts accessoires devant être imputés directement. Elles sont indiquées dans l'actif des comptes déduction faite des fonds d'amortissement y afférents. Les amortissements sont

IVAT AOSTE - Réf. 0001207 du 13 juin 2023 Titre I Cl

comptabilisés sur la base des possibilités d'utilisation restantes de l'actif auquel ils se rapportent, conformément aux dispositions du point 2 du premier alinéa de l'art. 2426 du code civil.

Les taux appliqués concrètement sont indiqués dans les tableaux ci-après :

<i>NATURE DU BIEN AMORTISSABLE</i>	<i>TAUX RÉDUITS</i>	<i>TAUX ORDINAIRES</i>	<i>TAUX ANTICIPÉS</i>
Installations générales		25 %	
Équipements		15 %	
Machines de bureau électroniques		20 %	
Ameublement		15 %	
Mobilier de bureau		12 %	

Aucun bien n'a été aliéné ni désaffecté au cours de l'exercice.

Immobilisations financières

Elles sont constituées par les participations dans des sociétés, acquises aux fins d'un investissement durable et, en tant que telles, elles sont évaluées selon le coût supporté pour leur acquisition.

Restes

Au nombre des restes de produits figurent les emballages, le matériel de consommation et les marchandises qui, selon le classement prévu par le code civil, peuvent être considérés comme des biens utilisables. Aux fins de l'évaluation de cette catégorie, la valeur des biens a été attribuée suivant le critère du coût, étant donné que celui-ci est inférieur à la valeur actuelle, et chaque bien a été évalué compte tenu du coût effectivement supporté pour son achat.

Créances

Les créances sont évaluées compte tenu de leur valeur nominale.

Lors de la rédaction des comptes, il est apparu que les créances de l'IVAT ne s'avèrent pas difficilement recouvrables ; par conséquent, il n'a pas été jugé nécessaire de constituer un fonds pour les risques de non-remboursement des créances, ni de procéder à une dépréciation de celles-ci.

Postes financiers et de patrimoine net

Ils sont évalués compte tenu de leur valeur nominale.

Indemnité de départ des personnels salariés

Dans cette section, il est indiqué les dettes envers les salariés au titre de l'indemnité de départ, calculées chaque année suivant les dispositions de l'art. 2120 du code civil et les dispositions en vigueur en matière de contrats de travail.

À la clôture de l'exercice, le montant relatif à l'indemnité de départ s'élève à 110 631,55 euros.

IVAT AOSTE - Réf. 0001207 du 13 juin 2023 Titre I Cl

IVAT AOSTE - Réf. 0001318 du 29 juin 2023 Titre I Cl Dossier

Dettes

Les dettes sont évaluées compte tenu de leur valeur nominale. Dans cette section, il est indiqué les dettes certaines et définies, pour ce qui est tant du montant que de la date de naissance.

Impôts sur les revenus de l'exercice

Ils sont indiqués sur la base du calcul des revenus imposables, conformément aux dispositions en vigueur, compte tenu des exonérations applicables et des créances d'impôts dues.

Produits à recevoir et produits constatés d'avance

Ils ont été établis sur la base de la comptabilité d'exercice relative aux coûts et aux produits auxquels ils se rapportent, avec application du critère de l'imputation temporelle.

2. RÉDUCTION DE LA VALEUR DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations matérielles et immatérielles ont été systématiquement amorties compte tenu de la possibilité résiduelle d'utilisation, comme il a déjà été précisé.

Pour ce qui est des immobilisations relatives au siège du musée, leur valeur n'est pas indiquée dans les comptes car la dépense y afférente a été entièrement couverte par des aides accordées à cet effet.

Les conditions pour une dépréciation des immobilisations indiquées dans les comptes ne sont pas réunies.

3. RECTIFICATIONS DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le tableau ci-dessous fait état des rectifications qui ont concerné, au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, les principaux postes de l'actif et du passif patrimonial :

	Valeur au 1 ^{er} janvier 2022	augmentations	diminutions	Valeur au 31 décembre 2022
BIENS IMMATÉRIELS (montant net)	13 973	701	7 619	7 056
Immobilisations matérielles (montant net)	125 945	57 406	12 353	170 998
Biens destinés au musée	70 760			70 760
Immobilisations financières	500			500
Restes	321 727		47 189	274 538
Clients	18 622	385	-	19 007
Créances fiscales	42 114		337	41 777
Créances exigibles au-delà de l'année	2 650			2 650
Dépôts bancaires	834 876		494 802	340 074
Caisse	8 399	8 124		16 522

IVAT AOSTE - Réf. 0001207 du 13 juin 2023 Titre I Cl

Bénéfices reportés à nouveau	705 583		95 021	610 562
Indemnité de départ	90 342	27 719	7 429	110 632
Fournisseurs	110 705	9 320		120 025
Dettes fiscales	25 844		23 795	2 049
Charges à payer et charges constatées d'avance	428 601	-	401 680	26 921

Pour ce qui est des rectifications des postes relatifs au patrimoine net, elles sont liées aux pertes de 2022.

Les rectifications des créances et des dettes reflètent l'évolution de la gestion commerciale caractéristique de l'IVAT en 2022.

4. LISTE DES PARTICIPATIONS (POINT 5 DU PREMIER ALINÉA DE L'ART. 2427 DU CODE CIVIL)

L'IVAT ne détient, ni directement ni indirectement, aucune participation dans des sociétés contrôlées ou reliées. Il est précisé, par ailleurs, que l'IVAT ne détient aucune participation comportant une responsabilité illimitée.

L'IVAT a acquis une participation dans *INVA SpA*, pour une valeur de 500 euros.

5. CRÉANCES ET DETTES AYANT UNE DURÉE RÉSIDUELLE DE PLUS DE CINQ ANS – DETTES FAISANT L'OBJET DE GARANTIES RÉELLES

Il n'existe aucune créance ni aucune dette ayant une durée contractuelle de plus de cinq ans.

Une somme de 2 650,10 euros est inscrite aux fins des cautionnements relatifs aux contrats de location et des contrats avec *Telecom*.

Il n'existe aucune dette sociale faisant l'objet de garanties réelles.

Au sens du point 6 du premier alinéa de l'art. 2427 du code civil, il est précisé que toutes les créances et toutes les dettes figurant dans les comptes découlent de rapports commerciaux avec des entreprises œuvrant sur le territoire national.

6. OPÉRATIONS COMPORTANT L'OBLIGATION DE RÉTROCESSION À LA FIN DU CONTRAT

L'IVAT n'a en cours aucune opération comportant l'obligation de rétrocession à la fin du contrat.

7. COMPOSITION DU PATRIMOINE NET

La composition du patrimoine net, les réserves disponibles pour des opérations sur le capital, les réserves disponibles ainsi que les utilisations des trois derniers exercices sont résumées dans les tableaux ci-après :

PATRIMOINE NET	Solde au 31 décembre 2022	utilisation	part disponible au 31 décembre 2022
Capital social			
Réserves			
VII – RÉSULTATS DE L'EXERCICE			

IVAT AOSTE - Réf. 0001207 du 13 juin 2023 Titre I Cl

Bénéfices reportés à nouveau	706 483	Couverture des pertes	611 462,05
Bénéfice/perte d'exercice	-95 021	Couverture des pertes	0

PATRIMOINE NET	OPÉRATIONS RELATIVES AU CAPITAL			DISTRIBUTION AUX ASSOCIÉS			SOLDE AU 31 décembre
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	
Capital social							
Réserves							
BÉNÉFICES REPORTÉS À NOUVEAU							611 462
PERTE D'EXERCICE			95 021				
BÉNÉFICE D'EXERCICE	57 646	48 245					

8. CHARGES FINANCIÈRES CAPITALISÉES

Au cours de l'exercice en cause, l'IVAT n'a imputé aucune charge financière aux valeurs de l'actif de la situation patrimoniale.

9. REVENUS ISSUS DES PARTICIPATIONS

L'IVAT n'a perçu aucun revenu de ce type.

10. IMPÔTS ANTICIPÉS ET DIFFÉRÉS

Les comptes de l'IVAT au 31 décembre 2022 ne présentent aucune donnée comptable relative aux impôts différés

11. ACTIONS DE JOUISSANCE ET OBLIGATIONS CONVERTIBLES

L'IVAT n'a émis aucun titre ni action de ce type.

12. OUTILS FINANCIERS

L'IVAT n'a émis aucun outil financier.

13. FINANCEMENTS DES ASSOCIÉS

Il n'existe aucun financement de la part des associés.

14. PATRIMOINES DESTINÉS À UNE AFFAIRE SPÉCIFIQUE

Aucun.

15. FINANCEMENTS DESTINÉS À UNE AFFAIRE SPÉCIFIQUE

Aucun.

16. CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL

L'IVAT n'a aucun contrat de crédit-bail en cours.

17. Informations relatives à l'activité de direction et de coordination

IVAT AOSTE - Réf. 0001207 du 13 juin 2023 Titre I C1

Il est précisé que l'IVAT n'est soumis ni à la direction ni au contrôle d'une autre société.

18. MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DUE AU TITRE DE LA RÉVISION LÉGALE DES COMPTES

Bien qu'il soit chargé, entre autres, de la révision comptable, le commissaire aux comptes de l'IVAT ne perçoit, à ce titre, aucune rémunération.

19. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Pour ce qui est des dispositions du point 22 bis du premier alinéa de l'art. 2427 du code civil, il est précisé qu'il n'existe aucune opération avec des parties liées.

20. ACCORDS HORS BUDGET

Pour ce qui est des dispositions du point 23 bis du premier alinéa de l'art. 2427 du code civil, il est précisé qu'à l'heure actuelle il n'existe aucun accord autre que ceux résultant de la situation patrimoniale.

21. INFORMATIONS AU SENS DU CENT VINGT-CINQUIÈME ALINÉA DE L'ART. 1^{ER} DE LA LOI N° 40 DU 4 AOÛT 2017

Au cours de l'exercice en cause, l'IVAT a bénéficié de subventions, d'aides, de mandats rétribués et d'avantages économiques au sens du vingt-cinquième alinéa de l'art. 1^{er} de la loi n° 127/2017 pour un montant de 970 000.

Le tableau ci-après porte les données relatives aux bailleurs de fonds et prestataires, le montant ou la valeur des biens reçus et une courte description des motifs y afférents :

- RAVA – 300 000 euros – Aide au fonctionnement du Musée – Loi régionale n° 10/2007
- RAVA – 700 000 euros – Aide pour les activités de l'IVAT – Loi régionale n° 10/2007
- RAVA – 13 302,50 euros – Aides au projet « Artigiani Impresa »
- RAVA – 42 250 euros – Aides au projet « P.R.I.Mo »

CONCLUSION

Il n'existe aucune autre précision à indiquer au sujet des contenus des postes des comptes et des critères d'évaluation.

Les considérations et les valeurs contenues dans la présente note complémentaire sont conformes aux écritures comptables et attestent que les faits administratifs qui se sont produits sont corrects.

Le président du Conseil d'administration,
Bruno DOMAINE

INSTITUT VALDÔTAIN DE L'ARTISANAT DE TRADITION
95, rue de Chambéry – 11100 AOSTE
Numéro d'immatriculation IVA/Code fiscal 00467130076

ANNEXE DES COMPTES DU 31/12/2022

ANNEXE A : RESTES

– produits finis et marchandises

Boîte 170x170x400	32,76	
Boîte 200x200x100	14	
Boîte 250x250x100	19	
Boîte 300x300x100	9,40	
Boîte 345x345x110	22,50	
Sachets <i>Avana</i> petits et grands – Boîtes	30	
Sacs avec logo 46+13,5x54 120 GR	16,44	
Sacs avec logo 32,13x39 120 GR	6,25	
Sacs avec logo 25,11x31 120 GR	17,70	
Papier cadeau avec logo – Feuilles	133,70	
Marques métalliques MM 20	209,80	
Certificats de garantie 7x7	133,34	
Étiquettes autocollantes rectangulaires Grandes 13x4	48	
Étiquettes autocollantes rectangulaires Petites 9x3	112,50	
Marques autocollantes	162	
Coupe de l'amitié – Dépliant – Duc	21	
Papier bulle	72,75	
Tube en PVC 25x45	105	
Tube en PVC 40x45	159,92	
Papier de soie	6,30	
Papier à photocopie A4 – Rames	40,35	
Papier à photocopie A3 – Rames	176,12	
Sceau marqué avec ficelle	163,20	
Volume d'Amédée Berthod « Un homme qui vivait »	2 730	
Produits de l'artisanat en consignation	270 095,39	
Total annexe A : Restes		
		274 537,42

ANNEXE B : CRÉANCES

Créances ordinaires

– Envers des clients

Association <i>Forte di Bard</i>	880,50
<i>Funivie Monte Bianco Spa</i>	304,61
Pensionnat régional F. Chabod	73,77
Bureau du protocole de la Région autonome Vallée	173,36
Office régional du tourisme	3 846,98
Commune d'Aoste	147,54
IVAT	123,84
<i>Cofruits Soc. Coop.</i>	10 048,20
<i>Al Giacumet</i>	1 250,27
<i>HB Aosta SAS</i>	120
<i>AIC VdA</i>	248
<i>Angil Hospitality Srl</i>	66,60
<i>La Boutique Gourmande</i>	236,49
<i>Congregazione Suore di San Giuseppe</i>	21,40
<i>Les Gal Snc</i>	1 465,50
Total	19 007,06

– envers d'autres acteurs

Fisc – retenues et frais bancaires	101,24
Fisc – compte IRES	40 000
Fisc – compte IRAP	1 676
Total	41 777,24

Créances exigibles au-delà de l'exercice suivant

Cautionnement boutique Aoste	929,62
Cautionnement boutique Cogne	650,74
Cautionnement Telecom	619,74
Cautionnement ENI	450
Total des créances exigibles au-delà de l'exercice suivant	

Total annexe B : Créances			63 434,40
----------------------------------	--	--	------------------

ANNEXE C : PRODUITS À RECEVOIR ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0		
Total des produits constatés d'avance			0
Total annexe C : Produits à recevoir et produits constatés d'avance			0

ANNEXE D : DETTES

Dettes ordinaires

– Fournisseurs/factures à recevoir

Commune d'Ayas	88,50
<i>Les Tisserands Soc. Coop.</i>	357,51
Trojer Peter	69,36
<i>Tac! Atelier di Godio Chantal</i>	925,67
Avantey Elisa	246,68
<i>La Tsenevalla s.a.s.</i>	190,16
<i>Les Amis du Bois s.n.c.</i>	1 515,23
Denarier Giorgio	112,24
Franco Bruno	822,69
Ferrari Claudio	47,29
<i>Le Tournage Soc. Coop.</i>	1 138,91
<i>Gros Cidac Srl</i>	22,57
<i>Cartostile Sas</i>	112,95
Viérin Cesarina	745
<i>Ser.Val Srl</i>	-86,90
Coquillard Dario	1 034,73
<i>Sintel srl</i>	6 160
Panozzo Paolo	66,20
<i>CBT snc</i>	950
<i>Alchimie mediali</i>	950
<i>D'Socka</i>	6 409,42
<i>Tipografia Testolin</i>	56,20
<i>Liconi di Comiotto & c Snc</i>	106,36
Ferrol Sergio	478,37
<i>Diver srl</i>	297
Commune de Fénis	791,76
<i>SIAE</i>	183,65
<i>La Castellana sas</i>	472,80
Mognol Livio	617,91
<i>Derby Legno Ceramica</i>	3 996,05
<i>Vama Soc. Coop.</i>	633
<i>Idealclima</i>	3 955
<i>Telepass Spa</i>	3
<i>Autostrade per l'Italia</i>	52,44
Villegas Castiglioni Aldo Andres	155,10
<i>Netphone Srl</i>	285

<i>Tim spa</i>	-
<i>Omni Service s.n.c.</i>	1 86
<i>CVA Trading s.r.l.</i>	3 24
<i>Priuli & Verlucca Editori Srl</i>	13
<i>Vitali Sara</i>	1
<i>Ferramenta NAVA</i>	1
<i>Edizioni Lassu' gli ultimi di Simonetti</i>	-
<i>Officina Tour di Sarvadon Romano</i>	1
<i>P.M. Impianti elettrici Snc</i>	4 49
<i>Cheillon Hervé</i>	6
<i>Bar Féris di Alice Oscar</i>	7
<i>Gerbore Jonatha</i>	1 51
<i>Bosch Energy</i>	-
<i>Tipografia Pesando</i>	2 15
<i>Ald Automotive Italia Srl</i>	24
<i>Emmebi Impianti srl</i>	1 47
<i>Michela Trasporti Snc</i>	23
<i>coMANUFATTO di Pellissier Corinne</i>	22
<i>Cornaz Fabio</i>	17
<i>Nexi Payements Spa</i>	18
<i>Baldelli Sistemi Srl</i>	7
<i>Villeneuve Petroli Srl</i>	8
<i>Favre Michel</i>	5
<i>Fraschetto Fulvio</i>	17
<i>Winxpal srl</i>	70
<i>Perruchon Jean Pierre</i>	3 60
<i>Tsenevalla di Bottan Stefano</i>	2 59
<i>Kyocera Spa</i>	27
<i>Bar L'Insolito di Granato Antonio</i>	39
<i>Isamed Srl</i>	24
<i>M.m.s. di Donato Mario & c. Snc</i>	17
<i>Bleka Srl</i>	69
<i>Mondo informatico Srl</i>	43
<i>Statti Maurizio</i>	2 00
<i>Commune de Gignod</i>	1
<i>Mochet Damiana</i>	1
<i>Italiana Petroli</i>	26
<i>Luddeni Domenico</i>	2 49
<i>Book service Sas</i>	2
<i>Cina Paola</i>	57
<i>S.A.V. Srl</i>	1 58
<i>Presti Gino Fabrizio</i>	26
<i>Sciulli Massimiliano</i>	-
<i>Le Vieux Pommier Snc</i>	23
<i>Max's stecca di Baldassarri Massimo</i>	99

<i>Associazione culturale Mirabilia</i>	19 44	
<i>Vianova</i>	7	
<i>Eni Plenitude Spa</i>	7 259,76	
<i>Comoli Ferrari & c Spa</i>	252,58	
Baravex Manuel	394,49	
Damarco Alessandro/Coco Tata	775,49	
Costa Loana	1 723,31	
<i>Associazione Teatro d'Aosta</i>	1 727,27	
Tousco Luciano Giovanni	8 000	
<i>Sharenergy Srl</i>	4 500	
Total des dettes envers les fournisseurs/factures à recevoir		111 654,23

Fournisseurs

Avantey Elisa	2	
<i>GE.FI Spa Gestione Fiere</i>	27,35	
<i>Tim Spa</i>	1 233,68	
<i>CVA Trading Srl</i>	20,72	
<i>Officina tour di Sarvador Romano</i>	2	
Franco Antonio Carlo	600	
Cheillon Hervé	0,02	
<i>INTRALP Ass. professionale</i>	290	
Margaroli Cristina	1 268,80	
Cornaz Fabio	2	
Luddeni Domenico	2 498	
Linty Thomas	208	
Alleyson Christian	80	
Fratini Matteo	600	
Perruchon Jean Pierre	0,01	
<i>Isamed Srl</i>	0,04	
<i>Vianova Spa</i>	853,10	
<i>E20Progetti Srl</i>	550	
Total des dettes avec les fournisseurs		8 235,72

- dettes diverses

<i>INPS/travailleurs salariés</i>	0	
<i>Travailleurs salariés – rémunérations</i>	0	
Total des dettes diverses		0

- dettes fiscales

Solde IRES	0	
IVA à payer	690,49	
Solde IRAP	0	
Total des dettes fiscales		690,49

Total annexe D : Dettes		120 580,44
--------------------------------	--	-------------------

ANNEXE E : CHARGES À PAYER ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Rémunérations	21 060,37	
Cotisations	5 860,67	
Total annexe E : Charges à payer		26 921,04

Fait à Aoste, le

Le président

PARTE TERZA

BANDI E AVVISI DI CONCORSI

ASSESSORATO BENI E ATTIVITÀ CULTURALI, SISTEMA EDUCATIVO E POLITICHE PER LE RELAZIONI INTERGENERAZIONALI

È indetta una procedura concorsuale straordinaria, per titoli ed esami, riservata agli insegnanti di religione cattolica della scuola secondaria di primo e di secondo grado della Regione autonoma Valle d'Aosta, in analogia alla corrispondente procedura concorsuale bandita con decreto del Ministero dell'Istruzione e del Merito n. 1328, in data 29 maggio 2024.

Le domande di partecipazione dovranno essere presentate esclusivamente tramite istanze on line nel periodo compreso tra le ore 9.00 dell'8 ottobre 2024 e le ore 23.59 del 23 ottobre 2024.

Copia del bando è pubblicata sul sito della Sovrintendenza agli studi dell'Assessorato regionale ai Beni e alle attività culturali, al Sistema educativo e alle Politiche per le relazioni intergenerazionali [www.scuole.vda.it/Concorsi docenti/ Procedura straordinaria religione](http://www.scuole.vda.it/Concorsi_docenti/Procedura_straordinaria_religione), ed è in visione presso le istituzioni scolastiche della Regione.

L'Assessore
Jean-Pierre Guichardaz

N.D.R.: La traduzione del presente atto è stata redatta a cura dell'inserzionista.

AGENZIA REGIONALE PER LA PROTEZIONE DELL'AMBIENTE - ARPA

Estratto del bando di concorso pubblico per esami finalizzato alla copertura di un posto a tempo pieno e indeterminato di collaboratore tecnico professionale – area dei professionisti della salute e funzionari - del CCNL del comparto sanità, nell'ambito dell'organico dell'Agencia Regionale per la Protezione dell'Ambiente della Valle d'Aosta (ARPA).

Il Direttore generale dell'ARPA Valle d'Aosta rende noto che è indetto un concorso pubblico per esami finalizzato alla copertura di un posto, a tempo pieno e indeterminato di collaboratore tecnico professionale - Area dei professionisti della salute e funzionari del CCNL del Comparto Sanità, nell'ambito dell'organico dell'ARPA.

Requisiti richiesti:

Per la partecipazione alla procedura è richiesto il possesso di uno dei seguenti titoli di studio equivalenti/equipollenti:

TROISIÈME PARTIE

AVIS DE CONCOURS

ASSESSORAT DES ACTIVITÉS ET DES BIENS CULTURELS, DU SYSTÈME ÉDUCATIF ET DES POLITIQUES DES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Un concours extraordinaire, sur titres et épreuves, est ouvert en vue de l'accès aux cadres du personnel enseignant de la religion catholique dans les écoles secondaires de premier et de deuxième degré de la Vallée d'Aoste, aux termes de l'arrêté ministériel n. 1328 du 29 mai 2024.

Les candidatures doivent être posées exclusivement en ligne à compter du 8 octobre 2024, 9 h, jusqu'au 23 octobre 2024, 23 h 59.

L'avis du concours y afférent est publié sur le site internet de la Surintendance des écoles de l'Assessorat des activités et des biens culturels, du système éducatif et des politiques des relations intergénérationnelles ([www.scuole.vda.it/Concorsi docenti/ Procedura straordinaria religione](http://www.scuole.vda.it/Concorsi_docenti/Procedura_straordinaria_religione)) et peut être consulté auprès des institutions scolaires de la Région.

L'assesseur,
Jean-Pierre Guichardaz

N.D.R.: Le présent acte a été traduit par les soins de l'annonceur.

AGENCE REGIONALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VALLÉE D'AOSTE

Extrait de l'avis de concours externe, sur épreuves, en vue du recrutement, sous contrat à durée indéterminée et à temps plein, d'un collaborateur technique professionnel (Professionnels de la santé et fonctionnaires), au sens de la convention collective nationale du travail du secteur de la santé, dans le cadre de l'Agence régionale pour la protection de l'environnement (ARPE) de la Vallée d'Aoste.

Le directeur général de l'Agence régionale pour la protection de l'environnement (ARPE) de la Vallée d'Aoste donne avis du fait qu'un concours externe, sur épreuves, est ouvert en vue du recrutement, sous contrat à durée indéterminée et à temps plein, d'un collaborateur technique professionnel (Professionnels de la santé et fonctionnaires), au sens de la convention collective nationale du travail du secteur de la santé, dans le cadre de ladite Agence.

Conditions requises

Pour pouvoir participer au concours, tout candidat doit justifier des titres suivants :

- diploma di laurea magistrale o specialistica (o vecchio ordinamento) in ingegneria o titoli equipollenti per legge o equiparati ai sensi del Decreto Interministeriale 9 luglio 2009 "Equiparazioni tra diplomi di lauree di vecchio ordinamento, lauree specialistiche (LS) e lauree magistrali (LM) ai fini della partecipazione ai concorsi pubblici", conseguiti presso una università o altro istituto universitario statale o legalmente riconosciuto;
- Il possesso della patente di guida automobilistica non inferiore alla categoria "B"

Scadenza presentazione domande:

Le domande di partecipazione dovranno essere presentate entro 30 giorni dalla data di pubblicazione dell'estratto sul Bollettino Ufficiale della Regione, e cioè entro le ore 24.00 del giorno 8 novembre 2024.

Prove d'esame:

Una prova preliminare di accertamento della conoscenza della lingua francese o italiana secondo i criteri stabiliti dalle deliberazioni della Giunta regionale n. 4660 del 03 dicembre 2001 e n. 1501 del 29 aprile 2002.

Prove di concorso:

a) Una prova scritta inerente a:

- Gli impatti dell'attività umana sull'ambiente con particolare riferimento alla gestione delle acque reflue, alla gestione dei rifiuti speciali e alla valutazione della qualità chimica delle acque superficiali: prevenzione, monitoraggio e controlli.
- Disciplina statale (D.lgs. 152/2006 e smi - Principi generali e, nello specifico, Parte terza e parte quarta e DM 260/2010 e smi);
- Disciplina regionale (L.R. 31/2007 e smi e L.R. 59/1982 e smi, volume secondo del Piano regionale di gestione rifiuti quinquennio 2022-2026).

b) Una prova orale inerente a:

- le materie della prova scritta;
- l'ARPA Valle d'Aosta: compiti e competenze (l.r. 7/2018 e relativi atti organizzativi agenziali);
- il Sistema nazionale a rete per la protezione dell'ambiente (l. 132/2016);
- la disciplina dell'organizzazione degli enti del comparto unico regionale (l.r. 22/2010)

- licence magistrale (LM) ou licence spécialisée (LS) ou maîtrise relevant de l'ancienne réglementation en ingénierie ou titre équivalent de plein droit ou au sens du décret interministériel du 9 juillet 2009, relatif à l'équivalence des maîtrises relevant de l'ancienne réglementation, des licences spécialisées et des licences magistrales aux fins de la participation aux concours de la fonction publique, obtenu dans une université ou dans un autre établissement universitaire de l'État ou légalement reconnu par l'État ;
- permis de conduire B au moins.

Délai de candidature

Les candidatures doivent être posées dans les trente jours qui suivent la date de publication du présent extrait au Bulletin officiel de la Région, soit au plus tard le 8 novembre 2024, 24 h.

Épreuves du concours

Les candidats doivent passer un examen préliminaire de français ou d'italien selon les modalités visées aux délibérations du Gouvernement régional n° 4660 du 3 décembre 2001 et n° 1501 du 29 avril 2002.

Les épreuves du concours sont les suivantes :

a) Une épreuve écrite portant sur ce qui suit :

- les impacts de l'activité humaine sur l'environnement, eu égard notamment à la gestion des eaux usées et des déchets spéciaux et à l'évaluation de la qualité chimique des eaux superficielles (prévention, suivi et contrôle) ;
- les dispositions étatiques de référence, à savoir le décret législatif n° 152 du 3 avril 2006 (principes généraux) et le décret ministériel n° 260 du 8 novembre 2010 (3^e et 4^e parties) ;
- les dispositions régionales de référence, à savoir les lois régionales n° 31 du 3 décembre 2007 et n° 59 du 24 août 1982, ainsi que le deuxième livre du plan régional de gestion des déchets au titre de la période 2022/2026 ;

b) Une épreuve orale portant sur ce qui suit :

- les matières de l'épreuve écrite ;
- les obligations et les compétences de l'ARPE de la Vallée d'Aoste (loi régionale n° 7 du 29 mars 2018 et actes relatifs à l'organisation de l'ARPE) ;
- le réseau national de protection de l'environnement (loi n° 132 du 28 juin 2016) ;
- l'organisation des collectivités et organismes publics du statut unique régional (loi régionale n° 22 du 23 juillet 2010) ;

- Codice di comportamento del pubblico dipendente disponibile sul sito internet agenziale, al seguente link: Codice di Comportamento.

Per ulteriori informazioni e per ottenere copia integrale del bando è possibile rivolgersi all'Ufficio Gestione del Personale sito in località La Maladière 48, dal lunedì al venerdì nei seguenti orari: dalle 9,00 alle 12,00 e dalle 14,30 alle 16,00 (Tel. 0165/278530, personale@arpa.vda.it) o consultare il sito www.arpa.vda.it.

UNITÉ DES COMMUNES VALDÔTAINES VALDIGNE-MONT-BLANC

Estratto del bando di procedura selettiva unica, per esami, per l'assunzione a tempo indeterminato di tre funzionari (cat/pos. D) nel profilo di Istruttore Tecnico da assegnare agli organici dell'Unité des Communes Valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc e dei comuni del comprensorio.

IL SEGRETARIO

rende noto

che è indetto un concorso, per esami, per l'assunzione a tempo indeterminato di due funzionari (cat/pos. D) nel profilo di istruttore tecnico da assegnare:

- n. 1 posto all'Unité des Communes valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc
- n. 1 posto al Comune di Courmayeur
- n. 1 posto al Comune di La Thuile

Requisiti per l'ammissione

Per la partecipazione alla procedura è richiesto il possesso di uno dei seguenti titoli di studio:

- laurea triennale in:
 - L-07 Ingegneria civile e ambientale o equipollente/equiparato;
 - L-08 Ingegneria dell'informazione;
 - L-17 scienze dell'architettura;
 - L-21 scienze della pianificazione territoriale, urbanistica, paesaggistica e ambientale;
 - L-23 scienze e tecniche dell'edilizia;
- diploma di laurea magistrale e/o specialistica (o vecchio ordinamento) in:
 - LM-4 Architettura e ingegneria edile-architettura;
 - LM-23 Ingegneria civile;
 - LM-24 Ingegneria dei sistemi edilizi;
 - LM-26 Ingegneria della sicurezza;
 - LM-27 Ingegneria delle telecomunicazioni;
 - LM-31 Ingegneria gestionale;
 - LM-32 Ingegneria informatica;
 - LM-35 Ingegneria per l'ambiente e il territorio

- le code de conduite des fonctionnaires publics disponible sur le site institutionnel de l'ARPE, dans la section *Codice di comportamento*.

Pour obtenir toute information supplémentaire ou une copie de l'avis intégral, les intéressés peuvent s'adresser au Bureau de la gestion des personnels de l'ARPE – 48, rue de La Maladière - Saint-Christophe - du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h (tél. 01 65 27 85 30), ou envoyer un courriel à l'adresse personale@arpa.vda.it ou encore consulter le site www.arpa.vda.it.

UNITÉ DES COMMUNES VALDÔTAINES VALDIGNE-MONT-BLANC

Avis de procédure unique de sélection, sur épreuves, en vue du recrutement, sous contrat à durée indéterminée et à temps plein, de trois instructeurs techniques (catégorie D – cadres), à affecter aux postes relevant de l'organigramme du ressort de l'Unité des Communes Valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc et de ses Communes.

LA SECRÉTAIRE

donne avis

du fait qu'une procédure unique de sélection, sur épreuves, est ouverte en vue du recrutement, sous contrat à durée indéterminée, de deux instructeurs techniques (catégorie D – cadres), à affecter aux postes relevant de l'organigramme des Communes indiqués ci-après :

- un poste au sein de l'Unité des Communes Valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc
- un poste au sein de la Commune de Courmayeur
- un poste au sein de la Commune de La Thuile

Conditions requises pour l'admission à la procédure unique de sélection

Peuvent faire acte de candidature les personnes qui justifient :

- de l'une des licences du premier niveau (trois ans) suivantes:
 - L-07 Ingegneria civile e ambientale o equipollente/equiparato;
 - L-08 Ingegneria dell'informazione;
 - L-17 scienze dell'architettura;
 - L-21 scienze della pianificazione territoriale, urbanistica, paesaggistica e ambientale;
 - L-23 scienze e tecniche dell'edilizia;
- de l'une des licences magistrales ou spécialisées (relevant de l'ancienne réglementation) suivantes:
 - LM-4 Architettura e ingegneria edile-architettura;
 - LM-23 Ingegneria civile;
 - LM-24 Ingegneria dei sistemi edilizi;
 - LM-26 Ingegneria della sicurezza;
 - LM-27 Ingegneria delle telecomunicazioni;
 - LM-31 Ingegneria gestionale;
 - LM-32 Ingegneria informatica;
 - LM-35 Ingegneria per l'ambiente e il territorio

- LM-48 Pianificazione territoriale, urbanistica e ambientale e lauree equipollenti ai sensi della normativa vigente.

Al concorso possono partecipare anche coloro che sono in possesso di titolo di studio conseguito all'estero.

Accertamento linguistico preliminare

Il candidato deve sostenere un esame preliminare consistente nell'accertamento della conoscenza della lingua italiana o francese. L'accertamento, effettuato sulla lingua diversa da quella scelta dal candidato per lo svolgimento delle prove d'esame di cui all'art. 15, consiste in una prova scritta ed una prova orale riguardanti la sfera pubblica e la sfera professionale, strutturate secondo le modalità disciplinate con deliberazioni della Giunta regionale n. 4660 del 3 dicembre 2001 e n. 1501 del 29 aprile 2002.

Prove d'esame

Le prove d'esame della procedura comprendono:

- a) una prova scritta vertente su:
- Decreto legislativo 31 marzo 2023, n. 36, recante: «Codice dei contratti pubblici in attuazione dell'articolo 1 della legge 21 giugno 2022, n. 78, recante delega al Governo in materia di contratti pubblici.»;
 - Normativa urbanistica e di pianificazione territoriale in Valle d'Aosta (Legge regionale n.11/1998 e relative deliberazioni attuative);
 - Legge regionale 4 agosto 2009, n. 24 (Misure per la semplificazione delle procedure urbanistiche e la riqualificazione del patrimonio edilizio in Valle d'Aosta) e relative deliberazioni attuative;
 - Piano Territoriale Paesistico della Valle d'Aosta;
- b) una prova orale vertente sulle materie oggetto delle prove scritte, nonché sulle seguenti:
- Atto e procedimento amministrativo;
 - Disciplina dell'espropriazione per pubblica utilità in Valle d'Aosta (Legge regionale 2 luglio 2004, n. 11);
 - Sistema delle autonomie in Valle d'Aosta (legge regionale n. 54/1998);
 - Codice di comportamento.

L'ammissione ad ogni prova d'esame successiva è resa pubblica mediante pubblicazione sul sito istituzionale dell'Unité des Communes valdôtaines Valdigne - Mont-Blanc www.cm-valdigne.vda.it (amministrazione trasparente/bandi di concorso).

La valutazione di ogni prova d'esame è espressa in decimi. L'ammissione ad ogni prova successiva è subordinata al su-

- *LM-48 Pianificazione territoriale, urbanistica e ambientale* ou bien d'une licence équivalente au sens de la réglementation en vigueur.

Peuvent également faire acte de candidature les personnes qui ont obtenu à l'étranger le titre d'études requis.

Examen préliminaire

Les candidats doivent passer un examen préliminaire de français ou d'italien consistant en une épreuve écrite et en une épreuve orale sur des sujets relevant du domaine public et du domaine professionnel. Ayant déclaré dans leur acte de candidature la langue qu'ils entendent utiliser pour les épreuves visées à l'art. 15 de l'avis intégral, les candidats doivent subir ledit examen dans l'autre langue, selon les modalités visées aux délibérations du Gouvernement régional n° 4660 du 3 décembre 2001 et n° 1501 du 29 avril 2002.

Épreuves de la procédure de sélection

La procédure de sélection comprend les épreuves suivantes :

- a) Une première épreuve écrite portant sur :
- le code des marchés publics (décret législatif n° 50 du 18 avril 2016) et les dispositions d'application y afférentes (décrets ministériels et lignes directrices de l'Autorité nationale anti-corruption – ANAC);
 - les dispositions en matière d'urbanisme et de planification territoriale en Vallée d'Aoste (loi régionale n° 11 du 6 avril 1998 et délibérations d'application y afférentes);
 - les mesures de simplification des procédures d'urbanisme et de requalification du patrimoine bâti en Vallée d'Aoste (loi régionale n° 24 du 4 août 2009 et délibérations d'application y afférentes);
 - le plan territorial paysager de la Vallée d'Aoste;;
- b) Une épreuve orale portant sur les matières des épreuves écrites et sur les matières suivantes :
- les procédures et les actes administratifs ;
 - la réglementation de l'expropriation pour cause d'utilité publique en Vallée d'Aoste (loi régionale n° 11 du 2 juillet 2004) ;
 - le système des autonomie en Vallée d'Aoste (loi régionale n° 54 du 7 décembre 1998);
 - le code de conduite des fonctionnaires publics.

La liste des candidats admis à chacune des épreuves est publiée sur le site institutionnel de l'Unité des Communes valdôtaines Valdigne - Mont-Blanc, à l'adresse www.cm-valdigne.vda.it, dans la section *Amministrazione trasparente/bandi di concorso*.

Les notes sont exprimées en dixièmes. L'admission à chaque épreuve est subordonnée à la réussite de l'épreuve précédent-

peramento della prova precedente. Ogni prova si intende superata con una votazione minima di 6/10.

Sede e data delle prove

Il diario e il luogo delle prove sono pubblicati sul sito istituzionale dell'Unité des Communes valdôtaines Valdigne – Mont-Blanc www.cm-valdigne.vda.it (amministrazione trasparente/bandi di concorso). La data di pubblicazione ha valore di comunicazione diretta ai destinatari ai fini del rispetto del termine dei 15 giorni di preavviso da garantire ai candidati.

Ai candidati non saranno, quindi, inviate lettere di convocazione.

Presentazione delle domande

La domanda di ammissione deve essere prodotta esclusivamente in modalità telematica, seguendo la procedura di registrazione e compilazione on-line, entro 30 giorni dalla data di pubblicazione sul BUR del presente estratto.

La graduatoria ha validità triennale.

Il bando integrale inerente al concorso è pubblicato sul sito istituzionale dell'Unité des Communes valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc www.cm-valdigne.vda.it (amministrazione trasparente/bandi di concorso).

Il Segretario
Laura DAVID

N.D.R.: La traduzione del presente atto è stata redatta a cura dell'inserzionista.

Estratto del bando di procedura selettiva per esami, per l'assunzione a tempo indeterminato di n. 2 Operatori specializzati (cat. B – pos. B2s), profilo di Operatore Socio-Sanitario, nell'ambito dell'organico dell'Unité des Communes Valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc.

LA SEGREタリア

rende noto

che è indetta una procedura selettiva per esami per l'assunzione a tempo indeterminato di n. 2 Operatori Socio Sanitari (Cat. B – Pos. B2S):

- n. 1 posto a tempo pieno
- n. 1 posto a tempo parziale 66,67%

Requisiti specifici per l'ammissione

Per la partecipazione alla procedura selettiva, i candidati devono dimostrare il possesso dei seguenti specifici:

- diploma di istruzione secondaria di primo grado (licenza

te. Pour réussir chacune des épreuves, les candidats doivent obtenir une note d'au moins 6/10.

Lieu et date des épreuves

Le lieu et la date des épreuves seront publiés sur le site institutionnel de l'Unité des Communes valdôtaines Valdigne - Mont-Blanc, à l'adresse www.cm-valdigne.vda.it, dans la section *Amministrazione trasparente/bandi di concorso*. La publication sur le site vaut notification aux candidats aux fins du respect du délai de quinze jours de préavis devant leur être garanti.

Les candidats ne recevront donc aucune lettre de convocation.

Actes de candidature

Les candidatures doivent être posées exclusivement selon les procédures d'enregistrement et de rédaction en ligne prévues, et ce, dans les trente jours qui suivent la date de publication du présent extrait au Bulletin officiel de la Région autonome Vallée d'Aoste.

La liste d'aptitude est valable pendant trois ans.

L'avis intégral est publié sur le site institutionnel de l'Unité des Communes valdôtaines Valdigne - Mont-Blanc, à l'adresse www.cm-valdigne.vda.it, dans la section *Amministrazione trasparente/bandi di concorso*.

La secrétaire,
Laura DAVID

N.D.R.: Le présent acte a été traduit par les soins de l'annonceur.

Extrait de l'avis de procédure de sélection, sur épreuves, en vue du recrutement, sous contrat à durée indéterminée, de deux opérateurs socio-sanitaires (catégorie B – position B2S : opérateurs spécialisés), à affecter à l'Unité des Communes Valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc.

LA SECRÉTAIRE

donne avis

Du fait qu'une procédure de sélection, sur épreuves, est ouverte en vue du recrutement, sous contrat à durée indéterminée, de deux opérateurs socio-sanitaires (catégorie B – position B2S : opérateurs spécialisés), à affecter à l'Unité des Communes valdôtaine Valdigne – Mont-Blanc indiqués ci-après:

- n. 1 poste temps plein
- n. 1 poste temps partiel 66,67%

Conditions spécifiques requises pour l'admission à la procédure de sélection

Aux fins de leur admission à la procédure de sélection, les candidats doivent justifier des titres spécifiques suivants :

- Diplôme de fin d'études secondaires du premier degré

media)

- qualifica di Operatore Socio – Sanitario (OSS), ai sensi dell'Accordo del 22 febbraio 2001 tra il Ministero della Sanità, il Ministro per la solidarietà sociale e le Regioni e Province autonome di Trento e Bolzano, per l'individuazione della figura e del relativo profilo professionale dell'Operatore Socio-Sanitario e per la definizione dell'ordinamento didattico dei corsi di formazione;
- patente di guida automobilistica di tipo "B"

Accertamento linguistico preliminare

Il candidato deve sostenere un esame preliminare consistente nell'accertamento della conoscenza della lingua italiana o francese.

L'accertamento è effettuato sulla lingua diversa da quella scelta dal candidato per lo svolgimento delle prove d'esame di cui all'art. 15 e con le modalità disciplinate con deliberazioni della Giunta regionale n. 4660 del 3 dicembre 2001 e n. 1501 del 29 aprile 2002.

Prove d'esame

La procedura di selezione comprende le prove d'esame seguenti:

- una prova teorico-pratica consistente in una simulazione di situazioni di lavoro, in particolare per quanto concerne la mobilitazione, la somministrazione dei pasti ai pazienti (in relazione al grado di collaborazione ed alle patologie degli stessi), l'igiene della persona e degli ambienti, le corrette prassi di lotta alla diffusione del contagio in situazione pandemica e le nozioni fondamentali in materia di protezione dei dati personali ai sensi del Regolamento UE 2016/67
- una prova orale riguardante:
 - le materie della prova pratica;
 - ruolo dell'operatore socio-sanitario: assistenza diretta ed aiuto domestico alberghiero; intervento igienico-sanitario e di carattere sociale; supporto gestionale, organizzativo e formativo;
 - comunicazione con i fruitori dei servizi di assistenza alla persona anziana e disabile;
 - nozioni sulla sicurezza dell'ambiente di lavoro: uso dei dispositivi di protezione individuale e movimentazione dei carichi, ai sensi del d.lgs. 81/2008 (artt. 1,2,15,20,36,37,74,75,76,77,78,79), in particolare nell'ambito di eventuale situazione pandemica;
 - la definizione dei servizi per le persone anziane e inabili nella Regione Valle d'Aosta (titolo II della Legge Regionale n. 93 del 15/12/1982 – "Testo unico delle

(école moyenne)

- De la qualification d'opérateur socio-sanitaire (OSS), au sens de l'accord passé le 22 février 2001 entre le Ministère de la santé, le ministre de la solidarité sociale et les Régions et Provinces autonomes de Trento et de Bolzano en vue de la définition de l'emploi d'opérateur socio-sanitaire et du profil professionnel y afférent, ainsi que de l'établissement de la réglementation pédagogique des cours de formation ;
- Permis de conduire B

Examen préliminaire

Les candidats doivent passer un examen préliminaire de français ou d'italien consistant dans la vérification de la connaissance de la langue française ou d'italienne.

Ayant déclaré dans leur acte de candidature la langue qu'ils entendent utiliser pour les épreuves visées à l'art. 15 de l'avis intégral, les candidats doivent subir ledit examen dans l'autre langue, selon les modalités visées aux délibérations du Gouvernement régional n° 4660 du 3 décembre 2001 et n° 1501 du 29 avril 2002.

Épreuves de la procédure de sélection

La procédure de sélection comprend les épreuves suivantes :

- a) Une épreuve théorique-pratique consistant dans la simulation de situations de travail, notamment en ce qui concerne la mobilisation, l'administration des repas (compte tenu des pathologies dont souffrent les usagers et du degré de collaboration de ceux-ci) et l'hygiène de la personne et des locaux, les bonnes pratiques à adopter aux fins de la lutte contre la contagion pendant une pandémie et les principales notions en matière de protection des données à caractère personnel, au sens du règlement (UE) 2016/67 ;
- b) Une épreuve orale portant sur:
 - les matières de l'épreuve pratique ;
 - le rôle de l'opérateur socio-sanitaire, à savoir : assistance à la personne et aide ménagère à domicile et en établissement ; tâches en matière d'hygiène, de santé et d'aide sociale ; aide en matière de gestion, d'organisation et de formation ;
 - la communication avec les usagers des services d'assistance aux personnes âgées et handicapées ;
 - les principales notions en matière de sécurité sur les lieux de travail : utilisation des dispositifs de protection individuelle et déplacement des poids, au sens des art. 1^{er}, 2, 15, 20, 36, 37, 74, 75, 76, 77, 78 et 79 du décret législatif n° 81 du 8 avril 2008, dans le cadre notamment d'une situation de pandémie;
 - la définition des services pour les personnes âgées et handicapées en Vallée d'Aoste (titre II de la loi régionale n° 93 du 15 décembre 1982, portant texte unique

norme regionali in materia di promozione di servizi a favore delle persone anziane e inabili”);

- l'organizzazione dell'area territoriale-distrettuale (artt. 9, 29 e 30 della Legge Regionale n. 5 25/01/2000 – “Norme per la razionalizzazione dell'organizzazione del Servizio socio-sanitario regionale e per il miglioramento della qualità e dell'appropriatezza delle prestazioni sanitarie, socio-sanitarie e socio assistenziali prodotte ed erogate nella Regione”;
- i servizi territoriali alle persone anziane e inabili:
 - assistenza domiciliare integrata ADI – Delibera di Giunta Regionale n. 4509 del 06/12/2004 “Approvazione linee guida per l'erogazione dell'Assistenza domiciliare integrata – ADI”;
 - scheda di valutazione multidimensionale dell'anziano S.Va.M.A. – provvedimento dirigenziale n. 5191 del 02/12/2009;
 - modulistica per l'accesso ai servizi per anziani ed inabili – Deliberazione della Giunta n. 1801 del 31/05/2004;
- rilevazione glicemica capillare e rilevazione pressione arteriosa.

L'ammissione ad ogni prova d'esame successiva è resa pubblica mediante pubblicazione sul sito istituzionale dell'Unité des Communes valdôtaines Valdigne – Mont-Blanc www.cm-valdigne.vda.it (amministrazione trasparente/bandi di concorso).

La valutazione di ogni prova d'esame è espressa in decimi. L'ammissione ad ogni prova successiva è subordinata al superamento della prova precedente. Ogni prova si intende superata con una votazione minima di 6/10.

Sede e data delle prove

1. Il diario e il luogo delle prove sono pubblicati sul sito istituzionale dell'Unité des Communes valdôtaines Valdigne – Mont-Blanc www.cm-valdigne.vda.it (amministrazione trasparente/bandi di concorso).
2. La data di pubblicazione ha valore di comunicazione diretta ai destinatari ai fini del rispetto del termine dei 15 giorni di preavviso da garantire ai candidati.
3. Ai candidati non saranno, quindi, inviate lettere di convocazione.

Presentazione delle domande

La domanda di partecipazione alla procedura dovrà essere prodotta, a pena di esclusione, tramite la specifica procedura telematica entro il 30° giorno dalla data di pubblicazione dell'estratto del presente bando nel Bollettino Ufficiale della Valle d'Aosta.

La procedura sarà disattivata tassativamente alle ore 23:59 della suddetta data e, pertanto, dopo tale termine non sarà

des dispositions régionales pour la promotion de services en faveur des personnes âgées et handicapées)

- l'organisation de l'aire territoriale et des districts au sens des art. 9, 29 et 30 de la loi régionale n° 5 du 25 janvier 2000 (Dispositions en vue de la rationalisation de l'organisation du service socio-sanitaire régional et de l'amélioration de la qualité et de la pertinence des prestations sanitaires et d'aide sociale fournies en Vallée d'Aoste) ;
- les services territoriaux à l'intention des personnes âgées et handicapées :
 - l'aide à domicile intégrée – ADI, au sens de la délibération du Gouvernement régional n° 4509 du 6 décembre 2004 (Approbation des lignes directrices en matière de fourniture du service d'ADI) ;
 - la fiche d'évaluation multidimensionnelle de la personne âgée – SVaMA au sens de l'acte du dirigeant n° 5191 du 2 décembre 2009 ;
 - es formulaires pour l'accès aux services destinés aux personnes âgées et handicapées et prévus par la délibération du Gouvernement régional n° 1801 du 31 mai 2004 ;
- le prélèvement capillaire pour surveillance glycémique et la mesure de la pression artérielle:

La liste des candidats admis à chacune des épreuves est publiée sur le site institutionnel de l'Unité des Communes valdôtaines Valdigne - Mont-Blanc, à l'adresse www.cm-valdigne.vda.it, dans la section *Amministrazione trasparente/bandi di concorso*.

Les notes sont exprimées en dixièmes. L'admission à chaque épreuve est subordonnée à la réussite de l'épreuve précédente. Pour réussir chacune des épreuves, les candidats doivent obtenir une note d'au moins 6/10.

Lieu et date des épreuves

Le lieu et la date des épreuves seront publiés sur le site institutionnel de l'Unité des Communes valdôtaines Valdigne - Mont-Blanc, à l'adresse www.cm-valdigne.vda.it, dans la section *Amministrazione trasparente/bandi di concorso*.

La publication sur le site vaut notification aux candidats aux fins du respect du délai de quinze jours de préavis devant leur être garanti.

Les candidats ne recevront donc aucune lettre de convocation.

Actes de candidature

Les candidatures doivent être posées exclusivement en ligne sous peine d'exclusion, dans les trente jours qui suivent la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de la Région.

Après minuit de ladite date, il ne sera plus possible d'accéder à la procédure y afférente ni de remplir l'acte de candidature.

più possibile effettuare la compilazione della domanda di partecipazione.

Il bando integrale inerente al concorso è pubblicato sul sito istituzionale dell'Unité des Communes valdôtaines Valdigne – Mont-Blanc www.cm-valdigne.vda.it (amministrazione trasparente/bandi di concorso).

La Segretaria
Laura DAVID

N.D.R.: La traduzione del presente atto è stata redatta a cura dell'inserzionista.

UNITÉ DES COMMUNES VALDÔTAINES MONT-ROSE

Estratto del bando di procedura selettiva per esami per l'assunzione a tempo indeterminato di 1 funzionario (CAT/POS D), nel profilo di istruttore tecnico, da assegnare al Comune di Pont-Saint-Martin.

La segretaria dell'Unité des Communes valdôtaines Mont-Rose rende noto che è indetta una procedura selettiva per esami per l'assunzione a tempo indeterminato di un funzionario (CAT/POS D), nel profilo di istruttore tecnico, da assegnare al Comune di Pont-Saint-Martin.

Riserva di posti per le forze armate

Ai sensi dell'articolo 1014, commi 3 e 4, e dell'articolo 678, comma 9, del D. Lgs. 15.03.2010, n. 66, il posto è prioritariamente riservato ai volontari delle Forze Armate.

Requisiti di ammissione

Per la partecipazione alla procedura è richiesto il possesso di:

- laurea triennale in:
L-07 Ingegneria civile e ambientale o equipollente/equiparato;
L-08 Ingegneria dell'informazione;
L-17 scienze dell'architettura;
L-21 scienze della pianificazione territoriale, urbanistica, paesaggistica e ambientale;
L-23 scienze e tecniche dell'edilizia;
- diploma di laurea magistrale e/o specialistica (o vecchio ordinamento) in:
LM-4 Architettura e ingegneria edile-architettura;
LM-23 Ingegneria civile;
LM-24 Ingegneria dei sistemi edilizi;
LM-26 Ingegneria della sicurezza;
LM-27 Ingegneria delle telecomunicazioni;
LM-31 Ingegneria gestionale;
LM-32 Ingegneria informatica;
LM-35 Ingegneria per l'ambiente e il territorio;
LM-48 Pianificazione territoriale, urbanistica e ambientale;

L'avis intégral est publié sur le site institutionnel de l'Unité des Communes valdôtaines Valdigne - Mont-Blanc, à l'adresse www.cm-valdigne.vda.it, dans la section *Amministrazione trasparente/bandi di concorso*.

La secrétaire,
Laura DAVID

N.D.R.: Le présent acte a été traduit par les soins de l'annonceur.

UNITÉ DES COMMUNES VALDÔTAINES MONT-ROSE

Extrait de l'avis de procédure de sélection sur épreuves en vue du recrutement, sous contrat à durée indéterminée, de 1 instructeur technique (CAT/POS D), à affecter à la Commune de Pont-Saint-Martin.

La secrétaire de l'Unité des Communes valdôtaines Mont-Rose donne avis qu'une procédure de sélection, sur épreuves, est ouverte en vue du recrutement, sous contrat à durée indéterminée d'un instructeur technique, (CAT/POS D), à affecter à la Commune de Pont-Saint-Martin.

Postes réservés aux membres des forces armées

Le poste est réservé prioritairement aux membres des forces armées appartenant aux catégories visées aux alinéas 3 et 4 de l'art. 1014 et à l'alinéa 9 de l'art. 678 du D. Lgs. 15.03.2010, n. 66.

Conditions requises

Peuvent faire acte de candidature les personnes qui justifient de l'un des titres d'études suivant:

- de l'une des licences du premier niveau (trois ans) suivantes:
L-07 Ingegneria civile e ambientale o equipollente/equiparato;
L-08 Ingegneria dell'informazione;
L-17 scienze dell'architettura;
L-21 scienze della pianificazione territoriale, urbanistica, paesaggistica e ambientale;
L-23 scienze e tecniche dell'edilizia;
- de l'une des licences magistrales ou spécialisées ou des maîtrises relevant de l'ancienne réglementation suivantes:
LM-4 Architettura e ingegneria edile-architettura;
LM-23 Ingegneria civile;
LM-24 Ingegneria dei sistemi edilizi;
LM-26 Ingegneria della sicurezza;
LM-27 Ingegneria delle telecomunicazioni;
LM-31 Ingegneria gestionale;
LM-32 Ingegneria informatica;
LM-35 Ingegneria per l'ambiente e il territorio;
LM-48 Pianificazione territoriale, urbanistica e ambientale;

e lauree equipollenti/equiparate ai sensi del Decreto Interministeriale 09.07.2009 “Equiparazioni tra diplomi di lauree di vecchio ordinamento, lauree specialistiche (LS) e lauree magistrali (LM) ai fini della partecipazione ai concorsi pubblici”.

Alla procedura selettiva possono partecipare anche coloro che sono in possesso di titolo di studio conseguito all'estero.

Accertamento linguistico

Il candidato deve sostenere un esame preliminare consistente nell'accertamento della conoscenza della lingua italiana o francese. L'accertamento, effettuato sulla lingua diversa da quella scelta dal candidato nella domanda di ammissione al concorso per lo svolgimento delle prove d'esame di cui all'articolo 16 consiste in una prova scritta ed una prova orale riguardanti la sfera pubblica e la sfera professionale, strutturate secondo le modalità disciplinate con deliberazioni della Giunta regionale n. 4660 del 3 dicembre 2001 e n. 1501 del 29 aprile 2002.

Prove d'esame

La procedura selettiva prevede le seguenti prove:

a. una prova scritta vertente su:

L.R. 06.04.1998, n. 11 “Normativa urbanistica e di pianificazione territoriale della Valle d'Aosta”, limitatamente ai Titoli I, II (esclusi gli artt. 5 e 10), III (esclusi gli artt. 13, 14 bis, 15, 15 bis, 16, 17, 18 e 25), IV (solo gli artt. 31 e 31 bis), V, VI (solo artt. 48, 49, 50, 52, 52 bis, 52 ter, 52 quater), VII (ad esclusione dell'art. 63), VIII (ad esclusione dell'art. 85), IX (ad esclusione dell'art. 89) e X (ad esclusione degli artt. 90, 92, 93, 94, 96, 98 e 100);

Nozioni delle deliberazioni attuative della suddetta L.R. 11/1998:

- DGR 418/1999: allegato A, capitoli da 2 a 5 (tabelle escluse);
- DGR 517/1999: allegato A, capitolo 1;
- DGR 378/2021: allegato A, (tabella esclusa);
- DGR 670/2021: allegato A (dal capitolo 2 al 7);
- DGR 386/2017: allegato A;
- DGR 1810/2012 e successiva DGR 387/2013 di modifica: allegati A e B;
- Allegato alla DGR 2939/2008, limitatamente al capitolo “Definizioni generali”, limitatamente a quelle di “Specifico studio di compatibilità dell'intervento...” e “Interventi strutturalmente rilevanti”, capitolo II, paragrafo C, capitolo III, paragrafo C, e capitolo IV, paragrafo C;

L.R. 04.08.2009, n. 24 “Misure per la semplificazione delle procedure urbanistiche e la riqualificazione del patrimonio edilizio in Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste. Modificazioni alle leggi regionali 6 aprile 1998, n. 11, e 27 maggio 1994, n. 18”, fino all'art. 12 e disciplina attuativa (vedasi l'allegato A del testo coordinato delle delibere di Giunta Regionale, fino al capitolo 10, e la DGR 913/2024);

L.R. 27.05.1994, n. 18 “Deleghe ai Comuni della Valle

ou bien titre d'études équivalent au sens du Décret Interministériel du 9.07.2009 “Équivalence des maîtrises relevant de l'ancienne réglementation, des licences spécialisées et des licences magistrales aux fins de la participation aux concours de la fonction publique”.

Peuvent également faire acte de candidature les personnes qui ont obtenu à l'étranger le titre d'études requis.

Examen préliminaire

Les candidats doivent passer un examen préliminaire de français ou d'italien consistant en une épreuve écrite et en une épreuve orale sur des sujets relevant du domaine public et du domaine professionnel. Ayant déclaré dans leur acte de candidature la langue qu'ils entendent utiliser pour les épreuves visées à l'art. 16 de l'avis intégral, les candidats doivent subir ledit examen dans l'autre langue, selon les modalités visées aux délibérations du Gouvernement régional n° 4660 du 3 décembre 2001 et n° 1501 du 29 avril 2002.

Épreuves de la procédure de sélection

La procédure de sélection comprend les épreuves suivantes:

a. une épreuve écrite portant sur:

Loi régionale 06.04.1998, n. 11, “Dispositions en matière d'urbanisme et de planification territoriale en Vallée d'Aoste”, seul les Titres I, II (sauf les articles 5 e 10), III (sauf les articles 13, 14 bis, 15, 15 bis, 16, 17, 18 e 25), IV (seul les articles 31 e 31 bis), V, VI (seul les articles 48, 49, 50, 52, 52 bis, 52 ter, 52 quater), VII (sauf l'article 63), VIII (sauf l'article 85), IX (sauf l'article 89) e X (sauf les articles 90, 92, 93, 94, 96, 98 e 100);

Notions des délibérations d'application de la loi 11/1998:

- DGR 418/1999: annexe A, chapitres du 2 au 5 (sauf tableaux);
- DGR 517/1999: annexe A, chapitre 1;
- DGR 378/2021: annexe A, (sauf tableau);
- DGR 670/2021: annexe A (chapitres du 2 au 7);
- DGR 386/2017: annexe A;
- DGR 1810/2012 et DGR 387/2013: annexes A e B;
- Annexe à la DGR 2939/2008, seul le chapitre “Definizioni generali”, seul “Specifico studio di compatibilità dell'intervento...” et “Interventi strutturalmente rilevanti”, chapitre II, paragraphe C, chapitre III, paragraphe C, e chapitre IV, paragraphe C;

L.R. 04.08.2009, n. 24 “Mesures de simplification des procédures d'urbanisme et de requalification du patrimoine bâti en Vallée d'Aoste et modifiant les lois régionales n° 11 du 6 avril 1998 et n° 18 du 27 mai 1994”, jusqu'à l'art. 12 et législation transposant (annexe A du texte coordonné des DGR, jusqu'au chapitre 10, et la DGR 913/2024);

L.R. 27.05.1994, n. 18 “Délégation de fonctions admini-

d'Aosta di funzioni amministrative in materia di tutela del paesaggio”, tenendo conto del recepimento nella stessa, negli artt. 3, comma 1, 4, comma 1, e 11ter, comma 1bis, delle semplificazioni operate dal DPR 31/2017;

D. Lgs 31.03.2023, n. 36 “Codice degli Appalti”, limitatamente a:

- Libro I, Parte I “*Dei principi*”, artt. da 1 a 18, Parte III “*Della programmazione*”, artt. da 37 a 39; Parte IV “*Della progettazione*”, artt. da 41 a 46;
- Libro II, Parte I “*Dei contratti di importo inferiore alle soglie europee*”, artt. da 48 a 55, Parte IV “*Delle procedure di scelta del contraente*”, artt. da 70 a 76, Parte V “*Dello svolgimento delle procedure*”, artt. da 83 a 92, Parte VI “*Dell’esecuzione*”, artt. da 113 a 121, Parte VII “*Disposizioni particolari per alcuni contratti dei settori ordinari*”, art.140;
- Allegati: I.2 “*Attività del RUP*”, I.7 “*Contenuti minimi del quadro esigenziale, del documento di fattibilità delle alternative progettuali, del documento di indirizzo della progettazione, del progetto di fattibilità tecnica ed economica e del progetto esecutivo*”, II.14 “*Direzione lavori e dell’esecuzione*”;

b. una prova orale vertente sulle materie oggetto delle prove scritte, nonché sulle seguenti:

D. Lgs 09.04.2008, n. 81 “Attuazione dell’articolo 1 della legge 3 agosto 2007, n. 123, in materia di tutela della salute e della sicurezza nei luoghi di lavoro”, limitatamente al Titolo IV, Capo I (ad esclusione degli artt. dal 102);

Accesso agli atti (accesso documentale, accesso civico e accesso civico generalizzato), come disciplinato dalla normativa nazionale e regionale, L.R. 19/2007 e i richiami, in essa contenuti, alla Legge 241/1990;

L.R. 7.12.1998, n. 54 “Sistema delle autonomie in Valle d’Aosta”, limitatamente al Titolo II, articoli dal 18 al 31 e L.R. 05.08.2014, n. 6 “Nuova disciplina dell’esercizio associato di funzioni e servizi comunali e soppressione delle Comunità Montane”;

Codice di comportamento del dipendente pubblico del comparto unico regionale.

Informazioni relative alle prove

Il diario e il luogo delle prove, stabiliti dalla Commissione esaminatrice, sono pubblicati sul sito istituzionale dell’Unité Mont-Rose nella sezione dedicata alla procedura di selezione. La data di pubblicazione ha valore di comunicazione diretta ai destinatari ai fini del rispetto del termine dei 15 giorni di preavviso da garantire ai candidati.

L’ammissione a ogni prova d’esame successiva è resa pubblica mediante pubblicazione sul sito istituzionale all’Unité des Communes valdôtaines Mont-Rose, nella sezione dedicata.

La valutazione di ogni prova d’esame è espressa in decimi.

stratives en matière de protection du paysage aux communes de la Vallée d’Aoste”, compte tenu de sa transposition, dans les articles 3, paragraphe 1, 4, paragraphe 1, et 11ter, paragraphe 1bis, des simplifications apportées par le DPR 31/2017;

D. Lgs 31.03.2023, n. 36 “Code des marchés publics”, seul :

- Livre I, Partie I “*Dei principi*”, artt. du 1 au 18, Partie III “*Della programmazione*”, artt. du 37 au 39; Partie IV “*Della progettazione*”, artt. du 41 au 46;
- Livre II, Partie I “*Dei contratti di importo inferiore alle soglie europee*”, artt. du 48 au 55, Partie IV “*Delle procedure di scelta del contraente*”, artt. du 70 au 76, Partie V “*Dello svolgimento delle procedure*”, artt. du 83 au 92, Partie VI “*Dell’esecuzione*”, artt. du 113 au 121, Partie VII “*Disposizioni particolari per alcuni contratti dei settori ordinari*”, art.140;
- Annexes: I.2 “*Attività del RUP*”, I.7 “*Contenuti minimi del quadro esigenziale, del documento di fattibilità delle alternative progettuali, del documento di indirizzo della progettazione, del progetto di fattibilità tecnica ed economica e del progetto esecutivo*”, II.14 “*Direzione lavori e dell’esecuzione*”;

b. une épreuve orale portant sur les matières de l’épreuve écrite et sur les matières suivantes:

D. Lgs 09.04.2008, n. 81 “*Application de l’article 1 de la loi 3 août 2007, n. 123, concernant la protection de la santé et de la sécurité au travail*”, seul le Titre IV, Chapitre I (sauf artt. du 102 et suivant);

L’accès aux documents (accès documentaire, accès civique et accès civique généralisé), tel qu’encadré par la législation nationale et régionale, L.R. 19/2007 et les références contenues à la loi 241/1990 ;

L.R. 7.12.1998, n. 54 “*Système des autonomies en Vallée d’Aoste*”, seul le Titre II, articles du 18 au 31 et la L.R. 05.08.2014, n. 6 “*Nouvelles dispositions en matière d’exercice des fonctions et des services communaux à l’échelle supra-communale et suppression des Communes de montagne*” ;

Code de conduite du fonctionnaire publique du statut unique régional

Informations relatives aux épreuves

Le lieu et la date des épreuves sont établis par le Jury et publiés sur le site institutionnel de l’Unité des Communes valdôtaines Mont-Rose dans la section du site dédiée à la procédure de sélection. La publication sur le site vaut notification aux candidats aux fins du respect du délai de quinze jours de préavis devant leur être garanti.

La liste des candidats admis à chacune des épreuves est publiée sur le site institutionnel de l’Unité des Communes valdôtaines Mont-Rose, dans l’espace dédié à la procédure de sélection.

Les notes sont exprimées en dixièmes. L’admission à chaque

L'ammissione a ogni prova successiva è subordinata al superamento della prova precedente. Ogni prova si intende superata con una votazione minima di 6/10.

Presentazione delle domande

Le candidature devono essere presentate esclusivamente in modalità telematica, seguendo la procedura di registrazione e compilazione on-line entro 30 giorni dalla data di pubblicazione dell'estratto del bando sul Bollettino Ufficiale della Valle d'Aosta.

La graduatoria ha validità triennale dalla data di approvazione.

Il bando integrale della procedura è pubblicato sul sito istituzionale dell'Unité des Communes valdôtaines Mont-Rose all'indirizzo www.cm-montrose.vda.it.

Pont-Saint-Martin, 8 ottobre 2024

La Segretaria
Elvina CONSOL

N.D.R.: La traduzione del presente atto è stata redatta a cura dell'inserzionista.

AZIENDA USL VALLE D'AOSTA

Graduatoria del concorso pubblico, per titoli ed esami, per l'assunzione, a tempo indeterminato, di n. 2 Dirigenti Medici - appartenenti all'Area chirurgica e delle specialità chirurgiche - Disciplina di Oftalmologia, da assegnare alla S.C. "Oculistica", presso l'Azienda USL della Valle d'Aosta.

Ai sensi di quanto disposto dall'art. 18 - comma 6 - del D.P.R. 10 dicembre 1997, n. 483, si rende noto che, in relazione al concorso pubblico di cui sopra, si è formata la seguente graduatoria:

GRADUATORIA CANDIDATI AMMESSI
ai sensi dell'art. 1, commi 547 e 548
della l. 145/2018 ss.mm.ii:

Nr. Rang	Cognome Nom	Nome Prénom	Punti su 100 Points sur 100
1	MUS	ERIK	83,020
2	GALLIO	STEFANO	75,378
3	MEREU	GIOVANNA	71,282
4	FANTINI	MAURO	67,600

Aosta, 18 settembre 2024

Il Direttore
della S.C. Sviluppo risorse umane
Monia CARLIN

épreuve est subordonnée à la réussite de l'épreuve précédente. Pour réussir chacune des épreuves, les candidats doivent obtenir une note d'au moins 6/10.

Actes de candidature

Les candidatures doivent être posées exclusivement selon les procédures d'enregistrement et de rédaction en ligne prévues et ce dans les trente jours qui suivent la date de publication du présent extrait au Bulletin officiel de la Région.

La liste d'aptitude est valable pendant trois ans à compter de la date de son approbation.

L'avis intégral est publié sur le site institutionnel de l'Unité des Communes valdôtaines Mont-Rose à l'adresse www.cm-montrose.vda.it.

Fait à Pont-Saint-Martin, le 8 octobre 2023.

La Secrétaire,
Elvina CONSOL

N.D.R.: Le présent acte a été traduit par les soins de l'annonceur.

AGENCE USL DE LA VALLÉE D'AOSTE

Liste d'aptitude du concours externe, sur titres et épreuves, pour le recrutement, sous contrat à durée indéterminée, de deux médecins – dirigeants (secteur « Chirurgie et spécialités chirurgicales ») – discipline « Ophtalmologie », à affecter à la structure complexe « Ophtalmologie », dans le cadre de l'Agence USL de la Vallée d'Aoste.

Aux termes des dispositions du sixième alinéa de l'art. 18 du décret du président de la République n° 483 du 10 décembre 1997, avis est donné que la liste d'aptitude du concours en cause est la suivante :

LISTE D'APTITUDE DES CANDIDATS RETENUS
au sens des alinéas 547 et 548 de l'art. 1^{er} de la loi n° 145
du 30 décembre 2018

Fait à Aoste, le 18 septembre 2024.

La directrice de la SC « Développement des ressources humaines, formation et relations syndicales »,
Monia CARLIN

Graduatoria del concorso pubblico, per titoli ed esami, per l'assunzione, a tempo indeterminato, di n. 5 Dirigenti Medici, appartenenti all'area medica e delle specialità mediche – Disciplina di Neurologia, da assegnare alla S.C. "Neurologia", presso l'Azienda USL della Valle d'Aosta.

Ai sensi di quanto disposto dall'art. 18 - comma 6 - del D.P.R. 10 dicembre 1997, n. 483, si rende noto che, in relazione al concorso pubblico di cui sopra, si sono formate le seguenti graduatorie:

GRADUATORIA CANDIDATA SPECIALIZZATA:

Nr. Rang	Candidata Candidate	Punti su 100 Points sur 100
1	GALLO CHIARA	84,730

GRADUATORIA CANDIDATI AMMESSI
ai sensi dell'art. 1, commi 547 e 548
della l. 145/2018 ss.mm.ii:

Nr. Rang	Candidato Candidats	Punti su 100 Points sur 100
1	COVOLO ANNA	82,060
2	MAININI GABRIELE	77,700
3	ALESINA ALESSANDRO	68,020

Aosta, 18 settembre 2024

Il Direttore
della S.C. Sviluppo risorse umane
Monia CARLIN

Graduatoria provvisoria di specialistica ambulatoriale a valere per l'anno 2025 approvata con deliberazione del Direttore generale n. 457 del 13 settembre 2024 avente per oggetto "Approvazione, ai sensi dell'articolo 19 dell'Accordo collettivo nazionale reso esecutivo in data 4 aprile 2024, della graduatoria provvisoria di specialistica ambulatoriale a valere per l'anno 2025".

**GRADUATORIA MEDICI SPECIALISTI
ALLERGOLOGIA 2025**

Ordine: punteggio decrescente

Nr. Rang	COGNOME E NOME NOM ET PRÉNOM	PUNTEGGIO POINTS	MOTIVO PRECEDENZA RAISONS DE LA PRIORITÉ
1	Barzagli Claudio Enrico	9.00	

**GRADUATORIA MEDICI SPECIALISTI
CHIRURGIA GENERALE 2025**

Ordine: punteggio decrescente

Listes d'aptitude du concours externe, sur titres et épreuves, pour le recrutement, sous contrat à durée indéterminée, de cinq médecins – dirigeants (secteur « Médecine et spécialités médicales » – discipline « Neurologie »), à affecter à la structure complexe Neurologie », dans le cadre de l'Agence USL de la Vallée d'Aoste.

Aux termes des dispositions du sixième alinéa de l'art. 18 du décret du président de la République n° 483 du 10 décembre 1997, avis est donné que les listes d'aptitude du concours en cause sont les suivantes :

**LISTE D'APTITUDE DES CANDIDATS JUSTIFIANT
DE LA SPÉCIALISATION**

LISTE D'APTITUDE DES CANDIDATS RETENUS
au sens des alinéas 547 et 548 de l'art. 1^{er} de la loi n° 145
du 30 décembre 2018

Fait à Aoste, le 18 septembre 2024.

La directrice de la SC « Développement des ressources
humaines, formation et relations syndicales »,
Monia CARLIN

Classement provisoire 2025 des médecins spécialistes des dispensaires, approuvé par la délibération du directeur général n° 457 du 13 septembre 2024, aux termes de l'art. 19 de l'accord collectif national rendu applicable le 4 avril 2024.

**CLASSEMENT 2025 DES MÉDECINS SPÉCIALISTES
EN ALLERGOLOGIE**

Ordre : décroissant du nombre de points

**CLASSEMENT 2025 DES MÉDECINS SPÉCIALISTES
EN CHIRURGIE GÉNÉRALE**

Ordre : décroissant du nombre de points

Nr. Rang	COGNOME E NOME NOM ET PRÉNOM	PUNTEGGIO POINTS	MOTIVO PRECEDENZA RAISONS DE LA PRIORITÉ
1	Lale Murix Elena	7.00	

GRADUATORIA MEDICI SPECIALISTI
DIABETOLOGIA 2025

CLASSEMENT 2025 DES MÉDECINS SPÉCIALISTES
EN DIABÉTOLOGIE

Ordine: punteggio decrescente

Ordre : décroissant du nombre de points

Nr. Rang	COGNOME E NOME NOM ET PRÉNOM	PUNTEGGIO POINTS	MOTIVO PRECEDENZA RAISONS DE LA PRIORITÉ
1	Amione Cristina	8.00	

GRADUATORIA MEDICI SPECIALISTI
GASTROENTEROLOGIA 2025

CLASSEMENT 2025 DES MÉDECINS SPÉCIALISTES
EN GASTRO-ENTÉROLOGIE

Ordine: punteggio decrescente

Ordre : décroissant du nombre de points

Nr. Rang	COGNOME E NOME NOM ET PRÉNOM	PUNTEGGIO POINTS	MOTIVO PRECEDENZA RAISONS DE LA PRIORITÉ
1	Tibaudi Daniela	6.00	

GRADUATORIA MEDICI SPECIALISTI
GERIATRIA 2025

CLASSEMENT 2025 DES MÉDECINS SPÉCIALISTES
EN GÉRIATRIE

Ordine: punteggio decrescente

Ordre : décroissant du nombre de points

Nr. Rang	COGNOME E NOME NOM ET PRÉNOM	PUNTEGGIO POINTS	MOTIVO PRECEDENZA RAISONS DE LA PRIORITÉ
1	Malatesta Maria Giovanna	13.80	
2	Giordano Antonio	8.03	

GRADUATORIA MEDICI SPECIALISTI
MEDICINA INTERNA 2025

CLASSEMENT 2025 DES MÉDECINS SPÉCIALISTES
EN MÉDECINE INTERNE

Ordine: punteggio decrescente

Ordre : décroissant du nombre de points

Nr. Rang	COGNOME E NOME NOM ET PRÉNOM	PUNTEGGIO POINTS	MOTIVO PRECEDENZA RAISONS DE LA PRIORITÉ
1	Amione Cristina	8.00	

GRADUATORIA MEDICI SPECIALISTI
MEDICINA LEGALE 2025

CLASSEMENT 2025 DES MÉDECINS SPÉCIALISTES
EN MÉDECINE LÉGALE

Ordine: punteggio decrescente

Ordre : décroissant du nombre de points

Nr. Rang	COGNOME E NOME NOM ET PRÉNOM	PUNTEGGIO POINTS	MOTIVO PRECEDENZA RAISONS DE LA PRIORITÉ
1	Ricciardelli Stefano	8.00	Precede per anzianità di specializzazione Ancienneté de spécialisation
2	Mandia Carmine Giuseppe	8.00	
3	Bombardi Monica	7.00	

GRADUATORIA MEDICI SPECIALISTI
NEUROLOGIA 2025

CLASSEMENT 2025 DES MÉDECINS SPÉCIALISTES
EN NEUROLOGIE

Ordine: punteggio decrescente

Ordre : décroissant du nombre de points

Nr. Rang	COGNOME E NOME NOM ET PRÉNOM	PUNTEGGIO POINTS	MOTIVO PRECEDENZA RAISONS DE LA PRIORITÉ
1	Sellitti Luigi	9.00	
2	Caligiana Laura	8.00	

GRADUATORIA MEDICI SPECIALISTI
OCULISTICA 2025

CLASSEMENT 2025 DES MÉDECINS SPÉCIALISTES
EN OPHTALMOLOGIE

Ordine: punteggio decrescente

Ordre : décroissant du nombre de points

Nr. Rang	COGNOME E NOME NOM ET PRÉNOM	PUNTEGGIO POINTS	MOTIVO PRECEDENZA RAISONS DE LA PRIORITÉ
1	Valsania Giancarlo	6.00	
2	Cometto Annie	5.00	

GRADUATORIA ODONTOIATRI 2025

CLASSEMENT 2025 DES MÉDECINS SPÉCIALISTES
EN ODONTOLOGIE

Ordine: punteggio decrescente

Ordre : décroissant du nombre de points

Nr. Rang	COGNOME E NOME NOM ET PRÉNOM	PUNTEGGIO POINTS	MOTIVO PRECEDENZA RAISONS DE LA PRIORITÉ
1	Leonetti Grazia	11.00	
2	Coda Emanuele	9.00	
3	Girod Enrico	7.83	
4	Leo Mariantonietta	3.49	
5	Frisina Pasquale	3.00	Precede per anzianità di laurea Ancienneté de diplôme
6	De Cicco Antonella	3.00	
7	Magnacca Claudio	2.11	
8	Garufi Sebastian Danilo Maria	0.02	
9	Del Vescovo Simone	0.00	Precede per anzianità di laurea Ancienneté de diplôme
10	Giuliano Sabrina	0.00	